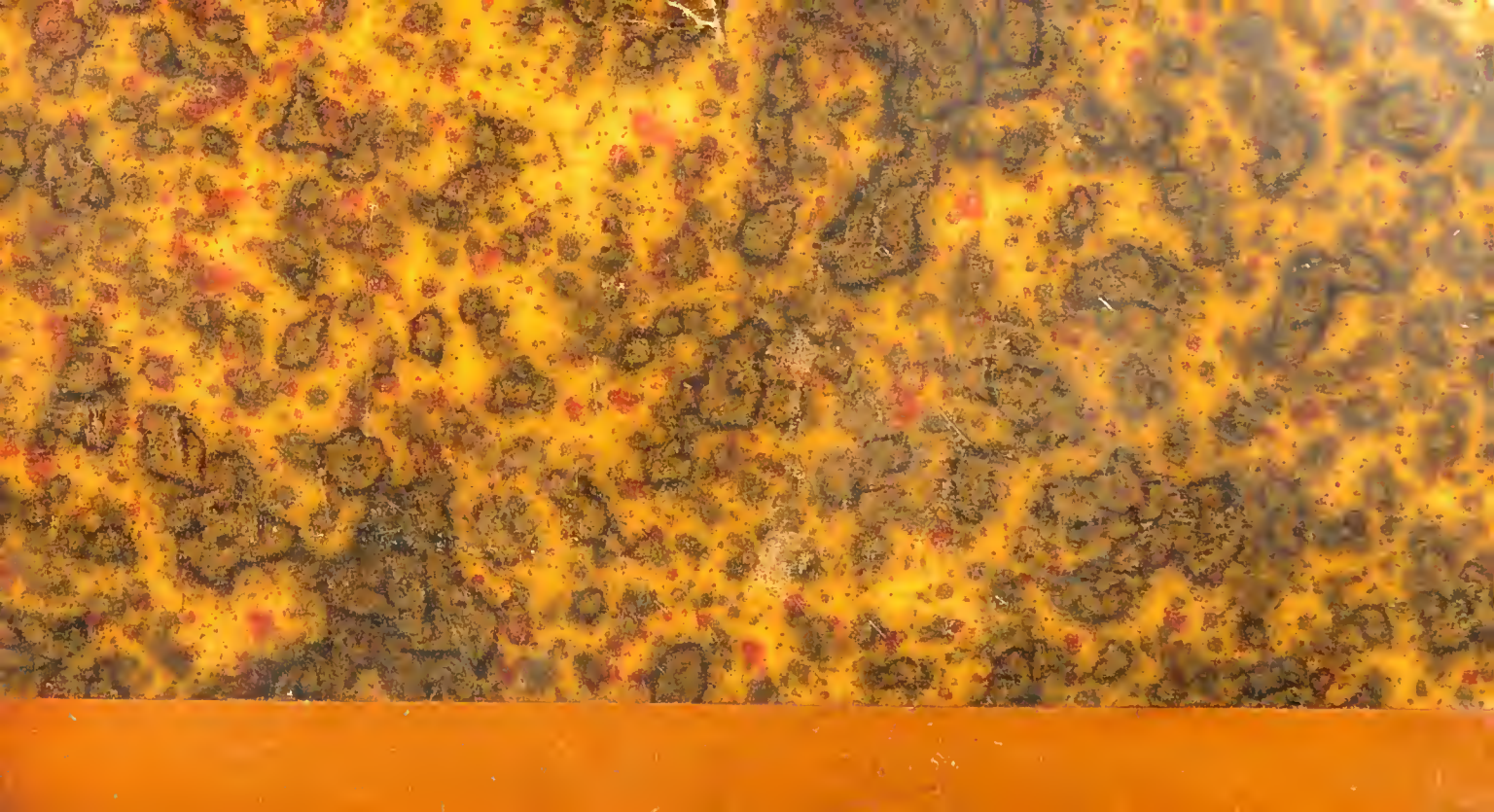

EX LIBRIS PAVLI MARIÆ COGELS
OMNIA FERT
ÆTAS.

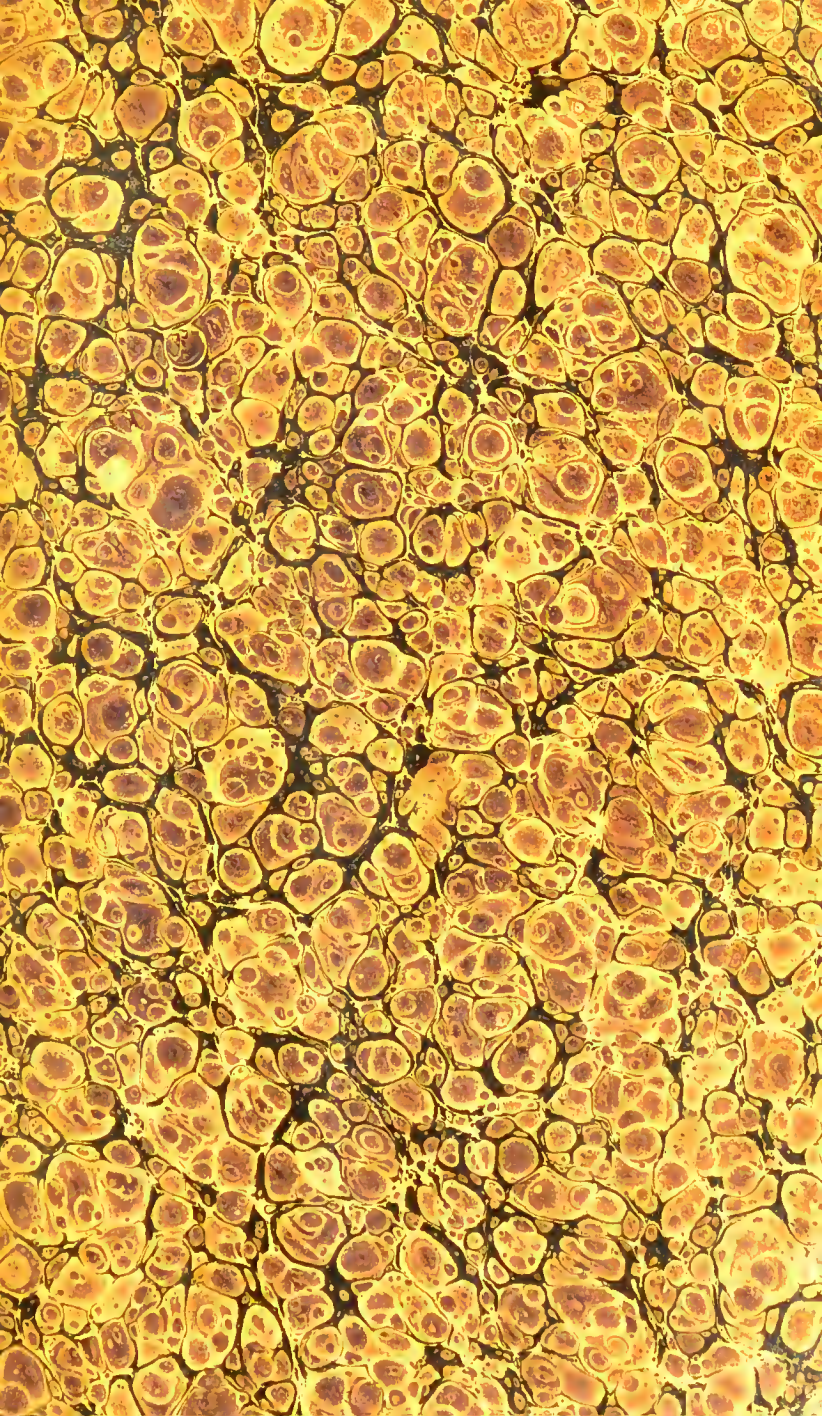

53167/A
VOL. 2

Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/b22023999_0002

HISTOIRE
DE
SPA.

HISTOIRE
DE
SPA,

OU on examine, entr'autres choses, si Pline a voulu désigner une des Fontaines de ce lieu célèbre dans ce passage, *Tungri, Civitas Galliæ, Fontem habet insignem*, etc.; Ou bien si ce Naturaliste a voulu parler de la Fontaine de Tongres; avec des Notes qui servent de développement au texte, et donnent des renseignemens sur toutes les Sources Minérales du Pays de Liége: Suivie d'une Lettre sur deux Prophètes, *Michel Nostradamus* et *Mathieu Laensbergh*.

.... Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti.....
.... Tibi nos adcredere par est.
HORACE

TOME SECOND.

LIÉGE,
AN XI, (1803.)

BLOOMINGTON
THEOLOGICAL
SEMINARY
LIBRARY

AVIS.

LES *Observations ultérieures* de Mr. de Limbourg, auxquelles je réponds dans cette troisième Lettre, ont été insérées dans l'*Esprit des Journaux* des mois de Juillet, Août et Septembre, 1788. Mr. de Limbourg a cherché aussi à combattre, dans ses volumineuses *Observations*, quelques assertions de Mr. de Feller, contraires à son systême; mais cet infatigable critique n'a pas laissé les attaques du défenseur de l'ancienneté des Fontaines de Spa sans une réponse qui me paroit lumineuse et péremptoire: Voyez le *Journal Hist. et Lit.* du 1 Août 1788 et celui du 15 du même mois. Mr. de Feller croit que, sans déroger aux mérites des Recherches de Mr. de Limbourg, les raisons qu'il a alléguées dans ses *Journaux*, en faveur de l'*ancien et commun sentiment*, restent toujours hors d'atteintes. Le public impar-

tial, ajoute cet Écrivain, en jugera d'une manière plus décisive que moi. — Mr. de Limbourg avoue lui-même qu'il n'y a pas de meilleur parti à prendre. Nous avons en effet suffisamment instruit le public : C'est à lui à décider cette question.

HISTOIRE

Du Bourg de Spa et de ses Fontaines, avec des Recherches sur la Source antique de Tongres, à Mr....

LETTRE IIIe.

Il est permis d'ennuyer le public ;
Il n'est pas permis de le tromper.

VOLTAIRE : *Mélang. Histor.*

VOUS convenez vous-même, Monsieur, que les longues discussions que contiennent les *Observations ultérieures* de Mr. de Limbourg sur les propriétés et les vertus des Eaux de Tongres et de Spa, ne me regardent

pas ; j'en laisserai dont l'examen aux médecins et aux chymistes. Quand aux autres points, je compte que vous aurez lû avec impartialité et attentivement la réimpression de mes deux premières Lettres sur les Fontaines de Tongres et de Spa, et j'espère que vous vous serez apperçu que j'ai donné à la plus grande partie des objections de Mr. de Limbourg une réponse satisfaisante. Ne négligez pas sur-tout de parcourir les Notes qui accompagnent ces deux petits Ouvrages : S'il en est quelques unes qui sont minutieuses, peut-être trouverez-vous les autres essentiellement utiles et même nécessaires au parfait développement des questions que vous me faisiez. Quoiqu'il en soit, je vais à présent réfuter, dans cette Lettre, les objections dont je n'ai pas cru devoir m'occuper dans les deux premières.

En écrivant sur cette matière, Mr. de Limbourg et moi, nous avons eu des vues différentes. J'ai cherché, sans préjugé, comme tout Historien est obligé de faire, à jetter quelque lumière sur Spa, dont la célébrité me paroissoit pouvoir fixer, pour un moment, l'attention du public : y ai-je réussi? Les peines que je me suis données, me persuadent au moins qu'on s'efforceroit envain à répandre un plus grand jour sur l'origine et l'agrandissement de ce Bourg. Mr. de Limbourg n'a envisagé la même matière que comme un médecin qui avoit le plus vif intérêt à conserver aux Fontaines de Spa tout ce qu'on a débité, depuis un siècle et demi, de merveilleux sur les vertus surprenantes de leurs Eaux. Je ne conteste pas à ces Eaux leurs qualités bienfaisantes, mais je n'aime

point l'exagération. Nous avons rempli tous les deux notre taché. Que Mr. de Limbourg se tranquilise! Quand même des événemens inattendus réhabiliteroient la Fontaine de la ville de Tongres, jamais ses Eaux ne jouiront de la même vogue; des plaisirs multipliés assurent à Spa sa réputation, et y attirent l'Or que l'étranger, tous les ans, ne manque pas d'y venir verser (*a*).

(*a*) Une observation à faire, c'est que les Étrangers ne vont à Spa, pour y prendre les Eaux, que dans les mois de Juin, Juillet et Août, tandis qu'on peut boire celles de Tongres en tout tems, ainsi que l'assure le savant médecin André Baccio dans son livre *de Thermis*, etc. : Voici ses expressions : *Totâ Æstate utiles, etiam magnis Caloribus*, pag. 356.

Mais j'ose me vanter d'avoir dissipé les ténébres dont on vouloit environner son berceau, et d'avoir fait connoître particulièrement l'histoire d'un Village, qui, pendant trois mois de l'année, est le plus beau et le plus brillant de l'Europe.

Si Mr. de Limbourg ne craint pas d'ennuyer le public en revenant encore sur cet objet, il m'obligera de ne point me prêter des choses auxquelles je n'ai jamais pensé. Je pourrois indiquer plusieurs pages de ses *Observations*, où il se bat les flancs pour repousser des assertions que je lui défie de trouver dans ce que j'ai écrit sur Spa. Où ai-je avancé, par exemple, dans mes Lettres, que Gilbert Limbourg n'a point connu la Fontaine de Tongres? Où ai-je aussi dit que cette Fontaine et celles de Spa

n'étoient point connues des médecins, du tems et avant le Livre d'Hubert. Thomas, imprimé en 1541 ? Il seroit fastidieux de parler encore de la consultation des docteurs de Louvain et de 27 médecins de différentes Villes de notre Pays sur les propriétés des Eaux Tongroises : J'observerai seulement que Henri de Heers est mort près de soixante ans avant cette fameuse consultation.

DANS sa *Réponse* 7me., Mr. de Limbourg cite les restes d'une ancienne Chaussée Romaine qui passe, prétend-t-il, à trois et à deux lieues de Spa, pour prouver que les Romains ont pu fréquenter les Fontaines de cet endroit: Mais les restes de cette ancienne Chaussée ne prouvent-ils pas tout-à-fait le contraire ? Si les Romains avoient été

témoins des effets salutaires des Eaux de Spa, comment n'y auroient-ils pas conduit cette Chaussée? C'étoit peu de chose pour eux qu'un détour de deux ou trois lieues; et puisqu'ils ne l'ont pas fait, comment peut-on supposer un accès facile, du tems des Romains, aux Fontaines de Spa? Mr. de Limbourg ne sait-il pas que deux ou trois lieues de vallons profonds, de montagnes élévées, de rochers escarpés et de précipices affreux, au-lieu de présenter un accès facile, n'offrent que des chemins, si on doit les appeller ainsi, inacessibles? L'habitation d'Ambiorix étoit située près d'une rivière, au milieu des bois, et peu éloignée, comme on peut le conjecturer, du Bourg de Spa qui n'a existé que long-tems après. Cette habitation, quoique Mr de Limbourg soit d'un sentiment opposé, est très-

bien *désignée*, dans les commentaires de César, par la fuite du Roi des Éburons, puisque c'est cette fuite qui donne occasion à César d'en faire mention.

Si je n'ai pas prouvé, comme le veut Mr. de Limbourg, que les morceaux d'antiquité, trouvés dans Tongres ou près de Tongres, eussent quelque rapport avec l'ancienne Fontaine de cette Ville; j'ai du moins fait voir par-là que Tongres étoit très-connu des Romains, et j'ai montré en meme-tems que puisqu'on ne trouvoit pas à Spa et dans les environs un seul morceau d'antiquité, les vainqueurs des Gaules n'avoient pas visité les Sources de ce lieu, tandis qu'il est avéré qu'ils ont éprouvé l'influence merveilleuse des Eaux Tongroises. Qui ne riroit, lorsqu'on entend Mr. de Limbourg s'écrier

que ces vainqueurs ne *semoient* point de médailles partout ? Comme si celles qu'on rencontre encore aujourd'hui tous les jours près de Tongres, avoient été *semées* exprès par les Romains ? Qui ne riroit de même de la preuve qu'il avance, pour insinuer que Henri III, Roi de France, a été à Spa en 1585 ? Une pierre qu'on y montre, sur laquelle sont sculptées les armes de France et de Pologne, doit-elle l'emporter sur le silence de tous les Historiens, contemporains à ce Prince ? Doit-elle sur-tout l'emporter sur les raisons qui forçoient, pour ainsi dire, Henri à rester en France dans le tems qu'on le suppose à Spa ? J'ai exposé, dans ma première Lettre, l'état critique de ce Royaume à cette époque ; les feux de la guerre étinceloient de toutes parts ; ces vers de Voltaire peig-

nent admirablement bien la situation du foible et indolent Monarque, que nos Auteurs et même quelques Écrivains François, font alors voyager parmi nous :

Henri se réveilla du sein de son ivresse :
Ce bruit, cet appareil, ce danger qui le presse,
Ouvrirent un moment ses yeux appesantis.
Mais du jour importun ses regards éblouis
Ne distinguerent point, au fort de la tempête,
Les foudres menaçans qui grondoient sur sa tête ;
Et bientôt fatigué d'un moment de réveil,
Las et se rejettant dans les bras du sommeil,
Entre ses favoris et parmi les délices,
Tranquille, il s'endormit au bord des précipices.

CES

Ces beaux vers sont tirés de la Henriade. Combien de voyages ne feroient-on pas faire aux Souverains, si on concluoit, de ce que leurs armes, sculptées sur la pierre, sont conservées dans telles et telles villes, qu'ils y ont été ? Au reste, pourquoi Marguérite de Valois, Reine de Navarre, n'a-t-elle rien dit dans ses *Mémoires* de ce prétendu voyage de son frere ? Ce qui doit d'autant plus surprendre qu'elle s'étend beaucoup sur-tout ce qui concerne ce frere qu'elle chérissoit tendrement ? Pourquoi enfin, Ambroise Paré s'est-il tu sur ce voyage, lui qui, en qualité de chirurgien d'Henri III, auroit dû nous instruire pour quelle infirmité il auroit engagé son maître à prendre les Eaux de Spa, si toutefois, comme Mr. de Limbourg prétend qu'il est probable, il les a conseillées à ce Prince ?

DE la façon dont Mr. de Limbourg mutile un passage d'Ambroise Paré, il sembleroit que ce chirurgien prescrive la boisson des Eaux de Spa pour beaucoup de maladies : Cela ne pas exact. Ambroise Paré, après avoir fait une énumération de plusieurs maux dont on peut obtenir la guérison par les Bains d'Eaux froides, nomme les *Bains de Liége et de Spa.* Si vous ajoutez à ces peu de mots ceux que j'ai copiés de cet auteur dans ma deuxième Lettre, vous trouverez que dans un volume de 800 pages *in-folio*, Ambroise Paré n'a écrit que trois lignes sur Spa. Comment donc peut-on encore revenir sur cette prétendue *confiance sans bornes* que ce chirurgien avoit dans les Eaux de ce Bourg ? Que prouve le passage d'Ambroise Paré, que Mr. de Limbourg cite dans ses *Observations ultérieu-*

res ? Rien du tout, puisqu'on y confond les Bains de Spa, qui n'ont jamais joui d'une réputation bien étendue, avec les autres Bains du pays de Liége, dont quelques uns, comme ceux de Chaud-Fontaine (*a*), méritent, à plus d'un titre, leur célébrité.

Si Mr. de Limbourg avoit consulté les *Mémoires* de Maguérite de Valois, Reine de Navarre, écrits par elle-même, et non son *Histoire*, faite depuis peu, il y auroit vu, ainsi que je l'ai dit, que le village de Spa n'étoit composé, du tems de cette Princesse, que de *trois ou quatre méchantes petites maisons*; il y auroit vu s'évanouir

(*a*) On trouvera cette Note à la fin de cette Lettre.

le doute qu'il forme pour savoir si c'étoit la Princesse de la Roche-sur-Yon, ou la Reine de Navarre, auxquelles les médecins conseillerent *de demeurer à Liége.* Il n'y a point d'équivoque dans ce passage des mémoires de Marguérite de Valois : Elle y parle de la Princesse de la Roche-sur-Yon, et non d'elle.

LIÉGE, 1788.

NOTE HISTORIQUE

Sur les Bains de Chaud-Fontaine, près de Liége.

JE regarde ces Bains comme un présent de la Providence, et celui qui, le premier, les a fait connoître, comme ayant des titres à la reconnoissance des hommes. Le plus ancien monument que j'aye trouvé, où il soit fait mention de la Fontaine qui donne les Eaux pour ces Bains, est une Chartre d'un Évêque de Verdun, de l'an 1250, où on l'appelle *Chauveteau-Fontaine* (*a*); mais il ne conste

(*a*) Consultez l'Ouvrage, intitulé : Manifeste de la R. Abbesse de Robermont et du R. Prieur des Chartreux, etc., imprimé à Liége en 1633, *in 4to.*, pag. 49. L'Église de Verdun possédoit anciennement beaucoup de biens-

pas qu'on en faisoit alors un usage particulier. Saumery a raison d'avancer que le Hameau qui porte ce nom (a), existe depuis des siècles; mais présumer, comme il fait, que les Eaux thermales de cet endroit ont eu autrefois de la vogue, c'est une conjecture qui ne me paroît appuyée que sur une probabilité bien légère, ignorée même de Saumery; il finit lui-même, après un long verbiage, par en convenir, en avouant que ces Eaux ont été long-tems négligées et même inconnues. C'est d'un testament, fait en 1339, que je tire la seule probabilité que nous ayons, que les Étrangers visitoient peut-être Chaud-Fontaine dans le 14me. siècle. Le pieux testateur laisse une certaine somme à

---

fonds aux environs de Chaud-Fontaine et de l'Abbaye de Robermont.

(a) Délices du Pays de Liége, tom. 3, pag. 279.

plusieurs hôpitaux de notre Pays sur lesquels on chercheroit en vain quelques éclaircissemens dans nos auteurs; il y nomme, entr'autres, celui de *Saint Julien de Choz-Fontaine*, auquel il legue *quarante sols*. On sait que les voyageurs invoquent Saint Julien pour être préservés pendant leur route de tout accident fâcheux; témoins ces vers du bon la Fontaine :

Bien vous dirai, qu'en aliant par chemin,
J'ai certains mots que je dis au matin,
Dessous le nom d'Oraison ou d'Antienne
De Saint Julien, afin qu'il ne m'avienne
De mal giter; et j'ai même éprouvé
Qu'en y manquant cela m'est arrivé.

On pourroit peut-être augurer que l'hôpital de Saint Julien n'avoit été érigé à Chaud-Fontaine que pour y héberger les pauvres Étrangers qui se rendoient aux Eaux de ce lieu; il ne reste plus depuis long-tems aucune trace de cet

hôpital ; et il est sûr que ces Eaux étoient oubliées en 1571, puisqu'André Baccio, ce savant médecin qui a fait des Recherches si exactes concernant les Eaux thermales, répandues sur la surface du globe, ne les nomme pas. Il y a en effet à peine cent et quelques années qu'on en fait un usage un peu fréquent.

PLUSIEURS petites Sources de la Fontaine salutaire qui procure ces Bains bienfaisans, couloient sur les bords de la rivière de Wèse, et paroissoient ne pouvoir être d'aucune utilité, lorsqu'en 1676 un nommé Simon Sauveur conçut le projet d'en tirer parti (*a*). Il obtînt de son beau-frère, le Major de Chaud-Fontaine, qui possédoit un morceau de

(*a*) Bresmal, dans son parallèle des Eaux Minérales du Diocèse et Pays de Liége, pag. 48 et suiv.

terrain dans ce lieu agreste, la permission de construire sur ce terrain un petit bâtiment où il plaça quelques Bains; il y réunit les Eaux des Sources dont je viens de parler, et s'en servit pour ces Bains.

Le docteur W. Chrouet doit partager avec Simon Sauveur l'honneur de cette découverte, puisque si celui-ci jugea que les Eaux thermales de Chaud-Fontaine pouvoient contribuer à prolonger la vie de l'homme, Chrouet, en les analysant, en démontra la possibilité. Ce médecin étoit le contemporain de Simon Sauveur. Il nous apprend que Simon étoit peu favorisé des dons de la fortune (*a*), et que c'est ce qui le dé-

(*a*) Dans le livre qui a pour titre : La Connoissance des Eaux Minérales d'Aix-la-Chapelle, de Chaud-Fontaine et de Spa, etc.,

termina à penser à ces Eaux qui sans cela, dit Chrouet, seroient peut-être demeurées *dans le mépris*. Simon Sauveur commençá par *en faire l'éloge*, et ensuite il éleva une chaumière avec quelques petits Bains dans l'espoir de *gagner sa*

---

imprimé à Leyde en 1714, pag. 23 et suiv. Chrouet cite, dans cet Ouvrage, le docteur Cocquelet dont j'ai parlé à la pag. 211 du premier vol. de cette Histoire. Cocquelet, qui vivoit au commencement du 18me. siècle, avoit fixé sa résidence à Spa; il connoissoit parfaitement bien la pratique des Eaux de ce Bourg. W. Chrouet nous a encore laissé deux Ouvrages en forme de Lettres, dirigés contre Bresmal et le livre de cet auteur, intitulé: Défense des Eaux Minérales de la Source du Gadot, située dans le Vallon de Chaud-Fontaine, etc., Source dont j'ai dit un mot dans une de mes Notes. La première de ces Lettres parut en 1714, et l'autre, l'année suivante. Les discussions de ces deux médecins pouvoient être de quelqu'intérêt de leur tems, mais aujourd'hui elles seroient ennuyeuses.

vie. Ce sont les expressions de Chrouet. Ce docteur nous instruit qu'*importuné par le bon homme Sauveur*, il analysa les Eaux de Chaud-Fontaine; il trouva que leur principale qualité consistoit dans un *Sel Alkali fixe.*

Il explique la chaleur qu'ont ces Eaux, en conjecturant qu'il y a, aux environs, un feu souterrain, et il croit que les grandes minières de souffre qui sont dans le voisinage, peuvent fournir la matière à nourrir ce feu. Quoiqu'il en soit, Chrouet reconnut que les Eaux de Chaud-Fontaine étoient non-seulement bonnes pour *s'y baigner*, mais aussi pour *boire.* La difficulté étoit d'engager le monde à en faire l'essai; car, comme l'observe très-bien ce médecin, les exemples, en fait de remèdes, persuadent mieux que les raisons les plus convaincantes. Il n'y avoit que fort peu

de tems que Chrouet exerçoit alors les fonctions de médecin ; il n'avoit par conséquent que très-peu d'autorité sur les malades. Il resta donc près de deux ans sans rencontrer personne qui voulut, le premier, faire usage des Bains et boire des Eaux de Chaud-Fontaine. Le hasard enfin lui fournit une occasion d'en faire l'épreuve sans craindre aucun reproche en cas de mauvais succès. Une femme, âgée de 40 ans, qui avoit épuisé en vain tous les remèdes de la pharmacie, lui fit part de l'envie qu'elle avoit de tâter des Bains de Chaud-Fontaine. Elle étoit attaquée d'*une espèce d'anasarque*, et presque tous les membres de son corps étoient enflés. Cette pauvre femme étoit persuadée que toutes ses enflûres se dissiperoient, si elle pouvoit avoir des sueurs fortes. Chrouet n'hésita pas ; il approuva le dessein de la malade, et l'assura que ces Bains *lui feroient*

merveilles ; mais qu'il falloit pour qu'elle suât abondamment, qu'elle avalât, étant dans le Bain, quelques verres d'Eau, prise à la Source. Elle suivit exactement son conseil, et au bout de quelques jours elle fut entièrement guérie. Cet exemple, dit Chrouet, a servi ensuite comme de pont pour y faire passer plusieurs personnes, incommodées de différentes maladies, qui sans cela n'auroient jamais voulu les boire, et jusqu'à présent (1713) je n'en connois aucune qui se soit repentie de les avoir bues.

Je pense qu'on ne prescrit actuellement que très-rarement la boisson de ces Eaux. Le docteur Bresmal, qui n'aimoit pas Chrouet, passe sous silence la cure de cette femme ; mais il nous informe, dans son *parallèle des Eaux Minérales du Diocèse et Pays de*

Liége (*a*), qu'immédiatement après que Simon Sauveur eût érigé ses petits Bains, les voisins en prirent et s'en trouverent bien ; et puis il ajoute que beaucoup de malades de Liége et d'autres Villes en éprouverent l'efficacité avec un *succès si merveilleux*, qu'en peu d'années on y vit aborder de toutes parts plusieurs personnes des plus distinguées qui y allerent en foule chercher la guérison à leurs maux. J'ai déjà fait l'éloge de Bresmal ; c'étoit sans contredit un de nos plus habiles médecins ; c'est dans le livre que je viens de citer, livre qui a été imprimé à Liége en 1721, et qui est aujourd'hui presqu'inconnu, que je puiserai les détails suivans sur un endroit que sa célébrité, justement méritée, m'engage à tracer.

(*a*) Pag. 49 et suiv.

IL paroîtra peut-être surprenant qu'il n'y ait eu dans un lieu où tant de malades récuperoient la santé, qu'une mauvaise hutte, construite d'argile, dans laquelle on avoit fabriqué deux ou trois Bains mal-propres qui recevoient l'Eau de la Source au moyen d'une petite pompe; car tel étoit l'établissement de Simon Sauveur; il doit, dis-je, paroître surprenant qu'on ne se soit seulement occupé qu'en 1713 à y élever le bâtiment, assez vaste, qui est le même qui subsiste a présent, mais qu'on a moderné depuis, et où on a taché de réunir, à la proprêté, toutes les commodités qu'on peut désirer. Voici ce qui a donné occasion à ce retard.

J'AI dit que Simon Sauveur avoit bâti sa fragile maison sur un fond qui appartenoit à son beau-frère le Major de Chaud-Fontaine; il en avoit, il est

vrai, obtenu la permission ; mais appréhendant qu'après la mort de celui-ci, il ne fut privé du profit qu'il retiroit de ses Bains, il chercha à s'approprier une chose qui n'étoit pas à lui. Il s'adressa, en 1696, à Joseph-Clément de Bavière, prince de Liége, et lui exposa que le public jouissoit, par son assiduité et ses soins, des Bains qu'il avoit établis *à grands frais sur un chemin Royal*. C'étoit surprendre la religion du Chef de la Nation. Sur ce simple allégué, Joseph-Clément lui donna par octroi du 19 Juin, 1696, sous une redevance assez modique, la Source qui lui fournissoit l'Eau pour ses Bains.

CET Octroi n'ôtoit pas et ne pouvoit ravir aux représentans du Major de Chaud-Fontaine un droit qu'ils avoient sur un fond que ce Major leur avoit transmis. Ils le firent en effet valoir. De-là

un

un procès que Simon Sauveur ne crut pas pouvoir soutenir : il céda ses prétentions à son neveu, Théodore Sauveur, qui continua ce procès jusqu'en 1713. Cependant Joseph-Clément reconnut qu'il avoit été trompé : il révoqua son Octroi. Peu de tems après, la Chambre des Comptes de ce Prince, administrée alors par une régence Impériale, fit creuser sous le terrain où Simon Sauveur avoit établi ses Bains. On remarqua que la principale Source qui donnoit naissance à celle, employée par Simon, s'étendoit bien avant dans la prairie de son beau-frère. On remarqua encore que la Source de Théodore Sauveur étoit un peu altérée par une petite Source d'Eau froide qui se mêloit avec l'Eau chaude : découverte qui détermina plus que jamais les représentans du beau-frère de Simon Sauveur à ne pas abandonner leurs droits sur cette

Fontaine. Ils s'adresserent à la Chambre des Comptes de Joseph-Clément qui eût égard à la justice de leur cause. Mais en même tems cette Chambre, ayant pris l'avis du Chapitre Cathédral, ayant consulté les plus savans jurisconsultes et des médecins très-experts qui jugerent unanimement que cette Source étoit un trésor pour le Pays et que le Prince pouvoit par conséquent en disposer, cette Chambre, dis-je, l'accorda aux propriétaires de la prairie, avec l'obligation de payer à Son Altesse annuellement deux cens chapons, et sous plusieurs autres conditions que Joseph-Clément, toujours avec l'avis du Chapitre Cathédral, imposa, selon Bresmal, en faveur du public : C'est ce que contient l'Octroi du 9 Juin, 1713, que cet auteur a vu.

ON construisit donc sur un plan ;

prescrit par le Prince et ses États, le bâtiment que nous voyons à Chaud-Fontaine. Du tems de Simon Sauveur et de son neveu, on étoit obligé de recourir au feu pour donner aux Eaux un dégré de chaleur convenable : Ce qu'on ne fait plus, il y a plusieurs années, depuis sur-tout que la Source a été purgée des Eaux étrangères, et qu'on l'a renfermée dans un puits ou réservoir bien cimenté, qui étant enclavé dans les bâtimens, empêche l'Eau froide d'y pénétrer. Je finirai ces détails, minutieux peut-être, par observer que, du vivant de Bresmal, les Bains de Chaud-Fontaine recevoient déjà les Eaux par le moyen d'une de ces machines, exécutée en petit, dont on s'étoit servi à Marly pour les Fontaines de Versailles. C'est principalement sur les rhumatisés et les paralytiques que ces Bains font des effets prodigieux.

On peut les prendre dans toutes les saisons, mais c'est ordinairement lorsque la nature s'orne de fleurs et de verdure que les Liégeois et les Étrangers fréquentent le plus Chaud-Fontaine, dont les environs dans ce moment sont d'une grande beauté. Ceux qui ne cherchent qu'à s'amuser, y trouveront amplement dans tous les tems de quoi se satisfaire. Le collège des Médecins de Liége en analysa les Eaux en 1717 avec une attention scrupuleuse, et le résultat du travail de ces Médecins, joint aux cures surprenantes qu'elles opérerent, ne contribua pas peu à étendre leur renommée. D'après ceci ne doit-on pas être étonné de lire, dans le *Traité des Eaux Minérales de Spa* de Mr. de Limbourg (*a*), que les Bains de Chaud-Fontaine *sont*

(*a*) Édition de Leyde, 1754, *in*-12, pag. 255.

plus fréquentés pour les plaisirs que pour la santé. On peut appliquer ici à ce docteur ce qu'il dit dans le discours préliminaire de ce Traité, *qu'il faut que les Eaux pour lesquelles on écrit, soyent toujours les meilleures* : Or Mr. de Limbourg a composé deux ou trois mille pages pour celles de Spa.

J'AJOUTERAI à cette Note quelques particularités sur une Source Minérale, découverte depuis peu dans les environs de Chaud-Fontaine, non loin du château de la Rochette. L'auteur d'une brochure (*a*), imprimée en 1801, raconte qu'un malheureux Émigré, errant dans les bois solitaires dont cet endroit est orné, et cherchant à étancher la soif

(*a*) Les Délices de Chaud-Fontaine, *in*-12., pag. 34 et 40. Cet Ouvrage auroit dû être intitulé ; Voyage de Chaud-Fontaine ; il est entre-mêlé de vers.

qui le tourmentoit, trouva cette Source que l'auteur préconise ainsi dans ces vers singuliers :

Derrière le joli château
Que l'on nomme la Rochette,
L'on vient de découvrir une Eau
Qui mérite bien qu'on l'achète,
Puisque le gros chasseur du lieu
M'a dit qu'il mange comme un diable
Avec ce breuvage impayable,
Lui qui mangeoit si peu !
D'ailleurs on dit que tout mal cède
A cet infaillible remède ;
Et pourtant il n'en coûte rien
Pour boire selon son envie
Cette merveilleuse Eau de vie,
Mille fois préférable au vin.

JE ne sais si ces rimes, qui n'ont point été inspirées par la Muse de Chapelle, contribueront à faire connoître cette nouvelle Source qu'on devroit bien appeller *la Fontaine de l'Émigré*. Le poëte lui donne les épithètes de *ferrugineuse et tonique*, en nous apprenant que des chy-

mistes de Maëstricht, en ayant analysé les Eaux, ont jugé qu'*elles ne pouvoient être que salutaires*. Mr. Malherbe, auteur de l'Ouvrage qui m'a fourni ces détails, s'adresse ainsi aux Dames dans une épître dédicatoire : « Puissiez-vous, leur dit-il, n'apercevoir par-tout qu'une plume taillée par l'un des enfans aîlés de Cythère ». Il ne suffit pas que l'amour taille la plume, il faut encore qu'il anime celui qui la manie. Mr. Malherbe convient bonnement, dans sa préface, qu'il *a plus d'aptitude au métier de hâleur qu'à celui de vers*; et il est persuadé que *la demi teinte de misantropie qui colore* son livre, *pourroit fort bien* le *faire appeller l'Ours des Alpes ou la Marmotte de Savoye*. Cet aveu naïf doit désarmer le critique le plus sévère.

HISTOIRE
DE
SPA.

La Lettre suivante a été imprimée dans l'*Esprit des Journaux*, à la suite des Recherches sur Nostradamus et Mathieu Laensbergh : Elle reparoît ici plus ample et accompagnée de quelques Notes nouvelles : J'ai cru devoir la détacher de ces Recherches que je rassemblai à l'instance de Mr. de . . ., auquel mes Lettres sur les Fontaines de Spa sont adressées.

HISTOIRE

Du Bourg de Spa et de ses Fontaines, avec des Recherches sur la Source antique de Tongres, à Mr....

LETTRE IVme.

Lorsque vous me conseillez, Monsieur, dans votre dernière Lettre, de ne plus revenir sur les Fontaines de Tongres et de Spa, votre intention n'a pas été certainement de confondre Mr. de Limbourg, docteur en médecine et membre de plusieurs académies, avec les deux grands hommes (*a*) sur

(*a*) Mathieu Laensbergh et Nostradamus.

lesquels vous me demandiez, dans la même Lettre, des renseignemens. Les doutes sur ces fameuses Fontaines vous paroissent suffisamment éclaircis, et vous pensez que s'il n'est pas permis de tromper le public, on doit aussi assez le respecter, en ne l'ennuyant point. C'est ainsi que vous interprétez une épigraphe, tirée des *Œuvres* de Voltaire, que j'ai mise à la tête de ma Lettre précédente. Cette phrase du poëte de nos jours qui a eu le plus de réputation, a singulièrement déplu à Mr. de Limbourg; mais une épigraphe, est-elle une autorité? Non. Ce n'est pas là l'usage que j'ai voulu en faire; il a donc tort de dire que je me suis appuyé sur un *homme dont le talent supérieur a ourdi son Histoire d'un tissu de faus-*

setés (1) N'est-ce pas dans les écrivains d'*un talent supérieur* qu'on puise ordinairement les épigraphes? Ne semble-t-il pas que Mr. de Limbourg se range déjà lui-même, par la longue énumération qu'il nous fait de ses travaux littéraires, dans cette classe des écrivains *supérieurs*? Mais pour ne pas laisser la postérité en suspend à cet égard, n'auroit-il pas dû nommer (2) le nom de l'auteur qu'il traduisit en 1749? Pourquoi se contente-t-il de dire seulement qu'il débuta, cette année, dans la carrière des Lettres par une traduction? Oh! vraiment, cela est trop modeste! si Mr. de Limbourg avoit mieux connu

---

(1) On trouvera cette Note, et les suivantes, à la fin de cette Lettre.

ses forces, il ne se seroit pas amusé à traduire.

MALGRÉ la *grande supériorité de ses talens*, j'ose le défier de nous montrer, que les médecins, du tems de Hubert Thomas, croyoient que la Fontaine de Tongres n'avoit point les vertus de celle dont Pline fait la description. Les médecins, du tems de cet auteur, ne craignoient d'en publier les propriétés que parce qu'ils appréhendoient que les malades n'y recourussent préférablement à leurs ordonnances; ce n'étoit pas, comme je l'ai déjà dit, qu'ils ignorassent, ou qu'ils en méconnussent les bonnes qualités : Mais c'étoit parce qu'ils ne consultoient que leurs intérêts (*a*).

(*a*) C'est ce qu'on lit dans le petit

CETTE Fontaine, demande encore Mr. de Limbourg, étoit-elle connue des Romains? N'ai-je pas prouvé que le passage du Naturaliste Latin ne pouvoit être interprêté qu'en faveur de la Fontaine de Tongres (3)? N'ai-je pas de plus prouvé positivement que les Romains la connoissoient, et par la tradition du Pays que de vieux manuscrits sur notre Histoire confirment, et par le témoignage de quantité d'écrivains, et par les découvertes faites sur l'Ysserborn, Monticule où étoit située cette célèbre Fontaine, et par les épithètes enfin de *Sacer* et de *Sanus* que lui donnent les anciens régistres de l'Église

---

livre, intitulé : *Hub. Thomæ de Tungris et Eburonibus Comment.* Anvers, 1585, *in*-8., pag. 77.

collégiale de Tongres ? Épithètes qui indiquent en même-tems, et le cas qu'en faisoient les Romains, puisqu'ils l'avoient dédiée à un Dieu, et ses effets merveilleux et salutaires, puisque les malades y récupéroient la santé?

LA situation, au contraire, des Fontaines de Spa dans les vastes forêts des Ardennes, sans compter les précipices affreux dont elles sont de tous côtés environnées, cette situation, dis-je, ne montre-t-elle pas évidemment que les Romains n'eurent aucune connoissance des Eaux de ce Bourg qui n'acquirent quelque crédit que plusieurs siècles après la décadence de leur Empire? Ignore-t-on que César lui-même, à qui rien n'étoit presqu'impossible, n'osa envoyer dans ces forêts épaises ses braves soldats pour y poursuivre les Éburons qui s'y

s'y étoient réfugiés ? Et le général de ce peuple valeureux, Ambiorix, ne dût-il pas son salut à la position avantageuse de son habitation ? Ses gens arrêterent les Romains dans des défilés étroits ; il eut le bonheur de s'évader et de s'enfoncer dans les Ardennes où il fut en sûreté. Mais d'où conste-t-il, s'écrie Mr. de Limbourg, que cette habitation étoit située près d'une rivière et dans les bois? Ce n'est pas, ajoute-il, par les Commentaires de César. Excusez-moi, Mr. de Limbourg, c'est par ces Commentaires qu'il en conste: César y dit formellement que *ce qui sauva Ambiorix, c'est que sa maison étoit située dans les bois comme le sont presque toutes celles des Gaulois, qui pour se garantir des ardeurs du soleil, les bâtissent dans le voisinage des forêts et des*

rivières (*a*). Rien n'est plus clair : Et c'est la fuite de ce Roi des Éburons, quoique Mr. de Limbourg assure le contraire, qui donna occasion à César de parler de son habitation (4).

Ce médecin veut aussi que ce soit le *hazard* qui ait fait *semer* des médailles antiques dans un endroit plutôt que dans un autre : Excellente raison pour persuader que les Romains ont pu connoître les Sources de Spa! Reste à s'en prendre au *hazard* si nous n'y trouvons point de médailles. Quand on conviendroit, avec Mr. de Limbourg, que c'est le *brigandage des siècles*, ou une *mauvaise police*, qui sont cause

(*a*) *Commentaires de César*; traduct. de Wally, édit. de Barbou, 1775, tom. 1, pag. 293.

que nous ne voyons point d'anciens monumens près des Fontaines de Spa, on pourroit toujours lui demander : Comment est-il possible qu'il n'existe plus aujourd'hui dans ce lieu aucune trace de ces monumens ? Les vestiges de tant de beaux édifices qu'on rencontre partout où les Romains ont pénétré, n'attestent-ils pas mieux *le brigandage des siècles* (5)? et où il n'y a pas de ces anciens vestiges, n'est-on pas fondé à croire que les Romains n'y ont jamais été ?

MAIS abandonnons ces tems réculés, et rapprochons-nous des tems plus modernes. Mr. de Limbourg revient encore sur Henri III, Roi de France, et sur son prétendu voyage en 1585. J'ai démontré qu'il n'a pas sorti, et qu'il ne pouvoit pas sortir de son Royaume

alors; et l'auteur de sa vie (*a*), remplie de recherches, est d'accord avec moi, puisqu'il se tait, ainsi que tous les Historiens contemporains à ce Roi, sur cet événement, qu'on ne peut cependant ranger dans la classe des événemens ordinaires. Quoique les *Mémoires* de sa sœur, Marguérite de Valois, Reine de Navarre, n'aillent que jusqu'en 1582; comme elle a vécu près de trente ans après cette époque, et qu'elle entre dans de grands détails sur notre Pays et sur son voyage à Spa, n'étoit-il pas naturel qu'elle rappellât celui de Henri à ce Bourg dans un livre qu'elle n'a écrit que long-tems après, et lorsqu'elle ne pouvoit plus s'adonner à la galanterie et aux plaisirs

(*a*) Cet Ouvrage a paru depuis peu.

que son rang, sa beauté et son amabilité rassembloient autour d'elle dans sa jeunesse (6). Ne pourroit-on pas même conjecturer que c'est-elle qui fit placer dans l'Église de Spa l'écusson d'un frere qu'elle chérissoit tendrement (*a*) préférablement au sien, et probablement à la demande des habitans de ce village qui cherchoient déjà dès-lors à accréditer leurs Eaux? Et parce qu'Ambroise Paré a fait imprimer la première édition de ses *Œuvres* en 1561 (7), peut-on conclure de-là qu'il ne peut avoir

(*a*) Il faut cependant convenir qu'à l'époque où on fait aller Henri III à Spa, Marguérite de Navarre haïssoit ce Prince qu'elle avoit aimé autrefois; elle étoit alors entiérement dévouée aux intérêts du Duc d'Alençon, leur frère.

fait mention du voyage de Henri III à Spa en 1585? Voyage que Mr. de Limbourg soupçonne qu'Ambroise Paré a conseillé à ce Prince! Ce chirurgien n'est mort qu'en 1592; il y a eu, de son vivant, plusieurs éditions de ses ouvrages; il les a lui-même corrigés et augmentés après 1585: N'étoit-il pas tout simple que dans le peu qu'il a écrit sur Spa, il dise un mot du voyage du Roi de France à des Eaux qu'il lui avoit, prétend-on, ordonnées. Mr. de Limbourg se plait à s'appuyer sur deux passages de cet auteur qui regardent ces Eaux; voyons si cet appui est bien solide: Dans l'un il n'en parle que conjecturalement: *L'on tient*, dit-il, *que les Eaux Minérales de Spa au Liége ou de Plombière, ont vertu admirable pour tarir les fleurs blanches et c..... p....*: Dans l'autre, après

avoir loué en général les Bains d'Eaux froides et leur avoir attribué la guérison de plusieurs maladies, il ajoute: *Entre lesquels ceux de Liége et de Plombière, pris par de hors et par dedans, ont même effet, faisant d'une main plusieurs offices sans rien gater* (8) (*a*). N'avois-je pas raison d'avancer qu'Ambroise Paré n'a écrit que très peu de lignes sur les Eaux de Spa? Et encore observez, je vous prie, que dans ces deux passages, les Eaux de Plombière, et les Bains qu'on trouve dans quelques lieux du Pays de Liége, peuvent réclamer ces lignes en leur faveur.

VOUS auriez désiré, Monsieur, que

(*a*) *Œuvres d'Ambroise Paré*, édition de Lyon, 1645, *in-fol.*, pag. 336 et 337.

je m'étendisse d'avantage sur Van-Helmont dont j'ai parlé dans une de mes Notes. Ce savant écrivain a examiné scrupuleusement les Fontaines de Spa; il étoit bien loin de croire que leurs Eaux avoient toutes les bonnes qualités qu'on leur attribuoit déjà dès-lors; le suffrage d'un homme aussi instruit devroit encore servir de règle dans leur usage, et les médecins, qui les ordonnent aujourd'hui peut-être un peu trop légérement, pourroient, ce me semble, consulter avec succès les *Paradoxa de Aquis Spadanis* de ce chymiste célèbre. Je n'en juge que d'après ce que quelques uns de nos auteurs en ont dit, n'ayant point su me procurer cet ouvrage; mais s'il est dans le même goût que le *Supplementum de Spadanis Fontibus* du même Van-Helmont, j'ai peu à regretter d'en avoir été privé. Je n'ai

rien trouvé, dans ce Supplément, sur l'origine et l'antiquité des Fontaines de Spa; je n'y ai rencontré aucune anecdote sur ce lieu rénommé : ce qui étoit le seul but de mes recherches, ne m'étant nullement proposé, ainsi que je l'ai dit, de faire connoître en détail les vertus et les propriétés caractèristiques de ces Sources. Je me contenterai donc de répéter encore ce que j'ai déjà consigné ailleurs, que ce Supplément, imprimé en 1624, est divisé en sept paradoxes, et que Van-Helmont y attaque en partie les qualités bienfaisantes qu'on prétendoit qu'avoient de son tems les Fontaines de Spa. Le docteur de Heers, le champion de ces Fontaines, y répondit la même année : Il y a plus d'humeur et d'animosité dans cette réponse que de bonnes raisons (9). Au reste, Van-Helmont ne condamnoit pas

absolument les Eaux de Spa; il convient qu'elles sont un puissant remède pour les obstructions du foie, de la rate et des rognons, pour les fièvres qui proviennent de ces obstructions, pour l'hydropisie, pour la jaunisse, etc., et il conseille à ceux qui les boivent, d'abandonner les cartes et de jouir préférablement, quand le tems le permet, de la promenade : Passage qui prouve que les jeux avoient déjà fait alors quelques progrès dans ce Bourg. C'est ce qui est encore mieux constaté dans le *Spadacrène* de Henri de Heers, puisque celui-ci y prescrit l'usage des cartes aux malades qui prennent les Eaux de Spa; il donne aussi, au même endroit, pour précepte, un conseil qui me paroît beaucoup meilleur : Avant de se rendre aux Fontaines de ce village, il faut, dit-il, laisser *à la maison*

tout soin et tout chagrin. Sans doute que du vivant de de Heers, on n'y avoit pas introduit ces jeux détestables, tels que le Pharaon, le Biribi, etc.; car ce seroit envain que le joueur infortuné, qui, à la vue d'un monceau d'or, alleché par l'espoir d'un gain incertain, risque sur une carte fatale et perd toute sa fortune, ce seroit envain, dis-je, qu'il auroit laissé à sa maison tous ses chagrins. Il faut avouer que ces salles magnifiques et somptueuses, bâties à Spa depuis vingt-cinq à trente ans, présentent dans la saison des Eaux un spectacle singulier et étonnant par le contraste des personnes qui s'y rassemblent; on y a vu plusieurs têtes couronnées y déposer l'attirail majestueux de la Royauté : Mais malheureusement c'est-là aussi que viennent se réunir les plus grands joueurs du

monde; c'est encore là qu'arrivent de toutes parts les plus fameux escrots et les filous les plus rusés : Ces salles enfin servent de raillement à tous les mécontens, à tous les intriguans de l'univers (10).

LIÉGE, 11 Mars, 1789

NOTES.

Je renvoye ceux de mes Lecteurs, qui auroient désiré de trouver dans cette Histoire les noms des Princes qu'on a vus à Spa pendant le 18me. siècle, aux *Listes* qu'on imprime, tous les ans, dans ce Bourg, et aux *Gazettes* de Liége. Aurois-je rendu mon Ouvrage plus intéressant, si j'avois rapporté, ce que tout le monde sait, qu'on a élevé à Spa un monument pour transmettre à la postérité que Pierre-le-Grand y a été? Ignore-t-on que Joseph II y a dîné avec un Philosophe qui s'est montré dans tous ses écrits l'antagoniste des Souverains? Ignore-t-on que Gustave, Roi de Suède, que Paul I; que le Prince Henri de Prusse, que le Comte d'Artois, que le Duc d'Orléans, etc. etc., ont visité les Fontaines de ce lieu?

NOTES Historiques, pour servir de Supplément au texte, avec des renseignemens sur les Sources Minérales du Pays de Liége.

NOTE Iere., pag. 45. *Sur un homme dont le talent supérieur a ourdi son Histoire d'un tissu de faussetés.*

Ce sont les expressions de Mr. de Limbourg; que signifie un *talent supérieur qui ourdi son Histoire d'un tissu de faussetés*? Il a sans doute voulu dire que Voltaire étoit en général un Historien médiocre et infidèle; j'en conviens avec lui : Ce n'est pas par ces sortes d'Ouvrages qu'il s'est fait un nom illustre; j'en excepte seulement son Histoire de Charles XII, et le *Siècle* de Louis XIV qu'on lira toujours avec intérêt. On m'assure que Mr. de Limbourg veut encore

revenir sur les Fontaines de Spa pour revendiquer leur priorité sur celle de Tongres ; cela ne m'étonne pas : il doit une certaine reconnoissance à des Sources qui l'ont enrichi. Mais je prie Mr. de Limbourg d'observer que je n'ai jamais songé à ravir aux Eaux de Spa les bonnes qualités qu'on leur attribue : J'ai simplement prouvé que celles de Tongres étoient plus anciennes et avoient eu beaucoup de vogue. Je prie Mr. de Limbourg d'observer encore que j'ai cherché plutôt à débrouiller l'origine et l'Histoire des Fontaines de Tongres et de Spa, qu'à donner une liste des cures merveilleúses des malades qui y ont été récupérer la Santé. Enfin je répète encore que j'ai écrit sur cette matière en Historien, et non en médecin : Je laisse à Mr. de Limbourg, docteur en médecine, et à ses successeurs, le soin de l'envisager d'après les règles de leur art.

NOTE 2.

NOTE 2, ibidem. *N'auroit-il pas dû nommer le nom de l'auteur qu'il traduisit en 1749?*

JE vais suppléer au silence de Mr. de Limbourg. Un médecin, peu connu aujourd'hui, appellé Louis de Presseux, soutint à Leyde, en 1736, une dissertation inaugurale sur les Eaux de Spa. Il y a de bonnes choses dans cette dissertation qui est écrite avec impartialité. C'est ce petit Ouvrage que Mr. de Limbourg traduisit en 1749; il l'accompagna d'une préface concernant l'action physique de ces Eaux sur le Corps humain. Le traducteur y fait un aveu bien modeste; il avoue qu'il n'a pas travaillé *en vue de s'acquérir de l'honneur*: Son but étoit sans doute d'être utile, et si une vie laborieuse, et consacrée depuis 50 et des années à conserver les jours de

ses Concitoyens, doit, comme on ne peut en douter, mener à l'*honneur*, Mr. de Limbourg a droit d'y prétendre.

ON peut joindre, à la dissertation du médecin de Presseux, la brochure suivante : *Essai sur l'analyse de l'Eau Minérale de la Grande-Flémalle, ou comparaison de cette Eau avec celles de Spa*, (*a*) à Liége, chez Kintz, 1750, *in*-8*vo*. La Grande-Flémalle est un village, agréablement situé sur les bords de la Meuse, à deux petites lieues de Liége. L'auteur de cet Essai s'est servi de l'analyse des Eaux de Spa du docteur de Presseux; il a répété sur l'Eau de Flémalle les expériences les plus essentielles que ce médecin avoit faites sur celles de Spa, il

(*a*) Cet Ouvrage a été composé par Mr. Fallize qui a exercé long-tems parmi nous la chirurgie avec succès.

en a marqué le résultat et croit qu'ayant démontré la ressemblance des principes contenus dans les Eaux de Spa et de Flémalle, il est naturel de conclure que les effets et les vertus de ces Fontaines doivent être semblables. Un de nos Poëtes, qui écrivoit en 1635, dont j'ai fait mention ailleurs, a très-bien dépeint, dans ces vers, la situation, vraiment pittoresque, de la Source de Flémalle :

J'aime cette Fontaine, et cet antre écarté,
Où jamais le soleil ne porte sa clarté :
Dans ces bois, les oiseaux, quand l'aube les reveille,
D'un concert enchanteur chatouillent mon oreille ;
Et ce ruisseau, qui fuit au travers des cailloux,
Réjouit tous ses bords d'un murmure bien doux.

Il y a, entre Flémalle et Liége, sur la rive droite de la Meuse, un Hameau, nommé Ougraie, qui fournit quelques

Sources dont les Eaux, m'assure-t-on, sont ferrugineuses. Nous avons encore une Fontaine dans le Village de Chokier, non-loin de Flémalle : Les habitans des bords de la Meuse ont bu souvent les Eaux de celle-ci avec succès.

NOTE 3, pag. 47. *N'ai-je pas prouvé que le passage du Naturaliste Latin ne pouvoit être interprété qu'en faveur de la Fontaine de Tongres ?*

QUOIQU'IL n'y ait plus besoin de preuves pour expliquer le passage de Pline en faveur de cette Fontaine, je conseille aux personnes qui pourroient encore avoir quelques doutes sur ce point, d'ouvrir la traduction de l'Ouvrage du Naturaliste Latin par le savant Antoine du Pinet, traduction qui parut pour la première fois en 1566, qu'on

consulte de nos jours, et dont on fait beaucoup de cas; ils y verront que cet auteur traduit cette phrase, *Tungri, Civitas Galliæ, Fontem habet insignem*, etc.; par celle-ci : *A Tongri, Ville de Brabant, il y a une Fontaine admirable*, etc. Du Pinet a bien jugé ici que *Tungri* étoit le nom d'une Ville et non d'un Peuple; si Pline avoit voulu désigner un Peuple, n'auroit-il pas dit tout simplement : *Civitas Tungrorum Fontem habet*, etc? Les Fontaines de Spa, pour lesquelles Gilbert Limbourg avoit composé un petit volume vers 1558, commençoient a être connues, lorsque du Pinet travailloit à sa traduction, il n'en fait cependant nullement mention dans ses Notes, très-estimées des littérateurs, et qui jettent en effet le plus grand jour sur quantité d'endroits de Pline : Ce qui montre qu'on ne songeoit guère alors à réclamer pour ces Fontaines le passage de cet Écrivain;

et que au contraire on étoit persuadé que ce passage ne pouvoit concerner que célle de Tongres. Il ne faut pas être surpris si du Pinet rend ces mots, *Tungri*, *Civitas Galliæ*, par ceux ci : *à Tongri Ville de Brabant*, etc. Après la chûte de l'Empire-Romain, cette Ville se trouva être enclavée dans le royaume d'Austrasie; des débris de ce royaume, s'éleva l'ancien Brabant dont Tongres et la Haisbaye faisoient partie dans ces tems reculés. Dès-lors, et après, des Princes, des Rois, des Empereurs, ayant donné à l'église de Tongres, et ensuite à celle de Saint Lambert, différentes possessions avec plusieurs grands privilèges et même avec quelques droits régaliens, il s'est formé de tout cela la principauté de Liége, l'une des plus belles de l'Empire-Germanique (*a*).

(*a*) On traçoit ces lignes avant l'époque de la réunion de notre Pays à la France.

NOTE 4, pag. 50. *Rien n'est plus clair, et c'est la fuite du Roi des Éburons, quoique Mr. de Limbourg assure le contraire, qui donna occasion à César de parler de son habitation.*

RAPPORTONS le texte Latin, afin que Mr. de Limbourg ne forme plus aucun doute sur cet objet : *Nam, sicut magno accidit casu, ut in ipsum (Ambiorigem) incautum atque imparatum incideret : priusquam ejus adventus* (de Basilius, officier Romain, envoyé par César pour reconnoître la rétraite des Éburons) *ab hominibus videretur, quam famâ ac nunciis afferretur : Sic magnæ fuit fortunæ, omni militari instrumento, quod circum se habebat, erepto, rhedis equisque comprehensis, ipsum effugere mortem. Sed hoc eo factum est, quod, ædificio circumdato silva (ut sunt ferè domicilia Gallorum, qui, vitandi æstus causâ,*

plerumque Silvarum ac fluminum petunt propinquitates,) *Comites familiares que ejus* (*Ambiorigis*). *Angusto in loco equitum nostrorum vim paulisper sustinuerunt. Iis pugnantibus, illum in equum quidam ex suis intulit: Fugientem Silvæ texerunt. C. J. Cæsaris Comment. Editio cum Not. Var. Amst.* 1697, *in-8vo.*, pag. 170.

NOTE 5, pag. 51. *Les vestiges de tant de beaux édifices qu'on rencontre par-tout où les Romains ont pénétré, n'attestent-ils pas bien mieux le brigandage des siècles ?*

NOUS pourrions nous récrier ici avec la comtesse de Brégi :

Vous que l'on vit jadis de splendeur éclatans,
Thermes, cirques, palais, que par-tout on renomme :

Si vous montrez encor la puissance de Rome,
Vous montrez bien aussi la puissance du tems (*).

Mr. Bernardin Henri de Saint Pierre fait la même réflexion au sujet d'un arc de triomphe que Marius éleva après la défaite des Cimbres. En rendant compte des sensations que fit sur lui la vue de ce bâtiment antique qui subsiste en partie près d'Orange, cet éloquent et sensible auteur dit, entr'autres choses : « Je remarquai que si cet arc de triomphe étoit un monument des victoires des Romains sur les Cimbres, il en étoit un aussi du pouvoir du tems sur les Romains ». *Etudes de la Nature*, 3me. édit. tom. 3, pag. 118.

(*) On a inséré le peu de poésies que la C. de Brégi a laissé dans le 26me. vol. des Annal. poét., pag. 5.

NOTE 6, pag. 53. *Sur la Reine de Navarre et son voyage à Spa.*

C'EST en 1577, ainsi qu'on a vû, que Marguérite de Valois, Reine de Navarre, entreprit le voyage de Spa. J'ai dit aussi qu'il ne falloit pas prendre à la lettre le passage des *Mémoires* de cette Princesse, par lequel nous apprenons que ce Bourg, lorsqu'elle voulut y aller boire les Eaux, n'avoit que *trois ou quatre méchantes petites maisons*. L'auteur des *Nouveaux amusemens de Spa* feroit bien d'indiquer où il a tiré que ce village, avant le voyage de Marguérite, étoit fréquenté par des personnes de différentes Nations. Gilbert Limbourg fait mention de quelques Étrangers qui y étoient allés de son tems, c'est-à-dire, vers 1558; mais après lui jusqu'à Henri de Heers qui écrivoit au commencement du 17me-

siècle, je ne connois point d'auteur qui ait tenu une Note des Étrangers qui ont visité les Fontaines de Spa.

Si Mr. de Limbourg, rédacteur des *Nouveaux amusemens de Spa* en question, s'étoit contenté d'avancer qu'après le voyage de Marguérite de Navarre, les Eaux Minérales de ce village commencerent à être fréquentées par des personnes de différentes Nations, on auroit pu le croire; le livre en effet sur ces Eaux du docteur Philippe Gérinx dont j'ai déjà parlé dans cette Histoire, en fournit la preuve. Ce médecin a composé, environ trente ans après la mort de Gilbert Limbourg, une *Description des Fontaines acides de Spa avec leurs vertus*; il y rapporte la guérison de trois ou quatre malades, et on y lit qu'on voyoit venir dans cet endroit *une infinité de personnes des Pays-Bas, d'Allemagne, de*

France, d'Italie et d'Espagne. N'y auroit-il pas ici un peu d'exagération (*a*)? Au reste, il est bon d'observer que Philippe Gérinx écrivoit sa Description douze ou quinze ans après le voyage de la Reine de Navarre, et que ce voyage dont le motif n'étoit point de prendre les Eaux de Spa, ayant fait beaucoup de bruit, n'a pas peu contribué a y attirer, vers la fin du 16me. siècle, plusieurs Étrangers; mais j'ai montré que parmi ces Étrangers on distinguoit à peine quatre ou cinq personnes de marque. Lorsque je composai mes deux premières Lettres sur Spa, j'ignorois que Jean-François

(*a*) On le soupçonne avec d'autant plus de fondement qu'on doit se rappeller que Gérinx disoit, vers 1578, que les Vertus Médicinales des Eaux de Spa ont été même inconnues jusqu'à son tems. Descript. de la Fontaine ferrugineuse de Saint Gilles, près de Tongres; pag. 4.

Bonomi, gentilhomme Crémonnois, évêque de Verceil, nonce apostolique et légat à *Latere*, envoyé par le Pape à Cologne et dans les Provinces Belgiques pour s'opposer aux progrès que faisoient alors les secres de Luther et de Calvin, j'ignorois, dis-je, que ce Prélat fit en 1586 quelque séjour dans ce Bourg (*a*). Il ne put trouver dans les Eaux Minérales de Spa un remède à ses maux, puisque la mort l'enleva à Liége l'année suivante (*b*).

(*a*) C'est ce que je lis dans un petit livre, intitulé : Chronicon S. Ordinis Cruciferorum, etc., imprimé à Cologne en 1635, pag. 167. C'est le seul morceau Historique que nous ayons sur l'origine de l'Ordre des Croisiers ; il a été composé par Henri Russelius, Liégeois, réligieux de cette Congrégation.

(*b*) Bonomi ordonna, en mourant, qu'on transporteroit son corps à Verceil ; ce qui fut exécuté ; on le déposa dans le sépulchre

LE livre de Philippe Gérinx dont je viens de transcrire le titre, a été imprimé à Liége, chez Léonard Streel; c'est un petit *in*-12., sans date. Il est orné de deux pièces de poésies, de plus de cent vers chacune, de Dominique Lampson, chanoine de la Collégiale de Saint Denis à Liége, et l'un de nos bons poëtes Latins. J'ai dit, dans une de ces Notes, que le docteur Gérinx, dans sa *Description de la Fontaine de Tongres*, étoit intimément persuadé que Pline le Naturaliste a voulu désigner par le passage de son Histoire que j'ai si souvent cité

---

des Évêques de cette Ville. C'étoit un homme éloquent et très-rusé. Après avoir anathématisé Gebhart Truchsès, archevêque de Cologne, il engagea le Chapitre de cette Métropole à choisir pour son successeur Ernest de Bavière, prince de Liége : Anecdote inconnue à nos Historiens. Vghelli, Ital. Sacr. tom. 4, pag. 812 et 813.

ici, les Eaux Minérales de cette ancienne Ville; il n'a pas changé de sentiment dans sa *Description* des Fontaines de Spa; les deux pièces de poésies de Dominique Lampson sont, l'une à la louange de celles-ci, et l'autre, à la louange de la Source de Tongres; le poëte s'exprime ainsi dans cette dernière :

Tungrorum vicine novæ Fons mœnibus urbi,
Qui veteris proprior mœnibus urbis eras :
Fons idem manifesta fides ille inclytus auctor
Quem laudat physicæ Plinius Historiæ.

Il rend après en beaux vers le passage de Pline qui contient les propriétés de la Fontaine de Tongres. Dans son Poëme, à l'honneur des Sources de Spa, il cite encore les Eaux de Tongres et ce Naturaliste :

Insignem Fontem Tungrorum, ille inclytus auctor
Quem laudat physicæ Plinius Historiæ.

ET il ajoute ensuite, en s'adressant à la Sauvenière et au Pouhon :

Non ideo minor est amborum vestra potestas,
Vos quia non norit Plinius ille prior.
Si nosset vos, indubiè memorasset, et ejus
Plena foret vestris laudibus Historia.

PHILIPPE Gérinx ne fait mention, dans son Ouvrage, que de la Sauvenière et du Pouhon ; ce qui me fait croire que les autres Fontaines de Spa étoient alors peu connues, ou que du moins on en ignoroit les vertus. Quoi qu'il en soit, c'est sous les yeux de Philippe de Bésançon, célèbre médecin François, que Gérinx fit ses expériences ; il nous informe que ce médecin a écrit un *petit Livre* sur ces Fontaines. Je n'ai point su me procurer le livre de Bésançon ; je soupçonne qu'il n'a point été livré à la presse. Le fait le plus remarquable que j'aie trouvé dans celui de Gérinx, c'est qu'une dame parvint à l'âge de 120 ans, en

en buvant de l'Eau du Pouhon: malgré ce grand âge, cette dame étoit encore *gaillarde.*

NOTE 7, ibidem. *Et parce qu'Ambroise Paré a fait imprimer la première édition de ses Œuvres en 1561, &c.*

LA première édition des Œuvres d'Ambroise Paré peut être de cette année, mais avancer avec assurance, comme fait Mr. de Limbourg, qu'il n'y a eu, après, que des traductions ou des réimpressions simples de ces *Œuvres*; cela n'est pas exact: Ce docteur auroit dû remarquer que les éditions des Ouvrages de ce célèbre chirurgien, faites après 1561, sont corrigées en plusieurs endroits et considérablement augmentées. Je me garderai bien de dire ici, comme Mr. de Limbourg; *voilà une Réponse complette sur tous ces points.* Laissons au

public éclairé la décision de tous ces points. N'aurois-je pas autant de vanité de répondre aussi affirmativement, qu'il est ridicule à Mr. de Limbourg de citer ici avec emphase le *Goguenard Démocrite*, le *Mysantrope Héraclite* et le *Cynique Diogène*? Qu'ont de commun ces anciens philosophes avec les Fontaines de Tongres et de Spa? Pas plus, je dois l'avouer, que Nostradamus et Mathieu Laensbergh sur lesquels j'ai fait quelques recherches que je présentai au public, par la voie de *l'Esprit des Journaux*, dans la même Lettre où je réfutois les objections de Mr. de Limbourg rélativement aux Fontaines de Tongres et de Spa.

NOTE 8, pag. 55. *Sur le passage d'Ambroise Paré, cité dans le texte.*

Mr. de Villenfagne, dit Mr. de Limbourg, ne connoissoit pas ce passage de cet auteur sur Spa: Que ce docteur prenne les peines de lire la page 375me. de mes *Mélanges de Littérature et d'Histoire, etc.*, il verra qu'il ne m'étoit pas inconnu. Je conseille à Mr. de Limbourg de relire lui-même le passage en question dans les *Œuvres* de ce chirurgien, il sera convaincu que cet auteur n'y parle que des Bains, et non d'*Eaux prises intérieurement*: ce qui est si vrai, que ce passage est tiré du chapitre qu'Ambroise Paré a intitulé: *Les Bains*. Je ne sais si on a remarqué que ce chirurgien renommé tenoit compagnie à l'amiral de Coligny, la nuit même où cet homme fameux fut mis cruellement

à mort par Besme en 1572. Voyez le livre qui a pour titre: *Recueil des choses mémorables avenues en France sous le règne de Henri II, François II, Charles IX, etc.* imprimé en 1598, pag. 429. Dans l'Ouvrage, intitulé, *Mémoires d'estat sous Charles* IX, tome 1, pag. 197, on lit qu'Ambroise Paré pansa l'Amiral qui avoit été blessé peu de tems avant le massacre de la St. Barthélemi.

NOTE 9 pag. 57. *Il y a plus d'humeur et d'animosité dans cette Réponse que de bonnes raisons.*

LE docteur Chrouet observe que les brochures que Van-Helmont et le médecin de Heers publierent l'un contre l'autre, sont remplies d'invectives et ne méritent pas qu'on y fasse attention (*a*).

(*a*) Voyez le Spadacrène, ou Dissertation

Cette observation peut convenir au dernier; mais je ne sais si le docteur Chrouet a lu attentivement les Ouvrages de Van-Helmont; il n'y paroit pas. Du tems de Henri de Heers, les Allemands et les Flamands croyoient qu'il falloit s'abstenir de boire les Eaux Minérales tous les mois où on rencontre la lettre R; ils citoient à ce sujet ce vers macaronique:

Mensibus in quibus R,
Non debes bibere water.

MAIS de Heers combat cette opinion dans son *Spadacrène*, en avouant cependant que les personnes qui voudront faire usage des Eaux de Spa, devront préférer les mois de Mai, de Juin, de

---

physique sur les Eaux de Spa, Ouvrage de H. de Heers, corrigé et commenté par le doct. Chrouet, imprimé à la Haye en 1739, in-12, pag. 66.

Juillet et d'Août, qui sont les mois où on ne trouve point la Lettre *R*.

NOTE 10, pag. 60. *C'est à Spa que viennent se réunir les plus grands joueurs, les plus fameux escrots et les filous les plus rusés*, etc.

DANS un recueil, intitulé, *Variétés Littéraires*, composé par un Liégeois (Mr. de T....é) et imprimé tout récemment (en 1801) je lis cette phrase, pag. 78 : *Spa étoit depuis long-tems pour ce Pays une Source de vices, plus qu'une mine d'or.* Je conviendrai en effet que si les Étrangers qui visitoient ce beau Village, nous laissoient beaucoup d'or, ils n'ont pas peu contribué aussi à changer le caractère de la Nation, en nous offrant le tableau d'un luxe immodéré, et en nous communiquant les mœurs cor-

rompues des Princes et des grands Seigneurs de l'Europe. Il y a, dans ces *Variétés Littéraires*, pag. 89, une pièce de vers sur les Liégeois que je trouve très-singulière; on en jugera; le peu d'étendue de ce morceau m'enhardit à l'insérer ici:

Les Liégeois ignorans croupissent dans leurs murs,
Mépris de l'Univers, fanatiques obscurs,
D'où l'ignorant orgueil a proscrit les Sciences,
Et dont la piété connoit bien les vengeances;
Armés de cent façons pour repousser les Arts,
Sans cesse on voit roder sur d'antiques remparts
Les préjugés, la fourbe avec la calomnie,
Idoles du Liégeois, tyrans de ma Patrie.

Que le Poëte me pardonne si je prends, autant que l'espace d'une Note peut le permettre, la défense de mes Concitoyens. Peut-on donner l'épithète d'*ignorans* aux Liégeois, et peut-on dire qu'ils ont repoussé, ou qu'ils repoussent les Arts? Il y a peu de petites Nations

qui ayent produit plus de savans, plus de jurisconsultes, plus de poëtes, plus d'historiens, etc., plus d'artistes enfin renommés que la notre. Je n'avance point ici un paradoxe. C'est ce que je prouverai dans un Ouvrage, assez volumineux, qui m'a demandé vingt ans de recherches, et que je compte livrer incessamment à la presse sous le titre de *Bibliothèque Éburone*. J'espère que Mr. de T...é, s'il parcourt ce livre, se repentira d'avoir publié, dans ses *Variétés*, les vers que je viens de copier. Immédiatement après ces vers, l'auteur a placé cette réflexion : *Je suis bien changé d'avis, je le trouve aujourd'hui trop lettré.* Si cette phrase concerne, comme il le paroît, les Liégeois, je ne saurois m'empêcher d'être encore d'un *avis* contraire. Sans vouloir dénigrer mes contemporains, sans vouloir les traiter d'*ignorans*, (car nous avons encore parmi nous des personnes très

instruites) il ne me sera pas difficile de montrer, et je le montrerai dans ma *Bibliothèque Éburone*, que les Liégeois étoient plus *lettrés* autrefois qu'ils ne le sont à présent. Si je comparois les vers du recueil de Mr. de T....é avec ceux de quelques-uns de nos Poëtes du 17me. siècle, il pourroit peut-être lui-même m'en fournir une preuve.

Je dois remarquer que peu de tems après la publication de ses *Variétés*, Mr. de T....é fit imprimer un *Supplément*, où, dans un *Errata*, il dit que les vers qui ont donné lieu à cette Note, *sont des vers de jeunesse*, en avouant que l'épithète d'*ignorant* est *doublement impropre à l'égard du Liégeois*, mais qu'il faut *observer que la versification ne permet point l'exactitude de la prose*. Je ne sais si on peut admettre cette excuse. Au reste, je

trouve, dans ce *Supplément*, ces trois beaux vers sur DIEU :

Ce qui fut, ou doit être, à son œil est présent,
. . . . . .
Il parle, il tend la main aux peuples abbattus,
Il parle, et les tyrans à sa voix ne sont plus.

SI Mr. de T....é avoit conservé dans son porte-feuille tous ses *vers de jeunesse*, et s'il en avoit composé beaucoup comme ceux-ci, le public y auroit *doublement* gagné.

LETTRE

SUR

DEUX PROPHÈTES.

L'OPUSCULE suivant a déjà paru dans l'*Esprit des Journaux*, on en avoit tiré séparément 25 à 30 Exemplaires : ce qui a fait dire au Rédacteur du *Supplément à la nouvelle Correspondance Littéraire et Politique*, qu'on a publié, à Liége, une *Lettre in*-12., de 32 pages, sur Michel Nostradamus et Mathieu Laensbergh, dont ce Rédacteur donne un extrait peu étendu. Cette Lettre, qui reparoît ici corrigée et considérablement augmentée, étant adressée à la même personne à qui j'adressai mon Histoire de Spa, et cette personne m'ayant prié de ne point séparer ces deux Ouvrages, j'ai cru devoir me conformer à sa volonté.

LETTRE

Sur deux Prophètes, à Mr...

Il n'est pronostiqueur... à qui on ne fasse dire tout ce qu'on voudra, comme aux Sibylles.

MONTAIGNE.

Je ne veux point, Monsieur, des remercimens pour les nouveautés Littéraires que je vous fait tenir dans votre solitude; nous y gagnons tous les deux, et peut-être vous ai-je plus d'obligations que vous ne m'en devez : combien d'Ouvrages, souvent médiocres, ne me dispensez vous pas de lire par les analyses claires et précises que vous me faites des livres que je vous envoye. Vos extraits, toujours

accompagnés d'une critique judicieuse, me les font connoître beaucoup mieux que nos journalistes ; ces écrivains, avant de les avoir lus, sont presque toujours décidés, selon les differens motifs qui les animent, ou à en faire un éloge pompeux, ou à les critiquer amerement. Il est d'ailleurs quantité de productions dont ils s'interdisent de parler, ou dont ils ne peuvent s'occuper : ce sont celles-là qui vous intéressent particulièrement et dont vous vous plaisez à me rendre compte.

PARMI les questions que quelques livres de ce genre-là vous ont donné lieu de faire, et dont vous me demandez, dans votre dernière Lettre, la solution, j'en ai distingué quelques unes aux quelles je tacherai de répondre ici : Mon goût pour les livres

rares et singuliers dont j'orne ma bibliothèque et dont vous aimez que je vous entretienne, m'en facilitera les moyens.

DANS deux Ouvrages, imprimés depuis peu, on cite, me dites-vous, des quatrains Prophètiques, et on veut qu'ils soient tirés des *Centuries* de Nostradamus; vous vous rappellez que je possède une bonne édition (*a*) de ces Centuries, et vous désirez que je vérifie si en effet ces quatrains sont de cet auteur. Je vais vous satisfaire; mais je vous prie de me savoir gré de l'ennui que me procurera la lecture des vers barbares et gothiques de

(*a*) Chez Daniël Winkurmans, à Amsterdam, 1667, *in*-12.

l'obscur Nostradamus : du Verdier, son contemporain, a eu bien raison de dire que ses quatrains *n'ont sens, rime, ni langage qui vaille* (*a*); et Antoine de la Val, qui écrivoit vers ce tems-là, le caractèrise d'une manière assez plaisante, lorsqu'il s'écrie : *Quelles bourdes n'avons nous pas eu de ce beau Prophète, depuis qu'on y a pris garde ?* (*b*).

Vous me marquez que le rédacteur de la *Correspondance, sécrete, poli-*

(*a*) *Bibliothéque Françoise*, édition de Mr. Rigoley de Juvigni, tom. 5, pag. 73.

(*b*) *Desseins de professions nobles et publiques, contenans plusieurs traités rares*, etc., imprimés à Paris en 1622, *in-4to.*, pag. 410.

tique,

tique, et Littéraire, etc. (*a*), imprimée à Londres, en 1787, avance dans une de ses Lettres, datée de 1775, qu'il y a dans Nostradamus une prédiction (1), dont tous les François souhaitoient la réalisation, mais qui n'eut point lieu alors; vous la transcrivez de cette façon :

Seize Louis, dix-sept procréera,
En Septembre au troisième naîtra,
Peuples Gaulois seront en Lætitie,
Couriers craindront d'être ars en écurie.

Ce quatrain, m'écrivez-vous, doit être le 15.me de la troisième Centurie; je puis vous assurer que je l'ai cherché

(*a*) Tom. 1, pag. 409.

(1) On trouvera cette Note, et les suivantes, à la fin de cette Lettre.

inutilement, non seulement dans cette Centurie, mais aussi dans toutes les autres.

VOUS me marquez encore que le rédacteur des *Mémoires Sécrets pour servir à l'Histoire de la république des Lettres en France*, etc. (*a*), rapporte qu'en 1786 on a trouvé dans Nostradamus une Prophétie, relative au fameux procès qui excitoit alors la curiosité de l'Europe entière; la voici telle que vous l'avez copiée.

L'an quatre-vingt et plus maqueraux et
guenons
Aucuns en liberté, d'autres en bastions,
Gisent tous vifs, savoir: femme qui n'est
pas bête,
Deux comtes sans comtés, bonnet rouge
sans tête (2).

(*a*) Tom. 31, pag. 164.

ON annonce, me dites-vous, ces vers détestables et méchans, comme extraits de l'édition de Nostradamus de 1574. J'ai quelques doutes sur la réalité de cette édition, dont on ne désigne, ni la ville où elle a été exécutée, ni le format du volume, ni le nom de l'imprimeur : ce qu'il y a de certain, c'est que cette Prophètie n'est point dans celle que je possède. L'auteur de la première Prophètie à beaucoup mieux imité le style de l'Astrologue François, que celui de la seconde qui a employé pour la sienne la mésure du vers alexandrin, mésure dont Nostradamus ne s'est pas servi dans ses Centuries. Au reste, le plus grand usage, comme l'observe très-bien Mr. le marquis de Paulmy (*a*),

(*a*) *Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque*, etc. tom. 7, pag. 538.

que l'on puisse faire des Centuries de ce poëte ridicule, c'est de composer des quatrains à l'imitation de son style et du goût du 16me. siècle, avec lesquels il est possible d'amuser un instant les personnes de sa société.

C'EST, sans doute, dans quelques sociétés de Paris que les deux quatrains en question auront été fabriqués; bientôt passant de bouche en bouche dans cette grande ville, et de-là dans les Provinces, les compilateurs d'anecdotes les auront bonnement transporté dans leurs recueils, comme s'ils étoient de Nostradamus.

CE n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'est avisé de faire des quatrains semblables à ceux de ce Prophète; il étoit encore en vie, si on en croit

Hubert Languet, qu'on imprimoit des Centuries sous son nom; et le *Mercure François* (*a*), imprimé en 1611, nous apprend que peu de tems après sa mort, il s'en repandit dans le public qui lui furent attribués. L'auteur de cette collection intéressante y décrit l'Histoire d'un procureur de provence, qui, étant à Paris, copia des Prophèties nouvelles qui étoient, disoit-on, de Nostradamus. De retour à Aix, sa patrie, il n'eut rien de plus empressé que de les montrer à ses amis qui les transcrivirent aussi. Le parlement de cette ville qui prit la chose, on ne voit pas trop pourquoi, au sérieux, fit emprisonner ce pauvre procureur et le condamna aux galères : à présent

(*a*) Tom. 1, pag. 437.

on peut impunément imiter les Centuries de Nostradamus sans craindre d'encourir (*a*) un sort aussi malheureux (3).

J'AI lu, dans plusieurs livres, des quatrains, faits dans le goût de ceux de ce bon homme, qui sont beaucoup meilleurs que les siens; celui-ci, entre autres, composé par le fameux Calignon:

Dans un vivier un bouillon répandu,
Fera jeuner qui les autres dispense.
Pages, laquais, battus en conséquence,
Gourmand sauvé, évêque confondu.

CES vers paroissent obscurs et le

(*a*) On écrivoit ces lignes avant l'explosion du Volcan qui a embrâsé presque toute l'Europe et qui a englouti des millions de personnes; il eût peut-être été

sont en effet, mais tout s'éclaircit quand on connoit l'anecdote qui y a donné lieu : la voici (*a*). Un Mr. du Vivier avoit été député, de la part du parlement de Grénoble, à l'Évêque de cette ville. Il rencontre dans l'antichambre du Prélat un page qui portoit un bouillon pour son maître dans une écuelle couverte. Du Vivier lui demande s'il peut parler à l'Évêque, et le prie de l'annoncer. Le page pose l'écuelle sur une table et part. Le dé-

---

dangereux alors d'imiter les Centuries de Nostradamus. A la voix puissante de BONAPARTE, le calme aujourd'hui renaît, et l'irruption de ce Volcan s'est enfin arrêtée. Je composai cette Note quelques mois après le 18 Brumaire.

(*a*) J'ai puisé cette anecdote dans le *Chevaneana*.

puté profite du moment, avale le bouillon, recouvre le vase, remplit en suite sa mission près du Prélat, et puis se retire. Le page, ne se doutant de rien, reprit bonnement l'écuelle et la présenta à son maître, mais celui-ci, la trouvant vuide, se mit en colère et maltraita de parolles et de coups son serviteur imprudent.

LE quatrain suivant sur la prise d'Arras par Louis XIII, toujours dans le goût de ceux de Nostradamus, me semble assez ingénieux :

Cil dont le nom commence par cinquante,
Malgré l'effort du Prince des Flamands,
Prendra la femme au pere des croyans,
L'an mil six cens que l'on dira quarante.

LA première lettre du nom de Louis XIII donne le chiffre *L*, et

Arras, renversé, donnne *Sarra*. Je ne sais pourquoi ceux qui se plaisent de nos jours à citer des quatrains de Nostradamus, ne les rapportent pas tels qu'ils les a composés. Dans une brochure, intitulée, *Projet de contre Révolution pour les Somnambulistes*, etc., on transcrit de cette manière un quatrain de ce Prophète :

L'un des plus grands fuira jusqu'aux Espagnes
Quand longue plaie après viendra saignée
Passant copie à travers les montagnes,
Dévastant tout — ensuite en paix règner.

Il y a une très-grande difference entre ce quatrain, qu'on appelle dans cette brochure, *Centurie*, et celui de l'Astrologue Provençal, que je vais copier mot pour mot:

L'un des plus grand fuira aux Espagnes
Qu'en longue playe après viendra seigner:
Passant copies par les hautes montagnes
Dévastant tous, et puis en paix règner.

NOUS remarquerons qu'il n'y a pas un seul vers de Nostradamus, si toutefois on peut nommer ainsi ces rimes gothiques, qui ne soit changé. Au reste, si la chose en valoit la peine, je vous conseillerois, pour savoir à quoi vous en tenir, de consulter une édition de ses Centuries, faite pendant sa vie. Au bas d'une estampe où on tourne en ridicule le vaisseaux volant du trop fameux Blanchard, on attribue encore ces vers à ce Prophète:

En l'an mille sept cent octante plus ou
moins,
Attendez dans le Ciel étrange phénomène;

Grande ville aux abois qui force gens
promène,
Tout jusqu'aux marmots veulent être té-
moins,
Plus de guerre n'est bruit, quoique l'on
espère :
Chacun d'iceux sera dupe de la chimère ?

CES vers ne sont pas plus de Nostradamus que ceux que j'ai cités au commencement de cette Lettre; ils ont été insérés dans un des volumes (*a*) de la *Correspondance*, *Sécrete*, *Politique et Littéraire*, etc : Ils semblent, dit l'auteur de ce recueil, annoncer l'invention si vantée et sitôt oubliée de Mr. Blanchard (4).

DU Prophète François, vous passez,

(*a*) Tom. 13, pag. 298.

Monsieur, dans votre Lettre, au Prophète Liégeois, Vous voudriez savoir si Mathieu Laensbergh à existé, et depuis quand son almanach est connu; vous insistez surtout pour que j'y joigne le description du plus ancien que je pourrai trouver avec quelques détails sur ceux qui suivent. Vous voulez que l'almanach qui porte le nom de cet Astrologue, soit assez répandu, pour qu'on désire d'en connoître l'origine, l'auteur et les differens changemens qu'il a subis, depuis cent et soixante ans qu'on l'imprime, jusqu'aujourd'hui : Vous croyez enfin que des recherches sur ce sujet pourroient être assez piquantes et ne seroient pas dénuées d'intérêt. L'empressement du public pour le petit livre de notre Prophète me détermine à entrer dans vos vues.

ON n'a point de renseignemens

certains sur Mathieu Laensbergh, dont l'existence même est encore un problême; il y a eu quelques Mathématiciens de ce nom, qui, peut-être, ont donné lieu d'imaginer le notre. C'est-là l'opinion de Mr. l'abbé de Feller (*a*): Opinion qui tend à persuader que l'Astropile Liégeois est un être idéal. En effet, les expressions dont on se sert dans le plus ancien privilège que j'aie rencontré pour l'impression de son almanach, confirme ce doute; on permet par ce privilège (5), daté de l'an 1646, à Léonard Streel d'imprimer l'almanach qu'on y désigne *sous le nom de maistre Mathieu Laensbergh* : Mots qui paroissent laisser

(*a*) *Journal de Luxembourg*, 1 Août, 1785.

entrevoir que le rédacteur de ce livret prenoit ce nom pour le publier. D'un autre côté, la tradition a transmis dans la famille de Mr. Bourguignon, héritier et descendant des premiers imprimeurs de ces almanachs, que Mathieu Laensbergh avoit été chanoine de St. Barthélemi, à Liége, vers la fin du 16me. siècle, ou au commencement du 17me.

Il est possible, quoiqu'il soit très permis d'en douter, comme on le verra tantôt, qu'il y ait eu dans cette collégial un chanoine, nommé Laensbert, ou Laensbergh, qui se sera adonné aux mathématiques et à l'astrologie; il est possible qu'il se soit mis en tête, d'après des remarques qu'il croyoit peut-être infaillibles, de regler le cours des astres; et si l'on fait attention com-

bien alors on étoit encore superstitieux (*a*), il est possible aussi qu'il se soit mêlé de prédire les événemens de son tems, et ceux qui devoient arriver, lorsqu'il ne seroit plus : Et pourquoi n'auroit-il pas quelquefois déviné juste dans ses Prophèties, puis qu'à présent son représentant à de tems en tems le bonheur de prévoir des choses inopinées et inattendues? Ce chanoine peut avoir acquis pendant sa vie une certaine célébrité : ce qui aura, sans doute, engagé un libraire intelligent à publier après sa mort un almanach sous son nom avec des prétendues

(*a*) Chaque siècle a son caractère ; je ne sais comment on caractérisera le notre avec ses lumières, mais il m'a souvent fait regretter les siécles les plus ténébreux.

prédictions. L'astrologie judiciaire étoit encore à la mode dans une grande partie de l'Europe. Cet art chimérique peut seul avoir suffi pour donner quelque vogue à l'almanach de Mathieu Laensbergh chez nos voisins; et cette vogue aura induit le libraire, qui y trouvoit son compte, à en imprimer, tous les ans, un nouveau avec de nouvelles prédictions.

QUOIQU'IL en soit de ces conjectures sur Laensbergh, si la tradition qui les a fait naître, ne prouve pas que cet astrologue a existé, du moins elle indique que le premier auteur de l'almanach qui porte son nom, étoit un chanoine de St. Barthélemi. Un ancien portrait, parfaitement bien dessiné, d'un chanoine de cette église, que j'ai vu dans le cabinet d'un amateur

teur (*a*) de notre ville, vient à l'appui de cette assertion. J'examinai attentivement cette pièce, rare et curieuse, qui représentoit, selon cet amateur, homme très-instruit, l'inventeur du fameux almanach de Mathieu Laensbergh. Rien n'est plus plaisant que ce portrait. J'en fis la description suivante que vous ne serez peut-être pas fâché de trouver ici. Figurez-vous un vieillard, assis dans un fauteuil, la main gauche appuyée sur une sphère, et tenant de la droite un télescope; à ses pieds on distinguoit différens instrumens de mathématique, plusieurs volumes et quelques feuilles de papier, sur lesquelles étoient tracés des cercles et des triangles. Il avoit les yeux gros

(*a*) Feu Mr. le Baron de Cler.

et saillans, le regard hébété, le nez en forme de Coquille, et de grandes oreilles que laissoit apperçevoir une crasseuse téque ; sa bouche, large et à demi ouverte, annoncoit la morgue et le pédantisme ; des rides affreuses sillonnoient son visage, et sa barbe, longue et épaisse, cachoit presqu'entièrement un énorme rabat. Ce vieillard étoit en outre affublé d'une soutane, raccommodée dans plusieurs endroits, et plus grise que noire. Au bas de ce portrait on lisoit : *D. T. V. Bartholomæi canonicus et philosophiæ professor.* Ces Lettres initiales, si on pouvoit les déchiffrer, donneroient le nom de ce professeur. Ce qui me persuade qu'il pourroit fort bien être l'inventeur de l'almanach de Mathieu Laensbergh, et qu'il n'a point existé parmi nous un Astrophile de ce nom,

c'est qu'un chanoine de St. Barthélemi, ayant eu, à ma demande, la complaisance de compulser les régistres de ce chapitre, n'y a point trouvé le nom de Mathieu Laensbergh que la tradition fait chanoine de cette église. Mais s'il faut, comme il me semble, s'en rapporter à cette tradition, il y a tout lieu de croire qu'un chanoine de St. Barthélemi aura pris, pour publier ses réveries, le nom de Laensbergh, dès-lors déjà en vogue.

Au reste, on ne peut guere fixer l'époque précise du premier almanach, composé par Mathieu Laensbergh, si toutefois ce n'est pas un être imaginaire, ou par son représentant le chanoine de St. Barthélemi dont je viens d'esquisser le portrait. Mais il me paroit qu'il ne circuloit pas encore en 1610,

année fatale qui enleva à la France le meilleur de ses Rois, Henri IV. Le *Mercure François* (*a*), en rendant compte de ce funeste événement, dit que quelques mois après, les curieux recherchèrent les Centuries de Nostradamus, celles de Pesellus et de Camerarius, et les vers latins du médecin Rossolanus, pour voir si la mort de ce grand Roi n'y avoit pas été annoncée ; il ajoute que les almanachs de Morgar (6), de Florent de Crox, de Billy, etc. (7), imprimés en 1610, firent mention d'un vieillard qui devoit mourir au mois de Mai. Nicolas Pasquier s'étend aussi, au sujet de la mort tragique de cet illustre Monarque, dans une de ses *Lettres* (8), singulièrement

(*a*) Imprimé en 1611, tom. I, pag. 436.

intéressante, sur quantité d'almanachs et sur plusieurs personnes qui crurent la prévoir. Mais comme le *Mercure François* et Nicolas Pasquier ne citent point, dans cette énumération de faiseurs d'almanachs, celui de Mathieu Laensbergh, j'augure qu'il n'en étoit pas question alors.

Le plus ancien que j'ai pu trouver, est celui pour l'année 1636 (9): En voici le titre : *Almanach pour l'an bisextil de nostre Seigneur*, 1636, etc., *supputé par M. Mathieu Lansbert*, *mathématicien*. Vous remarquerez que l'ortographe du nom de cet astrologue n'est pas pareille à celle d'aujourd'hui, et qu'elle offre un nom d'une prononciation différente: Je vous indiquerai bientôt l'année où l'on a commencé à l'écrire tel que nous l'é-

crivons à présent. Ceux qui se plaisent à former des conjectures (n'en forme-t-on pas sur les matières les plus minces?) diront peut-être que la lettre *M*, placée au devant du nom de notre astronome, signifie *Monsieur*; et ils s'imagineront de là qu'il vivoit encore en 1636, ou qu'il n'y avoit que fort peu de tems qu'il étoit mort : Mais je suis persuadé que cette Lettre ne signifie autre chose que la qualification de *Maître*, prodiguée alors, et qu'on a toujours joint au mot de Laensbergh. Ainsi donc les conjectures qu'on tireroit de la lettre *M*, seroient peu concluantes, ou plutôt ne concluroient rien du tout.

LA description que je vais faire de l'almanach de 1636, dont j'ai transcrit le titre, me procurera l'occasion de

vous montrer les changemens que les suivans ont éprouvés depuis lors jusqu'à nos jours. Il y a, au milieu du frontispice, le portrait d'un astronome, presque semblable à celui qu'on grave pour ceux d'aujourd'hui. Après le nom de l'imprimeur, on lit : *avec permission des supérieurs*; ce qu'on a répété dans les onze premiers almanachs : ce n'est que dans le douzième, pour l'année 1647, qu'on a mis *avec grace et privilège de son Altesse.* On y a inséré en effet le privilège du Prince de Liége, Ferdinand de Bavière, qui permet à Léonard Streel d'imprimer l'almanach de Mathieu *Laensbergh*, et défend à tous les autres typographes de le contrefaire *sous peines de confiscation et autres arbitraires.* Le nom de ce Prophète a toujours été depuis lors ortographié de même. C'est, sans

doute, le privilège de nos Princes qu'on ne manque jamais de placer dans cet almanach, qui a fourni à Mr. de Voltaire l'idée de ces deux vers singuliers:

Et quand vous écrirez sur l'almanach de Liége,
Ne parlez des saisons qu'avec un privilège (*a*).

REVENONS à la description du livre de notre auteur. Les quatre premières pages sont consacrées à un petit morceau intitulé : *Les douze signes célestes gouvernant le corps humain.* Le cancer, par exemple, gouverne *les mamelles*, *la poitrine*, *le ventre*, *les poumons*, *avec toutes leurs maladies*, etc. Nos esculapes, fâchés de

(*a*) *Épitre* au Roi de Danemarck.

ce que le Prophète Liégeois alloit sur leurs brisées, ont fait ôter ce morceau assez curieux des almanachs modernes (10). Suit le calendrier avec une table pour connoître les marées (11) des villes maritimes des Pays-Bas : cette table a toujours fait partie de notre almanach. Les *pronostications* succèdent à cet article : On trouve d'abord un *brief discours* sur les éclipses qui ont eu lieu en 1636, avec un détail des malheurs qu'elles devoient amener, et puis une *déclaration des quatre saisons* pour la même année ; on y prédit quel tems il fera dans chacune de ces saisons, et les maladies qui y domineront : cette pièce a été retranchée depuis long-tems du livret de Mathieu Laensbergh (*a*). Vient enfin la *pré-*

(*a*) On a fait ce retranchement en

diction générale sur les variations du tems et sur les événemens pour l'année 1636 ; on y marque, pour chaque mois, les jours où il doit pleuvoir, et ceux qui seront sans pluie; s'il tombera de la neige ou de la grêle, si on aura des grands vents, ou des orages, etc. (12). C'est encore là une des parties les plus essentielles de nos almanachs modernes, et c'est ce que le poëte Gresset a si bien dépeint dans ces vers ingénieux du poëme de *la Chartreuse*, lorsqu'il compare son domicile au

. . . . . Sublime siège
D'où flanqué de trente-deux vents,

1679 ; c'est ce que nous apprend un *Avis au Lecteur*, placé dans l'almanach de cette année.

L'auteur de l'almanach de Liége
Lorgne l'histoire du beau tems,
Et fabrique avec privilège
Ses astronomiques Romans.

C'EST aussi à cette partie que Sterne fait allusion dans son *Tristam Shandy* (*a*), lorsqu'il dit : *j'ai observé, ce 26 Mars, 1759, jour de pluie malgré l'almanach de Liége*, etc. Passage digne de remarque qui prouve que Laensbergh est connu jusqu'en Angleterre (*b*), quoique le

(*a*) Traduction de Mr. Frénais, édition de Paris, tom. 1, pag. 109.

(*b*) Il ne me paroît pas que notre almanach étoit connu particulièrement dans ce royaume au commencement du 18me. siècle; voici ce qui me le fait croire : A la tête du *Babillard*, Ouvrage traduit de l'Anglois vers 1730, on voit

jovial Sterne ne le cite que pour s'en moquer (13).

DANS la *prédiction générale* on indique encore, pour chaque mois, les événemens qui ont dû arriver pendant le courant de l'année 1636. Je ne chercherai pas si quelques-uns de ces événemens, prédits pour cette année, se sont vérifiés ; vous savez que le hasard a quelquefois très-bien servi Mathieu Laensbergh ou son représentant. Cet almanach ne doit sa grande célébrité et toute sa vogue (14) qu'au bonheur d'avoir prévu le gain d'une bataille ou la mort d'un roi, la

---

quelques morceaux ingénieux où on se moque des auteurs d'almanachs et de leurs prédictions : Il n'y est nullement question de notre Laensbergh.

disgrace d'un ministre ou la chûte d'une favorite : Témoin, entre quantité de faits que je pourrois recueillir, cette anecdote concernant Madame du Baris, qui suffiroit seule pour étendre parmi le peuple la réputation de Laensbergh dans l'Europe entière. Cette Dame, lors de la maladie qui termina la carrière de Louis XV, fut obligée de quitter la cour; elle eut alors lieu, dit l'auteur de sa vie, de se rappeller l'almanach de Liége qui l'avoit si fort intriguée, et dont elle avoit fait supprimer, autant qu'elle avoit pu, tous les exemplaires; il portoit dans ses prédictions du mois d'Avril cette phrase: *Une dame des plus favorisées jouera son dernier rôle.* Elle avoit eu la modestie de s'attribuer cette allusion, et elle répétoit souvent : *Je voudrois bien voir cè vilain mois*

passé (*a*). Madame du Barry jouoit effectivement dans ce moment son dernier rôle, puisque Louis XV mourut le mois suivant. Mais reprénons la description de l'almanach de 1636, dont cette anecdote m'a éloigné. On le finit par un *tarif des monnoies publié en Brabant*; pièce omise dans nos almanachs modernes; l'Imprimeur, dans celui de 1674, avertit le public qu'il ne lui donnera plus ce *tarif* à cause du grand changement *survenu dans la Flandre* à ce sujet par les conquêtes du Roi très-chrétien.

TELLE est la description du plus ancien almanach de Mathieu Laens-

(*a*) *Anecdotes sur Madame la Comtesse du B....*, Londres, 1775, *in*-12., p. 333.

bergh que j'ai su déterrer, et même, comme le prétend Mr. Bourguignon, du premier qui ait existé. Je n'y ai point vu, ainsi qu'on le pratique aujourd'hui (*a*), un *sommaire* des faits historiques les plus remarquables, arrivés l'année précédente à sa publication, c'est-à-dire en 1635 : Peut-être manque-t-il dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux? Ce n'est que dans l'almanach de l'année suivante qu'on trouve

---

(*a*) En 1789. La partie historique étoit bien ce qu'il y avoit de plus intéressant dans l'almanach de Laensbergh. Je ne sais pourquoi l'éditeur de ce livre se refuse à présent (1803) d'y insérer, ainsi que c'étoit l'usage, un précis historique des principaux évenemens de l'année.

un *sommaire des choses plus mémorables advenues depuis* 1500 *jusqu'à l'an présent*, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1637: Mais comme à ces mots on ajoute, *de nouveau augmenté*, je crois que ce sommaire étoit aussi dans le premier almanach de Mathieu Laensbergh dont je me suis ici occupé. J'ai oublié de vous marquer qu'il est de même format que ceux de nos jours: Tous ceux du 17me. siècle ont été imprimés par Léonard Streel et Guillaume Henri Streel (15), probablement son fils, dont les noms seroient complettement ignorés, si leurs presses ne nous avoient transmis les ouvrages de notre Prophète (16).

Ce n'est pas sans peine, Monsieur, que je suis parvenu à rassembler une suite fort peu interrompue de ces anciens

ciens almanachs. Quoique je doive m'attendre à une lecture très-ennuyante, je vais cependant en parcourir les *sommaires* dans l'espérance d'y puiser quelques particularités qui vous feront plaisir. Il est bon de vous avertir qu'ils sont remplis de petites figures et de portraits, exécutés sur bois ; il y en a beaucoup dans les sommaires des années 1636, 37, 38, 39, 40, 41 et 42; il y en a beaucoup moins dans les trois années qui suivent ; ces figures commencent à disparoître en 1646 : mais je ne m'arrêterai pas davantage sur ces minuties. L'hyver de 1594 fut à-peu-près semblable à celui que nous venons d'éprouver (en 1789) ; la gelée se fit sentir en Décembre et dura neuf semaines ; en 1608, elle fut si *aspre* pendant un mois entier qu'on traversoit l'Escaut sur la glace et qu'on

y vendoit du vin, de la bierre et de la viande ; les froids furent encore si forts le mois de Décembre de l'an 1634, que la Meuse fut *toute gelée* pendant plusieurs semaines (*a*). En 1598, la foudre frappa, le 6 de Mai, la tour de l'Église collégiale de Tongres et la brûla; le feu étoit si violent qu'il fondit l'horloge et les cloches. Aux environs de St. Trond on vit, au commencement de l'été de 1614, un phénomène singulier ; c'étoit une troupe d'oiseaux qui avoient le bec en forme de croix : on croyoit qu'ils apportoient la peste dans les lieux où ils

(*a*) Voyez dans l'*Esprit des Journaux* du mois de Février, 1789, des recherches curieuses sur les hyvers rigoureux : On n'y a point fait mention de ceux dont je viens de parler.

séjournoient. On étoit encore alors si crédule qu'on débitoit, comme une chose certaine, que le grand Sultan avoit dans ses jardins un arbre qui produisoit des fruits lesquels ressembloient à des têtes de mort.

DANS le *sommaire* de l'almanach de l'an 1638, on lit une rélation de l'assassinat de la Ruelle, bourg-mestre de Liége, dont la fin tragique inspire parmi nous le plus vif intérêt. Quelques auteurs modernes ont fait l'éloge le plus pompeux de ce Bourg-mestre; mais plusieurs de ses contemporains l'ont apprécié d'une manière moins favorable. Cet homme, qui doit sa célébrité aux louanges de quelques écrivains françois qui ont consigné le tableau de sa fin malheureuse dans

leurs ouvrages (*a*), parvint à la magistrature pour la première fois en 1630. Il avoit pour collègue Guillaume Beeckman, esprit inquiet, tracassier et ambitieux. Ce fut envain qu'un commissaire impérial, envoyé cette année à Liége, tacha de faire observer le mandement de l'empereur Mathias concernant l'élection magistrale ; les *ménées* de Beeckman, comme le rapporte un auteur de ce tems-là, y mirent obstacle ; il se fit élire par les factieux dont il étoit l'ame ; ceux-ci lui associerent Sébastien la Ruelle, *avocat*, *nourri*, dit le même écrivain, *à son*

(*a*) Voyez la Note 22me. et les suivantes, rejettées à la fin de cette Lettre. Je développerai particulièrement tout ce qui regarde la Ruelle dans une *Histoire Consulaire de la ville de Liége.*

école pendant 7 à 8 ans. Le bourgmestre Beeckman mourut l'année même de son consulat; l'auteur cité peint son portrait avec des traits énergiques; j'emprunterai ses expressions en adoucissant la dureté de son style: „ C'étoit un grand politique, très-reservé, très-emmiellé dans ses discours, et dont le zèle indiscret jetta la cité dans le trouble et l'anarchie; il se montroit sage ou fou, selon les occasions où il se trouvoit, mais il faisoit toujours le contraire de ce qu'il disoit, et promettoit ce qu'on vouloit sans se soucier de remplir ses engagemens. „ Un homme de ce caractère devoit sans doute avoir beaucoup d'ennemis; mais tous ceux qui cherchoient à sécouer le joug de l'autorité légitime, et ils étoient alors en grand nombre parmi nous, étoient ses partisans. Ceux-ci

publierent que Beeckman mourut empoisonné ; cette anecdote, inconnue à nos historiens, quoique consignée dans ces vers, composés par Lambert de Holloughes, poëte de ce tems, (*a*), me paroit très-hasardée :

Une liqueur empoisonnée
Précipita sa destinée
Pour arrêter nostre bonheur.
Ainsi nous fut ravi Beeckmane,
Pour nous donner au-lieu de manne,
De l'amertune et de l'aigreur.

QUAND des chefs de parti sont

(*a*) La pièce de poésie de ce versificateur qui m'a fourni les vers que je transcrit ici, est tirée d'un manuscrit qui a appartenu à Ferdinand de Beeckman, écuyer, seigneur de Vieusart, fils de Guillaume.

enlevés précipitamment, on attribue toujours leur mort à des causes violentes et extraordinaires. Je reviens à Sébastien la Ruelle. Le même auteur, qui a tracé si énergiquement le portrait de son collegue, nous apprend qu'il s'étoit fait choisir Bourg-mestre *plutôt par force* que par le libre consentement des électeurs ; il avoit, *le jour précédent, saisi les portes de la cité* ; il s'étoit emparé de la maison de ville, *où il avoit placé plus de cent hommes.* Ferdinand de Bavière, prince de Liége, ne voulut point le reconnoître pour Bourg-mestre ; mais la Ruelle prit la résolution de se *maintenir à main armée*, et de plutôt mourir que d'abandonner la Magistrature : Il s'y maintint en effet, *secondé des séditieux et de la lie du peuple.* J'ai puisé ces détails dans un manuscrit sur l'hiſtoire de

Liége, rédigé vers 1640 (*a*). Notre historien Bouille tombe ici dans quelques erreurs qu'il auroit pu éviter en consultant plusieurs mémoires du tems qui sont conformes à ce manuscrit.

CECI m'a éloigné de la rélation du meurtre de la Ruelle, insérée dans l'almanach de Mathieu Laensbergh de l'an 1638. Elle est écrite avec beaucoup de candeur et de simplicité, et mériteroit bien d'être tirée de l'oubli où elle est tombée. Je terminerai cette Lettre par un extrait de ce morceau, et par-là vous pourrez vous en former une idée. C'est un témoin oculaire qui

(*a*) C'est un gros *in-folio*, rempli de faits intéressans, qui appartient à Mr. de Rosen.

en est l'auteur, c'est le domestique même de la Ruelle; on y a joint le portrait de ce magistrat; il est étendu sur un lit; on y distingue les coups qu'on lui a portés. On a encore réimprimé cette histoire attendrissante dans l'almanach de 1639 avec le même portrait dont on a aussi orné ceux de 1640, et 1641 et 1642 (17).

J'AI observé que les almanachs de Mathieu Laensbergh étoient toujours accompagnés d'un privilège; or si Ferdinand de Bavière, prince de Liége, avoit trempé, comme le prétendent quelques auteurs de nos jours, dans l'assassinat du bourg-mestre la Ruelle, je demande si ce Prince, ou son conseil, eut permis qu'on insérât la rélation de ce meurtre dans les almanachs de Laensbergh. Recueillons encore des

sommaires du petit livre de cet astrologue quelques particularités peu connues. Le 3 de Novembre de l'an 1636, la Ruelle se retiroit chez lui vers les sept heures du soir, lorsqu'un inconnu (18) lui tira un coup de pistolet dont la bale alla blesser sa femme qui étoit à ses côtés; c'est une anecdote que nos historiens n'ont point rapportée; ils n'ont rien dit non plus d'une Lettre que Louis XIII (19), roi de France, écrivit, en 1638, à nos Bourg-mestres pour les remercier de l'allégresse qu'ils avoient témoignée de la naissance du Dauphin. L'année suivante il regna à Liége une maladie extraordinaire qui emportoit presque toutes les femmes enceintes. Lors du bombardement de cette ville par les François, en 1691, le prêtre qui voulut sauver le Saint Sacrement de l'autel de

l'Église cathédrale, fut tué d'un éclat de bombe.

TELS sont les faits les plus remarquables que nous présentent les sommaires des almanachs de Mathieu Laensbergh, faits que j'ai cru devoir vous exposer, ainsi que les détails suivans, quoique stériles, afin de ne rien vous laisser ignorer de ce qui concerne le petit livre de notre Proïhète. Le *sommaire* de celui de 1637, qui contient, comme je vous l'ai dit, *les choses les plus mémorables advenues depuis l'an* 1500, etc., est le même, à quelques légères différences près, que ceux des almanachs des années 1638, 39, 40, 41, 42, 43, 44 et 45; mais plusieurs personnes se plaignant de cette répétition, l'imprimeur avertit le public en 1646, qu'il supprimera ce sommaire,

et qu'il se contentera d'en donner un tous les ans (*a*) qui ne comprendra plus que les événemens principaux de l'année précédente : ce qu'on a toujours observé depuis jusqu'à nos jours (20).

ON entremêloit l'encre rouge et noir dans l'impression de ces anciens almanachs. Ils étoient parconséquent bien plus difficiles à exécuter que les modernes ; dans le calendrier on imprimoit en rouge les grandes fêtes et les noms des Saints, qu'on honore particulièrement dans le diocèse de Liége. Vous savez peut-être qu'il y a plus d'un siècle qu'on contrefait l'Ou-

(*a*) En 1647, par exemple, le rédacteur du M. Laensbergh n'a inséré dans son almanach que les principaux événemens de l'année 1646.

vrage de Laensbergh ; c'est en 1680 que la veuve de Léonard Streel s'en plaint pour la première fois ; en 1697, Guillaume Henri Streel, esperant de mettre son almanach à l'abri de la contrefaction, prévint le public *qu'il a trouvé à propos de ne plus faire le calendrier rouge et noir, afin*, ajoute-t-il, *qu'il prenne garde d'y être trompé.* C'est depuis lors que l'on n'a plus employé le rouge pour l'impression du livre immortel de notre illustre Dévin. C'étoit à Lille et à Anvers qu'on le contrefaisoit ; il a encore aujourd'hui (*a*) cet honneur (21) : L'unique moyen

(*a*) On écrivoit ces lignes en 1789 : actuellement en 1803) des loix très-fortes garantissent aux auteurs la propriété de leurs Ouvrages.

peut-être pour obvier à la rapacité des libraires, seroit de reprendre à présent l'encre rouge et de s'en servir comme autrefois.

JE vous ai promis, Monsieur, l'analyse de la rélation du meurtre du bourgmestre la Ruelle, qu'on trouve dans les anciens almanachs de Mathieu Laensbergh, rélation, écrite par le domestique même de ce magistrat; je vais remplir mes engagemens. Ce brave et loyal domestique s'appelloit Jaspar: C'est ce que m'apprend une autre rélation de cet événement touchant que le conseil de la cité de Liége fit publier en 1637; c'est d'après cette dernière, insérée entièrement dans le tome 22me. du *Mercure François*, que l'abbé d'Artigni nous a donné un abrégé historique très-intéressant de l'assassinat

de Sébastien la Ruelle (*a*). L'abbé de la Porte a donné aussi, dans son *Voyageur François*, un précis de cette scène tragique; et le *Recueil des pièces peu connues* de Mr. de la Place offre encore sur ce sujet un article qui ne vaut pas celui de l'abbé d'Artigni (22). Ces auteurs n'ont point connu la relation de Jaspar. Je conserverai, dans l'extrait que je vais en faire, autant que je le pourrai, les expressions de ce fidèle serviteur. Le 16 Avril, 1637, il accompagnoit son maître qui se rendoit chez le comte de Warfusée où il avoit été invité à un grand diné. En entrant dans la maison (*b*), ils

(*a*) Dans ses *Mémoires d'Histoire, de critique et de littérature*, tom. 2, pag. 322.

(*b*) Cette maison étoit située sur la

l'apperçurent dans une galerie, assis sur un banc, et ayant à ses côtés un ecclésiastique; le comte pria la Ruelle de s'asseoir sur le même banc; mais laissons parler le bon Jaspar :

„ J'ESTOIS entré seul avec Mr. le Bourg mestre; le comte me dit: *Voilà mon camarade, je connois bien ces-tuy-là.* Et me faisant passer vers la cuisine, en riant dit: *Il te faut faire aujourd'hui bonne chere, il te faut boire à la santé du bourg-mestre la Ruelle.* Dequoy moy passant devant luy, me fit une révérence et dit : *passe à la cuisine*, où estant arrivé, les serviteurs me firent tous bon ac-

---

place de St. Jean; on en a réconstruit une autre de nos jours, dans le même endroit, occupée par Mr. de Stembier de Videux.

cueil,

cueil „. — Les conviés au répas du comte de Warfusée se succèderent les uns après les autres; j'y distingue l'abbé de Mouson (23), envoyé du roi de France à Liége, le baron de Saizan, gentilhomme François, son épouse et leur fils. Suivons le récit du domestique de la Ruelle.

" APRÈS le compliment fait, on a donné à laver, et tous sont assis à table qui estoit ronde (*a*), et tous en général commencerent à faire bonne chère. La première santé a esté eslevée

(*a*) Les tables rondes ont été à la mode pendant tout le 17me. siècle; elles étoient de cette espèce à la cour de Louis-le-Grand: C'est ce qu'observe le duc de St. Simon dans ses *Mémoires*, édit. de Liége, Sup. tom. 1, pag. 244.

par ledit Comte avec deux flûtes (*a*), disant : à vous, Monsieur de Mouson, à la desbauche, à la sànté du roi de France, de Louis-le-Juste. Laquelle santé a esté faite à teste descouverte tout à l'entrée ,,. — On fut très-gai pendant le premier service; ce ne fut que vers la fin que le comte de Warfusée parut réveur; une personne du festin s'en apperçût et l'en plaisanta. Le deuxième étoit à peine posé sur la table qu'on vit entrer dans la salle 25 à 30 hommes, armés de carabines et d'épées; le Comte leur cria, *Messieurs ne faites tort à personne.* Voici comme s'exprime ici le fidèle Jaspar.

(*a*) Espèce de verres d'une grandeur démesurée. Il n'y a pas long-tems qu'on s'en servoit encore parmi nous.

« LORS ledit Comte a jetté les yeux sur moy, disant aux soldats, *qu'on m'empoigne ce galant.* A quoy j'ay respondu : *En quoy, Monseigneur, vous ay-je désobligé pour estre ainsy traité? S'en est fait*, dit-il, *il faut marcher.* Les soldats m'ont empoigné et trainé hors de la salle, et aussi-tôt le Comte a donné ordre de saisir Monsieur le bourg-mestre la Ruelle. Sur quoy moy estant arrivé à la porte de la cuisine, lesdits soldats m'ont trainé de force en la cour, où j'ay vu venir après le Sr. B. la Ruelle, conduit par les soldats. Le Comte estoit venu devant luy ; et là Monsieur le Bourgmestre luy a commencé à dire, *en quoy ay-je mérité cela envers vous, m'avez-vous invité à dîner pour m'affronter de la sorte?* Le Comte a repliqué : *Des cordes, des cordes*

pour le lier. J'ay esté lié le premier et incontinent après Monsieur le Bourg-mestre : A donc ledit Seigneur Bourg-mestre me regarde fort piteusement, et moy, je lui dis : *Monsieur, j'ay toujours bien dit que ceci arriveroit*,,. — Ce trait est d'une grande naïveté : Jaspar a dû souvent trembler pour les jours de son maître, du moment où il le vit se mettre à la tête d'une faction.

ON conduisit la Ruelle et son domestique dans une petite chambre, où on plaça une garde que le Bourg-mestre tâcha de gagner, mais inutilement. Le comte dē Warfusée vint lui-même examiner si sa victime ne pouvoit s'échapper. C'est alors que la Ruelle lui adressa ces paroles : *Est-ce pour le service que j'ay rendu à ma patrie que vous me traitez ainsy?* Le féroce

Comte ne répondit rien et partit. Immédiatement après un soldat entra dans la même chambre et dit au malheureux Bourg-mestre : *Monsieur, songez à votre conscience, il faut mourir. Hélas* ! repliqua la Ruelle, *vous pouvez me sauver, pensez que la même fortune peut vous arriver, nous sommes tous hommes; comment avez-vous le cœur de me massacrer, moy, qui ne vous ay jamais offensé.* Ces mots attendrirent les soldats, ils s'écrierent : *Ils nous faut faire ce que nos Officiers commandent; plût à Dieu que vous fussiez en liberté!* Cependant Warfusée avoit fait venir un Religieux Jacobin (24) pour confesser la Ruelle. Le Bourg-mestre requit ce Pere d'intercéder pour lui auprès du Comte; ce qu'il fît, mais rien ne pût attendrir cet homme barbare. Je crois

ne devoir pas toucher ici au discours de Jaspar, je me contenterai seulement de l'abréger.

" LE Pere rentra, disant : *Monsieur, s'en est fait, songez à votre conscience. Hélas* ! dit le Seigneur Bourg-mestre, *faut-il que je périsse si misérablement*! Les soldats ne voulurent pas me laisser sortir de la chambre, mais par l'autorité et crédit de Gobert, valet-de-chambre du Comte, j'ay obtenu la faveur de sortir tout lié que j'estois jusqu'à la porte, où le Comte y venant; je luy dit, Monsieur, je ne vous ay jamais déservi et désobligé pour estre lié et garotté ? Le Comte me respond : Mon Fils, tu n'auras pas du mal, et tu viendras avec moy auprès de Sa Majesté Impériale; car il faut que tu m'assiste ici, et que

tu, déclare aux Bourgeois qui viendront à ma porte que le B. la Ruelle est un traître. Je dis que je ferois ce que je pourrois. Je suppliay alors Mr. le Comte de me faire deslier et de me faire sortir de l'entrée de la chambre. Il m'a repliqué: *Non, non, mon Fils, il faut que vous demeuriez prisonnier pour observer les cérémonies.* Et incontinent le Pere confessa le Seigneur Bourg-mestre, et trois soldats vinrent auprès de moy, et dirent: *mon Dieu! j'ayme mieux mourir que de tuer un homme qui ne m'a rien fait.* Ce que voyant le Comte, il fit entrer trois autres soldats dans la chambre, lesquels mettant la main avec furie au bracquet, commencerent à charger le Seigneur Bourg-mestre de plusieurs coups, et lors ledit Seigneur Bourg-

mestre s'écria : *Ah ! Messieurs, miséricorde, Messieurs* „ !

C'EST de cette manière cruelle que l'infortuné la Ruelle termina sa carrière. Aux premiers bruits du danger que couroit ce Bourg-mestre, le peuple dont il étoit aimé, se rassembla près de la maison du comte de Warfusée et frappa avec violence sur la porte. Le Comte commanda à Jaspar d'annoncer au peuple que la Ruelle étoit mort pour avoir trahi la patrie. Ce loyal serviteur fit semblant d'exécuter cet ordre. Il termine ainsi son récit attendrissant : " Voyant les mousquetons de la Bourgeoisie, je dis au Comte« *Monsieur, retirez-vous, car voilà la Bourgeoisie qui tient les armes.* Et là ledit Comte épouvanté se retira vers la galerie où il y a des desgrès :

moy me tirant de l'autre côté du logis, je suis entré en l'escurie avec un camarade et le grand carossier, lequel nons meine sur sa chambre; ne nous trouvants pas assurez-là, nous sommes devalez en-bas, où nous avons prins un hoyau avec lequel nous avons rompu trois ou quatre barreaux de fer, et sommes sauvez par le trou dedans les cloistres de St. Jean „.

LES almanachs de Laensbergh où, comme je l'ai dit, la rélation de Jaspar a été insérée, nous donnent, immédiatement après, un précis de la vengeance éclatante que le peuple tira de l'attentat commis sur la personne du Bourg-mestre la Ruelle. Rien ne résiste à sa fureur; il enfonce la porte de la maison du comte de Warfusée; ce scélérat tombe, percé de mille coups;

sa troupe et plusieurs de ses domestiques sont massacrés ; son corps traîné sur le marché, est écartelé, et ses membres sanglans, exposés aux regards du public.

ON trouve les principaux faits de la rélation de Jaspar, si on en excepte cependant ce qui lui est personnel, dans celle (*a*) que fit imprimer le

---

(*a*) Elle n'est pas commune ; en voici le titre : *Histoire tragique ou rélation véritable de tout ce qui se passa au tragique banquet Wurfuséen, tant de l'assassinat, commis en la personne de feu le Sieur B. de la Ruelle de glorieuse mémoire, qu'attenté ès personnes des Seigneurs abbé de Mouson, estant en la Ville de Liége pour le service de S. M. Très-Chrestienne, du Baron de Saizan, etc. etc., par les traistreuses menées*

Conseil de la Cité de Liége. Des divisions intestines agitoient alors cette malheureuse Cité; la plus grande partie de ses habitans vouloit rester fidèle à l'Empire; l'autre, sous le prétexte de maintenir une neutralité que les circonstances rendoient impraticable, favorisoit les François et leurs projets. La Ruelle, que les uns nous représentent comme un Magistrat intègre, et les autres, comme un séditieux, étoit à la tête de cette dernière (25). Ferdinand de Bavière, électeur de Cologne et prince de Liége, n'étoit pas tenté de venir fixer son séjour dans une Ville où il y auroit eu peu

---

du desloyal René Rénesse, comte de Warfusée, etc. *in-4to.*, imprimé chez Christian Ouvrex, en 1637.

de sûreté pour sa personne : sa présence d'un autre côté étoit nécessaire dans les États qu'il avoit au-delà du Rhin.

ON avoit travaillé envain de le reconcilier avec ses sujets ; ceux-ci exigeoient beaucoup de choses, et le Prince ne vouloit rien perdre de ses droits. Avant même la mort du bourg-mestre la Ruelle, on avoit tenté de rétablir le calme à Liége. Pour cet effet l'Empereur avoit envoyé dans cette ville Jean-Louis, comte de Nassau, avec le titre d'Ambassadeur. Ce Seigneur reprochoit au magistrat d'entretenir *des correspondances avec le roi de France*, dont *les agents demeuroient dans la ville, y tenoient et machinoient toute sorte de conseils et négoces, dommageables, tant à sa Majesté*

Impériale, au St. Empire, qu'à la Cité de Liége (*a*) (26). Jean-Louis requéroit, dans une autre dépêche, le Magistrat (27), ou la Cité, *comme fidèle et obéissant état d'Empire*, de se conformer à ce que les autres états du corps Germanique avoient fait, en payant les cent et vingt mois d'expédition Romaine qui avoient été accordés par la paix de Prague. Le comte de Nassau n'eut pas lieu d'être content

---

(*a*) Voyez un petit *in-4to.*, intitulé : *Récit de la négociation et expédition faite en l'ambassade Impériale de S. E. Jean-Louis. comte de Nassau*, etc., *vers les Seigneurs Bourg-Mestres, Conseil et Magistrat de la noble Cité de Liége*, imprimé en 1636, pag. 50.

de sa négociation, et partit de Liége peu satisfait.

JE pourrois prouver, au reste, que ce n'étoit pas la Ruelle qui apportoit le plus d'obstacles à la réconciliation du peuple avec son Prince. On avoit fait accroire à Ferdinand de Bavière qu'il se tramoit un complot qui tendoit à livrer notre ville et le pays aux François. Quelque nom qu'on donne aux desseins du ministre de Louis XIII, il étoit de l'intérêt de l'évêque de Liége et de l'Empire de les faire avorter. Ferdinand devoit chercher à conserver ses états, et l'Empereur vouloit peut-être prévenir le roi de France, en se rendant maître de la ville de Liége. Il est probable, et même il est assez bien constaté, que le comte de Warfusée, qui par une conduite scanda-

leuse avoit perdu son honneur et sa réputation tant dans les Pays-Bas que dans sa patrie, aura taché de lier une correspondance avec les ministres de Ferdinand et ceux du chef de l'Empire ; et afin d'obtenir sa grace (*a*), et de rentrer dans les dignités qu'il tenoit de la maison d'Autriche, il aura embrassé avec avidité et sans réflexion le projet de terrasser le parti des François et de subjuguer la ville de Liége. Mais la maison d'Autriche et Ferdinand ne pouvoient pas s'imaginer que le Comte employeroit des moyens aussi violens et aussi inhumains, pour la réussite de ce projet, que ceux qu'il fit agir : moyens d'ailleurs mal com-

(*a*) Les tribunaux avoient porté une sentence ignominieuse contre le Comte.

binés et plus propres à aigrir les Liégeois qu'à les rapprocher. En effet, si on consulte les mémoires qui ont été imprimés dans ces tems orageux, ceux mêmes qui ont été faits par les ennemis les plus acharnés de Ferdinand, il n'en est pas qui prouvent évidemment que ce Prince ait contribué au meurtre de la Ruelle. Cependant l'esprit de parti et une animosité marquée ont dirigé la plume des auteurs de ces mémoires. Si on doit ajouter foi à un écrit, publié alors et qui a tous les caractères d'une grande véracité, le comte de Warfusée feignit d'être de la faction de la Ruelle, et n'entreprit d'attenter à la vie de ce Bourgmestre, que parce qu'il se vit secondé par les principaux auteurs de cette faction même qui suspecterent l'infortuné la Ruelle de vouloir reconcilier

le

le peuple avec Ferdinand de Bavière: Ceci explique la témérité du projet de Warfusée: il crut, sans doute, que les factieux le sauveroient de la fureur des Liégeois (*a*).

UNE chose encore de bien remarquable, c'est que dans la rélation du meurtre du bourg-mestre la Ruelle que fit circuler dans le public le conseil de la Cité, il n'est nullement question de Ferdinand. Les propos que

(*a*) Consultez un petit Ouvrage qui a pour titre : *Le jugement et censure du portrait raccourci de la Roque*, imprimé à Liége en 1645, pag. 37. Ce la Roque étoit un François, qui, obligé de quitter sa patrie, vint se réfugier chez nous, et vendit, pour vivre, sa plume aux factieux.

tient, dans cette rélation, le comte de Warfusée, compromettent bien ce Prince et sa Majesté Impériale. Mais, ni cette rélation, ni celle de Jaspar, ni les libelles du tems, composés par des séditieux, ne fournissent aucune preuve complette que Ferdinand de Bavière ait trempé dans l'assassinat de ce Bourg-mestre. Le comte de Warfusée cherchoit à en imposer aux convives qu'il avoit rassemblés chez lui, et à jetter tout l'odieux du crime qu'il alloit commettre sur l'Empereur. Parmi les Lettres, qui sont à la fin de la rélation, imprimée par ordre du Magistrat, on en trouve seulement une du prince de Liege, par laquelle il *déclare* au Comte *que le zèle qu'il témoigne pour l'avancement de son service lui est agréable* : Ce qui montre simplement que le comte de

Warfusée portoit les intérêts de Ferdinand de Bavière. Et ce qui atteste qu'on ne peut tirer, de ces expressions, la conséquence que ce souverain connoissoit les desseins perfides et cruels du Comte, c'est que, comme je l'ai déjà dit, differentes pièces imprimées qui parurent alors, et plus de vingt manuscrits sur notre histoire, rédigés vers ce tems ou peu de tems après, manuscrits que j'ai soigneusement consultés, ne contiennent rien qui puisse absolument flétrir, relativement à ce sujet, la mémoire de Ferdinand.

JE finirai, Monsieur, en vous faisant observer que l'intention du comte de Warfusée étoit de faire prisonniers l'abbé de Mouson, le baron de Saizan et tous ceux enfin qu'il avoit invités à son festin, et qui en général étoient

dévoués à la France. L'abbé de Mouson, et plusieurs de ses associés, crurent un moment qu'ils alloient être massacrés comme la Ruelle ; ils se préparoient à la mort, en se confessant, lorsque la bourgeoisie de la ville de Liége vînt les délivrer. Après l'assassinat de ce Bourg-mestre, la populace de cette ville, excitée et conduite par les partisans de la France, se porta à des excès terribles. L'avocat Marchant et l'échevin de Fléron, célèbres jurisconsultes et d'une probité à toute épreuve, dit un auteur qui vivoit alors (*a*),

(*a*) L'auteur anonyme, cité dans la Note précédente. C'est ce que confirme Loyens dans le *Recueil des Bourg-Mestres de Liége*, pag. 399. Un ennemi, dit-il, de Théodore de Fléron détacha d'une de ses Lettres la signature de son nom et

furent les premières victimes de sa fureur. On a des soupçons, qui ne sont malheureusement que trop bien fondés, que l'abbé de Mouson (*a*) et

---

la plaça au bas d'un billet rempli de faits absurdes; il ajoute que ce Magistrat illustre et Marchant se seroient facilement justifiés, mais qu'ils furent, sans avoir été entendus, massacrés par un peuple furieux. Le fils du B. la Ruelle, qui fut long-tems Échevin de Liége, reconnut lui-même l'innocence du malheureux Théodore de Fléron; *il résigna* son Échevinage à Mathias-Guillaume de Louvrex, arriere-neveu de Théodore, à *raison du tort fait à son oncle.* Loyens se sert de ces expressions. Ce Mathias de Louvrex a été un des plus grands jurisconsultes de son tems.

(*a*) Le nom de cet ecclésiastique étoit René-Louis de Ficquelmont.

Madame de Saizan ne contribuerent pas peu à diriger les coups de cette populace sur ces deux infortunés (*a*). Un scélérat se jetta sur le cadavre de l'échévin de Fléron, le déchira, lui arracha le bras, *en suça le sang et en mâcha la chair :* On frémit d'horreur au récit de ce trait d'inhumanité. Ces cannibales ne se bornerent pas là. Ils allerent, comme des forcenés, dans le couvent des Carmes Déchaussés, en disperserent les religieux, forcerent les portes de l'Église où ils profanerent le tombeau du comte de Belle-Joyeuse, fondateur de ce monastère. Ils assouvirent en suite leur rage sur

(*a*) *Déclaration* que fit Charles de Mazi, dit Picquart, peu d'heures avant d'être supplicié, imprimée dans les Mémoires du tems.

les Pères jésuites; ils poignarderent le Père recteur, blesserent quelques autres religieux, les chasserent de la ville, pillerent la sacristie et les meubles de leur maison (*a*). Toutes les horreurs qui se commirent pour lors, ont été énergiquement tracées par un écrivain contemporain dans un ouvrage, intitulé, *Vox Sanguinis* (*b*), *la voix du sang*.

(*a*) On voit, dans la Déclaration de Charles de Mazi, que le capitaine Joseph, de la chaussée de St. Léonard, accompagné d'un Chanoine, étoit à la tête de ces furieux.

(*b*) J'ai lu quelques fragmens de cet Ouvrage qui est aujourd'hui très-rare, puisque depuis vingt ans que je recueille tout ce qui à trait à notre Histoire, je n'ai point encore pu le rencontrer.

ON est fâché de voir l'abbé de Mouson associé à ces monstres ; on est fâché d'apprendre qu'il *présidoit* quelquefois *dans un cabaret* à leurs complots sanguinaires (*a*). Cet abbé séjourna long-tems parmi nous comme simple particulier ; par le canal de ceux de nos Concitoyens qui favorisoient les projets de la France, il obtint enfin de Louis XIII le titre d'ambassadeur à Liége. Sa mission étoit de troubler et de diviser ; et on peut dire qu'il ne remplit que trop exactement cette détestable mission. Il entretenoit avec adresse et fomentoit avec art la discorde entre les Liégeois ; il savoit à

(*a*) Pag. 29 de l'Ouvrage déjà cité, intitulé : *Le jugement et censure du portrait raccourci de la Roque*, imprimé en 1645.

propos flatter la populace et affectoit toujours de mépriser la noblesse et le clergé. Son étude principale étoit de semer la zizanie parmi les membres des trois états de la nation; par ce moyen il empêchoit ces corps de prendre des résolutions vigoureuses pour faire renaître le retour de l'ordre dans Liége. Il influoit particulièrement sur le choix des Bourg-mestres de cette ville; c'étoient ordinairement ses affidés qui par intrigues, par force ou par argent parvenoient à cette dignité. Les prétentions de ces magistrats étoient ridicules et extravagantes (*a*); ils s'étoient emparés de presque toute l'autorité et opprimoient les Liégeois sous un joug tyrannique. Un auteur du tems

(*a*) C'est ce que je développerai dans les Notes suivantes.

a peint en peu de mots la situation douloureuse de notre ville, en disant qu'il *n'y avoit point alors d'état ni de forme de république :* La noblesse, ajoute-t-il, demeuroit sagement à la campagne, et les chanoines de la cathédrale se cachoient pour éviter les affronts et les insultes (*a*).

LIÉGE, 10 Mai, 1789.

(*a*) Voyez l'Ouvrage cité précédemment.

NOTES HISTORIQUES et Littéraires sur NOSTRADAMUS *et* MATHIEU LAENSBERGH, *avec quelques éclaircissemens sur les troubles qui ont désolé la Ville de Liége au* 17me. *siècle.*

NOTE Iere., pag. 57. *On avance qu'il y a dans Nostradamus une prédiction*, etc.

GABRIEL CHAPPUYS, qui écrivoit peu de tems après Nostradamus, prétend, dans un livre, intitulé, *Histoire de nostre temps*, pag. 33, que cet Astrologue a prédit dans ses *Centuries* les choses merveilleuses, arrivées pendant l'année 1588 : cela peut être, mais Chappuys auroit bien fait de rapporter les quatrains de Nostradamus où les événemens vraiment remarquables qui ont eu lieu pendant le courant de cette fa-

tale année, ont été annoncés. Cet auteur parle, dans le même endroit, d'autres mathématiciens qui ont aussi prédit ce qui est arrivé en 1588. On doit se rappeller qu'on a vu circuler dans le public, il y a quelques années, une pièce de vers Latins de Regio-Montanus qui sembloit présager les grands et funestes événemens dont nous avons été témoins depuis 1788. On sait que ces vers, copiés par-tout avec avidité, n'ont pas peu contribué à augmenter la consternation dont les peuples de l'Europe ont presque tous été frappés. Qui ne s'étonnera, lorsqu'on apprendra qu'il a fallu mutiler le deuxième vers de la prophétie de Regio-Montanus pour y trouver l'année 1788? Voici le changement qu'y a fait l'imposteur insigne qui, le premier, y a touché :

Post mille expletos a partu virginis annos,
Et septingentos rursus ab axe (a) datos»
Octuagesimus octavus mirabilis annus, etc.

REGIO-MONTANUS, si on peut, comme il le paroit, ajouter foi à Chappuys et à plusieurs autres écrivains du même siècle, a composé mot pour mot sa prophétie de cette manière :

Post mille expletos a partu virginis annos;
Et post quingentos rursus ab axe datos,
Octuagesimus octavus mirabilis annus
Ingruet, et secum tristia fata trahet.
Si non hoc anno totus malè concidet orbis,
Si non in nihilum terra, fretumquè ruet,
Cuncta tamen mundi sursum ibunt, atq. deorsum
Imperia, et luctus undiquè grandis erit.

C'EST ce que Gabriël Chappuys a

(a) Mr. l'abbé de Feller, qui rapporte cette prophétie dans son Dictionnaire Historique, a imprimé ce vers ainsi :

Et septingentos rursus abire datos.

rendu par ces lignes : « Qu'en l'année quatre-vingt-huitiesme, après mille cinq cents ans, arriveront de grands maux et funestes accidens : Et que si tout le monde, la terre et la mer n'abismoient, que tous les Royaumes et Empires, du moins, seroient renversez : Et que partant n'y auroit autre chose, qu'occasion de grand deuil et tristesse ».

VICTOR-PALMA CAYET, contemporain de Chappuys, fait aussi mention, dans sa *Chronologie Novenaire*, tom. 1, pag. 283 de la dernière édition, de Regio-Montanus et de sa prophétie; mais selon cet Historien, d'autres Astrologues avoient prédit la même chose; voici le passage de Victor-Palma Cayet : « Regio-Montanus, Stoffler, Rantzovius, Nostradamus, Turelius et autres Astrologues par leurs prédictions et Centuries, disoient qu'en l'an 1588 et années

suivantes, tous les Empires et Royaumes, mais principalement la France, seroient affligées de très-grandes guerres, et affirmoient que si le monde n'abismoit, qu'au moins il y auroit de grands changemens en tous les Estats Souverains ».

TOUT ceci prouve que Regio-Montanus a désigné, dans les vers que j'ai transcrits, l'année 1578 et non l'année 1788. Et Chappuys qui copie les mêmes vers dans l'*Histoire* de son tems, passe en revue, pour montrer la justesse de la prédiction de ce mathématicien, les événemens malheureux qui ont agité le monde pendant le courant de l'année 1578. Je ne sais où Mr. l'abbé de Feller a vu qu'on a *beaucoup disputé* sur cette prophétie; ce n'est que depuis l'explosion de l'étonnante révolution Françoise qu'on a pu disputer là-dessus; il est certain que du tems de Gabriël Chappuys et de

Victor-Palma Cayet, cette prophétie n'étoit pas un objet de dispute, et je n'ai trouvé nulle part qu'on ait appliqué les vers en question à l'année 88 du siècle de Louis-le-Grand. Je conviendrai, avec Mr. de Feller, que « l'année 88 du 18me. siècle étant vraiment l'époque où de grands événemens se sont développés, et où la France en particulier préparoit les causes qui ont produit, l'année suivante, l'affreuse révolution, ou le *malus orbis*, on a cru voir dans les rapports de l'annonce avec les faits une justesse remarquable, sans croire néanmoins que l'astronomie ou l'astrologie conduise à ces sortes de prédictions (*a*) ». La prophétie de Regio-Montanus peut s'appliquer sans doute d'une manière particulière aux événemens, amenés par la

(*a*) Dictionnaire Hist. 2me. édit. tom 6, pag. 523.

révolution

révolution Françoise ; mais, comme l'année précise de 1588 y est marquée, on n'a pu s'en servir pour l'année 1788 qu'en la mutilant : Et ce qui doit persuader qu'elle l'a été en effet depuis peu, c'est qu'on ne peut l'approprier à l'an 88 du 17me. siècle ; c'est que dans le 16me. il ne s'est élevé à cet égard aucun doute, puisque les auteurs de ce tems n'ont point varié sur son application. Regio-Montanus fit les vers qui ont donné lieu à cette Note peu de tems avant sa mort, arrivée, selon Chappuys, à Rome en 1475, et selon d'autres, en 1476.

Si Henri IV par son activité, sa bravoure et sa magnanimité a su mettre un terme aux maux qui accablerent la France à la fin du 16me. siècle ; nous avons vu, de nos jours, un jeune héros, non moins heureux et aussi intrépide, suivre son exemple et marcher sur ses

traces. Le nom de BONAPARTE, comme celui de Henri, sera cher aux François. On pourroit peut-être m'accuser ici de flatterie ; on auroit tort. Né Liégeois, j'ai toujours aimé avec passion l'antique et libre constitution de mes pères. Quel État dans l'Empire-Germanique pouvoit se vanter d'en avoir une meilleure que la nôtre ? L'infortuné Hoensbrouck la caractérisoit d'une manière expressive, lorsqu'il disoit qu'il *n'en connoissoit pas qui fut plus favorable pour le grand et pour le petit* (*a*). Je respecte sans doute, autant que personne, le Gouvernement

(*a*) Supplément au N°. 67 du Journal général de l'Europe, pag. 227. Aux injures, vomies contre le malheureux Hoensbrouck, nous opposerons ces vers qu'adresse à ce Prince le célèbre Delille dans son Poëme de la Pitié, pag. 139, de l'édit. in-12 :

Pontife des Liégeois, accepte mon hommage ;
Le plus près du Volcan, tu défias l'orage :
Tes États sont bornés, et tes dons infinis.

actuel; mais le jour qui vit disparoître nos anciens usages et nos loix, ne s'effacera jamais de ma mémoire, et tant que je vivrai, ce souvenir affligeant m'affectera douloureusement.

C'EST relativement au grand Henri que Gabriël Chappuys, pag. 225 de son Histoire citée, parle d'une vieille prophétie de Ste. Brigitte qui porte : *Que les guerres de France pour la rébellion d'aucuns des François finiront par un choc ou bataille qui se donnera à la Fontaine Charles, à l'issue de laquelle le victorieux entrera dans Dijon.* Il y a, près de Dijon, une Fontaine qui s'appelle ainsi, où Henri-le-Grand remporta une victoire qui lui ouvrit les portes de cette Ville. A propos de Ste. Brigitte, je trouve, dans un livre, intitulé, *le Traité de la différence des schismes et des conciles de l'Église*, etc., *composé par Jehan le Maire de Belges*, des révéla-

tions, attribuées à cette Sainte, qui m'ont paru remarquables ; je vais les transcrire :

Sub aquila grandi que ignem fovebit in pectore, conculcabitur Ecclesia ; nam potens est Deus succurare et Francos adversus Ecclesiam qui eam humiliabunt.

Ve et iterum ve ! Quando puer sedebit in sede Lilii, orietur tribulatio in Ecclesia Sti. Petri.

Justo judicio: hostilibus incursibus conculcabitur navicula Petri, et Clerus turbabitur.

On ne peut appliquer cette prophétie qu'aux événemens qui ont eu lieu avant le 18 Brumaire. Le livre de Jean le Maire est de format *in-4to* ; il a été imprimé en 1533. Nous avons un gros volume, très-rare, des révélations de Ste. Brigitte : il faudroit examiner si celles que je viens de copier, s'y trouvent.

NOTE 2, pag. 98. *Sur les quatre vers, attribués à Nostradamus.*

EST-IL besoin de nommer les personnes qu'on veut désigner dans ces vers? Tout le monde y reconnoîtra Madame la comtesse de la Mothe et son mari, le comte de Cagliostro et le cardinal de Rohan. La comtesse de la Mothe est morte en Angleterre ; c'étoit, dit-on, une intriguante très-dangereuse. Cagliostro étoit, assure-t-on aussi, un avanturieur également dangereux ; il termina sa carrière à Rome au Château St. Ange ou il avoit été renfermé. Le Cardinal, obligé de quitter la France, a bien effacé tout ce que l'histoire du Collier a pu répandre du louche sur sa personne, en se condamnant à la plus stricte frugalité pour consacrer entierement les revenus qui lui restoient, à l'entretien des

prêtres de son diocèse dont il s'étoit entouré.

NOTE 3, pag. 102. *Sur les prophéties de Nostradamus.*

RIGOLEY de Juvigni cite, dans son édition des *Bibliothèques Françoises* de la Croix du Maine et d'Antoine du Verdier, deux Ouvrages dans lesquels, dit-il, pourront puiser ceux qui voudront connoître avec quelques détails Nostradamus et ses célèbres Centuries. Il auroit dû y ajouter encore le volume, intitulé, *la Clef de Nostradamus*, etc., *ou introduction au véritable sens des prophéties de ce fameux auteur.* Cet Ouvrage, non moins curieux que ceux dont Rigoley de Juvigni transcrit les titres, a été composé par un Curé de Lonvicamp. Le jésuite Ménestrier a de même cherché à expliquer les quatrains de Nostradamus

dans sa *Philosophie des images énigmatiques, où il est traité des énigmes hiéroglyphiques, oracles, prophéties*, etc., *Centuries de Nostradamus*, etc., imprimée à Lyon, en 1682, *in*-12. Les amateurs qui recherchent les livres singuliers, peuvent placer celui-ci dans leurs bibliothèques. Qui auroit cru qu'on s'occuperoit encore de nos jours du prophète François et de ses prophéties ridicules? Deux écrivains modernes se sont saisis de ce sujet; le *Mercure* a donné le titre du livre de l'un; et j'ai vu la production de l'autre annoncée sous ce titre dans le *Journal Encyclopédique* du 15 Octobre 1789 : *La vie et le testament de M. Nostradamus, docteur en médecine, astrophile*, etc., *avec l'application de plusieurs prophéties*, etc., *in*-12. L'éditeur, dit le journaliste, prévient le public que cette vie a été prise mot pour mot dans un manuscrit d'Edme de Chauvigni, connu par divers bons Ou-

vrages sous le nom de *Janus-Gallicus*, et qui s'attache ici à venger Nostradamus des épithètes de *magicien*, *d'ignorant téméraire*, *de charlatan*, etc., que lui donnent quelques savans de son tems. On peut encore consulter sur les prophéties de cet Astrologue les *Mémoires d'Histoire, de critique et de littérature* de l'abbé d'Artigni, tom. 2, pag. 285 et suiv. de l'édit. de Paris. Je ne sais trop si on doit ajouter foi au nouvel éditeur de sa vie, lorsqu'il avance qu'il a *tiré cette vie d'un manuscrit d'Edme de Chauvigni.* On pourroit conjecturer le contraire par tout ce que rapporte de cet auteur l'abbé d'Artigni dans l'Ouvrage cité, tom. 3, pag. 145 Cet article est curieux. Cet abbé y a fait une addition, non moins curieuse, insérée au commencement du 7me. volume de sa collection intéressante. Il y fait connoître un livre, assez rare, qui a pour titre, *les vraies Cen-*

suries de Me. M. Nostradamus, expliquées sur les affaires de ce tems, Paris, 1652, *in-8vo.* C'est une Satyre contre le cardinal Mazarin. L'auteur y interprête plusieurs quatrains du prophète François. Il est bon de lire aussi sur Nostradamus l'*Apologie pour les grands hommes soupçonnez* de magie, par Gabriël Naudé, édition d'Amst. 1712, pag. 330 et suiv. Tout ce que dit Naudé sur cet astrophile est très-censé.

NOTE 4, pag. 107. *Ces vers semblen annoncer l'invention si vantée et sitôt oubliée de Mr. Blanchard.*

OBSERVONS, en passant, qu'un nommé Simon Steenius, mathématicien Hollandois, inventa, en 1604, une espèce de chariot à voile, avec lequel on pouvoit, en moins de deux heures, et

sans le secours de chevaux, faire 14 lieues Hollandoises. C'est ce que rapporte Dom P. de St. Romuald dans son *Trésor Historique et Chronologique*, imprimé en 1647, *in-folio*, tom. 3, pag. 785. Roger Baçon, moine Anglois, avoit, long-tems avant Steenius, inventé un chariot qui se mouvoit seul avec une grande vîtesse; il avoit encore imaginé un petit vaisseau qu'un homme seul pouvoit conduire, qui alloit plus vîte que les vaisseaux les mieux équipés. *Esprit des Journaux*, Juin, 1789, pag. 219.

NOTE 5, pag. 109. *On permet par ce privilège... à Léonard Streel d'imprimer l'Almanach de Laensbergh.*

IL n'est pas inutile de remarquer que, tandis qu'on accordoit dans notre Pays un privilège pour l'almanach de Laensbergh, on proscrivoit en France les al-

manachs du même genre. Louis XIII défendit « à toutes sortes de personnes de faire aucun almanach et prédiction, hors les termes de l'astrologie licite, même d'y comprendre les prédictions concernant les états et personnes, les affaires publiques, et particulières ».

NOUS voyons, dans l'Écriture-Sainte, que le premier Roi des Juifs, Saül, chassa de ses états les magiciens et les dévins; il ne put cependant parvenir à les extirper entiérement; car, ayant consulté le Seigneur, et n'en n'ayant point reçu de réponse, il alla, déguisé, chez une magicienne, et lui dit : évoquez-moi celui que je vous nommerai. Cette femme lui répondit : Vous savez de quelle manière Saul a exterminé dans son royaume les magiciens et les dévins; est-ce pour me perdre que vous venez ici me tendre un piège? Le Roi jura

par le Seigneur qu'il ne lui arriveroit rien, etc. *Lib.* 1 *Reg. Cap.* 28. Jesus-Christ reprochoit aux Pharisiens et aux Saducéens de prédire les tempêtes, la sérénité de l'air, etc., tandis qu'ils n'avoient pas su connoître sa venue : *Saint Mathieu*, *chap.* 16. Sous les Empereurs Romains, on déclara les mathématiciens, c'est-à-dire, les astrologues et les devins, infames : Tibère, Vitellius, Dioclétian, Constantin, Gratian, Valantinien et Théodose les chasserent, non-seulement de Rome, mais encore de toute l'Italie (*a*).

(*a*) Consultez un ouvrage qui a pour titre : De seins de Professions Nobles et publiques, contenans plusieurs Traités divers et rares, etc, par Antoine de Laval, pag. 421 de la dernière édition in 4to faite à Paris en 1622. Ce gros Livre, qui est de mille pages, est trop peu connu. Il contient plusieurs morceaux singulièrement intéressans qu'on pour-

UNE ordonnance, à-peu-près semblable à celle de Louis XIII, avoit déjà été portée par Charles IX (a) et Henri III. Ces Rois défendoient sous des peines corporelles de débiter dans leurs États *aucuns almanachs avec pronostications.* Ces défenses n'empêcherent point Nostrada-

---

roit peut-être réimprimer aujourd'hui avec succès sous le titre d'Œuvres Choisies d'Ant. de Laval. Quoique cet auteur ait adopté une ortographe particulière, je suis persuadé qu'il n'a pas moins contribué à perfectionner la langue françoise qu'Amyot, Charron et Montaigne ; il n'est pas aussi philosophe que ce dernier ; son style n'est pas aussi expressif, ni aussi piquant, mais en général il est clair précis et naturel. Il regne dans les Ouvrages d'Ant. de Laval, composés en partie dans les tems orageux de la ligue, une grande variété ; on y peut recueillir beaucoup de choses très-curieuses tant pour l'Histoire que pour plusieurs autres Sciences.

(a) Voyez la célèbre ordonnance d'Orléans de l'an 1560.

mus d'en composer *avec des pronostications* et des *présages*, ainsi que nous l'apprennent du Verdier, dans sa *Bibliothèque Françoise*, et Gabriël Naudé : Ce dernier dit, dans son *Apologie* pour les grands hommes, etc., pag. 331, que ces *pronostications* parurent au commencement de chaque année depuis 1550 jusqu'en 1567. Nostradamus a eu quelquefois le bonheur, ainsi que notre Mathieu Laensbergh, de prédire des événemens remarquables, celui, entr'autres, de la prise de la Ville de St. Quentin sous Henri II. Voici comme s'exprime sur cette particularité un auteur de ce tems-là : « Et est chose étrange que j'avois lors en main un almanach de Nostradamus, qui cottoit la perte dudit St. Quentin au mesme jour qu'elle fut prise » (*a*). Mais

(*a*) Mémoires du baron du Villars; liv. 3.

ce qui doit paroître bien étonnant, c'est que Charles IX, qui promulga, en 1560, l'ordonnance dont on vient de parler, ne dédaigna pas d'aller voir ce Prophète, en passant par Salon, et de l'honorer de l'état de son conseiller et de son médecin ordinaire. A-peu-près dans le même-tems, le Pape Sixte-Quint prohiba, sous peine d'excommunication, l'astrologie judiciaire, en en exceptant néanmoins les choses qui appartenoient à la médecine et à l'agriculture (*a*). Le *Longuerana* rapporte (*b*) que le pape Urbain VIII a fait aussi une Bulle magnifique et en beau Latin contre l'astrologie judiciaire; il s'en mêloit pourtant lui-

(*a*) Voyez l'Histoire de notre temps, par G. Chappuys, pag. 86, et la Chronologie Novenaire de Victor Palma Cayet, tom. 2, pag. 393 de la dernière édition.

(*b*) Pag. 75 de l'édit. de Berlin, 1754, in-12.

même, et beaucoup, jusqu'à faire des almanachs. Voyez à ce sujet, dans le livre cité, une anecdote risible sur ce Pape et Onofrio, son domestique.

Du tems de Louis XIV, il y avoit encore un certain nombre d'almanachs prophétiques; ce qui engagea ce Roi à donner, en 1682, une déclaration, en forme d'Édit, qui porte peine de bannissement contre les astrologues, devins, magiciens et enchanteurs, etc. Malgré cet Édit on n'en rechercha pas moins en France les almanachs dans le goût du notre; combien même de nos jours, disent les rédacteurs du *Dictionnaire des Origines*, celui de Troye n'a-t-il pas été répandu? Si celui de Mathieu Laensbergh a survecu à tous les autres, c'est, comme l'observent très-bien ces rédacteurs, qu'il l'emporte beaucoup sur les almanachs de cette espèce. Quiconque,

que, ajoutent-ils, parmi le peuple sait lire, ne manque pas de s'en procurer un exemplaire. Mr. Mercier se récrie (*a*) avec raison sur la vogue étonnante qu'a notre almanach en France. Pourquoi donnons-nous, dit-il, notre argent pour l'almanach de Mathieu Laensbergh? Ne pourrions-nous pas composer un pareil chef-d'œuvre? Il se tire, continue-t-il, à soixante mille exemplaires. Cela est exagéré, mais peut-être Mr. Mercier compte-t-il dans ce calcul les contrefactions qu'on fait dans plusieurs Villes du livre de Laensbergh?

(*a*) Tableau de Paris, édition d'Amsterdam, 1789, tom. 12, pag. 183.

NOTE 6, pag. 116. *Il ajoute que les Almanachs de Morgar, de Florent de Crox, de Billy et autres*, etc.

L'AUTEUR du *Mercure François* observe que ces almanachs *étoient tous pareils, n'y ayant que le nom de changé;* il observe encore que *le hasard de ce mot de vieillard, rencontré en ce mois*, les fit rechercher avec empressement. C'est ce que nous avons vu depuis peu se renouveller pour l'almanach de Mathieu Laensbergh, au sujet de quelques événemens surprenans que le hasard lui avoit heureusement fait prédire; tout le monde se l'arrachoit à Paris; on en auroit pu débiter dans cette Ville quatre à cinq mille exemplaires en vingt-quatre heures: Les meilleurs auteurs ambitionneroient en vain pour leurs Ouvrages un débit aussi prompt. La plupart des prédictions, a dit

Voltaire, ressemblent à celles de l'almanach de Liége. Cet habile Poëte répand de cette manière, dans le même endroit, le sarcasme sur notre prophète : « *Un grand mourra, il y aura des naufrages.* Un juge de village mourroit-il dans l'année ? C'étoit, pour ce village, le grand dont la mort étoit prédite : Une barque des pêcheurs étoit-elle submergée ? Voilà les grands naufrages annoncés. L'auteur de l'almanach de Liége est un sorcier, soit que ses prédictions soient accomplies, soit qu'elles ne le soient pas ; car si quelqu'événement les favorise, sa magie est démontrée ; si les événemens sont contraires, on applique la prédiction à toute autre chose : l'allégorie le tire d'affaire. L'almanach de Liége, continue Voltaire, a dit qu'il viendroit un peuple du nord qui détruiroit tout ; ce peuple ne vient point ; mais un vent du nord fait geler quel-

ques vignes ; c'est ce qui a été prédit par Mathieu Laensbergh, etc. ».

IL paroît que l'almanach qui, après le notre, avoit le plus de vogue vers la fin du 17me. siècle, étoit celui de Milan. On peut conjecturer, par l'anecdote suivante, que l'illustre Madame de Sévigné se servoit de cet almanach. Le maréchal de Créqui mourut le 13 Février, 1687 : Le Roi donna le gouvernement de Paris qu'avoit le duc de Créqui, son frère aîné, mort neuf jours après, au duc de Gesvres. C'est au sujet de cet événement que Madame de Sévigné dit, dans une lettre, au comte de Bussy : « Je viens de lire de mes yeux dans l'almanach de Milan : *Le même jour* 13 *de ce mois dans un tel signe, un grand Gouvernement sera rempli, un frère ne pleurera pas la mort de l'autre.* Vous m'avouerez, ajoute Madame de Sévigné,

que cette justesse est plaisante ». Voyez les *Lettres* du comte de Bussy-Rabutin, tom. 5, pag. 199, et les *Mémoires* de Mademoiselle de Montpensier, tom. 2, pag, 66.

NOTE 7, ibidem. *Il ajoute que les Almanachs de Morgar*, etc.

Je vois, dans le tom. 2, pag. 287 des *Mémoires de Littérature et d'Histoire* de l'abbé d'Artigni, que trois ans après la mort de Henri IV, le parlement de Paris envoya aux galères Morgar, faiseur d'almanachs, qui épouvantoit toute la France par ses prédictions séditieuses (*a*). Ce magnanime Monarque se

(*a*) Il y a, dans le Mercure François, imprimé en 1616, tom. 3, pag. 304, des détails très-curieux sur Morgar, détails dont s'est servi l'abbé d'Artigni.

mêloit quelquefois lui-même, pour exciter ses troupes à combattre vaillamment, de prophétiser, si nous en croyons Antoine de Laval, écrivain contemporain, qui dans un Recueil de traités curieux (*a*), après avoir dit : *le Général d'armée a ses jugemens et pronostics à la seule contenance de son ennemi*, ajoute : *Nostre grand Roi Henri IV y est admirable, auquel nous avons ouy-dire tant de fois, voyant seulement l'armée de la ligue branler*, ils sont à nous, *et après ce beau présage, donner comme le moindre soldat des siens.*

NOTE 8, ibidem. *Nicolas Pasquier s'étend aussi dans une de ses Lettres, singulièrement curieuse*, etc.

C'EST la première du Recueil des

(*a*) Imprimé chez la veuve Abel l'Angelier, en 1613, à Paris, in-4to, pag. 406.

Lettres de cet auteur, Recueil imprimé à Paris en 1623, *in*-8*vo*. Pasquier rapporte les vers Latins du médecin Rosselin, ou Rossolanus, dans lesquels on annonçoit qu'Henri IV n'avoit plus longtems à vivre; les voici :

Lucia cui Lucis contulit auspicia,
Et solium sceptri vincla dedêre Petri,
Quattuor haud Lustra regnabit in ordine Lustra :
Cum raptus fuerit, pusio magnus erit,
Heredis nomen scit Deus unus. Amen.

PASQUIER parle après de l'horoscope que Jean-Rodolphe Camérarius, Allemand, fit de ce Roi en 1600, et où il lui donnoit avis qu'il étoit *menacé*, lorsqu'il seroit parvenu à 59 ans, *d'un accident violent*. C'est sans doute de ce Camérarius dont il est question dans une belle pièce de vers Latins de l'historien de Thou, intitulée, *à la Postérité*, pièce qui a été traduite en François :

Je crois qu'à leur exemple, on doit me pardonner
De louer Léonclave, et Fabrice et Gesner,
Et Camérarius et le docte Xylandre,
Tant d'autres, qu'en ces vers on ne sauroit comprendre.

CETTE traduction ne fait connoître qu'imparfaitement le poëme de l'illustre de Thou. Au reste, Pasquier croit encore que la mort du bon Henri avoit été prédite dans ces vers de Nostradamus, tirés de la cinquième Centurie de ses prophéties :

Avant venue de ruine celtique,
Dedans le Temple deux parlementeront,
Poignard cœur, d'un monté au coursier et pique,
Sans faire bruit le grand enterreront.

« PAR-LA il présageoit, dit Pasquier, le pourparler que fit Ravaillac dans l'église de St. Louis avec le pere d'Aubigny, jésuite, lorsqu'il lui releva en confession, qu'il avoit un grand coup

à faire avec le couteau qu'il lui montra, sur lequel étoit gravé un cœur, duquel sans être vu et sans bruit, étant monté sur la roue du carosse et attaché au coursier, il piqua et tua notre grand Henri, nom duquel j'espère que la postérité le baptisera pour ses hautes, chevalereuses et incomparables prouesses ». Pasquier ne s'est pas trompé ; le nom de Henri se trouve placé parmi la classe peu nombreuse des Rois qui ont connu l'art si difficile de gouverner les hommes, et l'art, plus difficile encore, de s'en faire aimer. Le marquis de Paulmy avoit dans sa belle collection de livres un superbe manuscrit du 16me. siècle sur l'astrologie ; entr'autres horoscopes, il contenoit ceux des Rois Henri III et Henri IV. Le marquis de Paulmy observe qu'il n'est pas étonnant que l'Histoire du premier de ces Souverains s'y rencontre en entier, car son manuscrit

paroissoit être de la fin du 16me. siècle, et postérieur parconséquent à la mort de ce Prince ; mais il est assez singulier, ajoute-t-il, que l'on y prédise à Henri IV, qui n'est mort qu'en 1610, qu'il mourroit assassiné, même après avoir pacifié son royaume. Voyez les *Mélanges, tirés d'une grande Bibliothèque*, etc., tom. 15, pag. 60.

NOTE 9, pag. 117. *Le plus ancien que j'ai pu trouver, est celui pour l'année* 1636.

Mr. Bourguignon, imprimeur du Mathieu Laensbergh, croit que c'est le premier ; mais c'est ce que je ne voudrois pas assurer. En 1647, il y avoit un auteur d'almanachs, nommé Larrivey, qui faisoit pour chaque mois des prédictions dans le goût de celles de Laensbergh ;

et en 1697, il paroissoit encore un almanach du même genre sous le nom de *deux Solitaires du Mont-Valentin, lès paris* : celui-ci s'imprimoit à Autun, chez Pierre Laymeré. Le petit livre de notre prophète a éclipsé tous ceux de ses Confrères.

NOTE 10, pag. 121. *Nos Esculapes ont fait ôter ce morceau, assez curieux, des Almanachs modernes.*

On en apperçoit cependant encore quelques traces dans l'*Almanach des Bergers*, livret singulier, composé entiérement de signes hiéroglyphiques, qu'on joint ordinairement, depuis 30 à 40 ans, à celui de Laensbergh. Les gens de la campagne, qui, sans savoir lire, connoissent parfaitement ces signes, font un cas tout particulier de cet almanach. Il

y avoit en France un almanach des Bergers long-tems avant le notre : Antoine de Laval en fait mention, et s'en moque dans un traité, intitulé ; *Examen des almanachs, prédictions, présages et divinations*, imprimé à Paris, en 1613, dans la collection de ses Œuvres ; mais je ne sais s'il étoit composé de signes hiéroglyphiques, comme celui qui se débite parmi nous. Gabriël Naudé parle aussi, dans son *Apologie des grands hommes soupçonnez de magie*, pag. 75, du *Calendrier des Bergers*, et il se récrie sur ce qu'autrefois on se contentoit de ce livre et du *Comput manuel* pour apprendre les mathématiques. Il ne faut pas confondre sans doute le calendrier des Bergers dont parle Naudé avec celui dont il est question dans les *Mélanges, tirés d'une grande bibliothèque*, de Mr. le marquis de Paulmy, tom. 7, pag. 22. On lit, dans l'Ouvrage de cet estimable auteur, qu'il

existoit en France un calendrier des Bergers dès le commencement du 16me. siècle ; il eût beaucoup de célébrité, prédisoit tant bien que mal l'avenir, et contenoit des remarques et des historiettes. On lit encore, dans le même livre, *Loc. Cit.*, qu'il parut, à-peu-près à la même époque, *le calendrier des Bergeres*, Ouvrage galant et poétique, meilleur pour son tems, dit le marquis de Paulmy, que ne sont tous les almanachs galans du notre. Enfin ce savant nous fait connoître un poëte François, nommé Jean Tabourot, frère du célèbre Étienne Tabourot, qui s'avisa de composer, vers 1570, un almanach, rempli de vers, qu'il intitula, *le Calendrier des Bergers.* Ce petit livre, nous apprend Mr. le marquis de Paulmy, s'est imprimé long-tems d'année en année, et a été pendant plus d'un siècle l'almanach le plus connu du peuple et des paysans ; les vers étoient

toujours les mêmes, et les Sieurs Oudot, imprimeurs à Troyes, Oursel, de Rouen, et autres débitans de la Bibliothèque Bleue, y faisoient, chaque année, ajouter un calendrier nouveau, et des prédictions, faites à tout hasard sur la pluie et le beau tems : *ibidem*, pag. 312. Tous ces almanachs, comme on peut en juger parce que je viens de dire, ne ressembloient point au calendrier des Bergers qu'on joint souvent à l'almanach de Liége.

NOTE 11, ibidem. *Suit le Calendrier avec une table pour connoître les marées des Villes maritimes des Pays-Bas.*

ON appelloit alors ces marées, *Guelies*. Dans les almanachs modernes, immédiatement après la table des marées, on a placé quelques articles, rélatifs a notre Pays, qui ne sont pas dans celui

dont j'ai fait la description dans le texte ; et dans tous ceux du 17me. siécle : il est bien inutile de les rappeller ici, tout le monde peut les y lire. Après l'article *Pronostications*, on a encore placé dans les almanachs modernes une pièce, rélative de même à notre Pays, qui n'est point dans les anciens. — Il y a plusieurs années que je rédigeai cette Note ; depuis quelque tems le livre du prophète Liégeois a subi plusieurs changemens.

NOTE 12, pag. 122. *S'il tombera de la neige, ou de la grèle, si on aura de grands vents, ou un orage*, etc.

A propos de cet article de notre Mathieu Laensbergh, on m'a conté une anecdote assez piquante. Un des derniers rédacteurs de cet almanach dictoit à un de ses enfans les prophéties sur les va-

riations du tems ; chaque fois qu'il marquoit de la pluie, de la grêle, ou de l'orage (ce qui lui arrivoit souvent) pour les dimanches, les mardis et les jeudis, la plume tomboit des mains du jeune écrivain ; il se mettoit à crier et à se lamenter. Le pere, ne se doutant de rien, étourdi des cris de son fils, le grondoit en vain. Il voulut savoir enfin le sujet de ses pleurs. Ah ! mon pere, répondit l'enfant, n'ai-je pas bien des motifs pour m'attrister ? Quelle pauvre année je vais passer, puisqu'il doit pleuvoir, ou tomber de la neige et de la grêle tous les jours de congé ! Le faiseur d'almanachs éclata de rire, et promit à son fils, s'il étoit sage, de changer ses prédictions.

NOTE 13,

NOTE 13, pag. 124. *Quoique le jovial Stern ne cite l'Almanach de Liége que pour s'en moquer.*

STERN s'est contenté de se moquer de notre almanach, sans faire réjaillir ses plaisanteries sur la Nation Liégeoise. C'est ce que n'a pas fait Rousseau, le premier rédacteur du *Journal Encyclopédique*, que je ne veux en aucune manière comparer à l'auteur Anglois. Rousseau, pour n'avoir pas voulu se conformer aux loix de notre Gouvernement, fut obligé de quitter Liége où il se proposoit d'imprimer son Journal; il fit, à ce sujet, circuler des Satyres amères dans l'une desquelles il reprochoit à la Ville de Liége de n'*être connue dans la république des Lettres que par son almanach.* Ce n'est pas ici la place de réfuter ce trait caustique. Les personnes un peu

instruites savent que long-tems avant l'almanach de Mathieu Laensbergh, Liége pouvoit se vanter d'avoir vu naître dans son sein des savans distingués qui illustrerent leur Patrie par des écrits profonds et connus de toute l'Europe.

NOTE 14, ibidem. *Cet Almanach ne doit sa célébrité et toute sa vogue*, etc.

C'EST le petit peuple qui lit le plus l'almanach de Laensbergh : il vous souvient, dit Mr. Mercier (a), que ses prédictions le plus souvent s'accomplissent. Je trouve dans cet auteur, relativement aux almanachs, une anecdote très-plaisante. Le roi de Prusse avoit accordé à l'académie de Berlin un privilège pour des almanachs ; elle crut,

(a) Tableau de Paris, tom. 12, pag. 45 et 183.

rapporte Mr. Mercier, qu'il étoit de sa dignité d'en supprimer les vieilles et incertaines prédictions du *beau-tems*, de la *pluie*, de la *gelée*, des *orages*, des *tempêtes* et des *météores*, etc., ainsi que les recommandations de *couper les cheveux*, les *ongles*, de prendre *médecine* et de *saigner* dans tel ou tel tems, etc. Qu'arriva-t-il ? L'académie alloit être sans marmites et réduite à un jeûne rigoureux; elle ne manqua pas de rétablir, le semestre suivant, les prédictions de l'année, sans quoi les tables des Académiciens (tant Astronomes que Grecs et Latins, Antiquaires, Érudits et Grammairiens) étoit sans soupe : Or il faut manger la soupe avant de rendre compte de l'état du Ciel et de la rotation des astres et des planettes ». Il y a déjà quelques siècles que les faiseurs d'almanachs ont indiqué les jours favorables pour se couper les cheveux, les on-

cles (*a*), etc. C'est sans doute dans Hésiode qui vivoit peu de tems après Homère, que ces faiseurs ont puisé ces belles rêveries. Cet ancien auteur désigne, dans un de ses Poëmes, les jours les plus propices pour se marier, pour tondre ses moutons, etc. Enfin il spécifie, dit l'aristarque de notre siècle (Mr. de la Harpe), la distinction des différens jours du mois, dans un goût qui fait voir que celui de l'almanach de Liége n'est pas moderne (*b*) ». J'ai lu quelque part que Frédéric, roi de Suède, accorda aussi, en 1741, à l'académie des Sciences de Stockholm le privilège exclusif de faire imprimer à son profit tous les almanachs de son royaume. On au-

(*a*) Sérées de Guillaume Bouchet, pag. 473 de l'édition de 1635.

(*b*) Lycée, ou Cours de Littérature, etc, tom. I, pag. 303.

roit pu, à l'instar du roi de Prusse et du Roi de Suède, appliquer la moitié du produit de l'almanach de Laensbergh à fonder quelque prix pour les progrès des Lettres parmi nous, ou à accorder des pensions à quelques savans Liégeois, qui avec ce secours se seroient adonnés entièrement à la littérature, et particulièrement à notre Histoire, vaste champ où il reste beaucoup de choses à glaner.

NOTE 15, pag. 128. *Les Almanachs de Laensbergh du 17me. siècle ont été imprimés par Léonard Streel et G. H. Streel*, etc.

A ces Imprimeurs du Mathieu Laensbergh ont succédé Barnabé et Bourguignon. Les rédacteurs de cet almanach mêloient autrefois de tems en tems du Latin dans leurs prédictions : On ren-

contre ces mots dans celles du mois de Juillet de l'année 1637 : *Tandem, tandem, bona causa triumphat.* La Ville de Liége étoit alors déchirée par deux factions. On termine celle des années 1636, 1637 et 1638 par ces mots François : *Adieu, ami Lecteur, et sois soigneux de ta santé.* J'ai ouï-dire quelquefois qu'on trouvoit dans nos anciens almanachs des phrases Liégeoises très-comiques ; mais je puis assurer le contraire, ayant eu la patience de parcourir presque tous ceux du 17me. siècle et du commencement du 18me. On voit bien, il est vrai, que ce sont des Liégeois, peu instruits de la langue Françoise, qui les ont rédigés. Ce n'est que depuis quelque tems qu'on s'est avisé d'insérer dans les prédictions de Laensbergh quelques expressions proverbiales de notre idiôme.

NOTE 16, ibidem. *Les noms de Léonard Streel et de G. H. Streel seroient complétement ignorés, si leurs presses ne nous avoient transmis les Ouvrages de notre Prophète.*

LORSQUE j'écrivois ces lignes, je ne connoissois pas plusieurs productions, parmi lesquelles il en est de très-considérables, exécutées par ces Artistes; productions qui, sans doute, pouvoient bien mieux tirer leurs noms de l'oubli que notre almanach. Ce n'est donc pas sans raison que ces lignes déplurent à Mr. de Corswarem, avocat Liégeois, dont les ancêtres étoient probablement alliés aux anciens imprimeurs de Laensbergh. Il m'a écrit, à ce sujet, une lettre qui contient une nomenclature des titres de livres, imprimés par les Streel. Ces livres, si on en excepte quelques-uns

qui d'ailleurs n'offrent rien de remarquable, étoient peu faits pour perpétuer les noms de ces Typographes. La Lettre de Mr. de Corswarem a été insérée dans l'*Esprit des Journaux*. J'y ai répondu par une autre Lettre, insérée dans le même Journal, où je donne la notice de quantité d'Ouvrages, sortis des presses des Streel, et dont Mr. de Corswarem ignoroit l'existence. Le hasard et mes recherches, m'ayant procuré depuis plusieurs livres singuliers, sortis des mêmes presses, j'ai ajouté à ma réponse à Mr. de Corswarem quelques autres Lettres qui contiennent, j'ose le dire, des détails assez piquans sur nos écrivains et sur notre littérature : On trouvera ces différens morceaux dans ma *Bibliothèque Éburone*, Ouvrage que je me propose de publier incessamment.

NOTE 17, pag. 137. *On a encore réimprimé cette Histoire attendrissante dans l'Almanach de 1639 avec le même portrait dont on a aussi orné ceux de 1640, 1641 et 1642.*

L'EFFIGIE du bourg-mestre la Ruelle, insérée dans ces almanachs de Laensbergh, a été calquée sur celle, beaucoup plus grande, qu'on fit graver dans ce tems-là. Voici, à ce sujet, comme s'exprime le manuscrit, cité dans le texte, pag. 136 : *Les mestiers, ou plutôt les séditieux des 32 mestiers, firent faire en sa mémoire* (de la Ruelle) *des peintures et pourtraits de son effigie après qu'il fut meurtri.* Je vois encore, dans ce manuscrit, que *les mêmes séditieux* firent, en 1639, exécuter en bronze la statue du bourg-mestre Becckman dont j'ai déjà parlé. Cette statue fut placée, la

même année, dans la Maison de Ville; l'année suivante, on la *posa sur la petite Fontaine du marché;* lorsque Ferdinand de Bavière rentra, en 1649, dans Liége, on l'ôta de cet endroit, et on la transporta dans l'Église de St. Martin en Isle; peu de tems après on la remit entre les mains du grand Greffier de la Cité; c'étoit le fils du bourg-mestre Beeckman, qui, selon le manuscrit où j'ai puisé ces particularités, *en a fait son util.* Voudroit-on insinuer par-là que le grand Greffier auroit vendu ou mutilé la statue de son pere pour en tirer parti? Ce récit d'un auteur contemporain est bien différent de ceux de quelques écrivains modernes. Où le continuateur de l'Histoire de Liége du P. Foullon a-t-il trouvé que la statue du bourg-mestre Beeckman fut renversée et mise en pièce, en 1649, par les soldats de Ferdinand de Bavière? Où a-t-il vu qu'on leur

en donna les fragmens ? (*a*). Mr. Bassenge n'a pas manqué de copier cette anecdote dans ses *Lettres*, sans faire attention que le P. Foullon, dans son *Compendium Hist. Leod.*, n'en dit rien, et que le pere Bouille se contente seulement de rapporter qu'on *abbatit la statue en bronze du B. Beeckman* (*b*).

Je me permettrai ici quelques observations sur les *Lettres* de Mr. Bassenge; elles parurent pendant le courant des années 1787 et 1789; on y repasse en revue nos anciennes Loix et les Mandemens de nos Princes depuis les tems les plus reculés jusqu'en 1685. Je crois que cet auteur, s'il n'avoit pas pris la plume exprès pour embrasser à toute outrance le parti de quelques personnes intrigan-

(*a*) Historia Leodiensis, tom. 3, pag. 159.
(*b*) Histoire de Liége, tom. 3, pag. 293.

tes, qui, par ambition ou intérêt, cherchoient, si pas à bouleverser notre constitution, du moins à la dénaturaliser, auroit pu composer, en étudiant à fond notre Histoire, un bon ouvrage sur cette matière importante. Mr. Bassenge s'étoit élancé, très-jeune, dans la carrière des Lettres, en publiant quelques Poésies fugitives qui annonçoient un grand talent pour l'art difficile des vers. On doit infiniment regretter que nos dissentions l'ayent détourné du commerce des muses qui paroissoient vouloir lui prodiguer leurs faveurs. Entre autres Ouvrages de ce Poëte, je ne citerai ici que son Épitre, intitulée, *La Nymphe de Spa*, adressée à l'abbé Raynal: ce morceau fit dans le tems une grande sensation parmi nous. Mr. Bassenge avance dans ses Lettres, pag. 1749, que le pere Foullon écrivoit son Histoire *près d'un siècle après Ramsin.* Il y a dans ces peu de mots une

grande méprise. Le jésuite Foullon étoit en quelque façon contemporain d'Étienne Rausin. Il naquit à Liége en 1609; il entra dans la société de Jésus en 1625, et la mort l'enleva en 1668. Il a pu ramasser des matériaux pour nos Annales dès 1630; il a pu les mettre en œuvre 15 ou 20 ans après: Rausin fit imprimer son *Leodium* en 1639. Foullon n'a point vu paroître son Ouvrage; j'en dis les raisons ailleurs; il ne fut imprimé que 67 ans après sa mort, en 1735. C'est ce qui a induit Mr. Bassenge en erreur; et voici peut-être encore ce qui a pu donner lieu à sa méprise. Le P. Foullon s'arrête au regne de Ferdinand de Bavière. Le regne de ce Prince, et ceux de ses successeurs, ont été tracés par un ou plusieurs continuateurs dont les noms me sont inconnus; continuateurs qui se sont plus à ériger en héros tous les chefs de parti qui dé-

chirerent long-tems ma malheureuse Patrie pendant le 17me. siècle. Ils travailloient sous Georges-Louis de Berghes, prince de Liége ; ils ont divisé leur édition de l'Histoire de Foullon en trois volumes ; les deux premiers comprennent ce que ce Jésuite a écrit, et ils sont les rédacteurs du troisième ; ils ont mis, à la tête de celui-ci, une petite préface, ou plutôt une Note, que Mr Bassenge donne, dans ses *Lettres*, pag. 1809, au père Foullon. Mr. Bassenge continue ensuite à citer, dans ses *Lettres*, une foule de passages de ce troisième volume, en plaçant toujours à côté le nom de Foullon, comme si ce Jésuite en étoit l'auteur. Je vais relever quelques-uns de ces passages. A la pag. 2094 de ses *Lettres*, Mr. Bassenge, en attribuant constamment au pere Foullon ce troisième volume, composé plus de 60 ans après la mort de ce Père, dit

que ce Jésuite nous apprend qu'il a lu pour la confection de ce tome tous les Manuscrits, faits par des témoins oculaires, et il veut que ce religieux les ait recueillis et examinés *à une époque sans doute où le creuset toujours sûr du tems, avoit séparé le vrai du faux.* Cette méprise est une suite de la première. Il y avoit près de 70 ans que Foullon n'existoit plus, lorsque ses continuateurs s'aviserent de récolter tant bien que mal des matériaux pour fabriquer le troisième volume qu'on a joint à l'Ouvrage de cet Historien. Ces continuateurs écrivoient sans doute *à une époque où le creuset toujours sûr du tems auroit dû séparer le vrai du faux;* mais malheureusement c'est ce qui n'a pas eu lieu à leur égard; on remarque visiblement qu'ils ont puisé une bonne partie de leurs Mémoires dans les libelles, enfantés au milieux des jours orageux qui

agitoient la ville de Liége au 17me. siècle, et publiés par ceux mêmes qui vouloient sécouer le joug de l'autorité légitime; on remarque qu'ils ont adopté aveuglément ces Mémoires, sans prendre les peines de les confronter avec les écrits des gens modérés et pacifiques, témoins des dissentions qui alors minoient les Liégeois, et de l'anarchie qui les désoloit.

APRÈS s'être étendu longuement sur les événemens malheureux pour le pays qu'offre l'année 1648, Mr. Bassenge s'écrie, pag. 2153 de ses *Lettres*: *Je sais gré au bon père Foullon de les avoir rapportés.* Cette bévue prend sa source dans celles que je viens de relever. Ce n'est point le père Foullon qui rapporte ces événemens, mais ses continuateurs: il est vraiment étonnant que Mr. Bassenge attribue toujours dans ses *Lettres* qui forment

forment une collection très-volumineuse, à ce Jésuite, le travail de ceux-ci: Au reste, on diroit que ces continuateurs ont pris à tâche de noircir la mémoire de Ferdinand de Bavière et de Maximilien, son neveu, princes de Liége, et de faire l'apologie des factieux qui troublerent leur regne. On diroit qu'ils n'ont entrepris de tracer l'Histoire des gestes de ces deux Évêques, que pour l'opposer à celle du carme Bouille, imprimée quelques années avant leur Ouvrage. Qu'on compare ces auteurs et qu'on juge. Bouille peint d'une manière naïve, sans ornement, sans art, mais aussi sans animosité ni contre Ferdinand et Maximilien, ni contre les séditieux qui maîtrisoient Liége, la conduite presque toujours loyale de ces deux Princes, lorsqu'il ne se laissoient pas diriger par leurs ministres, et les actions violentes, les ménées sourdes,

ambitieuses et révolutionnaires des autres. Les continuateurs de Foullon ont montré plus de talens sans doute que Bouille dans la rédaction de leur Histoire, mais quoique le style de celui-ci soit d'une grande simplicité, je lui donne cependant la préférence, parce qu'il a presque toujours respecté la vérité.

LE baron de Crassier et l'échevin de Louvrex seroient-ils les auteurs de cette continuation ? Je ne le crois pas, et je ne vois pas trop sur quoi s'appuye Mr. l'abbé de Feller pour la leur attribuer dans son *Dictionnaire Historique* (*a*), et pour avancer en même tems qu'ils ont été les éditeurs de l'Histoire de Liége du jésuite Foullon. Je vais rapporter en peu de mots les raisons qui militent contre ce sentiment. Ouvrons d'abord

(*a*) Tome 4, pag. 145, et tom. 5, pag. 556.

le premier volume de l'Histoire de ce Jésuite : on lit, au titre, que *quelques érudits* conservoient dans leurs cabinets l'Ouvrage de ce Père en manuscrit, et qu'on se servit de ces manuscrits pour le publier ; et on dit ensuite que *quelques personnes doctes* poursuivirent cette Histoire jusqu'à leur tems, c'est-à-dire, jusqu'en 1737. Quels étoient ces érudits qui conservoient dans leurs cabinets des copies de l'Ouvrage de Foullon ? C'est ce que nous fait connoître un avis au Lecteur, placé au commencement du premier tome en question. C'étoit un *noble Magistrat* dont on tait le nom, et immédiatement après on ajoute que le baron de Crassier et l'échevin de Louvrex avoient des copies du même Ouvrage dont on fit usage. Je pense donc que la seule part qu'eurent ces deux savans dans l'édition de nos fastes du pere Foullon, c'est d'avoir revu et

examiné avec soin les manuscrits de ce Pere qu'ils possédoient.

QUELLES étoient d'un autre côté les *personnes doctes* qui poursuivirent cette Histoire jusqu'en 1737 ? C'est, je crois, une énigme dont on ne sauroit guère trouver le mot à présent. Si le baron de Crassier, si l'échevin de Louvrex étoient les auteurs de cette continuation, Saumery n'auroit-il pas consigné cette particularité dans les *Délices du Pays de Liége* ? Son témoignage seroit ici d'un grand poid, quoique sur toute autre chose cet écrivain soit en général peu digne de foi. Saumery avoit connu le baron de Crassier et l'échevin de Louvrex; il composoit ses *Délices* de leur tems ; il a consacré un volume de cette compilation aux hommes illustres de notre pays ; entre autres articles, on y voit ceux de ces deux auteurs (*a*) ; *il*

(*a*) Tom. 5 pag. 184, 193 et 202.

s'étend beaucoup sur Louvrex, et fort peu sur Crassier qui vivoit encore alors (en 1744): et dans tout cela pas un mot qui pourroit faire soupçonner qu'ils ayent travaillé au troisième tome de l'Histoire de Liége du jésuite Foullon qui contient la continuation de l'Histoire de ce Pere; il nous informe seulement, dans l'article de ce Jésuite, que les deux premiers tomes n'ont été mis sous presse qu'après avoir été revus et corrigés par ces deux grands hommes: ce qui confirme ce que je viens de dire quelques lignes plus haut. On sait que le baron de Crassier étoit un des plus profonds antiquaires de son siècle, et que l'illustre Fénélon ne dédaignoit pas de consulter l'échevin de Louvrex sur tout ce qui concernoit les matières canoniques.

CETTE digression m'a écarté du

bourg-mestre Becckman. Ce qui prouve en faveur du manuscrit que j'ai cité au commencement de cette Note, dans lequel on voit que la statue en bronse, érigée par les *séditieux* à ce Bourgmestre, fut remise entre les mains du grand Greffier de la Cité, son fils, *qui en fit*, dit ce manuscrit, *son util*, c'est que les descendans de Becckman conservent encore aujourd'hui le piédestal en pierre de cette statue, orné de ses armes. Il ne paroit pas que ce grand Greffier marcha sur les traces de son pere, mais je trouve qu'il laissa des enfans qui héritèrent de la haine de leur ayeul contre l'Empire, et conserverent le même attachement que lui pour la domination Françoise. Lorsque les François, d'accord avec le baron de Vierset qui étoit Gouverneur de la citadelle de Liége, s'emparerent de cette place en 1675, le capitaine Becckman, joyeux de cet évé-

nement, courut dans les rues de Liége, en s'écriant, *vive la fleur de Lys* ! mais hélas ! il ne jouit pas long-tems de ce triomphe. Les habitans de cette Ville avoient pris les armes pour repousser les François. Un brave Éburon, irrité d'entendre ces paroles, lui tira un coup de pistolet et le renversa mort sur le carreau. C'est ce que m'apprend un R. P. Augustin, directeur des religieuses du couvent de Notre-Dame des Anges, près de Sainte Vérone, faubourg de Liége. J'ai vu, de ce pere, qui écrivoit dans ce tems, un manuscrit sur notre Histoire qu'on conservoit dans ce couvent. *La Ville de Liége*, dit ce naïf auteur en parlant de la prise de la citadelle, *étoit alors toute en trouble ; un chacun en discouroit selon sa fantaisie, appréhendant des grandes misères, et se lamentoient tous* : pag. 287. Il rapporte ensuite plusieurs chronographes, composés par le R. P. Fabry,

prieur et provinçial des Guillemains de Liége, qui peignent la situation douloureuse de nos ancêtres à cette époque ; je ne transcrirai que celui-ci :

Heu Legia misera duriori jugo subacta !

C'EST l'orgueil, dit le pere Fabry aux Liégeois dans ses chronographes, c'est la simonie qui domine parmi vous, ce sont enfin vos péchés qui vous ont attiré l'ire du Seigneur.

NOTE 18, pag. 138. *Le 3 de Novembre de l'an 1637, le Bourg-mestre la Ruelle se retiroit chez lui, lorsqu'un inconnu lui tira*, etc.

C'EST ce qui est conforme à un imprimé qui parut peu de tems après ; on y lit que ce Bourg-mestre, revenant d'un dîner et passant pour s'en retourner

aux pieds de la Haute-Sauvenière, un homme, monté sur un cheval, lui tira un coup de pistolet dont la balle atteignit *sa compagne* qui en fut très-long tems indisposée. Cet imprimé est intitulé : *Le Martyr de la Neutralité innocente des Liégeois*, etc. On le fit circuler à Liége en 1648, *par commandement exprès*, c'est-à-dire, par les ordres du Magistrat de cette Ville, qui, s'étant emparé de toute l'autorité, vouloit encore arracher à nos Princes presque tous les droits dont ils avoient été investis par les Empereurs, droits reconnus par les loix mêmes du Pays. *Le Martyr de la Neutralité* (*a*) a été

(*a*) Nos Historiens parlent du Martyr de la Neutralité : c'étoit, disent-ils, un manifeste que le Magistrat publia pour animer le peuple contre le Prince. Le P. Bouille en donne un résumé dans son Histoire de Liége, tom. 3, pag. 275 ; mais n'auroit-il pas dû y opposer un extrait de la paix de Tongres et de

réfuté, la même année, par un autre Ouvrage dont voici le titre : *La Paix de Tongres et sa suite véritable.* Ces deux pièces sont curieuses, et comme elles répandent quelque jour sur l'origine des troubles qui désolérent la Ville de Liége au 17me. siècle, je crois qu'on ne sera pas fâché d'en trouver ici le précis. On y verra le pour et le contre : Méthode que l'Historien devroit toujours adopter, quand il retrace des faits, obscurcis par la malignité et la calomnie. Mais avant de m'occuper de ces deux pièces, il est nécessaire de présenter en peu de mots la situation de la Ville de Liége à cette époque.

---

sa suite véritable, Ouvrage consacré à réfuter le Martyr de la Neutralité ? C'est un reproche qu'on peut faire à cet Auteur.

LES factieux avoient tellement alors soumis cette Cité sous leur empire despotique, que Ferdinand de Bavière ne pût y tenir une assemblée libre des trois Ordres de la Nation. Les continuateurs de Foullon avancent (*a*) qu'on conseilla à ce Prince, en 1648, de les convoquer à Visé, chose, ajoutent-ils, inusitée et contre l'usage : Ce que Mr. Bassenge n'a pas manqué de répéter dans ses *Lettres* dont j'ai fait mention dans ma Note précédente. N'y a-t-il pas de la mauvaise foi, de la part de ces continuateurs, de ne pas observer que le pape Clément VI permit à Englebert de la Marck, prince de Liége, et à ses successeurs, de transférer, lorsque le peuple de la Capitale viendroit à se révolter, le Chapitre Cathédral, les Tribunaux de

(*a*) Historia Leodiensis, tom. 3, pag. 243.

la Cité, les États enfin dans un lieu quelconque du Diocèse où la tranquillité ne seroit pas troublée ? Le P. Bouille (*a*), plus impartial, n'a pas hésité à rappeller cette concession du Souverain Pontife. Les continuateurs de Foullon auroient dû imiter la sage réserve dont ce Jésuite fournit souvent l'exemple dans son abrégé de l'Histoire de Liége (*b*). Voici comme il peint rapidement, dans cet Ouvrage, les principaux événemens de l'année 1648 : « Ferdinand de Bavière se rend à Visé : Il y convoque les trois Ordres de la Patrie. Il veut après aller a Liége : On lui ferme les portes de cette Ville. Il part pour Huy, où ayant

(*a*) Histoire de Liége, tom. 3, pag. 272.

(*b*) Compendium Historiæ Leodiensis, imprimé à Liége en 1655, in-12. Tout ce qui regarde les derniers siècles de nos fastes est d'une grande exactitude dans cet Abrégé dont le style est clair et énergique.

tenu l'assemblée des États, il appelle dans cet endroit le Chapitre Cathédral et les Tribunaux (*a*) ». Ferdinand pouvoit-il s'entourer des Représentans de la Principauté dans une Ville où des séditieux qui y dominoient, ne vouloient pas le recevoir ? Et ne devoit-il pas délibérer dans un lieu plus tranquille sur les besoins pressans de ces Sujets ? C'est ce que ce Prince fit à Visé et à Huy. Le carme Bouille nous a conservé le discours qu'il tint aux Membres des États dans la première de ces Villes ; qu'on lise ce discours, et on verra si c'est-là le langage d'un *tyran*, comme quelques auteurs modernes l'ont appellé ? C'est au contraire l'amour de la Paix, c'est le

(*a*) Princeps Visetum venit, et ordinis patriæ convocat. Leodium indè veniens excluditur. Huum discedit, habitisque comitiis, illuc evoquat Collegium Cathedrale, et tribunalia, pag. 212.

désir de maintenir un chacun dans ses droits, dans ses privilèges, dans ses franchises, qui l'a dicté. Les États, d'accord avec Ferdinand, tacherent d'inspirer au Magistrat de Liége des sentimens de modération, et lui remontrerent les suites fâcheuses qu'il devoit appréhender s'*il résistoit plus long-tems aux bonnes volontés* de ce Prince. Rien ne pût le fléchir. Les efforts de l'Assemblée de Huy ne furent pas plus heureux; elle offrit en-vain à ce Magistrat sa médiation pour moyenner un accomodement.

TOUT étoit en combustion dans Liége; la plus saine partie de ses habitans désiroit le retour de l'ordre; mais ils n'oserent alors faire éclater leurs vœux. La Neutralité que les états voisins avoit accordée aux Liégeois, servoit de prétexte, comme je l'ai déjà observé, aux séditieux pour tromper le peuple;

leurs grands moyens, pour en imposer à la multitude, étoient de publier, que le Prince violoit cette Neutralité, étoient de répéter qu'il vouloit anéantir les prérogatives du Magistrat et les libertés des Liégeois. La Neutralité secondoit encore puissamment les desseins de la cour de France qui protégeoit ces factieux et les faisoit mouvoir selon ses intérêts. Je vais faire connoître à présent les deux écrits dont j'ai rapporté les titres; ils sont adressés à Ferdinand de Bavière, électeur de Cologne et prince de Liége. On commence, dans le premier (*a*), par se plaindre des calomniateurs qui doivent avoir séduit Ferdinand, qui doivent lui avoir fait accroire que les habitans de Liége ont été les premiers

(*a*) Le Martyr de la Neutralité, etc. Ouvrage publié par le Magistrat pour séduire le peuple.

infracteurs de la Neutralité, et qu'ils ont en même tems manqué de respect à leur chef. Les Liégeois, ou plutôt les factieux qui tenoient la Capitale sous le joug d'une tyrannie oppressive, protestent qu'ils ne veuillent pas la rompre; ils protestent qu'ils ne veuillent pas toucher en rien à la souveraineté du Prince.

QUI se seroit attendu de lire, immédiatement après ceci, que le Magistrat a le *droit des armes*, celui de faire la *guerre* ou la *paix* dans la Cité ou Banlieue sans autre *dépendance que de sa seule autorité*. C'est en vain, disent-ils, qu'on a *taché de sapper ces Régaux avec d'autres*. Les ressorts, assurent ils, dont on se servit pour y réussir, ont été de ravir au peuple l'élection de ses Magistrats et de l'entrainer dans des guerres étrangères; ils reprochent à Ferdinand d'avoir, au commencement de son regne, sollicité des

des mandemens Impériaux pour lui ôter l'élection Magistrale et la donner à ses propres officiers ; ils lui reprochent que ses affidés, dès la naissance de la ligue catholique, ont fait leur possible pour y engager les Liégeois, et par-là leur faire perdre leur Neutralité (*a*).

Si on doit en croire les auteurs du *Martyr de la Neutralité*, les conseillers du Prince dresserent un *inventaire* des personnes qui s'y opposerent ; on devoit les faire *passer par le fer* ou *par la corde* ; quelques-unes devoient être condamnées au bannissement, et les autres à *vuider leurs bourses*. Il falloit un instrument pour servir d'*accusateur*, *de témoin et de juge* ; le nommé Jean Hersin se

(*a*) On verra plus bas que les Liégeois, comme Membres du Corps Germanique, ne pouvoient se soustraire aux résolutions de ce Corps.

présenta. Jean joua parfaitement son rôle ; il dénonça *tous les gens de bien* dont plusieurs subirent la mort. Mais enfin Jean Hersin fut reconnu pour un imposteur ; les Échevins le condamnerent à perdre la tête sur un échafaud. Je remarquerai ici que de tout tems il a été facile de fasciner les yeux du Peuple par des contes ridicules. Hersin étoit d'Utrecht. Comment s'imaginer que Ferdinand de Bavière eut employé un homme aussi vil ? Lorsque les Échevins de Liége interrogerent ce scélérat, pourquoi ne rejetta-t-il pas sur le Prince tout l'odieux de ce prétendu complot ? C'est ce qu'il ne fit pas, puisque les mécontens ne se prévalurent pas de ses dépositions. Le pere Bouille qui raconte en général avec une sincérité naïve les événemens de ces tems malheureux, fait mention de Hersin ; il rapporte qu'on l'introduisit près des Ministres du

Prince (*a*), mais comme ce Pere ne cite aucun garant, comme il ne parle de la trame, ourdie par cet homme, que par un *dit-on*, on peut suspecter le témoinage des auteurs du *Martyr de la Neutralité*. Au reste, selon cet Ouvrage, cette trame n'ayant point réussi, on eut recours aux troupes des Puissances voisines; et des armées entières, malgré la Neutralité, ravagerent le Pays pendant plusieurs années. C'étoit pour déterminer les Liégeois à s'associer à la ligue Catholique. Deux régimens de cette ligue entrerent sur le territoire de la Principauté; ils se logerent jusque dans les faubourgs de Liége, et ayant *rongé* le Peuple, ils se rassemblerent et se retrancherent à deux lieues de cette Ville. On se défit de ces hôtes dangereux, moyennant une somme de près d'un mil-

(*a*) Histoire de Liége, tom. 3, pag. 149.

lion de florins. Après leur départ, on tacha encore de changer l'élection Magistralé. On s'appuya des mêmes Mandemens Impériaux dont il a été question. Les Curés recueillirent les voix de leurs Paroissiens; ce qui ne s'étoit jamais pratiqué : Les trente-deux étoient habitués de s'assembler dans leurs chambres. Tout ceci ne se fit pas sans tumulte.

LES auteurs du *Martyr de la Neutralité* n'avoient garde d'observer que ces Mandemens tendoient à ramener le calme dans Liége; en cherchant à parer aux brigues, aux menées tumultueuses de ceux qui ambitionnoient d'être élus Bourgmestres; ils n'avoient garde d'observer que ces Mandemens ordonnoient aux Liégeois de respecter leur Prince, et aux factieux de lui rendre une autorité qu'ils avoient usurpée : Le bien-être de ses

Sujets et la conservation de ses droits exigeoient donc de Ferdinand de Bavière qu'il fît exécuter les ordres du Chef de l'Empire. Le premier de ces Mandemens est de l'an 1613. L'empereur Mathias y abolit la forme d'élection Magistrale, établie par notre prince Ernest de Bavière en 1603, en enjoignant aux Liégeois de se conformer en partie pour cette élection au. Réglement de Heinsberg. L'intention de Mathias étoit d'obvier aux cabales, aux moyens les plus bas et les plus vils qu'employoient quantité de personnes pour parvenir à la Magistrature. On refusa d'obtempérer à ce Mandement. Ferdinand s'adressa à l'Empire; il se plaignit à la chambre de Spire que les Bourg-mestres de Liége s'arrogeoient le droit d'emprisonner, d'exiler et de bannir, qu'ils faisoient prendre les armes aux Bourgeois, qu'ils vouloient borner le pouvoir du Prince

en empêchant la publication de ses Édits dans la Cité, etc., etc. Il sortit de la Chancellerie Impériale de nouveaux diplômes qui prescrivoient aux Liégeois de suivre celui de 1613, de se soumettre à leur Prince et de reconnoître sa puissance. En cas de refus l'Empereur les menaçoit de son indignation. Ce ne fut qu'en 1629 qu'on parvint enfin à faire adopter pour un moment aux habitans de Liége la forme d'élection Magistrale, ordonnée par le Mandement de l'empereur Mathias.

JE reviens au *Martyr de la Neutralité*. Dans le reste de cette pièce, je laisserai parler les mécontens eux-mêmes, en me contentant d'y joindre quelques réflexions, d'abréger leurs plaintes, et de les rendre d'une manière intelligible ; car ils ont employé, pour les rédiger, un écrivain dont le style est si barbare

qu'on a de la peine à le comprendre : On doit se rappeller qu'ils s'adressent à Ferdinand de Bavière, leur Prince.

« POUR surcroît de malheur les garnisons des places qui nous touchent, exigirent de fortes contributions : On plaça même des armées à nos portes. Heureusement ces maux furent détournés par des Lettres du roi de France et par un Mandement de Sa Majesté Impériale, conforme à ces Lettres. Ils insistoient pour qu'on nous laissât notre liberté et notre Neutralité. Nous goutâmes pendant quelques années, jusqu'en 1636, d'un peu de tranquillité ».

JE ne sais quelle conformité il pouvoit y avoir entre ces Lettres et le Mandement de l'Empereur. Mais ce qu'on voit bien, c'est que les factieux qui parlent ici, s'abstiennent de dire que le

Chef de l'Empire leur recommande, dans ce Mandement, de se régler pour l'élection Magistrale au Rescript Impérial, porté en 1613.

» LES troupes de Jean de Wert vinrent ; elles nous bloquerent depuis le mois de Février jusqu'à la fin de Juin (a). Ceux qui feignirent d'abord de s'opposer à leur entrée, furent ensuite les premiers à faciliter leur marche ».

IL faut convenir que les troupes de Jean de Wert causerent beaucoup de

(a) Jean de Wert fit vers ce tems-là une marche si précipitée, qu'il étoit dans le cœur de la France, lorsqu'on étoit persuadé que ses troupes occupoient encore les environs de Liége. Les Parisiens, dit le président Hénaut, qui craignoient déjà de le voir à leurs portes, firent de grandes contributions. Abrégé de l'Histoire de France, 1636.

mal au Pays ; les Mémoires du tems et nos Historiens l'attestent, mais j'y trouve en même-tems les réflexions suivantes qu'il est important de consigner ici. Ces troupes n'étoient venues fondre sur notre Pays que parce que les Liégeois refusoient de payer leur quote-part des taxes, imposées par l'Empire sur le cercle du Bas-Rhin. Ils s'appuyoient sur leur Neutralité ; mais cette Neutralité n'avoient pas été sanctionnée par l'Empire. Les Liégeois, ou pour s'expliquer mieux, les mécontens qui dominoient dans Liége, ne regardoient le Chef du Corps Germanique que comme leur protecteur. Ils se plaignoient que leur prince, Ferdinand de Bavière, ne pensoit pas comme eux, sans considérer que l'Évêché de Liége étoit depuis long-tems un des principaux États de l'Allemagne, et que les Traités que les Empereurs permettoient quelquefois aux Provinces frontières de

contracter pour leur avantage avec les ennemis de l'Empire, ne pouvoient en détacher ces Provinces. Il n'étoit donc pas au pouvoir de nos Magistrats et de nos États de se séparer de la confédération Germanique, et encore moins de fixer selon leur volonté les limites d'un Corps dont ils faisoient partie de toute ancienneté. Ces réflexions, comme je l'ai dit, ne sont pas de moi; je les ai puisées dans les Mémoires du tems et dans quelques-uns de nos auteurs qui écrivoient au milieu des dissentions qui déchiroient ma Patrie.

« TROIS autres armées suivirent de près les troupes de Jean de Wert et s'emparerent du Plat-pays. Nous étions entourés d'ennemis étrangers, mais les ennemis du dedans étoient les plus dangereux. Ceux-ci attaquerent en nombre la Maison-de-Ville où étoit le Magis-

trat. Le combat fut furieux. On perdit du monde de deux côtés : enfin nous l'emportâmes, et le courage ranima nos cœurs abbatus. Nous soutînmes les efforts de toutes les troupes qui nous environnoient ; elles furent obligées de déguerpir à la grande confusion *de nos Adversaires.* Les dégats qu'elles commirent, sont consignés dans les plaintes, portées au Pape par le Clergé (*a*) : Vous y verrez qu'elles massacrerent des *milliers de personnes*, qu'elles violerent des femmes et des filles, et qu'elles incendierent des maisons, des églises et des villes. Nos ennemis, ayant échoué dans leurs projets, chercherent à faire tomber les traits de leur vengeance sur nos chefs et nos défenseurs. Le plus zélé de tous étoit la Ruelle. Ce digne Magistrat achevoit la

(*a*) Je parlerai plus bas de ces plaintes ; c'étoit l'Ouvrage même des factieux.

carrière de son consulat; il crut pouvoir se fier sur les deux Bourg-mestres qui alloient le remplacer. Il se trompa. On les corrompit, et ils résolurent d'assassiner *leur bienfaiteur*. Ils manquerent leur coup. On eut recours alors au comte de Warfusée. Cet homme pervers invita la Ruelle à un festin où il le fit inhumainement poignarder. Cette action atroce fut suivie de la guerre, nommée de Huy, qui se termina par la paix de Tongres (en 1640). De notre part nous apportâmes à cette paix beaucoup de sincérité; mais on s'en prévalut pour *exterminer quantité de bons Bourgeois* ».

ON jugera par le trait suivant si les factieux qui publierent le *Martyr de la Neutralité*, apporterent, pour amener la paix de Tongres, cette sincérité dont ils se vantent. Tandis que Ferdinand de Bavière cherchoit dans la Ville de Saint

Trond, où il avoit convoqué les États du Pays, à pacifier les troubles de Liége; les Bourg-mestres de cette Cité exigeoient du Chapitre Cathédral sept à huit cens florins par jour pour soudoyer leur milice. Ce qui montre combien les esprits de ce tems-là étoient ulcérés, ou plutôt quel étoit l'ascendant que les factieux avoient usurpé sur les habitans de la capitale, c'est que la paix de Tongres, appellée improprement ainsi, puisque c'est à Saint Trond qu'elle a été particulièrement traitée, ne produisit aucun effet. Tout y avoit été cependant bien débattu, et on n'étoit parvenu à la conclure qu'après sept mois de Négociations. Elle avoit enfin été acceptée par tout le monde, et sans doute elle auroit dû terminer les dissentions qui regnoient dans Liége (*a*). Mais retour-

(*a*) " Avant la paix de Tongres, dit un

nons aux plaintes que forment les mécontens dans le *Martyr de la Neutralité*:

» ON s'imagina qu'il existoit parmi nous *un complot François*, dont le Résident de France devoit être l'auteur, et dont on nous fit les complices. On contraignit ce Résident à sortir de Liége (*a*).

---

auteur du tems, ce n'étoient que voleries, pillages, meurtres, concussions, ruptures de franchises, emprissonnement des Sieurs Échevins dans leur siége de Justice au palais du Prince, profanations des lieux Sacrés, exils et morts indifféremment de toutes sortes de gens de bien, Ecclésiastiques et Séculiers, etc. ,,. Voyez la pag. 4 d'un petit Ouvrage, intitulé, l'Indifférent et véritable Liégeois, etc. On vit souvent renaître à Liége ces excès effroyables jusqu'en 1684.

(*a*) L'abbé de Mouson. Il se réfugia à Maëstricht. Si cet Abbé n'étoit pas à la tête du complot François, il étoit du moins certainement à la tête des factieux que la cour de France protégeoit.

Nos ennemis s'entourerent de l'autorité de tous les Tribunaux de cette Ville (*a*). On vit regner une véritable inquisition. On chassa, on bannit, la veille du jour de l'élection Magistrale, 70 Bourgeois; et cela sous le prétexte, dirent les Échevins, que le choix des Magistrats se feroit plus tranquillement. Enfin après six ans d'un regne violent, le Peuple élût ses Bourg-mestres, et nous commençâmes *à gouter l'eau douce de notre ancienne Liberté* ».

» ON vous a persuadé que votre présence chez nous feroit disparoître tous les *séditieux* (c'est ainsi qu'on nous nomme); on vous a trompé. Vous vintes dans la ville de Visé; vous appro-

(*a*) L'honnête Homme ne craint point les Tribunaux : C'est lorsqu'on en trouble l'exercice, qu'il ne se croit plus en sûreté.

châtes de Herstal, quand deux de nos Concitoyens furent assassinés presqu'à vos yeux. Nous nous mîmes alors sur nos gardes, et nous fermâmes les portes de notre Ville. Quel accommodément, quelle paix pouvons-nous espérer, puisque celle de Tongres n'a pas été respectée (*a*)? Oui, tandis que nos ennemis dirigeront votre conduite, *nous ne nous endormirons point* : ils sont les seuls obstacles d'une parfaite réunion de votre Altesse avec son peuple ».

On a joint, à la pièce dont je viens de faire l'analyse, une lettre au Pape sous le nom du *Doyen et Chapitre Cathédral et de tout le Clergé de Liége.* Ils y font l'énumération de tous les maux qu'ils prétendent avoir soufferts sous

(*a*) On verra le contraire dans la réponse à l'écrit dont j'ai donné ici le précis.

leur

leur Évêque. Le style de cette lettre est aussi barbare que celui du *Martyr de la Neutralité*. On y allie, à une exagération outrée, des faits qu'on chercheroit inutilement dans les auteurs contemporains, même les plus passionnés. Cependant, s'il faut ajouter foi à quelques-uns de nos Historiens, dont je parlerai tantôt, elle a été réellement envoyée au Pape. Mais si on fait attention que cette Lettre est écrite en françois, et qu'on la donne, dans le *Martyr*, etc, comme l'original, on aura déjà une forte présomption pour croire que le Clergé de Liége n'y a eu aucune part. Lorsque ce Clergé s'adresse au Souverain Pontife, il employe toujours la Langue latine. Nous voyons, dans les mêmes Historiens, que le Pape répondit au Clergé de Liége, et lui dit qu'il étoit vivement touché des calamités qu'éprouvoit la fille aînée de l'Église Romaine, et qu'il alloit

exhorter Ferdinand de Bavière à être plus humain. Je doute encore très-fort de la réalité de cette réponse.

VOICI ce qui prouve entiérement que le Magistrat de Liége avoit composé la Lettre, prétenduement attribuée à notre Clergé. Lorsque le comte de Rochefort écrivit, en 1639, aux Bourgmestres de Liége que Ferdinand désiroit sincérement la paix, ce Prince fit savoir en même-tems ses intentions à son Chapitre, et, entr'autres choses, il disoit qu'avant d'accorder une audience aux députés de la Cité, il demandoit qu'*elle fit une réparation raisonnable* pour la Lettre envoyée au Saint Pere sous le nom du Chapitre de St. Lambert : C'étoit donc la Cité, c'est-à-dire, le Magistrat, qui avoit fait cette Lettre, en l'attribuant à ce Chapitre et au Clergé. Le comte de Rochefort avoit été envoyé à Liége

par Ferdinand de Bavière pour tacher, s'il étoit possible, de ramener à la raison ses Sujets égarés. Les continuateurs du pere Foullon avancent que Ferdinand chercha de nouvelles chicanes et suscita de nouveaux obstacles pour ne pas ratifier ce que ce Comte avoit conclu avec les Liégeois. Mr. Bassenge a saisi cette anecdote et en a orné son livre volumineux (*a*). Je n'en ai trouvé aucune trace dans les Mémoires du tems imprimés, ni dans les manuscrits que j'ai consultés; et le pere Bouille, qui s'étend sur la négociation du comte de Rochefort, se tait sur cette circonstance (*b*). Les continuateurs de Foullon n'auroient pas dû s'écarter du *Compendium Historiæ Leodiensis* de ce Jésuite. Cet habile Historien termine ce petit Ouvrage par un

(*a*) Lettres à Mr. de P ..., pag. 1968.

(*b*) Histoire de Liége, tom. 3, pag. 263.

narré succinct et rapide des principaux événemens du regne de Ferdinand et du commencement de celui de son successeur jusqu'en 1655 : Or le pere Foullon est loin dans cet abrégé de nos fastes, d'inculper Ferdinand de Bavière, il est loin de le taxer d'avoir suscité de nouveaux obstacles pour détourner les bons effets de la négociation du comte de Rochefort avec le Magistrat de Liége.

LE P. Bouille a inséré avec sa naïveté ordinaire dans son *Histoire* (*a*), la diatribe épistolaire, fabriquée sous le nom du Chapitre de St. Lambert, comme si elle étoit la production de ce Chapitre : la simplicité est estimable dans un Historien, mais il doit aussi y joindre la critique. Ce bon Pere convient cependant, quelques pages après, que Ferdi-

(*a*) Ibidem, pag. 226.

nand en exigea de la Cité une *réparation honorable* : Ce qui auroit dû engager cet auteur à examiner si cette pièce injurieuse n'étoit pas plutôt l'ouvrage des factieux ou, ce qui revient au même, du Magistrat qui les dirigeoit, que du Chapitre et du Clergé de Liége. Mr. Bassenge donne (*a*) à cette pièce l'épithète d'*importante*, et il ajoute qu'elle *est bien décisive contre Ferdinand.* Elle la seroit en effet si on pouvoit prouver que c'est son Clergé qui l'écrivît ; mais j'ai montré le contraire : Elle la seroit plus encore si les faits qui y sont énoncés, étoient conformes à la vérité. Mr. Bassenge cite ici Foullon, comme si ce Jésuite avoit décrit la vie de Ferdinand de Bavière et celles de ses Successeurs qu'on a joint à son Histoire. J'admire la patience des

(*a*) Dans ses Lettres, pag. 1919.

continuateurs de ce Pere qui ont traduit sans en omettre une syllabe la Lettre en question avec une scrupuleuse exactitude. Ces continuateurs avoient sous les yeux le *Compendium Historiæ Leodiensis*, dans lequel Foullon peint briévement et énergiquement tout ce qui s'est passé sous Ferdinand ; c'étoit-là qu'ils auroient dû saisir l'esprit et le caractère de cet Historien ; ils y auroient appris à imiter sa critique éclairée et cette impartialité dont cet auteur s'est rarement écarté. Foullon avoit vu circuler dans le public cette épitre virulente, il savoit d'où elle partoit, et il l'apprécie à sa juste valeur en ne daignant pas s'en occuper dans son abrégé : si elle avoit été l'ouvrage du Chapitre de Liége, Foullon, qui vivoit alors, n'en eût-il pas parlé ? Mr. le Comte de .... qui, dans son *Histoire de l'État de Liége*, nouvellement imprimée à Paris, a souvent pris le P. Bouille,

et plus souvent encore les continuateurs de Foullon, pour guides, les a aussi suivi ici, en attribuant cette Lettre au Chapitre et au Clergé de Liége. Comment ces écrivains n'ont-ils pas vu que c'étoit une Satyre sanglante, indigne des regards de l'Histoire! on va en juger par l'extrait suivant où je laisserai parler ceux qui sont censés en être les auteurs; je l'accompagnerai seulement de quelques réflexions.

» COMME des filles affligées se prosternent aux pieds de leur mere, ainsi l'église de Liége se jette à vos genoux et implore votre protection. C'est Ferdinand de Bavière, très-Saint Pere, qui nous a suscité cette guerre cruelle dont les Liégeois ont été opprimés de tant de manières. Pendant son cours la religion Catholique a été méprisée; des villages, des églises, et plus de cinq mille

maisons ont été brûlées; les cloches et les vases sacrés des Temples, enlevés et profanés. Les Curés ont été chassés de leurs presbytères; le service divin, interrompu; les enfans, morts sans baptême; les malades, sans sacremens; les femmes, les vierges et les religieuses ont été violées et massacrées; l'agriculture, anéantie; les cabanes des paysans, démolies; des milliers d'hommes, moissonnés par l'épée et la famine; dix mille personnes, réduites à la plus affreuse misère; tout le pays enfin, pillé et ravagé, et la Cité de Liége, assiégée pendant trois mois. C'est pour la défense de cette Ville que nous dûmes donner plus de soixante mille florins. Nous vîmes éclorre le regne de la tyrannie et de la cruauté. C'est Ferdinand qui a accéléré notre ruine, en engageant les troupes du duc de Lorraine, de l'évêque de Verdun, du comte Picolo-

mini et celles de Jean de Wert à entrer dans la Principauté. L'évêque d'Osnabruck et de Verden, en qualité d'exécuteur, a eu la direction de cette guerre. Cet homme impitoyable mit tout en combustion ; il menaça d'incendier la Ville de Liége ; il prit par force celle de Tongres, où il fit cinq cens prisonniers qui furent inhumainement morcelés. L'évêque d'Osnabruck avoit, pour coopérateur de ses cruautés, le baron d'Holingoven, fils naturel d'Ernest de Bavière, prince de Liége, et choisi par Ferdinand pour son coadjuteur dans l'abbaye de Stavelot ».

ARRÊTONS-NOUS un moment ici. On a vu le motif pour lequel Jean de Wert vint séjourner parmi nous. Les armées Impériales, commandées par le duc de Lorraine et le comte Picolomini, entrerent sur notre territoire pour s'opposer aux progrès des François et

des Hollandois, unis ensemble. Notre Pays eut beaucoup à souffrir de la présence de ces armées : Les dégats qu'elles commirent ne peuvent être imputés à Ferdinand de Bavière. Quant à l'évêque d'Osnabruck, Ferdinand avoit annoncé son arrivée chez nous par un manifeste, où il déclare que, pour rétablir son autorité et ramener le calme dans Liége, il charge, en vertu des Mandemens Impériaux, l'évêque d'Osnabruck de se rendre à Liége pour y prendre les mesures les plus convenables ; il exhorte les Liégeois de le respecter, en protestant devant Dieu et devant les hommes qu'il ne faudra imputer qu'aux réfractaires seuls les maux qui pourroient résulter de leur désobéissance. Le bourgmestre la Ruelle, en qualité de Syndic de la Cité, répondit à ce manifeste par un écrit, en forme d'appel, qui fut envoyé à la chambre Impérial de Spire.

Le pere Bouille a fait imprimer l'écrit de ce Magistrat dans son Histoire. La Ruelle auroit mieux fait de disposer ses Concitoyens à se reconcilier avec leur Prince. Mais reprenons l'extrait de la Lettre, supposée avoir été écrite par les Membres du Clergé de Liége.

» NOUS ignorons ce qui a pu pousser notre Évêque à nous faire une guerre aussi terrible. Tout le peuple ne s'est-il pas réjoui au moment où il est parvenu à la Principauté ? Ferdinand suppose dans la commission, délivrée à Jean de Wert, que notre Province n'a rien accordé pour les nécessités de l'Empire. Les États n'ont-ils pas donné à ce Prince plusieurs millions de florins ? N'a-t-il pas sans l'approbation de son Chapitre, tiré 75 mille florins du Mont-de-Piété de Liége ? Nous passerons sous silence les logemens, les exactions des soldats Impé-

riaux sous la conduite des colonels Erwits et Blancart, envoyés par notre Prince en 1629 ».

CECI n'est pas tout-à-fait exact. Le pere Bouille se contente de dire qu'Erwits et Blancart avoient été appellés par les partisans de Ferdinand. Cet Historien fixe à l'année 1628 l'entrée de ces deux Colonels dans la Principauté où ils resterent sept mois entiers, en exigeant trente mille écus par mois. Il ne conste pas pertinemment que Ferdinand de Bavière ait donné une commission à Jean de Wert; mais si cela est, ce Prince avoit raison de se plaindre, dans cette commission, de ce qu'on *ne vouloit rien accorder pour les nécessités de l'Empire.* J'ai dit plus haut que les troupes de Jean de Wert n'entrerent dans notre pays que parce que les Liégeois réfusoient de payer leur quote-part des taxes, imposées sur

le Cercle du Bas-Rhin ; on a vu qu'ils appuyoient ce refus sur leur Neutralité. Cette Neutralité, je ne saurois trop le répéter, a toujours servi de prétexte aux mécontens pour entretenir les troubles parmi nous. Il avoit été stipulé par le traité de paix, conclu à Osnabruck, en 1648, que la reine de Suède retireroit ses troupes des États d'Allemagne, moyennant une somme de cinq millions d'écus, que l'Empereur et l'Empire promirent de payer à cette Reine par ce Traité. Chaque province fut taxée, les unes plus, les autres moins. La Principauté de Liége, comme Membre du Cercle du Bas-Rhin ou de Westphalie, fut du nombre de ces provinces ; mais les Liégeois, alleguant leur Neutralité, prétendoient être exempts de cette taxe ; ils disoient que dans la dernière guerre ils n'avoient reçu aucun secours de l'Empire contre la France. On leur répondit

qu'il n'existoit aucun traité, fait du consentement de l'Empereur et de l'Empire, qui les exemptât des charges auxquelles ils étoient assujétis comme membres du Corps Germanique ; que s'ils n'avoient point été secourus dans la dernière guerre, la même chose étoit arrivée aux Électorats et autres États, situés le long du Rhin, qui avoient pour le moins autant souffert des armées Françoises et Suèdoises que le pays de Liége ; qu'il s'agissoit de se débarrasser d'un ennemi commun, et qu'aucune province de l'Empire ne pouvoit s'exempter d'y contribuer. Les Liégeois, toujours aveuglés par leur Neutralité, ne se rendirent point à ces raisons, non plus qu'aux rémontrances de Maximilien-Henri de Bavière, successeur de Ferdinand, qui prévoyoit les suites funestes de leur obstination. En effet, les troupes Suèdoises entrerent dans notre Pays, se firent donner

par force la quote-part à laquelle les Liégeois avoient été taxés, et exigerent en outre des sommes immenses pour les dépenses de cette exécution. La France même, si zèlée en apparence à maintenir cette Neutralité, et qui ne l'avoit inspirée aux Liégeois que pour les détacher de l'Empire et pour tirer de notre Pays tous les avantages que les circonstances pouvoient lui permettre, la France, dis-je, exigea aussi des contributions, imposées pendant la guerre, auxquelles on n'avoit pas satisfait entiérement : les Députés de Maximilien-Henri de Bavière s'aboucherent à Sedan à ce sujet avec le maréchal de Fabert, et parvinrent heureusement à arranger cette affaire (*a*). Mais n'anticipons pas

(*a*) Consultez le Comp. Hist. Leod. du jésuite Foullon et l'Hist. de Liége du pere Bouille.

sur les événemens, et revenons à la Lettre, prétenduement composée par le Chapitre de St. Lambert et le Clergé de Liége.

» FERDINAND ne nous avoit-il pas promis par sa déclaration du 23 Juillet, 1629, que moyennant la somme de cent et cinquante mille écus, on n'exigeroit plus rien de notre Pays de la part de l'Empire? Quelle raison a-t-il d'attribuer la cause de cette guerre aux difficultés qui existent entre lui et la Cité, agitées devant le conseil de Sa Majesté Impériale, et au refus de payer le *donatif* de cent et cinquante mille écus que les États, selon ce qu'il dit, lui ont promis en 1631? Abandonnons à l'Empereur le soin de résoudre ces difficultés; et quant au *donatif*, peut-il avoir lieu, puisqu'il a été accordé illégalement »?

CE

CE n'étoit pas illégalement qu'on avoit accordé 150000 écus à Ferdinand de Bavière, puisque le bourg-mestre la Ruelle lui-même tacha d'engager les trente-deux Métiers de concourir à la levée de cette somme; mais comme il ne trouva pas les esprits disposés à cela, il remit cette affaire à un autre tems (*a*). Après tout ceci, on reproche, dans la même Lettre, à Ferdinand, de n'avoir résidé dans l'Évêché de Liége, pendant l'espace de 23 ans, que six mois et 18 jours; on lui reproche que les charges ont été achetées, ou acquises, par des voyes illicites, et que la collation des Canonicats, les confirmations des Monastères et des Abbayes ont été *données en admoniations et à sa fantaisie.* On y supplie enfin très-humblement sa

(*a*) Hist. de Liége du pere Bouille, tom. 3, pag. 180.

Sainteté de prendre l'Église et le Clergé de Liege sous sa sauve-garde et sous sa protection, et de défendre à Ferdinand de ne plus la persécuter *sous peine de l'indignation Papale ou autres censures.* Cette Lettre, ou plutôt cette diatribe, a été écrite en 1636. J'ai cru qu'il étoit essentiel de ne pas la passer sous silence, parce qu'elle montre que de tout tems la calomnie, alliée aux contes les plus absurdes, a toujours été l'arme favorite pour séduire le peuple.

AVANT d'en venir à l'extrait de la réfutation du *Martyr de la Neutralité* et de cette Lettre, que j'ai promis d'offrir à mes Lecteurs, je crois devoir dire un mot des *Chiroux* et des *Grignoux* dont on rapporte vers ce tems-là l'origine. Voici donc ce qui a donné lieu a ces dénominations barbares. Quelques jeunes Liégeois étoient revenus récemment de France;

ils avoient adopté les modes des petits-maîtres François; ils se plaisoient surtout à s'orner de bas blancs et de chausses qui leur tomboient sur les mollets des jambes. Dans ce costume ils ressembloient à une espèce d'hirondelle, connue parmi nous sous le nom de *Chiroux*. Un jour ils se rassemblerent dans l'église de St. Lambert où une grande fête avoit attiré beaucoup de monde; on fut frappé de ce spectacle : un plaisant les compara aux hirondelles, et bientôt le mot de *Chiroux* retentit dans le Temple. Ils riposterent par cet autre mot Liégeois, *Grignoux*, qui signifie mécontent. Le premier de ces termes servit à désigner les personnes qui désiroient le retour de la paix; l'autre désigna les partisans des Bourg-mestres dont la principale étude étoit d'empiéter sur les droits du Prince. L'auteur d'un manuscrit sur notre Histoire que j'ai sous les yeux, veut que

le mot *Grignoux* ne fut donné à ces derniers, que parce qu'ils se réjouissoient des émotions populaires, et qu'ils ne faisoient que rire des malheurs de leurs Concitoyens. On ne sait, dit l'auteur de ce manuscrit, qui suggéroit aux Grignoux d'aller prêter le serment de fidélité entre les mains des Bourg-mestres dans l'église des PP. Mineurs : Entreprise de jeunes gens, ajoute le même, qui fut regardée par les hommes sensés comme les avant-coureurs des maux qui devoient affliger la Nation. Le pere Bouille donne (*a*) une autre origine aux Chiroux et aux Grignoux ; mais il me paroît

(*a*) Tom. 3, pag. 195. Loyens dit, dans le Recueil Héraldique des Bourg-mestres de Liège, pag. 394, que les Grignoux étoient pour les François ; ce qui est vrai ; mais je ne sais pourquoi il ajoute à cela que les Chiroux étoient pour les Espagnols.

qu'il faut s'en tenir au sentiment du jésuite Foullon (a), auteur contemporain, sur lequel cependant Bouille s'appuye. Au reste, celui-ci copie une partie du manuscrit que je cite ici. L'abbé de Mouson, envoyé du roi de France à Liége, s'unit avec les Grignoux dans la vue de détacher la Cité du Cercle de Westphalie : C'est ce qu'on trouve dans les Mémoires du tems.

Le Magistrat et les factieux, qui en 1648 et quelques années avant avoient asservis les habitans de Liége, répandirent, comme on a vu, avec profusion dans le public le *Martyr de la Neutralité* dont j'ai fait l'analyse. Les amis de l'ordre et des loix y répondirent, la même année, par un imprimé, inti-

(a) Compendium Hist. Leod., pag. 206.

tulé (a), *la Paix de Tongres et sa suite véritable*, etc. Ils l'ont adressé aussi à Ferdinand de Bavière, leur prince : Ce que j'imiterai dans l'extrait de ce petit livre que je vais présenter à mes Lecteurs. Celui qui l'a rédigé n'a pas plus soigné son style que celui qui a composé le *Martyr*, etc.; il est pour le moins aussi obscur; ce n'est pas sans peine que je suis parvenu a en saisir le sens.

(a) Un autre imprimé du tems dépeint d'une manière très-énergique les factieux qui dominoient sur les Liégeois : " Ils vont, y lit-on, chatouillans les oreilles d'une crédule populace par les doux appas emmiellés de privilèges, d'impunité de leurs crimes, d'un appui estranger, et taschent de leur faire avaler des amères pillules dorées, mais funestes à la Patrie... La justice est dérechef bannie, le traficque anneanti, les gens de condition chassez et retirez, par où le menu Peuple souffre pauvreté, etc. ,,. Pag. 5 de l'Indifférent et véritable Liégeois, etc.

« NOUS n'employerons que la vérité, sans l'orner d'une parure étrangère, pour dissiper les ténèbres dont les *mal-intentionnés* ont su environner les cœurs de vos Sujets, en ne consultant que leurs avantages, et au préjudice de la tranquillité de leurs Concitoyens. S'ils invoquent la Neutralité, c'est pour tromper le peuple; ne sont-ils pas les premiers à la rompre? S'ils confondent tout ce qui est arrivé avant et après la paix de Tongres, c'est pour dévouer à la haine ceux qu'ils ont chassés et qu'ils poursuivent avec acharnement depuis 1646. S'ils cherchent à exagérer ces événemens, c'est pour éteindre dans l'esprit des Liégeois l'amour et la soumission qu'ils vous doivent. Il faut donc distinguer ce qui s'est passé avant la paix de Tongres avec ce qui est arrivé après. Nous montrerons que nous avons respecté cette paix, et que ceux que

l'on persécute, comme en étant les infracteurs, l'ont aussi ponctuellement respectée. C'est ce qui dévoilera l'innocence des uns et le caractère atroce des autres ».

« PAR la paix de Tongres nous devons *respect, obéissance et fidélité au Saint Empire*, ainsi que nos ancêtres l'observoient ; nous reconnoissons *votre autorité, vos Régaux et ceux de votre Église ;* nous promettons de conserver les *droits, franchises, privilèges, libertés, paix faites, et la Neutralité de la Cité et du Pays.* Les mouvemens qui agitent la Ville de Liége, et les désordres qui y regnent, prennent leur source des principes tout-à-fait opposés à ceux établis ici. Il ne faut pas les attribuer à ce qui s'est passé avant la paix de Tongres. Les personnes qui veullent, dans la supposition qu'on ôtat au Peuple l'élection de ses Chefs,

qu'on porteroit atteinte à la Neutralité, n'ont qu'à s'adresser à quelques vieux Bourg-mestres qui ont été élevés à cette dignité selon la teneur des Mandemens Impériaux : Ils leur diront que l'élection des Magistrats a été accordée aux trente-deux Métiers en 1603 par la bonté du prince Ernest de Bavière, et que la Neutralité a été arrêtée en 1477, et reçue par les États voisins en 1493 et 1494 ; ils leur diront que cette Neutralité a subsisté aussi-bien par les soins des Bourg-mestres, élus selon la forme du Réglement de Heinsberg, évêque de Liége, de l'an 1424, que par ceux, élus par les trente-deux Métiers : Et cependant les Commissaires du Prince, avoient, d'après le mode, prescrit par ce Réglement, beaucoup de part à cette élection ! Est-ce à la Ville de Liége à veiller seule à l'observance exacte de la Neutralité ? Nos trois Ordres n'y

sont-ils pas plus intéressés? Et n'ont-ils pas pris des mesures efficaces pour la faire maintenir? ».

« LES Chanoines de St. Lambert qui sont restés à Liége, au-lieu d'aller à Huy où vous aviez appellé votre Chapitre Cathédral, pourront donner aux factieux les raisons des logemens et des incursions des troupes des garnisons voisines sur le pays avant 1632 ».

L'AUTEUR de l'Ouvrage que j'analyse, auroit bien fait de rapporter ces raisons. Les émeutes populaires étoient si fréquentes alors à Liége, que Ferdinand de Bavière se vit obligé en 1648, comme on l'a vu plus haut, de transférer son Chapitre Cathédral et tous les Tribunaux de la Capitale à Huy. L'Histoire de cette translation a été consignée dans un im-

primé (*a*), rare aujourd'hui, auquel on a joint une autre pièce (*b*) qui nous fait connoître les Tréfonciers qui restèrent à Liége et y favoriserent les factieux. Ces Tréfonciers, au nombre de 9 ou 10, élurent pour official Gilles de Chockier; c'étoit à l'Évêque seul qu'appartenoit ce droit; mais ils vouloient ôter cette dignité à Jean Tabolet qui en exerçoit les fonctions, depuis plusieurs années, à la satisfaction de tous les honnêtes gens. Le Chapitre de Liége, refugié à Huy, protesta contre cette élection et contre le titre de noble et le nom de Surlet que prenoit Gilles de Chockier. Il y a, à ce sujet, dans l'im-

(*a*) Translatio Cathedralis Capituli, et Tribunalium Leodiensium ad Oppidum Huense, in-4to., publié en 1648.

(*b*) Protestationes perillustris Capituli Cathedralis Leodiensis, etc.

primé cité, des détails satisfaisans, tant sur la généalogie de la famille de Surlet, l'une des plus anciennes et des plus illustres du pays et dont le dernier rejetton est mort depuis plus de trois cens ans, que sur celle de Chockier qui a donné plusieurs Bourg-mestres à la ville de Liége. J'en parle dans un autre Ouvrage. Les Tréfonciers qui s'opiniatrerent à rester à Liége, avoient à leur tête le Grand-Doyen, Ferdinand de Boccholtz, qui mourut dans ce tems-là d'un coup qu'il avoit reçu à la cuisse. Le poëte Stroeyff, dont j'ai dit un mot ailleurs, en fait l'éloge dans ses poésies latines; il nous le représente comme un homme, unissant à une bonté rare, des connoissances étendues. Boccholtz fut en effet victime de sa bonté : Mais poursuivons l'extrait de *la paix de Tongres et sa suite véritable*, etc.

» LES factieux sont la première cause des troubles qui ont ébranlé la Cité de Liége depuis la paix de Tongres. Ils se vantent que cette paix *a été traitée et parfaite de leur part avec toutes les sincérités réquises*: Pourquoi donc l'ont-ils enfreinte dans tous ses points? Ils se plaignent qu'on les accuse de manquer de respect à leur Prince, tandis qu'ils ont inséré dans leur *Martyr de la Neutralité*, une Lettre sous le nom du Clergé, adressée au Pape en 1636, où votre réputation, et celle de vos Ministres est formellement attaquée. Votre Clergé n'a jamais avoué cette Lettre, et vous savez (*a*) que l'un des ses auteurs vous en demanda pardon dans la Ville de Saint Trond ».

(*a*) Ce passage vient à l'appui, ou plutôt sert à confirmer complétement tout ce que j'ai dit pour montrer que cette Lettre n'est point l'ouvrage du Clergé de Liége.

» EST-CE bien vous témoigner tout le respect que de fidèles sujets vous doivent, que d'avancer, comme ces factieux font : *Que nos Magistrats, qualifiés de maîtres de la Cité, ont le droit des armes, le droit de guerre et le droit de paix dans la Cité et Banlieue, sans autre dépendance que leur seule autorité?* Ils fondent ce droit des armes sur un *Statut ancien de la Cité* de l'an 1312; ils disent que ce Statut a été mis en garde de Loi par les Échevins de Liége en 1340. Cette Pièce n'est dans la réalité qu'un acte de notaire, ou comme nous l'appellons aujourd'hui, un *Record*, contenant certains points, sur lesquels les Échevins, à la réquisition de quelques Bourg-mestres, donnerent leur sentiment. Ces juges marquent, dans ce Record, nommé improprement *Statut*, qu'il faut *garder la hauteur de Monsieur* (du Prince), *les franchises et les libertés de l'Église*, etc. Si ce Record

peut autoriser les Bourg-mestres à s'arroger le droit des armes, que faut-il entendre par *la hauteur de Monsieur*? Un Record, demandé par quelques personnes, a-t-il pu enlever à vos prédécesseurs la partie la plus essentielle de leur Souveraineté? Et de quel poids peut être le suffrage des Échevins qui prétendoient, vers ce tems-là, à la *Seigneurie* de Liége, ainsi que l'atteste la *modération de la Loi nouvelle* de l'an 1361, dans laquelle les trois-États reconnurent *que la Jurisdiction et la Seigneurie de la Cité appartenoit à l'Évêque et à son Église, et non aux Échevins* »?

» DANS les paix, antérieures à la *Loi nouvelle*, le prince de Liége est toujours désigné par ces expressions, *Monsieur de Liége, notre Seigneur, ou notre Sire*: sa *Hauteur*, ou sa jurisdiction y est toujours rappellée. Le pape Clément VI,

en approuvant la *Seigneurie* et la *Hauteur* de l'Évêque dans la Cité de Liége, ne permît-il pas à Englebert de la Marck, et à ses successeurs dans l'Éveché, de pouvoir transférer le chapitre de St. Lambert où ils voudroient, lorsque les Bourg-mestres leur manqueroient de respect? Dès ce tems on avoit déjà à se plaindre de la conduite de ces Magistrats. Et les Liégeois, ayant invoqué la justice de Paul II, ce Pape ne les condamna-t-il pas? Ne déclara-t-il pas, en 1465, que Louis de Bourbon avoit le domaine et la Seigneurie de la Cité, avec le droit de l'épée et des armes? La *Modération de la Loi nouvelle* de l'an 1386, revêtue du consentement des États, de même que celle de 1361, et par conséquent avouée par les Bourg-mestres de Liége, ne porte-t-elle pas formellement que la Jurisdiction et la Seigneurie de la Cité et du Pays appartenoit

tenoit à Arnould de Horne, prince de Liége » ?

» Il résulte donc de tout cela, que la Cité ne peut faire la guerre sans l'approbation de l'Évêque, du Chapitre et des États : on l'a prouvé par la *Modération de la Loi nouvelle* de l'an 1386 ; et c'est ce que prouve encore particulièrement la paix de Tongres, dite *des sièze*, de l'an 1403, sous Jean de Bavière, ainsi qu'une Ordonnance de ce Prince de l'an 1416. Si les évêques de Liége se sont assujettis à ne faire la guerre que du consentement de leurs États, comment la Cité pourroit-elle exiger le droit de l'entreprendre de sa seule autorité ? Ne supplia-t-elle pas Louis de Bourbon, en 1477, de ne commencer aucune guerre sans le concours de l'assemblée des trois Ordres de la Nation » ?

» IL est vrai que la ville de Liége a souvent osé lever les armes contre son chef. C'est ce que notre Histoire, et celle de nos voisins, qualifie de soulevemens et de rébellions. Qui ne connoît les maux qu'elle endura pour s'être révoltée contre Jean de Bavière? Et ne voyons-nous pas encore des restes de sa ruine, quand elle se mutina, en 1468, contre Louis de Bourbon »?

QUELLE Ville y a-t-il en Allemagne, disoit en 1619 Alérimand-Conrard baron de Fridemberg, qui au-delà de cent ans n'aye chassé son Prince ou tué son Sénat? ». Ce rusé politique en attribue la cause à ce desir immodéré, de faire fortune, à cette passion effrénée d'accumuler des richesses, et à cet appas déréglé de dominer qui ont *porté les esprits à haïr les Rois.* « On ne s'aide à cette heure, dit-il, de la force

des Rois que pour ruiner les autres Rois, et substituer en leurs places, des gouvernemens populaires : de sorte que si leurs desseins réussissent, à peine dans peu de jours, entendra-t-on parler du nom des Rois dans les plus florissans Royaumes, leur pensée ne visant à autre objet sinon de l'abolir, et par audace et légéreté former des nouvelles républiques : Ils présument en ce faisant de prendre part dans la souveraineté, et qu'ils commanderont et obéiront à leur tour : Ce qu'ils savent n'avoir lieu dans les Royaumes et principautés ». Les Conseillers des Princes ont contribué et contribueront puissamment à amener cette étonnante révolution. Voici comme s'exprime ici le baron de Fridemberg : « Ceux qui traitent aujourd'hui les grandes affaires aux Conseils secrets des Princes, sont volontiers contraires aux Monarchies, et n'approu-

vent que les gouvernemens de plusieurs : La plus grande part d'entr'eux étant né dans les affaires publiques, rapportent volontiers leurs consultations à leur profit particulier ». Qui ne voit clairement, s'écrie cet illustre auteur, que les périls qui menacent les Rois et les Princes viennent d'eux seuls ? Ne se laissent-ils pas gouverner par leurs domestiques, ne se laissent-ils pas séduire par des impulsions étrangères ? « O Rois et Princes, deux choses concourent en même volonté à bouleverser méchamment votre Monarchie et Principauté, qui est le point auquel se termine la fureur des émotions : Et si l'on daigne considérer de près ces flambeaux ou trompettes de séditions, on trouvera qu'ils ont affoibli les Monarchies pour les changer en aristocratie ou démocratie, et que par leurs artifices les forces des Rois et les richesses des particu-

liers ont servi à produire cette mutation ».

Ce n'est pas ici la place de s'appésantir d'avantage sur le discours du baron de Fridemberg, discours vraiment remarquable qui fut présenté à Louis XIII, roi de France, en 1619, par le comte de Furstemberg, ambassadeur de l'Empereur à Paris. Fridemberg avoit 85 ans lorsqu'il le composa; il commença à porter les armes à la bataille de Pavie, et ne les déposa qu'en 1586; il fut revêtû des plus grandes charges militaires, et sa vieillesse fut employée à différentes ambassades. Son Ouvrage, qui renferme des avis utiles aux Rois et aux Princes *pour la conservation de leurs Monarchies et de leurs États*, a été inséré dans le tom. 6, pag. 342 du *Mercure François*, imprimé à Paris en 1621.

DÈS l'an 1231, et avant, les habitans de la ville de Liége avoient donné des preuves de cet esprit inquiet, tracassier et peu soumis, qu'ils ont conservé long-tems. Cette Ville chercha, cette année, à se confédérer avec les autres Villes du Pays; son but étoit de se soustraire à l'autorité légitime. L'empereur Henri reprouva cette conduite par un Diplôme: Je vous défend, dit-il aux Liégeois, de vous rassembler, de vous confédérer et d'établir des constitutions nouvelles, comme vous venez de faire illicitement: *quas inter vos illicitè fecistis.* Les siècles suivans les Liégeois conserverent le même caractère d'indépendance; delà des rixes sanglantes entre eux et contre leurs Évêques. On conseilla à Charles-le-Quint de réunir avec le consentement de l'Empire la Principauté de Liége à ses États de Pays-Bas; mais cet Empereur répondit fort

sagement, *qu'il aimoit mieux les Liégeois bons voisins que mauvais sujets* (*a*). On a vu, dans l'Ouvrage qui m'occupe, qu'ils invoquerent, dans le 15me., la justice de Paul II pour terminer leurs différens. Ce Pape, par sa sentence, défendit, entre autres choses, aux trois États de tenir des assemblées sans le consentement du Prince; il leur prescrivit aussi de n'imposer aucune taille sans le même consentement : ces deux points s'observent encore aujourd'hui (1794). Nos ancêtres se sont soumis à la sentence de Paul II; nos trois Ordres l'ont reconnue pour une Loi du pays, l'empereur Ferdinand II l'a confirmée; et nos

(*a*) J'ai trouvé cette repartie de Charles-le-Quint, qui, je crois, est peu connue, dans le livre, intitulé, Les Chastelains de Lille, leur ancien estat, office et famille, etc., par Floris Vander Haer, imprimé en 1611, in 4to., pag. 99.

Échevins, dans leur *Attestation* de l'an 1659, n'ont pas hésité de la placer à côté de la paix *des Clercs* de l'an 1287, de la paix de Fexhe de l'an 1316, et des privilèges des empereurs Maximilien, Charles Quint, etc. Qu'on me pardonne ces détails ; il étoit nécessaire de les rappeller, parce qu'on s'est beaucoup récrié de nos jours sur le Décret de Paul II. Je vais continuer l'extrait de *la paix de Tongres et sa suite véritable*, etc. L'auteur a très-bien réfuté les prétentions ambitieuses et ridicules des Bourgmestres de Liége et de leurs partisans.

« CES Bourg-mestres ne jurent-ils pas d'être fidèles à leur Prince ? Et les Liégeois ne sont-ils pas redevables à Ernest de Bavière de la forme d'élection Magistrale, par laquelle cet Évêque a renoncé au droit qu'il avoit, selon les Réglemens d'Adolphe de la Marck

et de Jean de Heinsberg, d'y coopérer, pour le transmettre entiérement au peuple ? Si le Magistrat n'a pas le pouvoir de faire la guerre, pourquoi auroit-il celui de faire la paix ? Les Chartres de Jenneffe et de Wotem (*a*) ne témoignent-elles pas qu'il ne peut, sans le concours et l'aveu du Prince, conclure la paix ? Et lorsqu'il eût la hardiesse de prétendre, depuis peu, le contraire, n'a-t-il pas violé le traité de la paix de Tongres de 1640 ? Ne l'a-t-il pas violé plus ouvertement encore *en donnant à la Cité le nom de Régaux*, qui vous sont réservés par les articles de ce Traité ? Pourquoi nos Bourg-mestres ne se contentent-ils pas des droits et des privilèges qu'ils tiennent de la clémence des

(*a*) Cette Chartre, ou cette Paix, est de l'an 1331.

Empereurs et de la bienveillance de vos prédécesseurs ? ».

« A peine le traité, ou la paix de Tongres, étoit-il conclu, qu'une sédition, émue le 20 Juillet, 1640, rompit le calme dont Liége commençoit à goûter les douceurs. Est-il nécessaire de vous rappeller le sujet de cette sédition? Le Magistrat avoit ordonné de saisir un ancien Bourg-mestre qui, profitant de la paix qu'on venoit de publier, étoit rentré en Ville. On bat l'alarme. Les ennemis de ce Bourg-mestre se rassemblent. Deux malheureux bourgeois sont les victimes de ces factieux ; ils vont ensuite profaner l'Église Cathédrale : On entend, parmi des cris tumultueux, les injures grossières qu'ils vomissoient contre votre personne sacrée ».

« CETTE révolte n'étoit-elle pas du

ressort des Échevins ? Ils en prirent connoissance ; ils trouverent que plusieurs membres du Magistrat en étoient les auteurs : ils porterent contre eux un Décret de prise de corps. Que firent ceux-ci ? Au-lieu de prouver leur innocence, ils s'adresserent à différentes Puissances ; ils présenterent une requête à Messieurs les États-Généraux des Provinces-Unies, où ils vous reprochent que vous avez cherché par la paix de Tongres à vous emparer d'une autorité absolue, où ils prétendent que, suivant l'acte de 1312, le Magistrat ne peut être poursuivi par les Échevins et par les autres Juges du pays : Et pour rendre leur cause meilleure, ils avancent, dans cette requête, qu'étant accusés d'être les moteurs d'un *complot François et Hollandois*, ils ne pouvoient, comme tels, songer à se défendre sans compromettre et les États-Généraux et

le roi de France. C'est sur ce prétexte qu'ils ont emprisonné plusieurs personnes distinguées de Liége, et qu'ils ont forcé les fermiers de la Cathédrale à leur donner des sommes immenses, soit pour corrompre les garnisons des places qui nous environnent, soit pour payer des forces étrangères : Mais les Hollandois reconnurent enfin qu'ils avoient été trompés, et leur refuserent des troupes qui devoient être dirigées contre la Patrie »:

» C'EST sur-tout sur le prétendu Statut de la Cité de l'an 1312 et sur le Record de 1340, que les séditieux se sont appuyés. Ces pièces déposent contre eux, puisque la *Hauteur et la Seigneurie de l'Évêque* sur la Cité y sont formellement établies. Comment pourroient-ils éviter la jurisdiction, la justice du Prince, et le jugement de la Franchise? Les archives des Échevins ne les condamnent

elles pas ? Et les paix, qui bornent votre autorité ; leur laissent-elles le champ libre d'exercer impunément leurs passions, de porter les armes et de fouler les prérogatives de leurs concitoyens sans crainte d'être atteints par les Loix qui doivent planer indistinctement sur la tête de tout le monde » ?

» ILS ont beau se vanter de leur innocence ; en persistant toujours à vouloir jouir de ce droit imaginaire, ils se sont conduits au-dedans, pendant six ans, avec la même violence ; et au-dehors, n'ont-ils pas invoqué les puissances étrangères ? n'ont-ils pas assassiné à Herstal le plus fidèle de vos serviteurs ? N'entretiennent-ils pas une correspondance avec les habitans de Liége ? (*a*). En se

(*a*) Les factieux, dont on parle ici, qui avoient pour chefs plusieurs personnes con-

rapprochant de cette ville, n'y ont-ils pas excité et prolongé des mouvemens séditieux? N'ont-ils pas enfin soulevé le peuple contre ses Bourg-mestres? Les États du pays, ayant envoyé des députés à la cour de France pour effacer, s'il étoit possible, les sinistres impressions qu'ils y avoient laissées, n'ont-ils pas fait mouvoir tous les ressorts imaginables pour empêcher l'heureux succès de cette députation? Ils ont été jugés criminels par la Loi; les États ont approuvé ce jugement, et les ont regardé en même-tems comme des perturbateurs du repos public ».

» DES Magistrats modérés succèderent à des Magistrats, guidés par l'ambition et l'esprit de parti; ils ne crurent pas,

---

sulaires, furent obligés de s'exiler, ou s'exilerent d'eux-mêmes, après la publication de la Paix de Tongres de 1640.

comme eux, qu'ils étoient revêtus d'un pouvoir qui les affranchissoit de la Loi. Les personnes qui réclamerent la justice, ont été écoutées; et, en respectant l'article de la paix de Tongres qui accordoit une amnistie relativement aux troublés qui avoient eu lieu avant 1640, ils ont reçu dans Liége ceux de leurs Concitoyens qui ont pu fournir des preuves de leur innocence ».

» POURQUOI le libre exercice de la justice a-t-il engagé les factieux, qui n'ont pas voulu se soumettre à ses décisions, à avoir des intelligences avec nos voisins? N'est-ce pas à eux que nous devons l'importune visite des troupes de la princesse de Hesse (*a*)? Cette

(*a*) C'est ce que confirme le pere Foullon dans son abrégé de l'Histoire de Liége; voici comme il s'exprime à l'année 1641 : Hassi

Princesse n'a-t-elle pas mis, à leur instigation, une partie de la Campine à feu et à sang ? Et cela pour échauffer les partisans qu'ils avoient dans la ville de Liége ! N'ont-ils pas sommé, sous le nom Hessois, le Clergé, la Cité et le Pays à payer de fortes contributions » ?

» C'EST ainsi que la Neutralité, à laquelle tout le monde avoit souscrit dans la paix de Tongres, a été observée. Cette paix n'a pas moins été violée pour ce qui regarde l'élection Magistrale ; elle ordonnoit de suivre la forme de l'an 1603. Les brigues ouvertes, les violences de toute espèce, n'ont-elles pas été employées en 1646 (*a*) ? Les factieux

---

ab exulibus contra patriam solicitantur. Et il ajoute à l'année 1642 : Hassi agrum Leodiensem vexare pergunt, eorumdem exulum impulsu.

(*a*) Les Commissaires de Liége firent dans

n'ont-ils

n'ont-ils pas forcé, le pistolet à la main, les Trente-deux à se rassembler pour l'élection des Magistrats dans un lieu inusité? Ne sont-ils pas rentrés, armés, dans la Cité, en mépris de la Loi qui les avoit proscrits? N'ont-ils pas tué, ou chassé, ceux qui voulurent s'opposer à leurs desseins perfides? Et pour colorer leur démarche séditieuse ne publierent-ils pas que la maison de Ville étoit remplie de soldats Espagnols, tandis qu'après l'avoir visitée, ils n'y trouverent que le Magistrat avec quelques bourgeois (*a*)».

---

ce tems un Recès pour empêcher les brigues, beuveries et achats vilains des boîtes qui avoient leurs cours. Ce sont les expressions d'un auteur contemporain : voyez la pag. 17 de l'Indifférent et véritable Liégeois.

(*a*) L'auteur, cité dans la Note précédente, dit aussi que les factieux publierent qu'on y avoit placé le mayeur Miche et autres Officiers du Prince : Ce qui fut trouvé évidemment faux.

» DANS l'espérance de ramener le calme, on leur céda la place ; ils triompherent donc dans cette élection. Mais on eût à peine annoncé qu'on oublieroit ce qui s'étoit passé, qu'ils briserent les portes de votre Palais, pillerent vos archives, enleverent vos meubles et foulerent aux pieds les ornemens antiques et précieux des Évêques, vos prédécesseurs, ornemens qui attestoient la piété des Liégeois. Les amis de l'ordre voulurent en vain mettre un terme à leurs brigandages : Ils furent dispersés. Nous ne vous rappellerons pas les vols qui se commirent dans les maisons particulières ».

C'EST à cette époque qu'il faut rapporter un des plus beaux traits de la vie de l'immortel Charles de Méan, l'un des plus profonds jurisconsultes du 17me. siècle, trait qui n'a point été recueilli

avant moi. Les Trente-deux, ou les Électeurs, l'avoient choisi pour être Bourg-mestre de Liége. Il avoit pour concurrent Rénard Jaymaert qui vouloit parvenir à cette dignité à quelque prix que ce fut. Plusieurs personnes prirent les armes pour soutenir l'élection de Méan ; mais Charles, prévoyant les suites dangereuses de cette contestation, céda généreusement la Magistrature à son rival. Un auteur du tems nous a transmis les expressions dont s'est servi ce grand homme dans cette circonstance délicate : « Je ne veux pas, dit-il, sacrifier à mon ambition ni la vie des Bourgeois, ni l'intérêt de l'État ». Le pere Bouille et les continuateurs de Foullon se contentent de remarquer que Charles de Méan remit la clef Magistrale à Jaymaert. Le collègue de cet illustre savant s'appelloit François de Liverlo dont l'élection fut contestée par

les mêmes personnes qui désiroient Méan. C'étoit le frère de ce dernier qui étoit alors Grand-Écolâtre du Chapitre Cathédral : Il faillit d'être tué dans cette bagarre (*a*). J'ai interrompu, pour consigner ici cette anecdote intéressante, l'extrait de *la paix de Tongres et sa suite véritable*, etc.; j'y reviens. On a vu que les séditieux choisirent, les armes à la main, les deux Bourgmestres de Liége en 1646. Quoique ces Magistrats eussent annoncé qu'on oublieroit tous ce qui s'étoit passé;

« NÉANMOINS ils ordonnerent peu de tems après de poursuivre ceux qui avoient eu le bonheur d'échapper à la proscription. On multiplia arbitrairement les Décrets de prise de corps : Les Échevins qui ne voulurent pas se prêter à leur vo-

(*a*) Voyez les pag. 27 et 30 de l'Indifférent et véritable Liégeois, etc.

lonté, furent dégradés du droit de Bourgeoisie (*a*). C'est ainsi qu'ils firent servir votre justice à assouvir leurs passions. Non content de ce procédé, et gênés par les formes trop lentes, selon eux, de cette justice, ils porterent un Recès, par lequel ceux qui s'étoient opposés à l'élection Magistrale de 1646, seroient obligés de sortir de Liége *sous peine d'être taillés en pièces* (*b*) : Plusieurs malheu-

(*a*) Ces Échevins abandonnerent la Cité : Alors le Magistrat, comme l'observe très-bien Mr. le Comte de .... dans son Histoire de l'État de Liége, pag. 213, s'empara de toute l'autorité.

(*b*) A ce Recès, imprimé dans l'Ouvrage, intitulé, Translatio Capituli Leod., etc., on a joint la liste des personnes qui furent obligées de sortir de Liége ; on ne leur laissoit que douze heures pour s'y préparer. Je trouve, dans cette liste, Gérard Douffet, l'un de nos meilleurs Peintres : Particularité que j'ignorois lorsque je composai mon discours sur les Artistes de ma Patrie. Je regrette bien

reux qui s'étoient cachés dans leurs foyers, furent les victimes de ce Recès inhumain. Ils s'acharnerent de même contre les personnes qui soupiroient après le retour de la tranquillité. Si les Bourg-mestres ne peuvent, comme ils le disent, être recherchés sur tout ce qu'ils font pendant leur Magistrature, pourquoi veulent-ils soumettre à leur autorité, à leurs jugemens, ceux qui en ont rempli les fonctions depuis 1640 jusqu'en 1646 »?

« ON invoqueroit inutilement la justice dans ce cahos universel. Son cours est interrompu. Nous crûmes un mo-

---

actuellement de n'être point entré dans des détails plus circonstanciés sur toutes les productions de ces Artistes, qui, en décorant nos Temples, servoient en même-tems à entretenir parmi nos jeunes Élèves cette émulation qui fait les grands hommes.

ment que nous la verrions renaître dans Liége par votre présence ; nous ne conservâmes pas long-tems cet espoir consolent. Vous alliez y entrer, lorsqu'ils vous en fermerent les portes, lorsqu'ils menacerent de vous en éloigner à coups de canons. C'est alors qu'ils attenterent à la vie de votre Chancelier (*a*), qu'ils le garderent à vue, et l'empêcherent de se rendre à Visé, où vous aviez convoqué vos États. Cependant, quand vous vous proposâtes de venir à Liége, vous eûtes la précaution d'éloigner de vous tous ceux qui leur étoient suspects ; vous vouliez reconcilier ces esprits ulcérés ; vous vouliez rendre à votre Ville de Liége le calme et le repos ; c'étoit le vœu de tous les bons Citoyens ;

(*a*) Le comte de Grocsbeck. Un scélérat, nommé Léonardi, s'étant glissé dans sa maison, lui donna plusieurs coups de couteau.

mais c'étoit ce que les factieux ne vouloient pas : Ils s'obstinerent à ne point vouloir vous en ouvrir les portes ».

« QUEL accommodément peut-on désirer avec eux ? En vain vos États, assemblés depuis peu à Huy, les exhorterent d'écouter votre clémence, et les presserent de ne plus mettre obstacle à la paix ; ils massacrerent leur envoyé. Et tandis qu'ils chargeoient de différentes impositions la Cité et la Banlieue, ils publioient que les États ne pouvoient accorder des subsistes sans le consentement des trente-deux Métiers. Fasse le Ciel que la justice bientôt ne soit plus entravée ! Fasse le Ciel qu'elle puisse bientôt faire entendre sa voix ! Pour lors on saura à qui il faut attribuer ces *carnages*, ces *soulevemens*, et tous ces *crimes* dont ils veulent noircir les vrais amis de l'ordre, et les défenseurs de la

Neutralité, des droits de votre Altesse, et des franchises de votre Cité ».

TEL est le précis de *la paix de Tongres et sa suite véritable*, etc., Ouvrage, adressé, comme je l'ai déjà dit, à Ferdinand de Bavière; Ouvrage qui dessila les yeux des Liégeois, et qui ne contribua pas peu à amener la révolution de 1649 dont je vais parler en peu de mots.

L'HISTOIRE nous apprend que Ferdinand, par esprit de concorde, et afin de parvenir à calmer les Liégeois, révoqua, en 1648, la sauve-garde qu'il avoit accordée aux *Chiroux*: On désignoit ainsi ceux qui lui étoient restés fidèles. Et comme cela ne parut pas encore satisfaire les factieux, pour ne plus leur laisser aucun prétexte, et pour donner en même-tems au Chef de l'église et à

l'Empereur un témoignage éclatant qu'il désiroit sincérement la paix, Ferdinand fit plus : Il consentit à bannir les Chiroux de la Cité. Cette démarche, demandée par les rebelles, ne put les engager à ouvrir les portes de la Ville à un Prince qui ne vouloit y entrer que l'Olive à la main. Poussé à bout, il se vit obligé, en 1649, de faire entourer Liége de troupes. Presque tous les habitans de cette grande Ville, considérant le danger qui les menaçoit, et fatigués enfin d'être gouvernés despotiquement par des factieux, firent retentir le mot de paix. A ce mot sacré on se rallie de toutes parts, on prend les armes, on s'empare des principaux auteurs des troubles, et Ferdinand de Bavière est reçu avec acclamation dans Liége. Si les bornes de cet Ouvrage me l'eussent permis, je me serois étendu davantage sur cet événement attendrissant. On a

lieu d'être surpris que Mr. le comte de .... n'en ait pas offert le tableau dans son *Histoire de l'État de Liége* (*a*); et on l'est bien plus encore du portrait qu'il trace de Maximilien-Henri de Bavière, neveu de Ferdinand, qui joue ici un grand rôle; il nous le représente comme un *tyran*: Qu'on lise l'Historien Bouille, et on jugera si Maximilien méritoit cette atroce qualification.

J'OSE me flatter qu'on me pardonnera la longueur de cette Note, en faveur des détails qu'elle contient sur la situation déplorable de la ville de Liége au 17me. siècle. Je n'ai pas besoin de rappeller à mes Lecteurs que ce sont trois Princes de la maison de Bavière qui furent à la tête des Liégeois pendant ce siècle. Voici, dans le langage du

(*a*) Imprimée à Paris en 1801.

pays, quelques vers que nos ayeux aimoient à répéter, et par lesquels ils caractérisoient leur regne :

D'sot Ernest
On vikeve com des biess ;
D'sot Maximilien,
Com des chiens ;
D'sot Ferdinand,
On magnive kot s'pan.

ERNEST de Bavière parvint à l'évêché de Liége en 1581 ; c'étoit un Prince clément et libéral ; on n'a à lui reprocher qu'un penchant trop fort pour les femmes. Ferdinand succéda à Ernest en 1612 ; et Maximilien, après la mort de Ferdinand, arrivée en 1651, prit les rênes du Gouvernement.

LES élections Magistrales furent presque toujours l'origine, le prétexte ou la cause des troubles qui déchirerent la ville de Liége sous ces deux derniers.

Dans le 15me. et le 16me. siècles, les Députés de nos Princes influoient beaucoup dans ces élections ; c'est ce que nous montre le Réglement de Jean de Heinsbergh. En 1598, on se plaignoit amérement des Commissaires de la Cité qui y avoient la meilleure part: il n'y avoit aucun moyen qu'on n'employât pour les gagner, et souvent, dit le pere Bouille (a), on savoit ceux qui seroient choisis plusieurs années avant l'élection. C'est ce qui engagea Ernest de Bavière à remettre, par son Ordonnance de l'an 1603, aux trente-deux Métiers le choix des Bourg-mestres. On tiroit, de chaque Métier, une personne; et ces trente-deux personnes nommoient deux Magistrats et trente Jurés ou Conseillers. Cette opération amenoit presque toujours des scènes désastreuses et sanglantes. Pour

(a) Histoire de Liége, tom. 3, pag. 73.

y obvier l'empereur Mathias rétablit, en 1613, le Réglement de Heinsberg avec des modifications. Il ne paroît pas qu'on eut égard au Mandement de cet Empereur, puisqu'en 1619 Ferdinand de Bavière fit renouveller le Réglement de Heinsberg et la réformation du prince Ernest de l'an 1603. En 1626, l'Empereur commanda aux Liégeois de se conformer au Rescript de Mathias, son prédécesseur. L'année suivante, il leur fit encore le même ordre; ce qui fut répété par la chambre Impériale en 1628: Les Liégeois s'obstinerent à vouloir suivre l'Ordonnance d'Ernest. En 1649, on tâcha de remédier aux abus qui prenoient leur source de cette Ordonnance. Ferdinand de Bavière, après avoir consulté son Chapitre et le conseil de la Cité, prescrivit une nouvelle forme, où les Commissaires avoient une très-grande part. Ceux-ci donnoient une liste de trente-

deux personnes ; le Prince en faisoit autant : et les Bourg-mestres *en État* choisissoient dans ces listes deux Bourg-mestres et trente conseillers, en observant d'en choisir la moitié, c'est-à-dire, un Bourg-mestre et quinze Conseillers, dans celle du Prince. Cette forme d'élection a été confirmée par l'Empereur. Léopold I enjoignit en 1680 aux habitans de Liége de s'y assujettir, en ordonnant à l'électeur de Trèves et au Magistrat d'Aix-la-Chapelle de concourir à assoupir les différens qui divisoient notre Ville. Cet Empereur se plaint, dans ses lettres, de *l'opiniâtreté* des Liégeois ; il se plaint du *mépris* qu'ils ont pour les *Commandemens Impériaux* ; il se plaint enfin de ce qu'ils *usurpent les droits* de leur Prince, etc. Cet *attentat*, ajoute-t-il, *ne devroit pas seulement être cassé, mais aussi devroit être puni par les armes et par les peines établies contre semblables réfrac-*

taires désobéissants, avec assistance commune de l'Empire. Léopold déclara néanmoins aux Liégeois qu'il préféroit encore d'employer *des moyens plus doux.* On méprisa les conseils salutaires de ce Prince; et delà, en 1684, l'exécution militaire dont cet Empereur auroit désiré de préserver les Liégeois. Mais n'anticipons pas sur les événemens, et retournons au Réglement de 1649.

CE Réglement simplifioit les choses. On vouloit parer aux inconvéniens qu'apportoit tous les ans l'*assemblement* tumultueux de 32 Métiers. Les trois corps de la Ville l'accepterent et promirent de l'observer. Le savant Louvrex remarque qu'on s'est servi de cette forme d'élection jusqu'en 1676. Les François s'étant emparé de la citadelle de Liége et l'ayant démolie, on reprit, sans consulter le Prince, les Réglemens des ans 1603 et 1631.

1631. Les troubles recommencerent. Les gens paisibles purent espérer un moment en 1677, que le calme alloit renaître. Le Bourg-mestre de Grati nous instruit, dans le *rapport de sa Légation* vers Maximilien de Bavière, que ce prince étoit très-incliné à accueillir favorablement ses sujets, et qu'il souhaitoit de ramener la paix dans Liége. La Bourgeoisie de cette Cité avoit député ce Bourg-mestre vers Maximilien. Il s'acquitta de cette commission avec intelligence; et si ses Concitoyens avoient voulu suivre ses avis, on seroit parvenu à un accommodement; mais le Magistrat y étoit si peu disposé, il suscita tant d'entraves au Bourg mestre de Grati (*a*), que celui-ci fut forcé de rompre les conférences, et

(*a*) Consultez le Rapport de la Légation de ce Bourg-mestre: Il répand un jour lumineux sur les menées des factieux de ce tems.

de revenir dans sa patrie qui ne retira aucun fruit de sa légation.

UN désordre affreux, une anarchie cruelle, et tous les maux qui en sont les suites, exercerent donc leur empire sur la malheureuse ville de Liége plus violemment que jamais. Cet état désolant ne disparut entiérement qu'en 1684 avec le fameux Édit que porta, cette année, Maximilien-Henri de Bavière. Ce Prince renferma les trente-deux Métiers dans seize chambres, et nous procura la forme d'élection Magistrale que nous suivons encore aujourd'hui (1794). On peut dire que ce furent les fauteurs eux-mêmes de ces troubles qui provoquerent les evénemens dont cet Édit fut accompagné. Persuades que la France ne les abandonneroit pas, ils ne voulurent jamais entendre parler de paix avec Maximilien. Elle leur avoit été offerte en 1683,

à des conditions très-avantageuses. Maximilien accordoit une amnistie générale ; il laissoit aux Liégeois les Réglemens des ans 1603 et 1631, concernant l'élection Magistrale, se contentant d'y ajouter quelques tempérammens qu'on jugeoit nécessaires pour éloigner les brigues et les dissentions que ces Élections entraînoient chaque année avec elles. Cette paix, conclue à Liége en 1683, y fut publiée dans le mois de Février de l'an 1684.

QUOIQU'ELLE fut très-favorable au peuple, *des esprits brouillons*, dit un auteur contemporain (*a*), en empêcherent les heureux effets. Ils susciterent differens prétextes pour échauffer

(*a*) Manuscrit sur notre Histoire. Le pere Bouille se sert des mêmes expressions, tom. 3, pag. 458.

la bourgeoisie qui se divisa en deux partis. L'un vouloit maintenir la paix qu'on venoit de faire ; l'autre ne la trouvoit pas à son gré. On prit les armes, le sang ruissela dans Liége. On insulta, on déposa les Bourg-mestres légitimement élus. On en éléva d'autres tumultuairement à cette dignité. Maximilien-Henri de Bavière les proscrivit comme des perturbateurs du repos public. Ils s'adresserent au rôi de France pour en obtenir des secours. Louis-le-Grand ordonna au Sieur de la Raudière, son ministre à Liége, de leur déclarer ses intentions. La Raudière leur fit savoir que son Maître souhaitoit qu'ils se soumissent à leur Prince : C'étoit leur signifier qu'ils n'avoient aucune assistance à attendre de la France.

LE Magistrat intrus, ou pour parler plus juste, les séditieux, à la tête

desquels étoient Rénardi, Giloton, Macors (a) et quelques autres, sentirent qu'il falloit de toute nécessité captiver Maximilien dont le premier Ministre, Guillaume-Égon de Furstemberg, évêque de Strasbourg, s'étoit rendu près de Maëstricht avec un corps de troupes qui put le mettre à l'abri de toute surprise. Ils écrivirent à cet Évêque et à leur Prince. L'un et l'autre refuserent de traiter avec eux. Égon de Furstemberg les informa seulement qu'il recevroit avec plaisir les Députés de la Cité et ceux des Métiers, s'ils avoient quelques propositions à faire. Rénardi et ses complices tenoient tous les Citoyens sous le joug. Ils firent valoir, comme de coutume, le zèle qui les animoit pour sou-

(a) Macors étoit peut-être plus à plaindre que coupable ; on sut se prévaloir de sa bonté pour le précipiter dans le crime.

tenir les droits et les privilèges de la bourgeoisie ; ils publierent qu'ils alloient invoquer les Tribunaux suprêmes de l'Empire : Pourquoi laissoient-ils ignorer que ces Tribunaux les avoient condamnés ? Cependant ils jugerent qu'il étoit encore convenable d'écrire à l'évêque de Strasbourg. Ce Négociateur leur répondit qu'il ne pouvoit admettre aucune lettre, aucune députation de la part de ceux qui s'étoient emparés de la Magistrature, mais qu'il étoit prêt d'écouter les Députés dont la commission seroit signée par la bourgeoisie et le corps de Métiers. L'évêque de Strasbourg s'avança ensuite jusqu'à Visé. Les troubles et l'anarchie augmentant sans cesse dans Liége, il fit partir un détachement de troupes, qui, arrivé aux portes de la Ville, s'y introduisit sans la moindre résistance. On se saisit de Rénardi et de Macors ; on instruisit leurs procès en

suivant les Loix du Pays qui décernent la peine de mort pour crime de rébellion : Rénardi et Macors furent décapités. Maximilien-Henri de Bavière entra enfin dans la Capitale ; il accorda une amnistie générale (*a*). Les Liégeois s'empresserent d'aller féliciter ce Prince sur son retour parmi eux, et peu de tems après, il porta l'Édit de 1684 que nécessitoient les circonstances et auquel nous sommes redevables du calme dont nous avons joui pendant un siècle.

CET Édit en effet étouffa la voix des factieux qui déchirerent Liége long-tems ;

(*a*) Les personnes qui avoient été jugées appréhensibles par les Échevins, furent exceptées de cette amnistie ; mais Maximilien leur permit de s'adresser directement à lui et d'implorer sa clémence : ce qui les facilitoit à profiter du pardon général que ce Prince accordoit à ses Sujets revoltés.

il terrassa l'hydre terrible qui se nourrissoit du sang des infortunés habitans de cette Ville. On a beau se récrier sur ce Mandement; il a fait le bonheur de nos ancêtres, il nous a procuré des jours tranquilles et sereins; voilà ce qui en prouve la sagesse, voilà ce qui en fera toujours l'éloge le plus complet. Maximilien de Bavière n'a pas consulté, dit-on, les trois-États avant de le publier: Le devoit-il et le pouvoit-il dans la position où il se trouvoit? Ce n'est pas ici le lieu de discuter ce sujet. Nos États voyoient avec douleur Liége courir à sa ruine; ils s'étoient souvent opposés aux démagogues qui la dominoient; ils avoient tenté vainement de leurs inspirer des sentimens de modération : Ils applaudirent donc au génie de Maximilien qui les subjuguoit. Mais ce Prince fit plus que de consulter les trois Ordres de la Nation; il consulta tous les amis de

l'Ordre, il consulta tous les Citoyens paisibles qui aspiroient après le retour des Loix ; et tout le monde accepta avec reconnoissance un Édit qui assuroit le repos au Pays entier, et, à chaque individu, une parfaite sécurité dans ses foyers.

On pourroit appliquer à Maximilien de Bavière ce que Pline le Naturaliste rapporte d'Auguste, lorsque cet Empereur eut mis un terme aux proscriptions, en s'emparant de la suprême puissance, et en donnant la Paix à l'univers (a) : L'humanité entière, dit-il, lui décerna

(a) Si Pline eût vécu de nos jours, il eût joint, au nom d'Auguste, celui de BONAPARTE.... Ce héros, investi par le Peuple de l'éminente dignité de premier Consul, arracha la France aux horreurs révolutionnaires, et, alliant l'Olive aux Lauriers, força les Rois à accepter la Paix.

la couronne civique. Les Liégeois auroient pu de même decerner une couronne à Maximilien pour avoir arrêté le cours des proscriptions chez eux, pour avoir enfin enchaîné le monstre de la rebellion qui les eut dévoré.

ON vit s'élever, dit Mr. le comte de .... (*a*) en parlant du Mandement de l'an 1684, un Gouvernement nouveau sur les débris de la plus étrange démocratie.... Les derniers mots de cette phrase sont d'une vérité frappante, mais le commencement n'en est pas exact. Ce Mandement concerne principalement l'élection Magistrale. Maximilien de Bavière ne nous donna pas et ne vouloit pas nous donner un Gouvernement nouveau. Il ne changea aucun de nos Tri-

(*a*) Histoire de l'État de Liége, imprimée à Paris en 1801, pag. 253.

bunaux; il laissa subsister nos anciennes Chartres, nos anciennes Paix, etc.; nous conservâmes nos anciens privilèges, nos franchises, nos libertés, etc. Le Tribunal des XXII fut respecté; nos États furent maintenus dans leur autorité; ils disposerent, comme de cousume, des revenus publics, et on ne put augmenter les impôts, ou en imposer des nouveaux, qu'avec leur consentement. Mais Mr. le comte de ...., qui traite Maximilien-Henri de Bavière de *despote*, lui rend cependant une justice éclatante, en avouant que ce Prince *établit sur une base solide la tranquillité de ses Sujets.* Qui ne désireroit à ce prix d'être gouverné par un *desposte*? J'ai encore une observation à faire sur l'Ouvrage de Mr. le comte de ....: Il avance que l'État-Tiers n'étoit composé, en 1649, que des Bourg-mestres de Liége, du Conseil, des Électeurs et du siège des

Commissaires (*a*). Long-tems avant 1649 notre État-Tiers étoit composé comme il l'est aujourd'hui (1794). Les Bourg-mestres de nos petites Villes le formoient avec les deux Bourg-mestres de Liége qui le présidoient. Le comte de ... aura vu que les factieux, qui s'emparerent tant de fois pendant le 17me. siècle de la dignité Magistrale, réclamerent un instant cette prétention absurde; il n'aura pas observé que, contrariés par les deux autres États et par les Bourg-mestres des petites Villes, ces factieux furent obligés, peu de tems après, d'y renoncer eux-mêmes : Et delà le comte de .... aura cru bonnement que l'État-Tiers, en 1649, résidoit exclusivement dans les personnes de deux Bourg-mestres de Liége, du Conseil,

(*a*) Histoire de l'État de Liége, etc., pag. 221.

des Électeurs et des Commissaires de la Cité. Je traite particulièrement de cet objet dans une *Histoire des trois Ordres* de la Nation.

JE viens de dire que Maximilien-Henri de Bavière laissa à nos États, comme de coutume, l'administration des deniers publics. Ceci demande quelques éclaircissemens et me fournira en même-tems l'occasion de montrer depuis quand les États, ou leurs députés, ont cette administration: ce qui n'a point été remarqué par aucun de nos Historiens. J'ai puisé cette anecdote dans un manuscrit sur notre constitution, rempli de recherches curieuses et savantes, composé par Mr. de Léonard de Streel, bourg-mestre de Liége, manuscrit que ce respectable Magistrat a eu la bonté de me confier. Les impôts ayant été consentis par les trois États, et le Prince ayant sanc-

tionné de son autorité les Recès de ces corps ; c'étoit celui-ci qui autrefois en avoit la gestion ; il établissoit un receveur-général, il appliquoit ces impôts aux besoins du pays : le Chapitre Cathédral veilloit seul à ce qu'on en fit un bon usage.

CETTE gestion, ou administration, a été confiée, sous le règne d'Ernest de Bavière, aux États, ou à une députation du Prince et des États. C'est ce qu'on voit dans un petit Ouvrage, publié vers 1616 (*a*); et c'est ce que confirme encore le serment, où la capitulation, que jura le même Prince en 1581. Mais il n'est pas question, dans cette capitulation, de députés perpétuels, comme on

(*a*) Voici le titre de cet Ouvrage : Brevis informatio super collectis et modo collectandi in ditione Leodiensi.

en a eu depuis. Ces députés, sous Ernest, ne formoient pas un corps de députation. C'étoit le Prince, selon l'exigence des cas, qui les convoquoit au Conseil-privé ; et là sous ses yeux, ou sous ceux de ses Conseillers, on délibéroit sur les besoins publics et sur les moyens d'y subvenir. Le receveur-général devoit, tous les ans, rendre ses comptes aux personnes que nommoient le Prince et son Chapitre : la surveillance particulière des chanoines de la Cathédrale empêchoit qu'on ne detournât le produit des impôts de sa destination.

ERNEST de Bavière, obligé de s'absenter souvent de la Principauté, rendit cette députation perpétuelle vers 1595, et lui accorda l'administration des deniers publics. Ernest, par cette institution, n'a point entendu se dépouiller du droit d'administration que les Princes, ses pré-

décesseurs, avoient avant lui ; mais il s'en est réservé la participation par ses députés avec ceux des États, comme il en conste par ces mots de son Édit de l'an 1586, *à Nobis et Nostris statibus denominandos*, auxquels il donna quelque tems après cette administration : C'est delà que ces députés sont toujours appellés *les commis et députés du Prince et des États.*

JE finirai, en observant que le premier et le second de nos Ordres disent dans un *Mémoire*, imprimé en 1728, que les résolutions des États sont de deux espèces; les unes consistent dans des actes de simple administration, et les autres sont celles qui concernent *les moyens publics à passer*: Et puis ils ajoutent dans un article touchant l'économie, pag. 115, que *le sentiment de deux États doit prévaloir à celui d'un seul.* Il est bon de consulter

sulter sur ce sujet un écrit, intitulé: *Motifs tirés du Fait et du Droit*, etc., composé par les ordres de nos trois-États qui le firent imprimer en 1731, et dont ils ordonnerent encore l'impression sous le regne de Charles d'Oultremont.

NOTE 19. Ibidem. *Ils n'ont rien dit non plus d'une Lettre que Louis XIII*, etc.

J'AI vu cette Lettre, imprimée dans une brochure de ce tems-là (*a*). Louis le Juste y fait un fort beau compliment aux Bourg-mestre de Liége, en leur disant: *Je veux que le Dauphin notre fils, lorsqu'il sera en âge de connoître les bons amis de cette couronne, ait les mêmes sen-*

(*a*) Le Jugement et Censure du Portrait raccourci de la Roque, Liége, 1645, in-4to., pag. 96.

timens que nous avons pour vous et pour votre bien. Je ne sais si Louis XIII vouloit le bien des Liégeois, mais je sais que ses Ministres, de même que ceux de Louis XIV, ont fomenté et entretenu long-tems les troubles qui agiterent ma malheureuse Patrie pendant leurs regnes. Il est rémarquable, dit Mr. le comte de ... dans son *Histoire de l'État de Liége*, pag. 241, que dans leurs querelles domestiques (il parle des Liégeois) nos Rois (les Rois de France) ont presque toujours protégé le Gouvernement contre l'Évêque ». Cette phrase est singulière; par le mot *Gouvernement* Mr. le comte de ... n'a pu exprimer autre chose que les factieux qui ont souvent gouverné despotiquement la Ville de Liége. Dans cette *Histoire* l'auteur donne plusieurs fois le nom d'assemblée des États du Pays à des rassemblemens de séditieux qui écartoient de ces diétes ceux qui en

étoient les principaux membres. Louis XI est le premier des rois de France qui favorisa ouvertement la révolte parmi nous : Le Sac de la Ville de Liége fut le résultat de sa politique infernale. Nos factieux trouverent aussi un appui dans Louis XIV, mais les guerres presque continuelles que ce Prince eut avec toutes les Puissances de l'Europe, furent beaucoup plus fatales à notre Pays. Dès sa plus tendre enfance les Poëtes célébrerent ce roi à l'envi; Louis XIII, son pere, étoit à peine mort, que Scuderi composa ces quatre vers à sa louange :

Si le destin le seconde,
Il fera quelque jour, par mille et mille exploits,
Du plus beau Prince du monde,
Le plus grand de tous les Rois.

Il faut avouer que Scuderi a rencontré juste. L'Asne, artiste renommé,

ayant gravé le portrait de ce Monarque, un autre Poëte mit au bas ce quatrain peu connu :

Aimable Prince, on trouve étrange,
Qu'un Asne ait conduit le burin
Qui vous a portrait sur l'airain,
Car c'étoit l'ouvrage d'un ange.

ON feroit un volume entier, si on vouloit recueillir tous les vers qui ont été adressés à Louis XIV depuis son berceau jusqu'à son adolescence. Et ce Roi, en portant le fléau dévastateur de la guerre dans une bonne partie de l'Europe, ne trouva pas moins après d'adulateurs!.. Son siècle fut sans doute le siècle des talens et des arts; ses regards bienfaisans les vivifierent; il recompensa les hommes de Lettres, et jusque dans leurs retraites les savans eurent à se louer de sa générosité : Si Louis XIV en un mot avoit été moins

ambitieux et plus pacifique, il seroit difficile de citer un Roi qui méritât mieux le nom de grand.

NOTE 20, pag. 140. *Ce qu'on a toujours observé depuis jusqu'à nos jours.*

L'IMPRIMEUR du Laensbergh a voulu s'en exempter pour les ans 1793 et 1794; il lui étoit en effet assez difficile de faire un précis Historique pour ces années. Au-lieu donc de nous donner, comme de coutume, dans son almanach, un tableau des principaux événemens du tems, il y substitua un petit traité d'Agriculture, sous le prétexte que ses Lecteurs n'ignoroient pas ce qui s'étoit passé en 1793. C'étoit dénaturaliser le célèbre almanach de Mathieu Laensbergh; c'étoit d'ailleurs aller directement contre la teneur du privilège qui lui permettoit

de l'imprimer. Le Gouvernement prit la chose au sérieux ; il s'empara de tous les exemplaires de cette édition travestie de Laensbergh, et l'Imprimeur a pu craindre un instant de voir s'échapper de ses mains une mine d'or dont il peut seul apprécier la valeur : Il en fut quitte néanmoins pour faire composer un précis Historique pour les années 1793 et 1794 qui prit la place de son petit traité d'Agriculture. On m'a assuré que les prédictions qu'il inséra dans les almanachs des années suivantes, lui avoient encore procuré quelques tracasseries : tant il est mal-aisé de plaire à tout le monde !

NOTE 21, pag. 141. *C'étoit à Lille et à Anvers qu'on le contrefaisoit ; il a encore aujourd'hui cet honneur.*

UN Imprimeur de Vervier, nommé Oger, ne s'est pas contenté de contrefaire l'almanach de Mathieu Laensbergh, il s'est avisé d'en arranger un, sous le nom de notre Prophète, pour l'année 1790, tout différent de celui que fit imprimer la veuve Bourguignon pour cette année. Oger se vante, dans un *avis*, qu'il est le séul possesseur des véritables manuscrits de Laensbergh ; on doit le croire sur sa parole. Il prévient les gens de la campagne, s'ils ne veulent être trompés, qu'ils doivent regarder tous les almanachs de M. Laensbergh, imprimés avec privilège, comme *faux et nuisibles à la patrie.* La prédiction du mois de Mars, de l'almanach d'Oger, est assez remar-

quable ; elle s'est vérifiée dans plusieurs endroits ; la voici : « Liberté, Liberté ! voilà ma devise !.. O homme ! Modère tes transports, de peur que tu ne devienne l'esclave de la licence ». La prédiction du mois de Mai, du même almanach, est plutôt un conseil qu'une prophétie ; on en jugera : » Typographes, nettoyez vos caractères et vos presses, mais gardez-vous de les rouiller de cette rouille qui blesse l'humanité, la religion et la constitution ». Oger a orné son petit livre d'une épigramme assez piquante sur un élève de Séminaire qui s'étoit marié clandestinement ; je vais la transcrire :

Las de dire son bréviaire
Et de porter bonnets cornus,
Jean s'est fait prêtre de Vénus :
Après quatre ans de séminaire,
S'être à son goût apparié,
Me semble une excuse assez forte ;
Mais, depuis qu'il est marié,
Quel bonnet croyez vous qu'il porte ?

Si la veuve Bourguignon (*a*) a dû s'abstenir d'insérer dans son almanach de petites pièces de poésie, ses presses cependant ont quelquefois rendu hommage aux Muses. Cette veuve a imprimé, en 1772, un poëme sous le titre d'*almanach de Liége, ou prédiction de Maître Mathieu Laensbergh*, *in-8vo.* Ce poëme est, m'assure-t-on, d'un ex-Jésuite qui a été long-tems attaché au Collège Anglois de notre Ville. Il a été composé au sujet de l'avénement du comte Welbruck à la Principauté de Liége. J'y ai distingué de l'imagination sans laquelle la poésie n'est rien, et j'y ai trouvé quelques vers qui m'ont paru bien faits. C'est ce qui m'engage à en présenter à mes Lecteurs un extrait rapide. Le poëte

(*a*) Il y a quelques années que cette veuve est morte. C'est son fils qui imprime aujourd'hui le Mathieu Laensbergh.

parle d'abord de l'incertitude des écrivains sur le lieu de la naissance de Laensbergh ; ce qui lui donne occasion de le comparer au chantre de l'Iliade :

On ignora d'Homère la patrie :
Tel fut le sort de plus d'un beau génie,
Tel fut celui de l'illustre Mathieu.

UNE chronique, que l'ex-Jésuite tire sans doute du creux de son cerveau, fournit les détails suivans sur la jeunesse et l'âge viril du Prophète Liégeois. Dès son enfance il s'amusa à contempler la voûte azurée des Cieux :

Il dédaignoit les choses de la terre ;
Son ame étoit ici-bas étrangère.

IL fit construire une tour élevée qui dominoit sur toute la Ville de Liége ; c'étoit-là son domicile favori, et n'y étant distrait par aucun bruit,

Pendant la nuit notre homme spéculoit,
Pendant le jour notre homme calculoit.

MAITRE Mathieu travailloit sans relâche dans son Observatoire,

Persuadé qu'il liroit dans les astres
Nos biens, nos maux, nos succès, nos désastres.

PHÉBUS, témoin des travaux pénibles de notre Prophète, et voulant le récompenser de ses veilles, lui fit expédier un brévet d'Astronome, et, ce qui valoit beaucoup mieux, lui donna une bourse bien garnie. Il ne s'en tint pas-là. Phébus, intendant des douze demeures où resîdoient les douze Signes, lui assigna un quartier dans chacune de ces demeures. Mathieu Laensbergh y reçut un accueil favorable des quatre Déesses qui les habitoient et auxquelles le destin avoit confié ses secrets les plus précieux. Ce Dieu tout-puissant

avoit transcrit lui-même ces secrets et en avoit formé un livre qu'il eût la précaution de renfermer dans un cabinet dont il avoit remis la clef à ces bonnes Déesses. Elles lui avoient promis de tenir le silence le plus profond ; mais que le destin connoissoit peu les femmes !

Une suffit pour trahir un mystère ;
Quatre ! comment pourront-elles se taire ?

LAENBERGH profita de leur babil ; il les questionna si adroitement qu'il parvînt enfin à connoître le lieu ou le destin avoit caché son livre : Livre unique qui contenoit de fil en aiguille tout ce qui devoit arriver dans l'univers ! Le grand point étoit de se procurer la clef de ce lieu. Mathieu pense et rêve ; un rayon d'espérance vient luire à ses yeux ; il s'encourage, et transporté de joie, il s'écrie :

. . . . . Ta fortune est faite,
A peu de frais tu seras grand Prophète.

Il s'éloigne des demeures sacrées, vole chez un serrurier et achète des clefs de toute grandeur et de toute espèce. Muni de ces pièces, notre astronome va retrouver chez les douze Signes les appartemens que Phébus. lui avoit permis d'habiter. La nuit avoit à peine étendu ses voiles sombres dans ce palais céleste, et déjà Laensbergh s'empresse d'essayer s'il pourra ouvrir la porte du cabinet où le livre du destin avoit été déposé. Le succès couronna son industrie et sa vigilance. Bientôt ce livre admirable fut en sa possession; il s'occupa un mois entier à le copier avec la plus scrupuleuse attention. Ce travail fini, il le remit, sans consulter personne, dans l'endroit où il l'avoit trouvé; et, prétextant des affaires qui le rappelloient

chez lui, il prit congé, pour deux ans, des bonnes Déesses. De retour à Liége, il fit insérer dans la Gazette de cette Ville,

> . . . . . Que Laensbergh le prophète
> Annonceroit, en termes bien certains,
> De l'avenir les cas les plus lointains,
> Qu'il donneroit de la suivante année,
> De chaque jour, à part, la destinée
> . . . . . .
> Qu'on trouveroit, chez le Sieur Bourguignon,
> Cet Almanach, paraphé de son nom,
> Qu'il lui cédoit en plein son privilège
> A lui donné par le Prince de Liége.

LES Liégeois, au tems fixé dans cet avis, coururent en foule chez Bourguignon. Toute l'édition de l'Almanach annoncé fut épuisée en six heures; on en avoit cependant tiré dix mille exemplaires,

> . . . . . Ou même plus:
> Petits pâtés seroient-ils mieux vendus?

L'EX-JÉSUITE anonyme adresse ici, par un élan vraiment poétique, ces vers à Mathieu Laensbergh :

. . . . . Ton Almanach illustre,
Vainqueur des tems, conserve tout son lustre.
C'est un phénix qui, tous les ans, renaît,
Sa nouveauté fait que toujours il plaît,
Nostradamus débite de beaux songes.
Cardan pour vrais nous donne ses mensonges.
Maître Pâris en ses prédictions,
A tout propos, mêloit ses fixtions.
Pour toi, Mathieu, l'avenir est sans voile.
Non : ce n'est point sur la foi d'une étoile
Que tu prédis l'événement futur,
Et que les tems pour toi n'ont rien d'obscur.
Annonce-tu pluie, ou vent, ou tonnerre ?
Il tonne, il pleut, les vents se font la guerre.
Nous prédis-tu les révolutions,
Qu'éprouveront un jour les Nations ?
Avec fracas, sapés par leurs racines,
Ces grands États étalent leurs ruines,
Au jour précis, au tems marqué par toi, etc

DE tous les travaux de notre Pro-

phète, celui auquel il attacha le plus d'importance, celui auquel il s'occupa avec le plus d'assiduité, fut la rédaction de la Chronique des faits mémorables des siècles à venir. Rien ne le distraya. Le livre du destin lui étoit ouvert. Il traça donc d'une main assurée l'Histoire des races futures. Arrivé à l'année soixante et onzième du dix-huitième siècle,

Il se sentit l'ame émue, attendrie.

C'ÉTOIT pour notre prince Charles d'Oultremont, enlevé, cette année, par les parques, que pleuroit le bon Laensbergh : Il a eu peu d'imitateurs. Charles fut aussi peu regretté que son élection avoit fait de bruit. Sa mort amène l'éloge du Chapitre Cathédral de Liége, de notre constitution, de la fertilité de notre Pays et de l'étendue de son commerce ; heureux Liégeois, dit l'auteur,

Tu

Tu vois mûrir les fruits de tes campagnes ;
Tes gras moutons errant sur tes montagnes.
Le lait, le miel coulent dans tes vallons,
Et la splendeur éclate en tes maisons.

MAIS quel mortel doit succéder à d'Oultremont ? C'est ce que Mathieu Laensbergh va nous apprendre :

Je vois Welbruck sortir du sanctuaire :
O ! je bénis le Ciel qui l'éclaire,
Et le beau jour, où l'ordre du destin
Donne aux Liégeois un Prince de sa main.
Peuple, éclatez, livrez-vous à la joie :
Que votre cœur envers lui se déploie !

LAENSBERGH fait le portrait le plus flatteur de Welbruck ; on devoit s'y attendre, puisque c'étoit-là le but du Poëte ; mais, n'en déplaise au Prophète, ce portrait est singulièrement exagéré, et montre que le destin lui cachoit quelquefois la vérité. L'ex-Jésuite anonyme termine son Poëme par un *envoi* au nouvel élu dont les vers m'ont paru faciles et ingénieux.

NOTE 22, pag. 143. *Et le Recueil de Mr. de la Place offre encore sur ce sujet un article*, etc.

PLUSIEURS années après la rédaction de ma *Lettre sur deux Prophètes*, on a encore imprimé à Liége, l'an 7 de la République Françoise, une relation du meurtre de la Ruelle. Elle est conforme pour les faits, si on en excepte les injures qu'on y donne, au commencement, à Ferdinand de Bavière, prince de Liége, à celle que fit publier le Conseil de la Cité en 1637. Privé depuis quelque tems de ma bibliothèque, je ne saurois vérifier si cette nouvelle relation a été tirée de l'abbé d'Artigni, du *Voyageur François* ou de Mr. de la Place: Ce sujet a peut-être été remanié de nouveau. Du reste, je releverai ici deux fautes assez légères dans lesquelles l'au-

teur moderne est tombé. Il appelle un des convives du comte de Warfusée *Lyés*; son véritable nom est *Nyés*. Il appelle un des *gardes* du bourg-mestre la Ruelle *Gérard*; c'est notre Jaspar, auteur de la relation inconnue dont je donne l'extrait dans ma Lettre. C'étoit plutôt son domestique que son garde. L'auteur moderne ne s'est pas servi de cette relation; il ne connoissoit pas non plus la *déclaration* du confesseur du bourg-mestre la Ruelle dont je parlerai dans une de ces Notes. Le même Imprimeur qui a fait revivre de nos jours l'Histoire du massacre de ce Bourg-mestre, a encore mis sous presse, la même année, un drame assez médiocre sous le titre de *la Ruelle ou le Martyr de la Liberté.*

NOTE 23, pag. 145. *J'y distingue l'abbe de Mouson, envoyé du Roi France à Liége*, etc.

VOICI le motif qui amena, en 1624, cet Abbé à Liége pour la première fois. Un baron de Pesche, de l'Entre-Sambre-et-Meuse, ayant quelques procès à soutenir dans cette Ville, pria l'abbé de Mouson, qui étoit son parent, de veiller à ses affaires. Cet ecclésiastique n'étoit alors révêtu d'aucun caractère de la part du Roi France; c'est ce que je lis dans un manuscrit, précieux pour notre Histoire, composé vers ce tems là. Ce ne fut que plusieurs années après que Louis XIII le nomma son envoyé près de nous. Pendant cet intervalle il fit à Liége plusieurs connoissances, étudia le génie de la Nation et s'instruisit de notre Gouvernement. Ses principaux confidens

étoient Miche, écolâtre de St. Paul, Heusdin, chanoine de St. Martin, le baron de Bocholt, écolâtre du chapitre Cathédral, et sur-tout le bourg-mestre la Ruelle qui étoit son bras droit. C'est par les intrigues de ces Messieurs *qu'il obtient quelques commissions du Roi.* L'abbé de Mouson, dit le manuscrit (*a*) que je viens de citer, *nous apporta beaucoup de maux, donnant courage aux malcontens et esprits séditieux.* J'ai cru devoir ajouter ce coup de pinceau au portrait de cet Abbé que j'ai déjà tracé dans le texte.

NOTE 24, pag. 149. *Cependant Warfusée avoit fait venir un religieux Jacobin.*

Il se nommoit Antoine Éverard. On a de ce religeux une *Déclaration*, qui

(*a*) Ce manuscrit appartient à Mr. de Rosen de Haren.

a été imprimée dans le tems, où il rend compte de la façon dont il s'est conduit dans cette affaire. Ce qu'il y a de bien particulier dans cette Déclaration, c'est que le pere Antoine, ayant confessé le bourg-mestre la Ruelle, vouloit s'en retourner dans son couvent, mais le comte de Warfusée, *le tenant par la chappe*, lui ordonna de ne point sortir, parce qu'*il vouloit se confesser aussi.* Ce Religieux fut, pour ainsi dire, témoin du meurtre de la Ruelle, et de ce qui se passa après. Il fait mention, dans sa Déclaration, de Jaspar et de sa relation.

NOTE 25, pag. 155. *La Ruelle, que les uns nous représentent comme un Magistrat intègre, et les autres comme un séditieux*, etc.

LONG-TEMS après la redaction de ma *Lettre sur deux Prophètes*, on a im-

primé à Paris une *Histoire de l'État de Liége*, où l'auteur, qui nous est étranger, fait l'aveu que l'abbé de Mouson, envoyé du roi de France, *animoit secrétement* (il auroit dû dire publiquement) la faction du bourg-mestre la Ruelle. On est surpris de voir que l'auteur de cet Ouvrage assure, sans en alléguer des preuves et malgré le silence de nos Historiens, que Ferdinand de Bavière, prince de Liége, *pour se délivrer* et de la Ruelle et de l'abbé de Mouson, *prit la résolution de les faire assassiner.* Cette inculpation est si grave qu'on peut avoir le droit de demander où ce nouvel Historien l'a puisée. Ferdinand s'est opposé sans doute, et il le devoit, aux menées sourdes et révolutionnaires de cet abbé et aux projets ambitieux de la Ruelle, mais on ne montrera jamais qu'il ait *prit la résolution de les faire assassiner.* Quoiqu'en dise l'éditeur de cette produc-

tion récente sur nos fastes, je la regarde comme une compilation très-superficielle et souvent inexacte, où on a suivi, pour la Chronologie de nos premiers Évêques dont plusieurs n'ont point existé, nos anciens écrivains qui ont donné dans des erreurs, relevées pendant le 18me. siècle par des critiques éclairés. L'auteur qui ne se nomme pas, mais qui, au titre de son livre, s'est qualifié de comte de ... „ se plaît à se déchaîner contre le Chapitre Cathédral de Liége; à l'en croire ce n'est que depuis peu qu'il a *usurpé* le droit d'élire seul nos Princes; et ce n'est, selon lui, qu'après la mort de Maximilien-Henri de Bavière, que ce Chapitre *déploya librement le caractère de la souveraineté*, et qu'il s'*empara du gouvernement temporel ; la consternation générale*, ajoute-t-il, *empêchant de remarquer son usurpation.* Tous nos monumens attestent le contraire. Ce n'est pas ici la place de discuter ces objets. J'ai

prouvé dans un petit Ouvrage, qui fait partie de ma *Bibliothèque Éburone*, que les Chanoines de l'église de Liége sont seuls en possession, depuis près de mille ans, de choisir nos Évêques. Et Jacques de Hemricourt, qui écrivoit vers 1360, démontre dans le *Pennon de la Temporalité de l'évêché de Liége*, morceau précieux sur notre ancienne Constitution dont je parle particulièrement ailleurs, que ces Chanoines, ou Trèfonciers comme on les appelle aujourd'hui, jouissoient déjà dès-lors, et long-tems avant, de l'autorité souveraine pendant la vacance du Siège; il dit positivement que lorsque la mort enlève l'Évêque, le Chapitre de l'église de Liége est investi de la suprême puissance, qu'il se met en possession des forteresses et châteaux du Pays, qu'il tient enfin la place du *Seigneur* (du Prince), etc. etc. C'est l'expression de Jacques de Hemricourt.

NOTE 26, pag. 157. *Sur la Négociation de Louis, comte de Nassau, à Liége.*

LE pere Bouille dit, dans son *Histoire de Liége*, tom. 3, pag. 232, qu'on n'*a point su au vrai le secret* de la négociation du comte de Nassau, ni de celle du marquis de Lede dont je parlerai dans la Note suivante. Il suppose, *selon le bruit commun*, qu'ils étoient venus offrir leur médiation pour porter la Cité à se reconcilier avec son Prince. Le pere Bouille n'auroit formé aucun doute là-dessus, s'il avoit vu le *Récit* de la négociation de Jean-Louis comte de Nassau, et celui de la négociation du marquis de Lede qui ont été imprimés dans le tems. Ces deux Seigneurs avoient été envoyés à Liege pour tâcher de parvenir à

étouffer les dissentions qui agitoient les habitans de cette Ville. S'il faut en croire le comte de.... dans son *Histoire de l'Etat de Liége*, citée à la Note précédente, le marquis de Lede vint chez nous pour s'*aboucher avec le comte de Warfusée*, le meurtrier de la Ruelle : Où a-t-il puisé cette particularité, inconnue à nos Historiens ! Il cite le tome 2 d'un Ouvrage, intitulé, *de Rebus Leodiensibus*. Je remarquerai que le comte de ... cite souvent les tomes 1, 2, 5, 6 et 7 du même Ouvrage qu'on chercheroit inutilement parmi nous. Voici ce que je soupçonne relativement à cela. Ces *Res Leodienses* ne sont, comme je le conjecture, qu'un recueil de pièces volantes sur notre Histoire, imprimées séparément et en différens tems, et puis rassemblées par un amateur qui en aura formé plusieurs volumes. Nos curieux avoient

autrefois des recueils de cette espèce dans leurs bibliothèques. Il m'en est passé quelques-uns par les mains que j'ai consultés avec succès. Mr. de Stoupi, chanoine de l'église Cathédrale de Liége et abbé commandataire en France, en possédoit un très-considérable : j'ai lieu de penser que Mr. le comte de..., qui a résidé dans notre Ville, vers 1760, en qualité de ministre de Louis XV, se sera servi de celui-là.

NOTE 27, Ibidem. *Jean Louis réquit dans une autre dépêche le Magistrat, ou la Cité*, etc.

CE n'étoit pas au Magistrat que J. Louis comte de Nassau devoit faire cette requisition ; c'étoit au Gouvernement et aux États dont les deux Bourgmestres de Liége font partie. Mais dans

ces tems de troubles, le Magistrat de cette Ville s'etoit emparé de la puissance souveraine. C'est ce que prouve évidemment un imprimé que le Conseil de la Cité fit publier, un mois avant le *Recit de la Négociation* de J.-L. comte de Nassau. Cet imprimé contient les tentatives que fit le marquis de Lede, envoyé de Ferdinand, Infant d'Espagne et gouverneur-général des Pays-Bas, pour moyenner un accommodement entre les Liégeois et leur Prince : On y voit que nos Bourg-mestres eurent l'effronterie d'avancer qu'ils n'étoient pas d'intention de *souffrir qu'il soit entrepris, usurpé ou attenté sur ou contre leurs Régaux, Pouvoirs et Haultainetés.* On sent bien qu'avec des prétentions aussi ridicules le marquis de Lede échoua dans sa mission. Le comte de ..., en parlant, dans son *Histoire de l'État de Liége*, pag. 195, des Rénovations Ma-

gistrales, dit qu'il importoit peu, dans le fond, de confier l'élection des Bourgmestres aux Métiers ou aux Commissaires; mais il observe après avec raison qu'il n'étoit point égal que le Magistrat usurpât la souveraineté, qu'il publiât des Loix, sans l'aveu de l'Évêque, qu'il eût le pouvoir d'armer le peuple; c'étoient-là, ajoute-t-il, de vrais abus qu'on ne réformoit pas ». Le comte de ... auroit dû aussi remarquer que c'étoient les factieux, soutenus par la France, qui mettoient les plus grands obstacles à cette réformation nécessaire; il auroit dû remarquer que c'étoient les prétentions absurdes du Magistrat qui empêcherent les bons effets des Négociations de Jean-Louis comte de Nassau et du marquis de Lede, Négociations qui ne tendoient qu'à rapprocher les Liégeois de leur Évêque et à faire renaître le calme dans la Ville de Liége. Il faut

avouer que le Livre du comte de ... est en général assez bien écrit ; le style de cet auteur est clair, précis et presque toujours élégant ; c'est dommage qu'il l'ait rédigé en partie sur des Mémoires souvent défectueux, et qu'il se soit contenté pour le reste de suivre sur-tout Fisen et Bouille dont il parle cependant avec mépris ; la naïveté de ce dernier, jointe à beaucoup de sincérité, fera rechercher long-tems son Ouvrage parmi nous ; celui du pere Fisen offre des morceaux d'un grand intérêt, principalement lorsque ce Jésuite dépeint nos dissensions et leurs suites cruelles : Au reste, le portrait que trace le comte de ..., à la fin de son Histoire, du caractère des Liégeois, me paroît bien saisi et très-énergique.

NOTICE

SUR

BREUCHÉ DE LA CROIX.

POUR donner à ce volume l'épaisseur du premier, j'ai jugé à propos d'y joindre l'Opuscule suivant, détaché de ma *Bibliothèque Éburone*, dans laquelle je me propose de faire connoître les Hommes Illustres de la ci-devant Principauté de Liége qui se sont adonnés aux Sciences, aux Belles-Lettres et aux Arts.

NOTICE

SUR

BREUCHÉ DE LA CROIX,

Curé de Flémallè, près de Liége, Poëte et Littérateur inconnu.

LES étrangers de toutes les Nations ont souvent admiré la beauté des sites de notre Pays : la variété et les formes différentes de nos paysages, ici d'une étendue immense, là, resserrés entre des montagnes escarpées, ont souvent excité leur étonnement. Il est peu de contrées en effet qui peuvent offrir à l'imagination des Poëtes des tableaux de la campagne plus agréables et plus séduisans. L'auteur, oublié aujourd'hui, qui fait le sujet de

cette Notice, en étoit bien persuadé. C'est parmi nos vallons, c'est sur les bords rians de la Meuse, sur la pointe des rochers, ou au milieu des forêts, qu'il invoquoit les muses, et que ces divinités daignerent quelquefois lui inspirer de beaux vers.

BREUCHÉ de la Croix publia à Liége, vers 1635, son premier Ouvrage sous le voile de l'anonyme; il l'a intitulé, *le Divertissement d'Ergaste.* Je juge qu'il a été accueilli assez favorablement dans le tems puisque nous en avons deux éditions. C'est dans la seconde, accompagnée d'un autre Ouvrage qui a pour titre, *Établissement de l'académie de Flémalle*, que j'ai découvert le nom de notre auteur (*a*); et dans une autre de ses

(*a*) A la pag. 116.

productions où il ne garde plus l'anonyme et dont je parlerai tantôt, on apprend qu'il étoit curé de Flémalle (*a*). Il tenoit, dans ce village, situé sur la rive gauche de la Meuse, à deux petites lieues de Liége, une académie où il présida à l'éducation des enfans du prince de Gavre. Il dédia à ce Seigneur *le Divertissement d'Ergaste*, espèce de pastorale, qu'on ne lit plus depuis long-tems, quoiqu'elle soit préférable, tant pour le style que pour les images champêtres qui y sont très-souvent noblement exprimées, à plusieurs poëmes du même genre, composés vers le milieu du 17me. siècle. La langue françoise, du

(*a*) Ce village est appellé *Flémalle-Grande* pour le distinguer d'un autre village qui n'en est pas éloigné et qui porte aussi le nom de Flémalle.

tems de Breuché de la Croix, commençoit seulement à s'épurer et à prendre quelque consistance. A cette époque, tous les écrits, si on en excepte trois ou quatre, faits par des Liégeois dans cette Langue, ne présentent qu'un style obscur et gothique, plus mauvais en quelque façon que celui des auteurs François, même du second ordre, des 15me. et 16me. siècles.

Breuché de la Croix peint, dans la préface du *Divertissement d'Ergaste*, le bonheur qu'il goutte d'habiter le rivage de Flémalle; il s'étend sur-tout sur le prince de Gavre qui habitoit aussi le même rivage et qui honoroit quelquefois notre Poëte de ses visites. Voilà ce qui l'a engagé à faire à ce Seigneur la description des *Divertissemens* qu'il se procure tous les jours avec les *bergers* des bords de

la Meuse : « Leur condition, lui dit-il, qui a du rapport avec la votre, vous fera comprendre que l'état de conduire les troupeaux, est une image de celui qui gouverne les hommes, et qu'il n'y en a qui n'ont été bergers, que pour se préparer à être généraux d'armée : en défendant leurs brebis de la furie des loups, ils faisoient l'apprentissage des victoires qu'ils devoient remporter sur les hommes, et ils ont été tirés des pâturages pour être mis à la tête des escadrons ».

Ce passage a trait au métier des armes qu'avoient embrassé ou que devoient embrasser les enfans du prince de Gavre. Je remarquerai en passant que notre auteur fait descendre ce Prince des *puissans ducs* de Gueldre et des *anciens rois* de Frise. Il est essentiel de s'arrêter encore un instant sur la

préface du Livre de Breuché de la Croix, parce qu'elle nous fournit quelques éclaircissemens sur sa personne.

Un événement qu'il tait, le força de quitter le séjour brillant de la cour pour se retirer dans un village, de changer un emploi qu'il avoit auprès d'un souverain pour la conduite d'un troupeau, et de *préférer la boulette des bergers au sceptre des rois.* Il trouva tant de douceurs dans ce nouveau genre de vie, il jouit d'un repos si parfait dans sa solitude, qu'il crut devoir en tracer le tableau et en faire part à ses amis et au public. C'est à cela qu'est consacré son *Divertissement d'Ergaste*, qu'il offre à ses Lecteurs comme un jeu, et non comme un travail de son esprit. La poésie lui tenoit lieu de passe-tems

agréables et non d'occupations sérieuses ; c'étoit pour lui un délassement et non une étude : il aimoit la littérature, mais il aïmoit bien plus encore son *troupeau* qui exigeoit tous ses soins.

TOUT ceci montre que Breuché de la Croix, quoiqu'il ne le dise pas dans cet Ouvrage, remplissoit à Flémalle les devoirs de curé ; et on y voit aussi qu'il avoit essuyé autrefois l'inconstance de la fortune, mais que pour lors la présence du prince de Gavre et le contentement qu'il éprouvoit à la campagne, effaçoient en lui l'impression de ses malheurs. Nous chercherions en vain la cour où il avoit demeuré et quel étoit l'emploi qu'il y exerçoit : ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne regrettoit ni l'un ni l'autre.

« POURQUOI, s'écrie-t-il, n'aimerois-je pas le village, puisque j'y possède tout ce qu'on peut raisonnablement souhaiter dans les villes sans en recevoir les incommodités ? L'air y est le plus sain du monde et dans toute sa pureté ; tous les objets en sont aimables, les campagnes verdes, les prairies émaillées ; les arbres, chargés de feuilles, de fleurs et de fruits, y réjouissent continuellement la vue ; les concerts des oiseaux y charment l'ouïe depuis le lever du soleil jusqu'à notre coucher ; les promenades en sont ravissantes, soit que nous les prenions sur les rivages de la Meuse, le long des côteaux ou des vignobles, dans les vallons ou dans les bois, ou même proche de ces grands abymes et profondes Houillières ».

RIEN n'est ici exagéré ; il est peu de villages plus heureusement situés que celui de Flemalle, et il n'y a pas de paysages plus pittoresques, plus gracieux et plus animés que ceux des rives de la Meuse depuis Liége jusqu'à Huy. Mais veut-on quelques détails sur l'habitation et le genre de vie de l'auteur ? « La maison, dit il, que j'ai à Flémalle, passeroit pour un petit palais, si je n'y conservois encore quelques marques de cabanes de nos anciens pasteurs..... Ce qu'on estime travail, y est pour moi une occupation agréable ; ce qui embarrasseroit quelqu'un, me divertit, et j'aime ce que d'autres craignent ; la rudesse des champs peut polir mon esprit, et le ramage des oiseaux m'apprend à parler : je me rends familier un langage que je n'entendois point ».

BREUCHÉ de la Croix retourne enfin à son Ouvrage, en priant ses Lecteurs de l'excuser si on rencontre des fautes dans ses vers; il a préféré de pécher contre la *richesse de la rime* que contre la *force de la raison.* Il termine sa préface par s'estimer heureux si sa retraite à Flémalle peut engager ses anciens amis à quitter la cour et à chercher la tranquillité dans la solitude des bois.

APRÈS cette préface, on lit des stances que notre Poëte met dans la bouche des bergers du rivage de la Meuse; ce sont ces bergers qui présentent son Livre au prince de Gavre; je copierai une de ces stances où il me paroît qu'on ne s'exprimeroit guère aujourd'hui avec plus d'élégance, plus de naturel et plus de pureté :

Vous êtes né d'un sang qui vous donne
sur tous
Une souveraine puissance ;
Mais pourtant vous règnez sur nous
Plus par votre bonté que par votre nais-
sance.

PASSONS au corps de l'Ouvrage. Breuché de la Croix le commence par un Poëme Pastoral, intitulé, *le Malheureux content*, etc. Il est lui-même le sujet de ce Poëme ; il y décrit ses infortunes, et en même-tems il y trace ce qui les allège :

Agréable séjour, objet de mes desirs,
Remède de mes maux, source de mes
plaisirs,
Beaux rivages de Meuse, où la bonté
divine
Me veut faire cueillir des roses sans
épine,
Où séparé des cours et loin de leurs
dangers, etc.

ON a dû remarquer que notre auteur avoit suivi les cours, et qu'il y avoit éprouvé, ce qui est très-commun, des revers qu'il oublie, en contemplant les environs de Flémalle :

Que j'aime vos vallons, que j'aime vos côteaux !
Que je prends de plaisirs le long de vos ruisseaux !
Que le tremblant émail de vos larges prairies
Entretient à souhait mes douces revêries !...
Que j'aime la fraîcheur de ces sombres bocages !
Que ces champs à mes yeux étalent de beautés,
Et qu'ils effacent bien l'orgueil de nos Cités !

BREUCHÉ de la Croix se promet

bien de fuir pour toujours la demeure empoisonnée des rois :

Croyez que pour mes yeux la cour n'a
plus d'attraits,
Et que j'en suis sorti pour n'y rentrer
jamais....
Oui, grandeurs dont mes sens furent
souvent ravis,
Pour arrêter mon cœur, vous n'avez
plus de force,
Il a fait avec vous un éternel divorce!
Je ne veux plus me mettre à la suite
des rois,
Je ne veux plus aimer que ces eaux et
ces bois.

CES vers sont faciles et assez harmonieux ; les quatre premiers du passage suivant sont beaucoup plus énergiques ; c'est à la cour, dit notre Poëte, où

. . . . Le luxe et l'art corrompent la nature ,
Où le crime triomphe et l'innocence endure ,
Où la volupté charme et la vertu fait peur ,
Où chacun est trompé , s'il ne devient trompeur.
Ainsi la cour des Rois n'a plus rien qui me tente ,
Mon cœur est à Flémal : Flémal seul me contente ,
Flémal est le lieu seul où je veux demeurer ,
Et ce n'est que Flémal que je veux honorer.

JE ne sais si Breuché de la Croix a été constant dans le dessein qu'il forme ici de passer le reste de ses jours à Flémalle ; un ami voudroit lui persuader, dans le Poëme Pastoral dont

dont je fais l'extrait, que *son pays* le redemande et qu'il *doit y retourner*. Il me semble que notre auteur étoit d'une naissance distinguée, puisque le même ami lui conseille *d'aspirer aux grandeurs des Cités*, en ajoutant *que le palais d'un prince doit être sa demeure*. Mais cet ami ne le séduit pas; Breuché est content et heureux dans sa rétraite :

O champs, champs de Flémal! O que vous êtes beaux!
Doux rivages de Meuse, ô fertiles collines!
O rochers cultivés! O sources argentines!
Vous faites mon bonheur!....

C'est sur-tout l'été qui embellit ces lieux, il les anime, il les vivifie:

Et les oiseaux, cachés sous les feuillages verds,
Dès la pointe du jour commencent leurs concerts.

LES brébis y paissent tranquillement dans de gras pâturages; c'est à elles que Breuché s'adresse :

Oui, pour vous j'ai quitté mes parens et la cour.

LE Poëte fait sans doute ici allusion à ses ouailles, et par-là nous pourrions conjecturer qu'il avoit abandonné sa famille et dédaigné les faveurs des Princes pour se retirer à Flémalle et s'y dévouer tout entier à la conduite spirituelle de son troupeau. Mais ne nous éloignons pas du Poëme de Breuché de la Croix; j'y ai déjà puisé quelques belles tirades; en voici

quelques autres plus animées et plus poétiques encore ; ces descriptions champêtres exciteront peut-être une surprise agréable, si on fait attention que l'Ouvrage où je les tire, a été composé vers 1635. L'Auteur dépeint dans ces vers, en partie déjà connus, les environs de la Fontaine Minérale de Flémalle :

J'aime cette Fontaine, et cet antre écarté,
Où jamais le soleil ne porte sa clarté :
Dans ces bois, les oiseaux, quand l'aube les réveille,
D'un concert enchanteur chatouillent mon oreille ;
Et ce ruisseau, qui fuit au travers des cailloux,
Réjouit tous ses bords d'un murmure bien doux.
Agréables zéphirs, soufflez sans violence,

Hôtes de ces fôrets, oiseaux, faites
silence ;
Meuse, qui vers la mer t'enfuis si promptement,
Arrête un peu ton cours, ou coule lentement ;
Vous, aimables brébis, qui proche ces
bocages,
Chacune, à votre goût, paissez les frais
herbages,
Cessez de me troubler par vos cris innocens....

NOTRE Poëte fait en suite un éloge magnifique de Flémalle et des paysages charmans dont ce village est décoré; le soleil, *quoiqu'il voit tout*, ne voit point, selon lui, de contrée,

De moissons et de fleurs si riche et si
parée :

Lorsque du firmament il rédore l'azur ;
Pour ces lieux variés son feu devient
plus pur,
Et toujours à regret sa lumière le quitte,
Quand son char va tomber dans le sein
d'Amphitrite ;
Ces arbres orgueilleux, en dépit des
hivers,
Conservent la fraîcheur de leurs om-
brages verds ;
Ces prés ont un émail qui jamais ne
s'efface ;
De ces sources d'argent jamais l'eau ne
se glace,
On les entend toujours. . . . .

FLÉMALLE enfin présente de
tous côtés

Les fleurs dont au printems la terre se
couronne,
Et les fruits différens que nous offre
l'automne.

JE ne puis me réfuser au plaisir de citer encore ces quatres vers :

Aussi-tôt que l'aurore a ramené le jour,
La tourterelle au bois parle de son amour,
Et son ame, insensible à des flammes nouvelles,
Nous apprend, Corridon, à demeurer fidèles.

APRÈS ce Poëme Pastoral, en succède un autre, intitulé, *le Paradis des Anges de la terre*, qui n'est pas sans mérite; mais, comme il est inférieur au premier, je me dispenserai, pour ne pas trop grossir cette Notice, d'en faire l'analyse; j'en détacherai seulement quelques morceaux. Breuché de la Croix exprime assez bien par un seul vers la vie solitaire qu'il mène :

Je me vois même ici séparé de mon
ombre.

ET ceux-ci, si on en avoit la clef, dévoileroient les ressorts qui ont occasionné ses revers :

Ennemis de mon bien, causes de mes
douleurs,
Apparentes beautés, véritables malheurs,
Vains et fâcheux emplois, compagnie
funeste,
Vous ne gagnerez rien sur le tems qui
me reste!

L'AUTEUR retourne à son objet favori, la contemplation de la nature et de ses merveilles; un rocher par son élévation frappe ses regards :

La tourterelle y vole, y soupire, y
gémit;
Au bruit de cet oiseau tout le rocher
frémit;

Les échos, occupés à redire sa plainte,
Rempliroient mon esprit de frayeur et
de crainte,
Si des objets plus grands, plus heureux
et plus saints,
Ne lui faisoient former de plus justes
desseins.

CES lieux agrestes étoient habités par des hermites :

Celui-là peint ses vers sur l'écorce d'un
arbre ;
L'autre grave une croix sur un morceau
de marbre :
Voyez-vous celui-ci, qui de l'eau de ses
pleurs,
Arrose son jardin et fait naître des fleurs.

CETTE dernière idée est outrée; défaut commun à presque tous les Poëtes de ce tems. Le désert de

Marlagne, près de Namur, désert, peuplé de Carmes, est le sujet d'un autre petit Poëme. L'Amour voulut s'associer aux travaux pénibles de ces bons religieux; il se rendit parmi eux et prit l'habit d'hermite :

Dans cette adorable demeure,
Ce généreux hermite avec des traits puissans
Enchante les cœurs et les sens,
Et triomphe à toute heure.
C'est ici qu'il fait ses miracles;
Ici le repos naît au milieu des douleurs,
Ici les épines sont fleurs. . . .

Si je ne craignois de fatiguer mes Lecteurs par des citations de vers trop multipliées, je parlerois encore de quelques autres pièces de Breuché de la Croix; mais en voilà assez pour justifier les éloges que j'ai donnés à un auteur qui écrivoit dans un tems

où les bons Poëtes François étoient encore rares. Il a joint à son *Divertissement d'Ergaste* un petit roman qui a pour titre, *la Maison d'Aristée*. C'est la description d'un beau château, telle qu'on en rencontre dans quantité de romans et sur-tout dans plusieurs contes de Fées. Breuché en convient lui-même : *C'est*, dit-il dans sa préface, *l'image d'un palais en partie véritable et en partie feint.* Il étoit jeune lorsqu'il fit cette bagatelle, et quand bien même notre écrivain ne l'avoueroit pas, plusieurs traits d'une imagination peu réglée le prouveroient suffisamment.

Il me reste encore deux Ouvrages de Breuché de la Croix à indiquer aux amateurs de notre Histoire Littéraire. C'est dans celui de l'*Établis-*

sement de l'Académie de Flémalle qu'il nons apprend son nom; il institua, dans ce village, un pensionnat pour la jeune noblesse, et il composa le livre dont je viens de donner le titre, pour la direction de ses élèves, livre rempli de choses utiles et très-bien écrit pour le siècle où l'auteur vivoit. Il habitoit, à Flémalle, une maison de l'Ordre de Malte (*a*), très-commode et singulièrement agréable par ses vues délicieuses et ses belles promenades; c'est dans cette maison qu'il présidoit à l'éducation d'une douzaine de gentilshommes; et quoique

(*a*) C'est dans le même emplacement où le beau château de Flémalle a été construit depuis. L'Ordre de Malte a, vers la fin du 17me. siècle, vendu ou aliéné cette terre.

notre pays, selon son propre aveu, étoit *souvent* alors *agité de troubles*, il espéroit que ses élèves y seroient tranquilles. Il fait, dans sa préface, un portrait flatteur de l'abbé du Val-St.-Lambert (*a*) son voisin, avec lequel il étoit lié d'une amitié très-

---

(*a*) Cette abbaye, riche et opulente, étoit occupée par des religieux Bernardins. L'abbé, dont Breuché de la Croix fait l'éloge, s'appelloit Michel Taxillis; il étoit de Liége et obtint la crosse en 1635. Le dernier abbé du Val-St.-Lambert s'étoit plû à placer dans la bibliothèque de sa maison quantité d'Ouvrages considérables et recherchés : Fixé non loin delà, j'ai beaucoup regretté la dispersion des livres précieux de cette bibliothèque qui étoit en quelque façon à ma porte et à ma disposition.

étroite. Comme il s'étend, dans cette préface, sur le mérite des tragédies de Garnier sans faire mention de celles de Corneille, on peut conclure delà qu'il écrivoit avant que ce Père de la tragédie Françoise n'eût fait part au public de ses belles pièces de théâtre. Il a inséré dans ses *Réglemens* de l'Académie de Flémalle et dans sa *Maison d'Aristée* (*a*) quelques morceaux de poésie, ce *Madrigal*, entr'autres, que prononce Diane :

Pour garder votre cœur, gardez votre
courage,
Et d'un dessein audacieux,
Jusques à mon divin visage

(*a*) Ce n'est que dans la seconde édition de ce petit Ouvrage que l'auteur a enchassé d'une manière assez ingénieuse quelques pièces de vers.

N'élevez pas vos foibles yeux !
Actéon vous apprend, ô mortel téméraire,
Que la mort, de ma vue, est l'effet ordinaire.

CE Madrigal rappelle l'aventure funeste d'Actéon, changé en cerf et dévoré par ses propres chiens. Breuché termine le livre de l'*Établissement de l'Académie de Flémalle* par des quatrains parmi lesquels il en est quelques-uns qu'on pourroit placer à côté de ceux de Pibrac et de plusieurs autres Poëtes François plus modernes; j'en transcrirai un :

Ne demandez à Dieu, ni gloire, ni richesse,
Ni les biens dont l'éclat rend le peuple étonné ;

Mais pour vivre en chrétien, demandez
la sagesse :
Avec un don si saint, tout vous sera
donné.

NOUS n'avons, pour ainsi dire, envisagé jusqu'à présent Breuché de la Croix que comme Poëte ; il enlevera également notre admiration comme moraliste et comme orateur. Sa *Paraphrase sur le tableau de Michel Ange du jugement dernier*, etc., motivera cet éloge. C'est un volume de format *in-4to.*, imprimé à Liége en 1644. Sur le frontispice de la première page il prend les titres de Protonotaire Apostolique, de Conservateur des privilèges de l'Ordre de Malte et de curé de Flémalle (*a*). Sans cet Ouvrage, que

(*a*) C'étoit l'Ordre de Malte qui conféroit la cure de Flémalle.

je crois très-rare, je n'aurois pas eu la certitude, quoiqu'on pouvoit le soupçonner, que notre auteur avoit exercé les fonctions honorables de pasteur dans ce lieu. Il adresse sa *Paraphrase*, par une épître dédicatoire, au prince de Lixheim. On trouve, dans cette épître, qu'il imagina à Rome le plan de ce Livre: Mais sa préface va nous procurer sur cela de plus grands éclaircissemens.

" J'ENTREPRENDS, dit-il, à me servir de cette excellente et admirable peinture du Jugement de Michel-Ange Bonaroti, qui est dans la chapelle de Sixte IV, au palais de Saint Pierre, pour représenter dans cette Paraphrase toutes les idées qu'elle m'a données, et tout ce que j'ai conçu, toutes les fois que je l'ai admirée,

mirée, etc. C'est un crayon, ajoute-t-il un peu plus loin, de ce fameux tableau que je marque sur le papier; mais je ne peux me flatter jusques au point de croire que je puisse rendre toutes les beautés de cet excellent Ouvrage, puisqu'il n'y en a pas une qui n'arrête l'œil, qui ne contente l'esprit, et qui ne demande l'étonnement et les applaudissemens de tout le monde „.

On voit, dans cette préface, que l'auteur avoit visité une bonne partie des Villes de l'Italie; il trace un portrait pompeux de Florence, et puis il revient à la Capitale de l'Univers et à son Ouvrage. C'est, continue-t-il, à la vue du tableau du Jugement Universel qui est dans le Vatican, que j'ai été persuadé de donner au

public par ce travail quelques marques de ce qui arrivera à la fin du monde. C'est l'occupation que j'ai prise à Rome, croyant qu'elle est aussi honnête que profitable à un homme de ma condition; et j'ai toujours préféré ce qui pouvoit satisfaire mon esprit à ce qui pouvoit contenter mes sens ,,.

J'AI déjà laissé entrevoir que Breuché de la Croix étoit d'une naissance distinguée ; ces expressions, *Homme de ma condition*, ne désignent-elles pas en effet qu'il étoit né gentilhomme ? Quoiqu'il en soit, il fait, dans le même endroit, un beau parallèle entre Rome chrétienne et Rome payenne. Il est peut-être plus d'un auteur François qui aujourd'hui même ne seroient pas fâchés d'avoir écrit ce morceau ;

cependant nous observerons à la louange du Curé de Flémalle, que lorsqu'il fit sa *Paraphrase*, le célèbre Pascal n'avoit pas encore composé ses *Lettres Provinciales*. voici ce parallèle.

„ J'AIME mieux Rome chrétienne que payenne, Rome sainte que profane. J'y respecte d'avantage la majesté et la religion de ses souverains Pontifes, que la pompe et l'autorité de ses premiers Césars. Je trouve le Conclave plus auguste que le Sénat; j'ai en plus grande vénération les sacrées réliques de nos Saints, que tous ces beaux restes de l'antiquité, et j'estime qu'on y doit plutôt venir pour honorer les pauvres tombeaux des humbles Apôtres de Jesus-Christ que les riches mausolées de ces superbes Empereurs de l'Univers. Comme Rome

n'est plus ce fameux théatre où l'on ne représentoit que de funestes jeux, de tragiques combats et de sanglantes batailles, où l'on voyoit la tyrannie couronnée ; mais où l'on admire aujourd'hui la piété regnante, et où la vérité est chérie et adorée : Comme Rome est plus aimable, pour être maintenant la servante et l'épouse de Jesus-Christ, que pour avoir été autrefois la maîtresse du monde : Nous ne devons aussi avoir que du respect et de la dévotion pour elle, et nous sommes obligés de rejetter tout ce qui porte avec soi quelques marques d'idolâtrie. Son empire s'étend jusques au ciel, au lieu qu'autrefois, quelque grand et quelque puissant qu'on l'aie cru, il étoit borné aux limites de la terre „.

NOTRE auteur, après ce parallèle

se transporte encore près du tableau sublime de Michel Ange; " j'avoue, dit-il, que je n'ai jamais rien vu de plus beau d'une chose si horrible, et je proteste que cet admirable chef-d'œuvre, m'ayant touché plus sensiblement que tous les autres (*a*), m'a donné aussi plus d'envie de le choisir pour l'objet de mon travail, et quoiqu'il soit inimitable, j'ai bien osé tenter d'en tirer une copie. "

BREUCHÉ de la Croix convient avec ingénuité qu'il n'a pas prétendu égaler par sa plume le pinceau du peintre Italien, et que sa copie se ressent de la foiblesse des talens de

(*a*) L'auteur parle des autres chef-d'œuvres de peinture qu'il avoit vus à Rome.

celui qui la tirée. Son dessein, en traitant cette matière, étoit d'abord de faire un sermon, mais le sujet, s'agrandissant dans la composition, il donna à son Ouvrage une forme moins méthodique et plus étendue. Si on le compare aux écrits du même genre des auteurs de ce tems-là, on avouera que le curé de Flémalle a une grande supériosité sur eux. Le style de sa *Paraphrase* est en général naturel, facile et souvent énergique. Un seul passage suffira pour confirmer ce jugement. Qu'on ne perde point de vue que Breuché à cherché à rendre sur le papier les sensations douloureuses et effrayantes qu'il éprouvoit en contemplant le célèbre tableau de Michel Ange.

" OUI, il est indubitable que tous

les hommes ressusciteront, sortant de leurs tombeaux, que chacun reprendra son corps, et, en sa propre chair, verra son Dieu. La nature même nous enseigne cette vérité, si nous considérons le changement des tems et des saisons : Le printems ne ressuscite-t-il pas après l'hyver, l'été, après le printems, l'automne, après l'été, et l'hyver, après l'automne ? Et ne dirions-nous pas que toutes choses sont mortes en hyver, et que tout le monde en ce tems-là n'est qu'un sépulchre ? L'air est rempli de vapeurs et de brouillards ; la mer est agitée de vents, d'orages et de tempêtes; la terre est noyée de pluie, ou couverte de neiges. Mais quand le printems commence à renaître, c'est alors que l'air reprend sa sérénité, que la mer devient calme, que la terre pousse ses fleurs, et,

en un mot, que la nature ressuscite. Tant cette sentence du grand Tertulien est véritable, que l'ordre muable des choses du monde est une preuve manifeste de la résurrection des morts...„!

Il y a du mouvement et une certaine élégance dans ce passage; ce qui n'étoit pas commun alors; les réflexions qui suivent, ne le déparent pas. " En ce jour la pesanteur des foudres de Jesus-Christ étouffera ces monstres d'orgueil et d'impureté, et accablera ces idoles devant qui l'on va tous les jours fléchir les genoux : Les flatteries sont leurs plus riches ornemens et les trophées dont on orne leurs temples. Ils ne croiroient pas leur triomphe parfait, s'ils n'étoient accompagnés des acclamations du peuple : Ils veulent qu'on les nomme

les pères de la Patrie, lorsqu'ils en sont les persécuteurs, et se disent hautement le bonheur et la gloire du public en même-tems qu'ils en procurent la ruine par toutes sortes d'inventions. Ils ne peuvent rendre d'oracles si on ne leur offre de l'encens. Ils se pament après les applaudissemens et les louanges, et veulent que les autres hommes les revèrent comme des divinités, encore qu'ils ne soient que des chétives créatures, poussées par le hasard dans les dignités qui causent leur vaine gloire. Dieu, dis-je, qu'ils ont oublié pendant la splendeur de leur condition, le luxe de leur vie, et les excès de leurs plaisirs, leur fera souffrir des ignominies et des opprobes qui les rendront insupportables à eux-mêmes, et les feront avoir en horreur à tout le monde.

Il les punira des outrages qu'ils ont fait aux gens de bien, il leur fera rendre compte, non pas du sang d'un seul homme, comme autrefois David l'a rendu de celui d'Urie, mais de plusieurs millions de personnes, qu'ils sacrifient tous les jours à leur vanité, et dont ils nourrissent leur cruelle ambition „.

BREUCHÉ de la Croix se proposoit de faire imprimer quelques autres productions; l'une devoit être intitulée, *Maxime du Royaume de Jesus*, et l'autre, *Deuil de l'Univers sur la mort de son Roi Jesus-Christ*. C'est ce que nous voyons dans un *Avis*, placé au commencement de sa *Paraphrase*. L'épître dédicatoire du même livre nous apprend encore qu'il publia un Ouvrage sous le titre de

Larmes à la Vierge souffrante au pied de la Croix, adressé à la princesse de Lixheim : Mais je n'ai pu me procurer celui-ci, et j'ignore si le curé de Flémalle a eu le tems de faire paroître les deux autres. Je ne sais par quelle fatalité nos bibliographes, qui nous ont transmis les noms de tant d'auteurs médiocres, ont gardé le plus profond silence sur la personne et les écrits de Breuché de la Croix.

FIN.

ERRATA.

Pag. 110 du premier volume, ligne 15, *Il y a dans le pays de Tongres*, etc. : lisez, il y a dans le pays des Tongrois, etc.

Pag. 175 du second volume, ligne 9 : 1578, *lisez*, 1588. La même faute est encore répétée un peu plus bas dans la même page.

ADDITIONS.

N.° I.

Depuis la publication du premier volume de cet Ouvrage, un de mes amis, ayant voulu examiner la Fontaine ferrugineuse de Bouleau dont je parle à la page 392 de ce volume, se rendit à l'extrêmité du faubourg de Vivegnis de la ville de Liége où cette Fontaine étoit située, et l'ayant cherchée vainement, il me fit part de l'inutilité de ses perquisitions. J'eus la curiosité de me transporter avec lui sur les lieux. Nous n'apperçûmes aucune trace de cette Source. Nous nous adressâmes à un vieillard de 88 ans, et nous lui demandâmes s'il ne l'a connoissoit pas, et s'il ne pourroit point nous indiquer l'endroit où elle jaillissoit; il nous répondit qu'elle sortoit jadis du sein de la terre joignant la dernière maison du faubourg de Vi-

vegnis, et que ses Eaux s'écouloient près d'une haie qui subsiste encore, haie qui longe le chemin qui conduit aux belles promenades du quai de St. Léonard; il ajouta qu'il en avoit bu dans sa jeunesse avec succès, qu'elles étoient très-purgatives et que beaucoup de personnes les fréquentoient autrefois. Ce bon homme croit que les excavations souterraines, occasionnées par les Houillières qui sont non-loin delà sur les montagnes, ont fait disparoître la Fontaine de Bouleau : ce qui est très-probable, mais comme on a construit, depuis 30 à 40 ans, un canal à 25 ou 30 pas de la Source en question, peut-être a-t-elle pris sa direction par-là. Quoiqu'il en soit, il est bien surprenant que les Liégeois ayent négligé de conserver des Eaux Minérales qui étoient à leur porte, et dont ils avoient éprouvé les vertus bienfaisantes.

N.° II.

J'AI dit, à la page 118 du premier volume, que je n'avois point su me procurer le Livre de Pisart sur la Fontaine antique de Tongres; Mr. Driesen, médecin de cette ville, vient de me communiquer quelques détails curieux sur ce livre que je crois devoir consigner ici. Henri Pisart étoit chanoine régulier du Val-Ste.-Élisabeth, près de Ruremonde où il fit imprimer son Ouvrage en 1701, *in*-12. Il donne, dans les premières pages, un narré succinct de la guérison de Philippe de Germeau, qui étoit attaqué d'une *phthisie*; Philippe avoit bu infructueusement, en 1697, les Eaux de Spa; il eût enfin recours à celles de Tongres qui le rétablirent radicalement : Cette cure merveilleuse ne contribua pas peu alors à en étendre leur renommée. C'est ce Philippe de

Germeau qui engagea le magistrat de Tongres à faire réimprimer, en 1700, la *Description* de la Fontaine de cette Ville par Gérinx, Description dont j'ai plusieurs fois fait mention dans mon Ouvrage. Nous passerons sous silence ce que rapporte Henri Pisart sur la fameuse déclaration des docteurs de Louvain touchant les propriétés des Eaux Tongroises ; c'est dans ce paragraphe qu'il combat l'opinion de ceux qui ont voulu appliquer le passage de Pline aux Sources de Spa ; il cite, à l'appui de son sentiment, une ancienne Carte géographique des 17 Provinces des Pays-Bas, dans laquelle, immédiatement après l'indication de la ville de Tongres, on lit ces mots : *Fons Tungrorum Plinii.* Pisart termine ses Recherches sur cette Fontaine par un passage qu'il dit avoir puisé dans le *Compendium Hist. Leod.* du pere Foullon, imprimé en 1655 ; le voici :

voici : *Celebrabatur sub hæc tempora* (l'an 72 de l'Ere Chrétienne) *Fons Tungrorum pollens vi medicâ. ... Superest tamen Fons insignis extra pomærium antiquæ Advatucæ Tungrisque hodiernæ, ad Spadanas Aquas accedens, acido sapore et rubeâ alvei tincturâ.* Mais je dois convenir que j'ai eu beau chercher ce passage dans cet Historien, je ne l'y ai point trouvé.

N.° III.

Nos vieux Chroniqueurs se sont amusés à orner de Fables ridicules le berceau de la ville de Tongres. Gilles de Liége, entr'autres, moine d'Orval, qui vivoit en 1250, raconte que plusieurs Princes Troyens, après la destruction de leur Patrie, se disperserent dans différentes contrées où ils bâtirent des Cités; il raconte que les petits-fils de ces Princes se fixerent parmi nous et

construisirent Tongres. Cet écrivain crédule exagère l'immense étendue de cette Ville, son état florissant et la beauté de ses édifices : Et ensuite pour montrer qu'elle étoit encore très-considérable du tems de l'empereur Trajan, il copie le passage de Pline dans lequel sont désignées les principales vertus de la Fontaine de ce lieu. Il employe ici les propres expressions d'Hériger, abbé de Lobbes, qui écrivoit vers 990, sur lequel je reviendrai tantôt (*a*).

C'EST, dit-on, un nommé Lucius de Tongres qui, le premier, a inventé, cent ou cent-cinquante ans avant Gilles d'Orval, toutes les Fables absurdes qui obscurcissent les premiers tems de notre His-

(*a*) Gesta Pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium, etc., de différens auteurs, recueillis par Chapeauville en 1613; tom. I, pag. 11 et 17.

toire. Lucius donne, dans sa Chronique qui, je crois, n'est point parvenue jusqu'à nous, ou qui du moins n'a point été imprimée, une Liste nombreuse de Ducs ou de Rois de Tongres qui n'ont jamais existé. Il n'est pas (a) question de ces réveries dans les Ouvrages d'Hériger que nous pouvons regarder comme le plus ancien de nos Historiens. Il est cependant très-essentiel d'observer qu'Hériger copie aussi le passage de Pline sur la Fontaine de Tongres, mais sans y ajouter aucune réflexion, et sans nous apprendre si cette Source conservoit en-

(a) Je ne parle ici que de la fondation de Tongres par des Princes Troyens, comme le veut Gilles d'Orval, et des prétendus Rois qui, selon Lucius, établirent le siège de leur empire dans cette Ville; car il faut convenir que les Annales d'Hériger offrent un enchaînement de choses douteuses et incertaines. Voyez l'Hist. Littér. de la France, tom. 7, pag. 194.

core sa réputation en 990. Hériger n'a inséré ce passage dans son Histoire que parce qu'il fournit la preuve que, du tems de Pline, on comprenoit Tongres dans les Villes de la Gaule.

JE n'ai donc pas cru pour cette raison devoir faire usage du suffrage d'Hériger; je n'ai pas voulu de même m'appuyer sur celui de Gilles d'Orval, parce que l'intention de ce dernier, en transcrivant le passage du Naturaliste Latin, étoit de faire voir que sous Trajan on rangeoit encore Tongres parmi les Villes les plus célèbres de l'Empire Romain. Gilles d'Orval se borne à cela sans s'étendre sur les qualités de la Fontaine ferrugineuse de cet endroit et sans nous informer si ses Eaux étoient encore fréquentées de son tems, en 1250. Il me semble que j'ai démontré suffisamment qu'on éprouvoit les influences

salutaires de ces Eaux dans les X.me, XI.me et XII.me siècles : Et si on vouloit infirmer les recherches que j'ai faites à ce sujet, il conste du moins, du récit d'Hériger et de celui de Gilles d'Orval, que la Source qui les procure, étoit connue en 990 et en 1250, quoique l'un ne cite le passage de Pline que parce que cet ancien y nomme la ville de Tongres, et quoique Gilles d'Orval ne s'en sert que pour confirmer tout ce qu'il avance de merveilleux sur l'origine, la fondation et la magnificence de cette Ville, et non pour en faire l'application à la Fontaine que ses murs renfermoient. Hubert-Thomas est le premier de nos écrivains qui ait fait cette application en 1541 ; ce n'est pas qu'il crut qu'on pouvoit approprier ce passage aux Fontaines de Spa dont on ignoroit encore alors, pour ainsi dire, les propriétés ; mais c'est parce qu'il reconnut

que les Eaux de Tongres avoient les vertus que Pline leur attribue ; Hubert Thomas est enfin le premier qui ait parlé particulièrement, depuis ce Naturaliste, de ces Eaux et des bons effets qu'elles produisoient : ce que n'ont pas fait Hériger et Gilles d'Orval.

LES écrits de Thomas, de Jean Brustem et de Philippe Gérinx attestent le grand crédit dont jouissoit la Source Minérale de Tongres dans le 16me. siècle ; un siècle après, elle avoit perdu une partie de sa renommée, mais elle étoit toujours fréquentée avec succès par le peuple de cette Ville et des environs, ainsi que fait foi ce Chronographe qu'on lit dans le bassin de cette Fontaine :

FONS VIVUS MEDICINA POPULI.

ON voit que ce Chronographe a été écrit 26 ans avant la célèbre déclaration

des Docteurs de Louvain. La Source de Tongres, comme on sait, étoit autrefois située sur l'Ysserborn, Monticule, non loin des remparts de cette Ville; on y montre encore aujourd'hui l'ancien bassin qui a été déterré en 1788 par ordre du Magistrat; on y a trouvé alors, et on y trouve encore à présent, des médailles et autres morceaux précieux d'antiquité.

N.° IV.

JE donne, à la pag. 37 et suiv. de ce volume, une légère idée des *Délices de Chaud-Fontaine* de Mr. Malherbe, et j'observe qu'il auroit dû intituler cet Ouvrage, *Voyage de Chaud-Fontaine* (a); à

(a) J'ai déjà remarqué, à la page 344 du premier volume, que Mr. Malherbe joignoit à des idées singulières qu'il paroît n'avoir

j'aurois dû encore observer que nous possédions un Opéra Liégeois qui porte le même titre, *li Voïgge di Chófontaine.* Cette pièce, composée vers 1768 par une Société d'amateurs, offre plusieurs saillies piquantes, quelques chansons d'une tournure originale et quantité de bons mots qui paroissent être tracés par le génie même de la Langue Liégeoise. Voici quels en sont les personnages :

---

emprunté de personne, une manière de s'exprimer qui lui est propre; j'ajouterai aux réflexions que j'ai faites sur ses Délices de Chaud-Fontaine et sur ses Quatrains, consacrés à caractériser nos auteurs et nos artistes, que notre Concitoyen vient de publier tout récemment un nouveau Recueil de vers et de prose sous ce titre : les Infiniment Petits de la Littérature, etc. etc., où il s'est encore surpassé : Je ne crains pas de dire que depuis le fameux Poëme de la Magdelaine du carme Pierre de St. Louis, on n'a rien imprimé de plus original que ce Recueil.

Tonton et Adyle, *Mânguinness'*, c'est-à-dire, vendeuses de viandes ; Marie Bada, *Hareghress'*, c'est-à-dire, vendeuse de poissons ; Mr. Golzau et maître Gira ; le premier est un bas-officier qui se pique de parler François tant bien que mal, et le second est le conducteur de la Barque de Liége à Chaud-Fontaine dans laquelle se passe la scène du premier acte. Tous ceux qui s'y étoient embarqués, chantent en chœur ces paroles qui ouvrent cet acte :

Oh louck, kestâne no tò !
Ni poû ti mà por nò ?
Ki pô konss' rimowret,
Si l'battay va clenchy,
Noss' estan si chiergy,
Kon poiret fé l'plonquet.

ADYLE et Tonton se placent l'une près de l'autre, en se rassurant ainsi :

Si l'barcq va affondré,
Bôn ! Kavânn' keur di nò ;

Li pé ki poireut arrivé
Ci seret mutoi dé rolé,
Sens fé dé mâ, kout zeur, kout sõ.

ELLES s'impatientent de la lenteur du batelier Gira qui ne part pas; elles lui disent:

Jan dòn, mamé,
Hap ti féré,
Kés ékoidlé ?
Ni sçess bouté ?
Gi creu ki t'a lés deu éjalé.
Vâset; kouant is divreu mâvlé,
Pissanl' è-cou, pol' fé roté.

GIRA attendoit Marie Bada dont il craignoit la mauvaise humeur, mais étourdi des propos d'Adyle et de Tonton, il s'écrie:

Houtt' ci trakà,
Ni veutt-ell' nin kon zé và ?
A lâche, Maty,
Tap ti cou énéry.

LA Barque fend les ondes. Marie

Bada accourt enfin, toute essoufflée, sur les bords de la Rivière ; elle apostrophe de cette façon le pauvre Batelier :

Di dòn boign' geu,
Rass' di tigneu,
Vraye geuie di leu,
Dâné nayveu
Ky dial ti fai corri si reu ?
Po mi squelin,
Po m'iargin,
Poquoi n'imm rattendèf-tu nin ?
Mi, ki vâ my ki tott l'houdin.

Ces mots piquent Adyle et Tonton ; elles apostrophent à leur tour la nouvelle débarquée ; les injures se succèdent avec rapidité ; les coups de poing se font entendre ; leurs bonnets déchirés volent de toutes parts ; tandis qu'elles sont aux prises, Gira chante ces vers :

So mi âm, gi m'é dotèf ben,
Kell' s'aly spiy lés deu,
Et k'il govion broctreu l'âblett,
Turlurett, etc.

Louk'ymme on po cés houprall',
Si vonn' diry nin des makrall,
Ign'a pu noli' kâye inn' gâmett;
Turlurett, etc.

Si soula deurt, il iret bin,
On zyret à bagn' ahéemin,
Inn' fâret n'in d'fé li lessett,
Turlurett, etc.

CES Dames se battoient encore, lorsque Mr. Golzau gagne heureusement la Barque *par Barche-en-Pot*; il étoit tout en eau; Gira s'excuse de ne l'avoir pas attendu:

Voss' esté v'nou à tin
Po mett' li bin,
Noss' avan cial dés kmeres
Pé qu' dés viperes;
Son dés chiroux,
Son dés grignoux (a),

(a) Voyez la page 274 de ce volume. Les expressions de chiroux et de grignoux sont devenues proverbiales parmi nous pour désigner des personnes qui cherchent à se quereller et à se battre.

Kiss' kibattet af fé paou ;
Por mi ginn' woisreu mâye
Mi mêlé dell' karell,
Louky inte zell',
Di mett' li pâye.

Mr. Golzau se vante d'abord de mettre Adyle, Tonton et Marie Bada à la raison ; mais c'est en vain qu'il employe son éloquence pour les séparer ; il veut essayer si les menaces produiront plus d'effets ; elles se réunissent alors toutes les trois contre lui, l'accablent de traits mordans et l'obligent à filer doux. Cependant la Barque arrive à Chaud-Fontaine, et le chœur termine le premier acte par ce couplet :

Hola, hola,
Oh k'ouès soula ?
K'on faiss' li paye : c'inn esst assé ;
Ky é l'pu sèche, li deu mostré.

Dans la première scène du second acte, le batelier Gira console Mr. Golzau dans ces vers :

Pôfe énocin !
C'è pof z'apprind°
K'inn si fâ nin,
Po bin fé, prind',
Maim' to riant,
A dès femreyes:
Sont dès usteyes
A deux téyan,
Ki kouahet sin lés aduzé :
Ell' toûnry l'tiess' à pu ruzé :
D'on s'ûti ell' fryt on nicaiss';
Ki s'print à femm', si print ass' maiss'.

TONTON et Adyle se reconcilient avec Marie Bada, et vont se baigner dans le même bain. Mr. Golzau occupe le bain voisin; leur conversation grivoise les divertit:

Jarny, v'la un beau triolet
Comme elles font la gueule di boffet.

N'EST-CE point-là, se demandent-elles, la voix de Mr. Golzau? celui-ci leur répond:

Excusez-moi, si ji m'amuse
A borgner par le trou d' la buse :

Je n'ai poulu m'in empaîcher,
In vous oyant sì bien chinter,
J'ai cru ki c'étoit unn sirene,
ça s'appell' chinter comme unn reine,
Et puis vous esté belle à voir.

MARIE Bada replique à Mr. Golzau par ce vers et cette chanson :

Ki louck à trò, n'é nin cò moir.

L'avêf oiwou, l'bai bai,
Avou sés komplimin ?
A vraye, i parol bin ;
Li cher direu kò bin,
Dial évolé l'ristai.
Néni, krolé napai,
A to t'novai lingage,
Ti n'étin nin, gi wage,
Souk cé ki fé pigpage,
Li kou d'vin on potai ?
Ti m'a bin l'minu', jago,
D'inn' émené kpagnon :
Dés s'fai k'ti ni son bon
Ki po boirgny à trô.

TONTON juge plus favorablement de Mr. Golzau que Marie Bada ; celle-ci prie ce plaisant galant de chanter ; ce

qu'il fait sans hésiter de cette manière :

Gi voudrois faire un voyage
Avec la belle Tonton
Dessur un batteau volage,
Fait par le Dieu Kipidon;
Et que Tonton à son aise,
Voguant dans ce batteau,
Ne fut null' part si bien-aise
Qu'étant seule avec Golzau.
Auprès d'elle lés vents, l'orage,
Ne me feront point peur :
Mais je crains di faire naufrage,
En abordant son cœur.

TONTON n'est pas insensible à cette déclaration; elle avoue à ses compagnes que Mr. Golzau ne lui est pas indifférent. Pendant qu'elle leur fait cette confidence, Gira vint avertir les baigneuses que midi est sonné et qu'il est tems de diner. Elles sortent du bain, et Golzau les invite à danser un rondeau qui fait la clôture du second acte.

ACTE III. Un chacun court se ranger autour de la table; le bruit des chaises

chaises fait un brouhaha terrible; c'est ce qu'exprime le chœur :

Louck ci kahu !
Oh houût' ci bru !
Et rih et rah
Kè chin d'kaffu !
Birdy, birdah,
Vola to jû.

GIRA, qui appréhende qu'on ne se batte encore, s'empresse d'annoncer la soupe :

Oh louck cés peu,
Pélotte et tó,
Mor ! On direut
Ki bolet ko
Il fâreut avu l'geuie pavaye
Po houmé,
Sin sofflé,
Cis bolante kabolaye.
Gi ryreu à hiré ém |pay,
Si l'eune ou l'ôte di nô mamaye,
Ki son todi si raffâraye,
S'i polif hôdé lés boyai.

MR. Golzau, croyant que Tonton

l'appelle près d'elle par un coup de genoux, se range à ses côtés, en chantant ces vers :

Non, rien n'est bagatelle,
Rien n'est indifférent
Pour l'amant ;
Un piket de sa belle,
Un cligne-d'œil seulemint,
Tout s'entind.

MARIE BADA engage Tonton à punir ce téméraire ; elle fait ici une tirade très-bouffonne sur les amoureux. Adyle s'ennuye de tout cela et ne songe qu'à faire un bon dîner ; mais elle ne trouve malheureusement rien de son goût :

Ache, ache ! Kel chichadreie di chin !
Vô binamaie è gin !
Avéi cist amagny
Li kour mi r'monte jusket gozy.

TONTON lui observe qu'il est inutile de se plaindre, et qu'on ne fera pas pour elle un nouveau repas. Ce qui lui attire cette repartie très-comique :

Diem ! k'est-elle oûye akomôdâve !
Awoi, trésor ! C'esst inn' bonne tâve !
No véyan bin ki voss' avé
Li glo boket so voss' costé ;
Néni, inn' no fâ plaind' di-rin !
On vik d'amor apparamin ?

MARIE BADA n'est pas plus contente du dîner qu'Adyle ; Mr. Golzau les traite de gloutonnes ; et pour mettre fin à cette dispute, il demande du vin ; Tonton l'approuve :

ça, buvan zé brâfmin :
Gi m'va fé roche komm' inn kressôte.
Ig n'ia muttoi divin noss' ote,
Onk ki s'é trouvret bin.

MR. GOLZAU, persuadé que ces derniers mots le concernent, fixe tendrement les yeux de Tonton et lui déclare dans ce couplet tout ce qu'il sent pour elle :

Vers ma Tonton
L'amour m'appelle
Comme un pingeon
Ardent pour sa frumelle.

S'il fait rou cou près d'elle,
Elle repond
Dans son jargon :
Vinez, petit ddèle,
Vinez, petit coulon,
Gi ne suis point cruelle.
Ki gi serois heureux !
Si ma belle
A mes feux
N'étoit pas plus rebelle !

MARIE Bada se moque de l'un et de l'autre ; mais, malgré ses plaisanteries, Tonton trouve Mr. Golzau fort à son gré. Marie Bada lui conseille d'être sur ses gardes ; elle lui remontre qu'elle pourroit fort-bien être trompée, que l'on ne connoît les hommes que lorsqu'ils sont maris, qu'elle en a fait elle-même la triste expérience, et que pour se débarrasser du sien, elle iroit, nu-pieds, jusqu'à Rome. Adyle, au contraire, fait l'éloge de son époux. Mr. Golzau qui voudroit être celui de la belle Tonton, la presse de se déclarer, mais elle lui répond :

K'estéve hâsté ? Ginn di kò rin,
Gi song' ret.... Mais espérez bin.

LE batelier Gira interrompt cette conversation amoureuse, et annonce qu'il faut partir. Le chœur chante ensuite ces vers, peu faits pour déterminer Tonton, vers qui finissent la pièce :

Lés galan d'Chôfontaine,..
Tontaine, Tonton,
Si trovet à dozaine,
Kom' léz oûhai d'saison.
Louki à vò, Tonton !
Lés galan d'Chôfontaine,
Son sujett' à kaution :
I jowet tan d'dondaine,
Ki l'méeu n'é nin bon.

CET Opéra, que les personnes qui entendent notre idiôme, liront toujours avec intérêt, a été imprimé, il y a une vingtaine d'années, avec trois autres Opera, aussi en Liégeois, qui ne le cedent en rien à celui dont je viens de faire l'analyse. Mais malheureusement la Mu-

sique de Jean-Noël Hamal qui embellissoit singulièrement ces petites pièces, n'a point été gravée; elle mit cependant le comble à la gloire de cet Artiste, et il suffit d'en parler pour rappeller aux amateurs, qui ont entendu exécuter cette Musique brillante et pittoresque, un des plus beaux plaisirs de leur vie et la plus belle époque de celle du compositeur.

N.° V.

On a vu, pag. 351 du premier volume, que les amans suivoient leurs maîtresses à Spa, du tems de Henri de Heers, c'est-à-dire, en 1610; cet usage existoit encore n'aguère, et existera, je crois, long-tems; je lis ces vers dans *Les Ypoconte*, un de ces Opéras Liégeois, composés vers 1768, dont j'ai dit un mot dans le N.° précédent:

To l'monde acoure à z'aiwe di Spâ.
Onk poss plaisir, l'ôte pô sés mâ.
Por mi, gi so cial pom maîtresse, etc.

LA scène de cet Opéra se passe dans la Salle d'Assemblée de ce Bourg. Aux inondations qui furent fatales à Spa (voy. la pag. 208 du 1 vol.,) on doit joindre celle qui eut lieu le 26 du mois d'Août, 1720. *Recueil Héraldique des Bourg-mstrees de Liége*, etc., pag. 577.

TABLE

Des principales Matières, contenues dans ces deux Volumes.

A.

AGRÉMENS et les désagrémens de Spa ; (les) extrait curieux de cette brochure, *Tome* I, pag. 171.

ALENÇON, (le duc) frere de Henri III, roi de France, demande l'évêché de Liége, *Tome* I, pag. 242.

ALMANACH des Bergers ; détails ur ce petit livre singulier, *Tom.* II, pag. 203 et *suiv.*

ALMANACH de Liége ; voyez Laensbergh. Les Dévins, les faiseurs de Pronostications, etc., proscrits de toute ancienneté, *T.* II, pag. 186 et *suiv.*

ALMANACH de Liége ; Poëme sur l'avénement de Welbruck à la prin-

cipauté de Liége ; extrait de ce Poëme, *T.* II, pag. 345 et *suiv.*

AMMIEN Marcellin, parle de Tongres, *T.* I, p. 110 et *suiv.* ; 405.

AMUSEMENS de Spa ; sentiment de l'Auteur anonyme de ce Livre sur le passage de Pline concernant la Fontaine de Tongres, *T.* I, pag. 16.

AMYOT ; passage de sa traduction de Plutarque sur les Sources, *T.* I, pag. 385.

AUGUSTIN, médecin de Henri VIII, roi d'Angleterre, est le premier étranger connu qui ait été à Spa, Tom. I, pag. 167 et *suiv.*

AUTRICHE, (Marie-Thérese d') reine de France, boit les Eaux de Spa, *Tom.* I, pag. 125.

B.

BACCIO, (André) savant médecin Italien ; son sentiment sur la Fontaine de Tongres, *Tom.* I, pag. 6 ; passage de cet Auteur, pag. 92 ; réflexion sur le même, p. 348 et *suiv.*

BARBAIX, médecin Liégeois, auteur d'une brochure sur la Fontaine de Ste. Cathérine près de Huy, *Tom.* I, pag. 371.

BARISART, Fontaine Minérale, située près de Spa, *T.* I, p. 148.

BARRIS, (Madame la comtesse du) s'alarme d'une prédiction, insérée dans l'almanach de M. Laensbergh, *Tom.* II, pag. 125 et *suiv.*

BASSENGE, (Mr.) Poëte Liégeois, auteur de plusieurs Lettres volumineuses sur la constitution du cidevant Pays de Liége; on releve quelques passages de cet Ouvrage, *T.* II, p. 219 et *suiv.*; 235, 259, 261.

BAVIÈRE, (Ernest de) prince de Liége, s'amusoit de la chymie, *Tom.* I, pag. 185; change la forme de l'élection magistrale à Liége, *Tom.* II, pag. 296, 281 et 317.

BAVIÈRE, (Ferdinand de) prince de Liége; éclaircissemens sur les troubles qui ont agité son règne, *Tom.* II, pag. 137, 154, et *suiv.*; 235 et *suiv.*

BAVIÈRE, (Maxim. Henri de) prince de Liége; force les Liégeois à vivre en paix, *Tom* II, pag. 322 et *suiv.*; réflexions sur le réglement de 1684, émané par ce souverain, pag. 327 et *suiv.*

BASIN, (François dit) médecin Liégeois, Auteur d'une *Lettre* sur les Eaux de Spa et sur celles de Chévron, *Tome* I, page 210; un anonyme critique cette Lettre, p. 211.

BEECKMAN, (Guillaume) bourgmestre de Liége, *Tom.* II, pag. 132; son portrait, pag. 133; vers sur sa mort, pag. 134; on lui érige une statue, pag. 217 et *suiv.* 230.

BERLAIMONT, capitaine d'une troupe de cavalerie, cherche à s'emparer de M. de Valois, reine de Navarre, *T.* I, pag. 78 et *suiv.*; il résiste dans Dinant avec intrépidité contre l'armée de Henri II, roi de France, pag. 276 et *suiv.*; éloge de ce Seigneur, pag. 281.

BERTIN; (le chevalier de) beaux vers de ce Poëte sur Spa, *Tom.* I, pag. 170.

BESANÇON, (Philippe de) médecin François, examine les Eaux de Spa, *T.* I, p. 151; *T.* II, p. 80.

BILSEN, (Fontaine Minérale de) petite ville de la ci-devant principauté de Liége, *T.* I, pag. 391.

BLONDEL, médecin Liégeois; la ville d'Aix-la-Chapelle lui est redevable de la célèbrité de ses Eaux, *Tom.* I, pag. 391.

BLOUNT, (Charles) auteur Anglois, fait l'éloge des Eaux de Spa, *T.* I, pag. 41.

BOCCHOLTZ, (Ferdinand de) grand-doyen de Liége en 1648, *Tom.* II, pag. 284.

BOCHAULT, (Fontaine Minérale de) *Tom.* I, pag. 389.

BONOMI, (Jean-François) nonce apostolique et légat *à Latere*, alla à Spa en 1586, *T.* II, pag. 77.

BOUILLE, Historien Liégeois; son sentiment sur le passage de Pline, *Tom.* I, pag. 9; tronque ce passage, pag. 94; se trompe sur Henri III,

roi de France, pag. 179; jugement sur cet Auteur, *Tom.* II, pag. 225, 260 et 367.

BOUILLON; (le duché de) passage d'une ancienne chronique qui prouve les droits de l'église de Liége sur ce duché, *T.* I, pag. 143 et *suiv.*

BOULEAU, Fontaine ferrugineuse, située autrefois à l'extrêmité du faubourg de Vivegnis, près de Liége, *Tom.* I, pag. 392; est entiérement disparue aujoûrd'hui, Tome II, Additions, pag. 1.

BOXHORN, savant éditeur du livre, intitulé, *de Leodiensi Republicâ*, etc. *Tom.* I, pag. 120 et 329.

BRÉE, ville de la ci-devant principauté de Liége; on y distingue deux Fontaines Minérales, *Tom.* I, pag. 390.

BRÉGI, (la comtesse de) vers de cette Dame, *T.* II, pag. 72.

BRESMAL, savant médecin Liégeois, auteur de plusieurs Ouvrages sur les Fontaines de Spa et de Tongres,

sur les Eaux de Chaud-Fontaine, d'Aix-la-Chapelle, et sur celles de plusieurs autres endroits du pays de Liége ; détails sur ces Ouvrages, *T.* I, pag. 10, 95 et *suiv.* ; 121 129 et *suiv.* ; 374 et *suiv.* ; 390 et *suiv* ; *T.* II, pag. 26, 29 et *suiv.*

BREUCHÉ de la Croix, curé de Flémalle, Poëte et littérateur ; son éloge ; analyse de ses Ouvrages, *Tom.* II, pag. 371 et *suiv.*

BRIGITE : (Sainte) prophétie de cette religieuse sur la France, *T.* II, pag. 180.

BRÛ, (du) Source Minérale de la ci-devant principauté de Stavelot, *Tom.* I, pag. 212.

BRUSTEM, (Jean) auteur d'une Histoire manuscrite de Liége ; son sentiment sur le passage de Pline, *Tom.* I, pag. 364.

BURTON, (Mr. l'abbé) auteur d'un éloge de Gérard de Groesbeck, prince de Liége, *T.* I, pag. 57.

C.

CALIGNON; quatrain de ce poëte François, *T.* II, pag. 102.

CAMÉRARIUS, (Rodolphe) Allemand, prédit la mort de Henri IV, roi de France, *T.* II. pag. 199.

CARIÉRUS, (Bernard) prédicateur éloquent du roi d'Angleterre, alla à Spa vers 1610, *T.* I, p. 218 et *suiv.*

CATHERINE, (Sainte) Fontaine Minérale, située près de Huy, *Tom.* I, pag. 370 et *suiv.*

CHAPPUYS, (Gabriël) historien François, rapporte la prophétie de Regio-Montanus qui prédit les événemens, arrivés à la fin du 16.me siècle, *Tom.* II, pag. 171 et *suiv.*

CHARLES II, roi d'Angleterre, passe par Liége et se rend aux Eaux de Spa, *Tom.* I, pag. 180.

CHARMANT, (Mr.) poëte Liégeois, *T.* I, pag. 344 et *suiv.*

CHASTEAU, (Louis du) savant théologien Liégeois, *T.* I, pag. 218.

CHAUD-FONTAINE; origine des Bains renommés de ce lieu, *T.* I, pag. 99 et *suiv.*; détails historiques plus circonstanciés sur ces Bains, T. II, pag. 21 et *suiv.*; la Fontaine qui donne les Eaux pour ces Bains étoit connue anciennement, *Ibid.*; Il y avoit dans le 14.me siècle un hôpital dans cet endroit, pag. 23. On relève un passage de Mr. de Limbourg sur Chaud-Fontaine, pag. 36. Extrait d'un Opéra Liégeois, intitulé, *Li voëgge di Chôfontaine*, Additions, pag. 4.

CHÉVRON, Fontaine Minérale de la ci-devant principauté de Stavelot, T. I, pag. 210 et *suiv.*; cette Source a eu autrefois une grande vogue, pag. 356.

CHINY, (Fontaine de) située dans les Ardennes, dont les Eaux préservent de la fièvre, *T.* I, p. 378.

CHIROUX, (origine des) *T.* II, p. 274.

CHOCKIER, (Gilles de) chanoine de Liége en 1648, veut usurper le nom de Surlet, *T.* II, pag. 283.

CHOISY; (Mr. de) vers de ce Poëte

Poëte sur les Bains de Spa, *T.* I, pag. 172.

CHOKIER, (Fontaine de) dont les Eaux sont salutaires, *T.* II, pag. 68.

CHROUET, (W.) médecin Liégeois, auteur d'un Ouvrage sur les Eaux d'Aix-la-Chapelle, de Chaud-Fontaine et de Spa, *T.* I, pag. 99; il analyse ces dernières, pag. 355; particularités de cet écrivain sur les Bains de Chaud-Fontaine, *T.* II, pag. 25 et *suiv.*

CHROUET, médecin Liégeois, fils ou neveu du précédent, éditeur et traducteur du *Spadacrène* de Henri de Heers, *T.* I, p. 189 et *suiv.* *T.* II, pag. 84.

COMHAIRE, (Mr.) Poëte Liégeois, *T.* I, pag. 345.

COMINES, (Philippe de) parle du marquisat de Franchimont sans parler de Spa, *T.* I, pag. 134 et *suiv.*; passage de cet auteur sur Dinant, pag. 272.

CORDIER, (Guillaume) auteur

d'un Ouvrage sur les Fontaines, *Tome* I, pag. 119.

COQUELET, médecin Liégeois, écrit sur les Eaux de Spa, *Tom.* I, pag. 211 et 358; *T.* II, pag. 26.

CRASSIER, (le baron de) savant antiquaire, n'est point le continuateur de Histoire de Liége du pere Foullon, *T.* II, pag. 226 et *suiv.*

CROIX de VERVIERS; origine de cette procession singulière, *T.* I, pag. 421 et *suiv.*

D.

DELOYE, (Materne) médecin Liégeois, auteur d'un Ouvrage sur la Fontaine de Ste. Catherine de Huy, *Tome* I, pag. 371 et *suiv.*

DESCARTES, philosophe François, s'est occupé des Eaux de Spa, *Tome* I, pag. 149.

DINANT, ville de la ci-devant principauté de Liége; grand danger qu'y court M. de Valois, reine de Navarre, *T.* I, pag. 73 et *suiv.*;

détails curieux à ce sujet, *Ibid.*; le commerce en cuivre de cette ville étoit autrefois florissant, pag. 271 et *suiv.*; Henri II, roi de France, assiège Dinant, pag. 276 et *suiv.*

DODONÉUS, (Remb.) savant médecin, parle des Eaux de Spa, *Tome* I, pag. 152.

DOMITIAN, (Fontaine de St.) située à Huy, dont les Eaux sont salutaires, *Tome* I, pag. 368 et *suiv.*

DRIESEN, (Mr.) médecin Liégeois, auteur d'un Ouvrage sur les Eaux de Tongres, *Tome* I, pag. 437; *Tome* II, Add., pag. 3.

DROU, (le) médecin Liégeois, analyse les Eaux de Spa, *Tome* I, p. 356.

E.

ÉBURON, ancien Peuple, différent des Tongrois, *Tome* I, pag. 10 et *suiv.*; pag. 112 et *suiv.*; n'avoit point de Ville capitale du tems des Romains, pag. 315 et *suiv.*

ÉMIGRÉ, (Fontaine de l') située

près de Chaud-Fontaine, *T.* II, p. 37.

ÉVERARD, (Antoine) religieux Jacobin, confesseur du bourg-mestre la Ruelle, *Tome* II, p. 149 et *suiv.*; détails sur une déclaration de ce Pere, relative au meurtre de ce Bourg-mestre, pag. 357.

F.

FABER de Montpellier analyse les Eaux de Spa, *Tome* I, pag 211.

FABRY; (le pere) Chronographe de ce religieux sur Liége, *T.* II, p. 231.

FARNÈSE, (Alexandre) duc de Parme, se rend différentes fois aux Eaux de Spa, *Tome* I, pag. 36; est bien accueilli par Ernest de Bavière, prince de Liége, pag. 181 et *suiv.*

FELLER; (Mr. l'abbé de) preuves concluantes de cet auteur en faveur de la Fontaine de Tongres, *Tome* I, pag. 121, 308 et *suiv.*; 336 et *suiv.*; interprétation du même, du mot *Civitas*, pag. 365 et *suiv.*; on combat

son opinion sur l'application d'une prophétie de Regio-Montanus, *T.* II, pag. 175 et *suiv.*; il attribue mal à-propos la continuation de l'Histoire de Liége du pere Foullon au baron de Crassier et à l'échevin de Louvrex, pag. 216 et *suiv.*

FISEN, (le pere) Historien Liégeois, son sentiment sur le passage de Pline, *Tome* I, p. 9; on le réfute, p. 10; il se trompe sur Marguerite de Valois, pag. 49, 243; critique et éloge de son Histoire, p. 214; *T.* II, p. 367.

FLÉMALLE, (Fontaine Minérale de) située à deux lieues de Liége, *T.* I, pag. 377; on en analyse les Eaux vers 1750, *Tome* II, pag. 66.

FLÉRON, (Adrien de) chanoine de l'église de Liége, auteur de quelques Ouvrages, *Tome* I, pag. 191.

FLÉRON, (l'échevin de) massacré par la populace de Liége, *Tome* II, pag. 164 et *suiv.*

FLORENNES, gros Bourg de la ci-devant Principauté de Liége, patrie de Paquot, *Tome* I, pag. 273;

grand danger qu'y court Marguérite de Valois, pag. 81.

FONTAINE, (Jean de la) vers de ce Fabuliste célèbre, *Tome* II, p. 23.

FOULLON, (le pere) Historien Liégeois; son sentiment sur la Fontaine de Tongres, *Tome* I, p. 8, 93; explication d'un passage de cet auteur, concernant la même Fontaine, mal interprêté par Mr. de Limbourg, pag. 305; détails Littéraires sur son Histoire de Liége, *Tome* II, p. 220 et *suiv.*; p. 262.

FOY, petit village, près de Dinant; on y distingue une Source dont les Eaux étoient autrefois salutaires, *Tome* I, pag. 377.

FRANBOISIÈRE, (la) savant médecin François, parle des Eaux de Spa, *Tome* I, pag. 152 et 194.

FRANCHIMONT, petite province de la ci-devant Principauté de Liége, ravagée en 1468 par le duc de Bourgogne, *Tome* I, pag. 135; details Historiques sur l'origine du Marquisat de Franchimont où Spa est enclavé,

pag. 407 et *suiv.*; prérogatives dont jouissent les Franchimontois, p. 425.

FRÉON, (Mr.) de Theux, de la Société Royale d'Agriculture, *T.* I, pag. 428.

FRANCORSCHAMPS, (Source Minérale de) située dans la ci-devant Principauté de Stavelot, *T.* I, p. 214.

FRIDEMBERG, (Alériman-Conrard baron de) passages remarquables d'un discours de ce Seigneur, *Tome* II, pag. 290 et *suiv.*

FUCHS; voyez Gilbert Limbourg.

FUFILLIEN, (Fontaine de St.) située près de Fosse, dont les Eaux étoient fréquentées dans le 17me. siècle, *Tome* I, pag. 398.

FURSTEMBERG, (François Égon prince de) va à Spa en 1681, *T.* I, pag. 269; s'empare de la Ville de Liége, *Tome* II, pag. 325.

G.

GADOT, (la Source Minérale du) située dans le Vallon de Chaud-Fontaine, *Tome* I, pag. 98.

GÉRINX, (Philippe) médecin Liégeois du 16me. siècle, dont on a une description de la Fontaine de Tongres, *T.* I, pag. 7, 97, 116, 386 et *suiv.*; et de celles de Spa, Tome II, pag. 75 et *suiv.*

GERTRUDE, (Fontaine de Ste.) près de Liége, dont les Eaux sont salutaires, Tome I, pag. 393.

GIVRE, (de) médecin François, parle des Eaux de Spa, T. I, p. 149.

GRAMAYE, professeur de l'Université de Louvain, Tome I, pag. 117.

GRANVELLE, (le cardinal de) reconnoît dans la Fontaine de Tongres les propriétés que Pline lui donne, Tome I, pag. 6 et 348.

GRATI, (de) bourg-mestre de Liége au 17me. siècle, travaille infruc-

tueusement à rétablir le calme dans cette Ville, Tome II, pag. 321.

GRESSET; vers de ce Poëte ingénieux sur l'almanach de Liége, T. II, pag. 122.

GRIGNOUX, (origine des) T. II, pag. 274.

GROESBECK, (Gérard de) prince de Liége; son éloge, T. I, pag. 57; il reçoit gracieusement Marguérite de Valois, reine de Navarre, p. 61 et *suiv.*

GROESBECK, l'une des Fontaines de Spa, Tome I, pag. 193.

GUICHARDIN; sentiment de cet écrivain sur la Fontaine de Tongres, Tome I, pag. 9 et 120.

H.

HAMAL, (Jean-Noël) musicien Liégeois, très-renommé, Tome II, Additions, pag. 26.

HAMALLE, (N. de) gentilhomme Liégeois, commandant du Château

de Dinant, se défend vaillamment contre Henri II, Roi de France, Tome I, pag. 277.

HARDUIN, savant jésuite; son sentiment sur le passage de Pline, T. I, pag. 338.

HARPE, (Mr. de la) célèbre littérateur François, Tome I, pag. 334; cite l'almanach de Liége, Tome II, pag. 212.

HEERS, (Henri de) médecin Liégeois; particularités curieuses, extraites d'un Ouvrage de cet auteur, Tome I, pag. 39 et *suiv.*; 150; détails littéraires et critiques sur le *Spadacrène*, livre du même, 188 et *suiv.*; Henri prend la défense des Fontaines de Spa contre Van Helmont, Tome II, pag. 57 et 84.

HENRI III, Roi de France; on réfute l'opinion de plusieurs écrivains qui prétendent que ce Souverain a été à Spa, T. I, p. 32 et *suiv.*; 179; Tome II, pag. 15 et *suiv.*; 51 et *suiv.*; il traverse les desseins de son frere, le duc d'Alençon, T. I, p. 242.

HENRI-LE-GRAND, Roi de France, prend les Eaux de Pougues, et sa femme, celles de Spa, Tome I, pag. 125; sa mort, annoncée dans les almanachs du tems et par les tireurs d'horoscopes, T. II, pag. 116, 198 et *suiv.*

HERIGER, ancien Historien Liégeois, cite le passage de Pline, Tome II, Add., pag. 7.

HESSE, (le Landgrave de) se rend aux Eaux de Spa en 1618, Tom. I, pag. 204.

HISTOIRE de l'État de Liége, Ouvrage récent d'un auteur anonyme dont on réfute quelques assertions, Tome I, pag. 143, 179; Tome II. pag. 262, 315, 331, 338, 359, 363, 365 et *suiv.*

HOLLOUGNES, (Lambert de) Poëte Liégeois, dont ont rapporte quelques vers, Tome II, pag. 134.

HOUGARDE (Fontaine de) dont les Eaux sont salutaires, T. I, pag. 214.

HUY, Ville de la ci-devant princi-

pauté de Liége ; orage violent qu'y essuye Marg. de Valois, reine de Navarre, Tom. 1, pag. 53 ; danger qu'y éprouve la même Princesse, pag. 72 ; ses Eaux Minérales, jadis fréquentées, pag. 368 et *suiv.*

I.

JASPAR, témoin oculaire de l'assassinat du B. la Ruelle, donne une Rélation de cet événement ; extrait de cette Rélation, T. II, pag. 136, 142 et *suiv.*

ISIER, (Source Minérale d') T. I, pag. 213.

ISTA, (Mr.) Poëte Liégeois, T. I, pag. 345.

JUNIUS, (Hadelin) auteur peu connu d'un écrit contre le P. Fisen, T. I, pag. 104.

JUNIUS, (Joachim) auteur d'un Ouvrage sur les Eaux de Spa, Tom. I, pag. 119.

JUPILLE, (Fontaine de) dont parle Rickman dans sa Satyre, Tom. I, pag. 376 et *suiv.*

L.

LAENSBERGH, (Mathieu) cet Astrologue a-t-il existé? Tom. II, pag. 107 et *suiv.*; portrait de l'inventeur de l'Almanach qui porte ce nom. pag. 113; depuis quand cet Almanach est-il connu? pag. 115 et *suiv.*; description de celui de 1636, le plus ancien qu'on ait pu trouver, pag. 117 et *suiv.*; détails sur les suivans, pag. 129 et *suiv.*; 341.

LAMPSON, (Dominique) Poëte latin dont on rapporte des vers sur les Sources de Spa et de Tongres, Tom. II, pag. 79.

LANGIUS (Charles), chanoine de Liége; son éloge, T. I, 202 et *suiv.*

LAUNAY, (Mr. le chevalier de) auteur du *Tableau de Spa*; morceau de ce Poëme; Tom. I, pag. 132.

LAVAL; (Antoine de) bon mot peu connu de Henri le Grand, tiré de cet auteur, Tom. II, pag. 198; éloge de cet écrivain, aujourd'hui tombé dans l'oubli, pag. 188.

LEDE, (le marquis de) cherche inutilement à retablir le calme dans Liége, Tom. II, pag. 365.

LÉONARD, (Denis de) meurt à Spa; Tom. I, pag. 268.

LÉONARD de Streel, (Mr. de) petit-fils du précédent, Bourg-mestre de Liége, auteur d'un Ouvrage *manuscrit* sur la Constitution Liégeoise; extrait de cet ouvrage, T. II, p. 333.

LÉONARDI, (Thomas) savant théologien Liégeois, convertit un prince Allemand à Spa, Tom. I, pag. 125.

LIÉGE; éloge que fait de cette Ville Marg. de Valois, reine de Navarre, Tom. I, pag. 57 et *suiv.*; les François la bombardent, Tom. II, pag. 138; origine et motifs des troubles qui agiterent Liége pendant le 17me. siècle, pag. 155 et *suiv.*, pag. 232 et *suiv.* pag. 316 et *suiv.*

LIMBOURG, (Gilbert) ou Lymborck, savant Médecin, est le premier auteur qui ait écrit sur les Fontaines de Spa, Tom. I, pag. 30, et 154; erreurs dans lesquelles sont tom-

bés les Bibliographes des Pays-Bas sur cet écrivain, pag. 155 : détails historiques sur le même, p. 156 et *suiv.*

LIMBOURG, (Rémacle) frere du précédent, auteur de plusieurs Ouvrages sur la Médecine, Tome I, pag. 162; détails Littéraires sur le même, *ibid.* et suiv.

LIMBOURG, (Albert) Poëte Latin, Tom. I, pag. 164.

LIMBOURG, (Aloysius) abbé de St. Gilles, auteur de quelques Ouvrages, Tome I, pag. 165.

LIMBOURG, docteur en médecine de l'académie de Louvain; son sentiment sur la Fontaine de Tongres, Tome I, pag. 19, 128.

LIMBOURG, (Mr. de) docteur en médecine, parle peu avantageusement de Pline le Naturaliste, T. I, pag. 88; pensoit bien différemment en 1754 qu'il n'a pensé depuis, 89; examen de tout ce que ce médecin a écrit sur les Eaux de Spa et de Tongres, pag. 16, 19, 113, 128, 136, 140, 158, 167, 198, 221,

235 et *suiv.*; 287 et *suiv.*; 346 et *suiv.*; 362, 369, 379 et *suiv.*; 435; Tome II, pag. 7 et *suiv.*; 43 et *suiv.*; 74 et *suiv.*; 81 et *suiv.* Il débute dans la carrière des Lettres, par une traduction, pag. 45; détails sur cette traduction, pag. 65.

LIPSE, (Juste) se rend aux Eaux de Spa; particularités sur ce savant, Tome I, pag. 201 et *suiv.*

LOUIS XIII; Roi de France; Quatrain sur ce Monarque, Tome II, pag. 104; il écrit aux Bourg-mestres de Liége, pag. 337; son Ministre fomente les troubles dans cette Ville, pag. 164 et *suiv.*

LOUIS XIV, Roi de France, affecte de vouloir respecter la Neutralité des Liégeois, et ne laisse pas que d'appésantir sur leurs têtes tous les maux de la guerre, Tome I, pag. 246 et *suiv.*; vers remarquables qui lui furent adressés dans son adolescence, Tom. II, pag. 339 et *suiv.*

LOUVREX, (l'échevin de) célèbre jurisconsulte, n'est point le continuateur

nuateur de l'Histoire de Liége, du pere Foullon, Tome II, pag. 226 et *suiv.*

LUCANA, (André) médecin Italien, parle des Eaux de Tongres, T I, pag. 92.

LUCAS, médecin Anglois, auteur d'un Traité sur les Eaux, va à Spa et veut mettre en vogue la Fontaine du Tonnelet, Tome I, pag. 236; écrit en faveur de plusieurs autres Sources peu connues, pag. 237; prétend que les Eaux du Pouhon donnent des goîtres, pag. 380 et *suiv.*

LUCIUS de Tongres, ancien Chroniqueur peu digne de foi, Tome II, Additions, pag. 6.

LUXI, (Fontaine de) dans les Ardennes, dont les Eaux sont salutaires. Tome I, pag. 377.

M.

MACORS, Bourg mestre de Liége, perd la tête sur un échafaud, T. II, pag. 324 et *suiv.*

MALDONAT, savant Jésuite, se loue de Spa, Tome I, pag. 29; se rend dans ce Bourg avec le duc de Nevers, pag. 31; boit sans succès les Eaux de ses Fontaines, pag. 32.

MALHERBE, (Mr.) traducteur du Poëme de Mr. Ramoux sur la ville de Tongres, et auteur des *Délices de Chaud-Fontaine* et de plusieurs Quatrains sur les Liégeois qui ont cultivé les Lettres et les Arts, T. I, pag. 342 et *suiv.*; T. II, pag. 37 et *suiv.* Addit., pag. 11.

MARCHIN, (le comte) de l'un des plus grands généraux du 17.me siècle, meurt à Spa, T. I, pag. 267.

MARCOURT, (Fontaine de) dans les Ardennes, dont les Eaux sont salutaires, T. I, pag. 161.

MARGUÉRITE de Valois, reine de Navarre, première femme de Henri-le-Grand; détails sur son voyage à Liége, où elle but les Eaux de Spa, T. I, pag. 49 et *suiv.*; pag. 223 et *suiv.*; pag. 243; se trouve bien d'avoir pris les Eaux de cet endroit,

pag. 233 ; erreurs ou elle tombe dans quelques passages de ses *Mémoires*, pag. 225, 274 et *suiv.*

MAULÉON, (Auger de) premier éditeur des *Mémoires* de la reine de Navarre, T. I, pag. 219; remarque sur deux éditions de ces Mémoires, pag. 229, particularité peu connue sur le même Ouvrage, *Ibid.*

MÉAN, (Charles de) célèbre jurisconsulte Liégeois, T. I, pag. 178; anecdote inconnue sur cet illustre savant, T. II, pag. 306.

MECKLENBOURG, (le prince de) se convertit à Spa, T. I, pag. 125.

MENDOZE, (le cardinal de) récupére la santé en buvant les Eaux de Tongres, T. I, p. 7; 346 et *suiv.*

MENDOZE, ou Mendoza, moine de St. Dominique qu'il ne faut pas confondre avec le cardinal de Mendoze, T. I, pag. 346 et *suiv.*

MERCIER, (Mr.) auteur du *Tableau de Paris*, fait mention de l'almanach de Liége, T. II, pag. 193 et 210,

MONTAIGNE, (Michel de) parle des Eaux de Spa dans ses *Voyages*, T. I, pag. 31; et dans ses *Essais*, page 169.

MONTANUS; (Regio) les vers de ce mathématicien qui ont circulé depuis peu dans le public, ont été tronqué; discussion à ce sujet, T. II, pag. 172 et *suiv.*

MONTMORENCY, (N. de) et son épouse vont aux Eaux de Spa au 16 e. siècle, Tom. I, pag. 58.

MONTMORENCY, (François de) grand-doyen de l'église de Liege, boit les Eaux de Spa, Tom. I, pag. 190; se retire du monde et entre dans la société de Jésus; son éloge, pag. 191.

MORGAR, faiseur d'almanachs, est condamné aux galères, Tom. II, pag. 197.

MOUSON, (l'abbé de) ambassadeur de Louis-le-Juste; son caractère, sa conduite à Liége, fomente les troubles dans cette ville, Tom. II, pag. 163 et *suiv.*; 356 et 359.

N.

NASSAU, (Jean Louis comte de) ambassadeur de l'Empereur à Liége, cherche en vain à rétablir le calme dans cette ville, T. II, pag. 156, 362.

NESSEL, (Edmond) médecin Liégeois, auteur de quelques Ouvrages sur les Eaux de Spa, T. I, pag. 46 et 209

NESSEL, (Mathieu) fils du précédent, auteur d'un livre sur les Eaux de Spa, Tome I, pag. 209.

NEVERS, (Louis de Gonzague, duc de) est la première personne de qualité qu'on puisse citer avoir été aux Eaux de Spa, Tome I, pag. 30, 166 et *suiv.*

NIVARLET, (Fontaine Minérale de) située dans les Ardennes, Tome I, pag. 375.

NIVESET, (Fontaine Minérale du) située dans le Marquisat de Franchimont, Tome I, pag 374.

NONNIUS, (Louis, auteur d'un

Traité sur les Eaux de Spa, T. I, pag. 119.

NOSTRADAMUS; (Michel) différens Quatrains, attribués mal-à-propos à cet Astrologue, Tome II, pag. 95 et *suiv.*; 171; détails littéraires sur le même, pag. 182 et *suiv.*; Charles IX, roi de France, en faisoit beaucoup de cas, p. 191; il prédit la prise de St. Quentin, pag. 190; et la mort de Henri IV, pag. 200.

O.

OGER, Imprimeur, donne un Almanach sous le nom de Laensbergh; extrait de cet Almanach, Tome II, pag. 343 et *suiv.*

OMALIUS, (Jean d') célèbre jurisconsulte Liégeois; particularités littéraires sur ce savant, Tome I, pag. 177.

ORANGE, (la princesse d') se rend aux Eaux de Spa en 1630, T. I, pag. 206.

ORANGE, (le prince d') se rend aux Eaux de Spa en 1647, T. I, pag. 207.

ORTELIUS; (Abraham) sentiment de ce géographe sur la Fontaine de Tongres, Tome I, pag. 290; parle des Sources de Spa et sur-tout du Pouhon, pag. 379.

ORVAL, (Gilles d') Historien Liégeois du 13me siècle, donne la plus haute antiquité à la Ville de Tongres, Tome II, Addit. pag. 5.

OUGRAIE, (Sources Minérales d') Tome II, pag. 67.

OULTRE-MEUSE, (Jean d') auteur d'une Chronique manuscrite sur notre Histoire; quelques particularités sur cet Ouvrage, T. I, p. 416, 418 et *suiv.*

P.

PAIRE, (de) médecin Liégeois, auteur d'une brochure sur la Fontaine Minérale de Ste. Cathérine à Huy, Tome I, pag. 371.

PALISSY, (Bernard) célèbre écrivain François, parle des Eaux de Spa, Tome I, pag. 27 et *suiv.*; plaisanterie du même sur ces Eaux, pag. 141 et 322.

PAQUOT, (Mr.) savant Liégeois, auteur de quelques Ouvrages peu connus, Tome I, pag. 273.

PARÉ, (Ambroise) chirurgien François, parle des Eaux de Spa, T. I, pag. 320; T. II, pag. 18, 54 et 83.

PARME, (le duc de) voyez Farnèse.

PASQUIER; (Nicolas) détails sur la mort de Henri-le-Grand, tirés des Lettres de cet auteur, Tome II, pag. 116, 198 et *suiv.*

PAULMY; (le marquis de) on releve un passage de ses *Mélanges*, T. I, pag. 126; contradiction dans laquelle tombe cet auteur, pag. 127; erreur du même, pag. 186.

PIERRE I, empereur des Russies, boit les Eaux de Spa, Tome I, pag. 359 et *suiv.*

PINET, (Antoine du) savant tra-

ducteur de l'Histoire Naturelle de Pline ; réflexions auxquelles sa traduction donne lieu, T. I, pag. 88 ; Tome II, pag. 68 et *suiv.*

PIGRÉ, chirurgien François, parle des Eaux de Spa, Tome I, p. 151.

PISART, (Henri) auteur d'un livre sur la Fontaine de Tongres. T. I, pag. 118 ; Tome II, Add. pag. 3.

PLINE le Naturaliste ; passage de cet ancien concernant une Fontaine Minérale, située dans le pays de Liége ; Tome I, pag. 3 et *suiv.* ; 85 et *suiv.* ; preuves que Pline vouloit par ce passage désigner la Fontaine de Tongres, pag. 10 et *suiv.* ; 86 et *suiv.* ; 105 et *suiv.* ; autres réflexions sur ce passage, Tome II, pag. 68 et *suiv.* ; 70 et *suiv.*

POUHON, l'une des Fontaines de Spa ; éloge de cette Source, T. I, pag. 361 ; on en transportoit les Eaux dès 1610, pag 384 ; Lucas, médecin Anglois, les condamne, pag. 380 et *suiv.* ; étymologie du mot Pouhon, pag. 379 ; effet sur-

prenant de cette Fontaine, T. II, pag. 80.

POUHON de St. Roch, Source Minérale du pays de Stavelot, T. I, pag. 212.

POUHON d'Ardennes, (le grand) Fontaine Minérale, T. I, pag. 375.

PRESSEUX, (Louis de) auteur d'une Dissertation sur les Eaux de Spa, Tome II, pag. 65.

PRÉVÔT, (Adrien-Conrard) né à Spa, premier de Louvain, Tom. I, pag. 429.

PTOLOMÉE de Pélouse, ancien géographe, parle de Tongres, T. I, pag. 405.

R.

RAMOUX, (Mr.) curé de Glons; beaux vers Latins de ce Poëte sur la Fontaine de Tongres, Tome I, pag. 330; autres vers du même sur des morceaux d'antiquité, trouvés près de cette Ville, p. 341 et *suiv.*

RAUSIN, (Étienne) écrivain Liégeois, T. I, pag. 406; se trompe dans un de ses Ouvrages, pag. 411.

REMI du Pont d'Ensival; origine fabuleuse des premiers Marquis de Franchimont, rapportée par cet écrivain peu connu, Tome I, p. 408.

RÉNARDI, s'empare de la Magistrature à Liége, et perd la tête sur un échafaud, Tome II, pag. 324 et *suiv.*

REINOFFLE, (Fontaine de Ste.) dont les Eaux sont salutaires, T. I, pag. 215.

RETZ, (Mr.) auteur François, docteur en médecine; son sentiment sur les Eaux Minérales, Tome I, pag. 402.

RICKMAN, Poëte Liégeois; extraits de sa Satyre sur les Eaux de Tongres, Tom. I, pag. 330 et *suiv.*; pag. 376.

ROBERMONT, abbaye près de Liége; anecdote sur les premiers tems de ce Monastère; il y a dans

cet endroit deux Sources dont les Eaux sont salutaires, Tom. I, p. 392 et *suiv.*

ROCHE-SUR-YON, (la princesse de la) part avec Marguérite de Valois pour se rendre à Spa, T. I, pag. 50 et *suiv.*

ROCHETTE, (Fontaine Minérale de la) découverte depuis peu, T. II, pag. 37.

ROHAN, (Henriette princesse de) boit les Eaux de Spa en 1614, Tome I, pag. 39.

ROSSELIN; vers Latins de ce médecin où il prédit la mort de Henri-le-Grand, Tome II, pag. 199.

ROUSSEAU; mot caustique de ce Journaliste sur les Liégeois, T. II, pag. 209.

ROUVROI, (Mr.) Poëte Liegeois, Tome I, pag 344.

RUELLE, (Sébastien la bourgmestre de Liége, jugé moins favorablement par ses contemporains que par les auteurs modernes, Tome II,

pag. 131, 135 et *suiv.*; 217; il est assassiné en 1057, précis Historique de cet assassinat, pag. 142 et *suiv.*; reflexions sur cet évenement, p. 154 et *suiv.*; 354.

RUTTEN, (Fontaine de) dont les Eaux sont salutaires, T. I, p. 397.

RYE, (Thomas de) médecin Liégeois, auteur de quelques Ouvrages sur les Eaux de Spa et de Tongres, Tome I, pag. 97 et 118.

S.

SAINT TROND, la (Fontaine de) dont les Eaux sont salutaires, T. I, pag. 217.

SANDBERT, (Mr.) médecin Liégeois, auteur d'un *Essai* sur les Eaux de Spa, Tome I, pag. 120; son sentiment sur la Fontaine de Tongres, pag. 16 et 19; erreur dans laquelle cet écrivain tombe sur Guichardin, pag. 120; et sur Henri-le-Grand, pag. 124; son opinion sur les Eaux de Spa, pag. 350.

SANSON, d'Abbéville, géographe;

son sentiment sur le passage de Pline, Tome I, pag. 107.

SAULX; (Mr. du) son opinion sur ceux qui vont aux Eaux, Tome I, pag. 350.

SAUMAISE, savant célèbre, meurt à Spa, Tome I, pag. 205.

SAUMERY, auteur des Délices du Pays de Liége; son sentiment sur le passage de Pline, T. I, p. 138; détails Historiques et Littéraires sur cet écrivain, pag. 175 et *suiv.*; Tome II, pag. 228.

SAUVENIÈRE, l'une des Fontaines de Spa; il y avoit autrefois deux Sources de ce nom, T. I, p. 192; ses Eaux jouissent, dit-on, de la prérogative de la fécondité, p. 435.

SAUVEUR, (Simon) met en vogue les Bains de Chaud-Fontaine, T. I, pag. 100, Tome II, pag. 24 et *suiv.*

SÉDAN, (la princesse de) passe par Liége en 1606 pour se rendre à Spa, Tome I, pag. 205.

SÉVIGNÉ; (Madame de) anecdote

tirée d'une Lettre de cette Dame Illustre, Tome II, pag. 196.

SOLENANDER, savant médecin, parle des Eaux de Spa, Tome I, pag. 152.

SPA : Quel est le premier auteur qui a parlé des Fontaines de ce lieu célèbre ? Tome I, pag. 30, 154 et *suiv.*; on ignoroit les vertus des Eaux de Spa avant 1541, pag. 21, 299 et *suiv.*; elles n'ont point été connues des Romains, pag. 21 et *suiv.*; pag. 316 et *suiv.*; pag. 336 et *suiv.*; origine incertaine de ce Bourg, pag. 25, 107 et *suiv.*; pag. 138 et 140; vers quel tems ses Sources ont-elles commencé à avoir quelque vogue, pag. 26, 30, 38, 43, 146, 167 et *suiv.*; p. 301, 318 et *suiv.*; on les a fréquenté très-peu pendant près de 40 ans sous Louis-le-Grand, dont les armées désolerent le Pays de Liége, p. 244 et *suiv.*; il paroît qu'elles ne commencerent à être particulièrement fréquentées par les Anglois que vers 1680, pag. 40 et *suiv.*; elles doivent leur réputation à ces derniers,

pag. 217; conjectures qui font soupçonner qu'on alloit au 16.me siècle à Spa, non-seulement pour y boire les Eaux, mais aussi pour y prendre des Bains, pag. 169 et *suiv.*; des maladies et des inondations répandent la consternation dans cet endroit, pag. 208, le tremblement de terre de 1692 a failli de porter un coup funeste aux Eaux, pag. 45; combien ce beau village étoit peu considérable vers la fin du 16.me siècle, pag. 62; et long tems après, pag. 138 et 146; quelle est la plus ancienne Fontaine de Spa, p. 339 et *suiv.*; vers quel tems a-t-on commencé à en transporter les Eaux, pag. 142; ce n'est pas seulement pour y boire les Eaux qu'on se rend dans ce lieu, pag. 349 et *suiv*; la mode n'a t elle jamais influé sur le sort des Fontaines de Spa? p. 235 et *suiv.*; autres détails ultérieurs sur ce Bourg et ses Sources, Tome II, pag. 7 et *suiv.*; pag. 48 et *suiv.*; pag. 74 et *suiv.*

STASSIUS, (Herman) chymiste très-instruit du 16.me siècle, analyse les

les Eaux de Tongres, Tome I, pag. 93.

STAVELOT, (Jean de) ancien Historien Liégeois. Tome I, pag. 416 et *suiv.*

STEENIUS, (Simon) inventa en 1604 un chariot à voile, Tome II, pag. 185.

STERNE, parle de l'Almanach de Liége, Tome II, pag. 123.

STREEL, (Léonard et Guillaume-Henri) premiers Imprimeurs de l'Almanach de Mathieu Laensbergh, Tome II, pag. 128 et 215.

T.

THEUX, chef-lieu du Marquisat de Franchimont, patrie de Messieurs Grand-Jean et Pascal Taskin, T. I, pag. 427.

THOMAS, (Hubert) est le premier auteur moderne qui ait fait mention des Eaux de Tongres; son sentiment sur le passage de Pline con-

cernant la Fontaine de cette Ville, Tome I, pag. 6, 91 et 318; détails littéraires sur cet écrivain, pag. 430 et *suiv.*

TONGRES: Fontaine Minérale, située près de cette Ville, connue des Romains, et sur-tout désignée dans l'Histoire Naturelle de Pline, Tome I, pag. 5 et *suiv.*; pag. 85 et *suiv.*; pag. 105 et *suiv.*; p. 385 et *suiv.*; vers quel tems cette Fontaine a-t-elle été découverte? p. 15; ses Eaux étoient encore célèbres aux 10.me, 11.me et 12.me siècles, pag. 294 et *suiv.*; de même que dans les 16.e et 17.e *Ibid.* et 310; fameuse consultation de 27 Médecins sur cette Fontaine, pag 17, 310, 330 et *suiv.*; preuves convaincantes que Pline a voulu la désigner dans son Histoire de la Nature, pag. 10 et *suiv.*; pag. 293 et *suiv.*; pag. 386 et *suiv.*; Attila, les Normands et le duc de Bourgogne ruinent Tongres, pag. 289; César par le mot *Atuatuca* a-t-il voulu nommer cette Ville, pag. 311 et 403; c'étoit une Ville du premier ordre

du tems des Romains, pag. 313 et *suiv.*; Louis XV boit les Eaux de cette antique Fontaine, pag. 437; cure surprenante qu'operent ces Eaux, pag 399; autres détails ultérieurs tant sur cette Fontaine que sur Tongres, Tome II, pag. 11 et *suiv.*; pag. 46 et *suiv.*; pag. 69 et *suiv.* Addit. page 3 et *suiv.*

TONGROIS, ancien Peuple, différens des Eburons; son origine et l'époque de son premier établissement dans notre Pays, Tome I, pag. 11 et *suiv.*; pag. 112 et *suiv.*

TONNELET, l'une des Fontaines de Spa; vers quel tems on en a fait usage, Tome I, pag. 146; étymologie du mot *Tonnelet*, *ibid.*; le médecin Trévisius en recommande les Eaux, pag. 150; il y avoit autrefois deux Fontaines de ce nom, p. 192; on y a aujourd'hui construit des Bains, pag. 170 et *suiv.*; pag. 361; Tissot, aimoit les Eaux de cette Source, pag. 174 et 361.

TOURNON, (Hélène de) meurt de désespoir à Liége, Tome I, pag. 65; son épitaphe, pag. 230;

détails sur quelques Ouvrages auxquels la mort de cette Dame a donné lieu, pag. 232.

TRAPPÉ, (Mr. de) Liégeois, auteur des *Variétés Littéraires*; critique et éloge de cet Ouvrage, Tome II, pag. 86 et *suiv.*

TRÉVISIUS, (André) savant médecin, visite les Eaux de Spa, T. I, pag. 150; loue celles du Tonnelet, *ibid.*; pag. 236.

TURNESSERUS, (Leonhardus) écrit sur les Eaux Minérales de Wareme, pag. 389.

V.

VALOIS, (Andrien de) savant François; son sentiment sur le passage de Pline, Tome I, pag. 109.

VALDIEU, (Source Minérale du) Tome I, pag. 401.

VAN-HELMONT, chymiste célèbre, s'est occupé des Eaux de Spa, T. I, pag. 149; Tome II, pag. 56 et *suiv.*; pag. 84.

VAN-MUYSSEN, (Mr. l'avocat) trouve près de la Fontaine de Tongres plusieurs morceaux curieux d'antiquité, Tome I, pag. 295.

VAN-MUYSSEN, frere du précédent, possesseur d'un superbe cabinet de pièces antiques, T. I, pag. 341.

VERVIERS; voyez Croix de Verviers.

VIVEGNIS, (de) médecin Liégeois, traducteur d'un Traité sur les Eaux du docteur Lucas, T. I, pag. 381; son éloge, pag. 382 et *suiv.*

VOLTAIRE; vers de ce Poëte sur Henri III. roi de France, et sur l'Almanach de Mathieu Laensbergh, Tome II, pag. 16 et 120; plaisanterie du même sur cet Almanach, pag. 195.

VOSGIEN; sentiment de ce géographe sur la Fontaine de Tongres, T. I, pag. 292.

URBAIN VIII, pape, condamne l'astrologie judiciaire, T. II, pag. 191.

W.

WAREME, (Fontaine Minérale de) Tome I, pag. 389.

WARFUSÉE; (le comte de) voyez la Rochie.

WASTELAIN; (le pere) Recherches de ce savant sur les Éburons et les Tongrois, Tome I, pag. 11 et *suiv.*; son sentiment sur le passage de Pline, pag. 106; on le combat, pag. 107 et *suiv.*; admet des Marquis de Franchimont assez légérement, pag. 415.

WATROZ, l'une des Fontaines de Spa, Tome I, pag. 148.

WERT, (Jean de) célèbre général du 17.me siècle, bloque la Ville de Liége, Tome II, pag. 248 et 268.
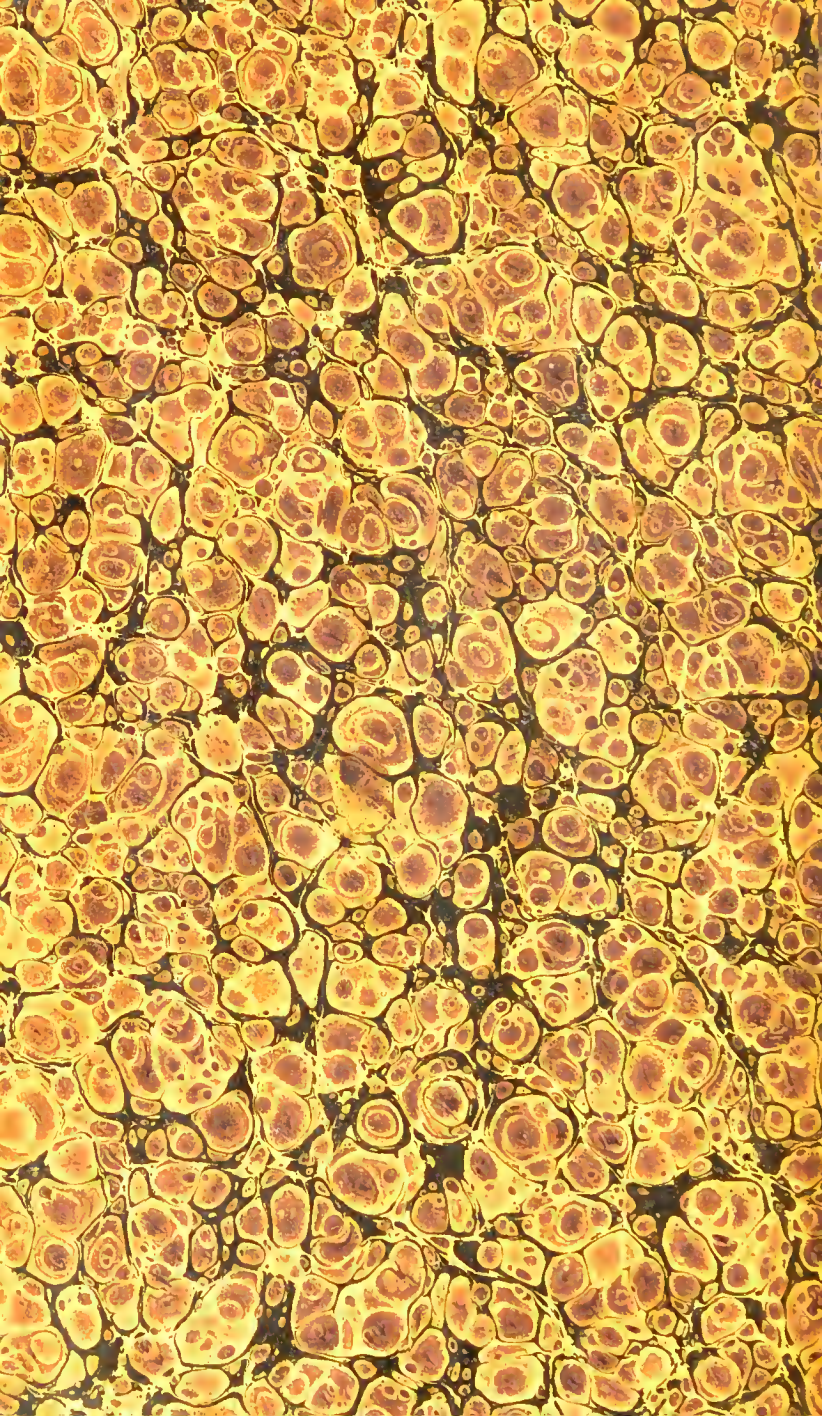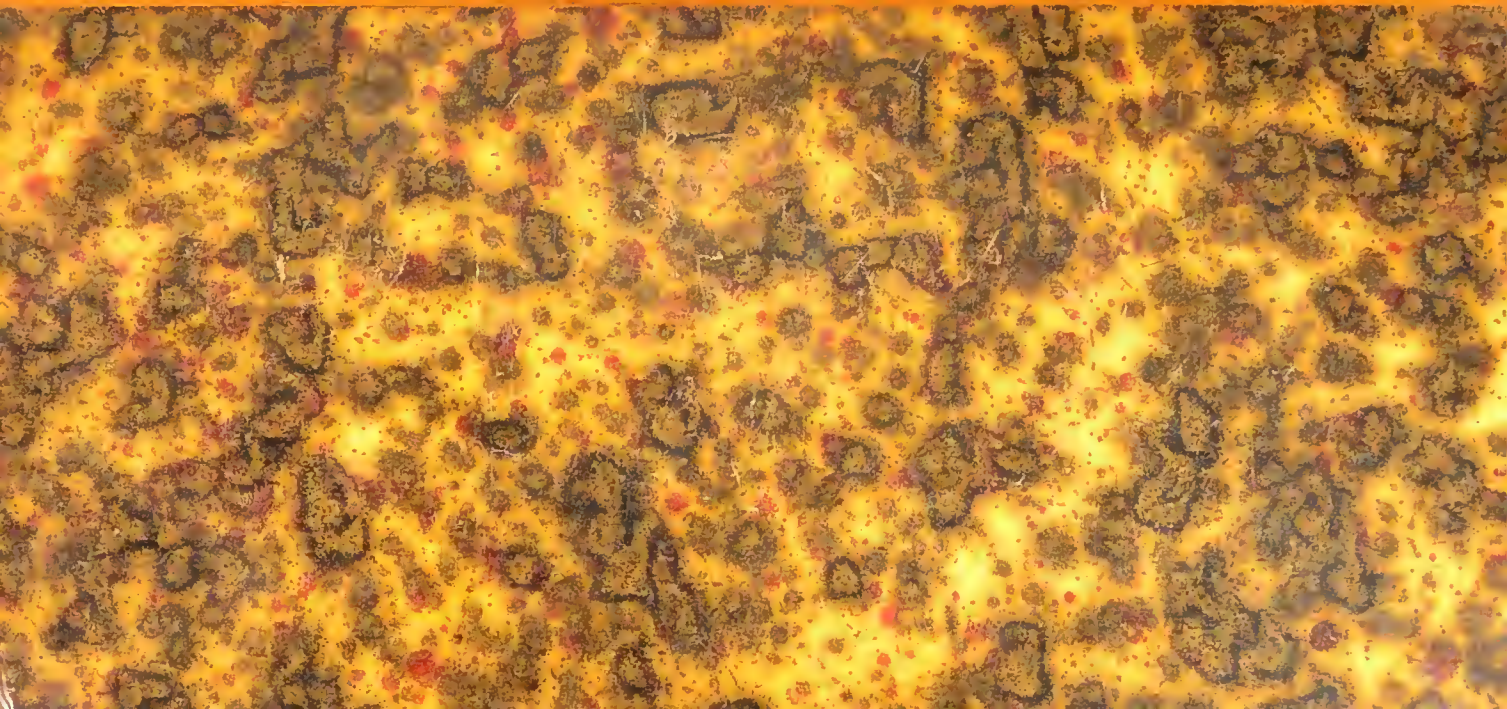
Fin de la Table.